2023

rapport annuel

one econocom

Message du président 3
Cahier introductif 4

01. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS 14
Introduction 16
Histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices 17
1. Stratégie et objectifs associés 20
2. Présentation des solutions du groupe 22
3. Présentation des métiers et expertises du groupe 26
4. Les solutions digitales des satellites Econocom 35
5. Marchés sur lesquels le groupe opère 45
6. Organisation du Groupe 56
7. Recherche et Développement |RDG| 61

02. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 63
1. Gouvernance |RDG| 64
2. Rapport sur les rémunérations |RDG| 90
3. Émoluments du Commissaire 97

03. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL 99
1. Principales informations relatives à la Société 100
2. Informations sur le capital |RDG| 102
3. Informations sur l'actionnariat |RDG| 106
4. Assemblées Générales 110
5. Droits et obligations des actionnaires 113
6. Informations sur le marché des titres Econocom 119

04. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 122
1. Notre démarche 124
2. Engagements, reconnaissances et faits marquants |RDG| 129
3. Normes et certifications |RDG| 131
4. Gouvernance de la RSE 132
5. Base de préparation du rapport 134
6. Identification des impacts, risques et opportunités matériels 138
7. Volet Gouvernance - Conduite des affaires |RDG| 146

8. Volet environnement |RDG| 156
9. Volet social – Le capital humain, créateur de valeur |RDG| 189
10. Volet sociétal – Les travailleurs de la chaîne de valeur |RDG| 217
11. Synthèse des indicateurs clés de performance RSE |RDG| 222
12. Données relatives à la Taxonomie verte européenne 228

05. FACTEURS DE RISQUES ET ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE 241
1. Facteurs de risque non financiers |RDG| 242
2. Gestion des risques financiers |RDG| 246
3. Description des caractéristiques du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière |RDG| 253
4. Procédures judiciaires et arbitrages |RDG| 255
5. Assurances et couverture des risques 255

06. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 257
1. Situation du groupe et faits marquants |RDG| 258
2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2023 |RDG| 260
3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2023 |RDG| 273
4. Événements postérieurs à la clôture des comptes |RDG| 274
5. Perspective 2024 |RDG| 275

07. ÉTATS FINANCIERS 277
1. États financiers consolidés au 31 décembre 2023 278
Notes annexes aux états financiers consolidés 286
2. États financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2023 |RDG| 389

08. CONTRÔLE DES COMPTES 395
1. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés 396
2. Déclaration du Président 403
Table de concordance 404
Les adresses du groupe Econocom 406

Les éléments du rapport de gestion sont identifiés dans le sommaire à l'aide de cette indication **|RDG|**

Message du président

Madame, Monsieur,

L'année écoulée a été à la fois une année de stabilité et une année de construction. En effet, Econocom avait pour objectif de poursuivre la croissance avec laquelle nous avions renouée en 2022 et de poser les jalons stratégiques pour les prochaines années.

Malgré un marché de la distribution informatique en berne, notre groupe a confirmé sa résilience et la pertinence de son modèle, affichant une croissance sur l'année 2023 de 3,5 % (dont 1,2 % en organique) pour atteindre 2 681 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023.

Cette croissance a été notamment portée par les bons résultats de l'entité Technology Management & Financing avec une augmentation de 11,2 % du chiffre d'affaires comparée à 2022 et de l'entité Services en augmentation de 4,6 %. L'entité Products & Solutions a connu, quant à elle, une légère baisse de son volume d'activité (-2,5 %). La marge opérationnelle du groupe s'élève à 116,2 millions d'euros et se maintient par rapport à 2022, permettant d'atteindre un taux de marge opérationnelle de 4,3 %. Enfin, l'endettement financier net s'établit à 181 millions d'euros au 31 décembre 2023, représentant 1,2 fois l'EBITDA 2023.

Au-delà de ces chiffres, l'année 2023 aura marqué la fin de la phase de « refit » du groupe pour permettre l'entrée dans une nouvelle phase de croissance pérenne et significative telle que définie dans le cadre de notre plan stratégique 2024-2028, One econocom.

Ce nouveau plan a l'ambition d'encore mieux répondre à la demande de nos clients et nous positionner sur des marchés à plus forte croissance avec l'enjeu d'atteindre un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros d'ici 2028, principalement lié à un développement organique.

Participeront fortement à la croissance que nous ambitionnons, le renforcement de notre puissance commerciale, le développement de l'animation transverse de nos métiers et de nos deals internationaux, ainsi qu'une croissance externe ciblée permettant de renforcer et étendre certaines de nos expertises.

Cette ambition ne serait pas alignée avec nos valeurs ni notre ADN si elle n'adressait pas également les enjeux environnementaux et sociétaux qui nous sont chers. À ce titre, l'obtention de la médaille d'Or EcoVadis (organisme indépendant d'évaluation extra financière), et l'intégration inédite du groupe au sein du classement du Financial Times des entreprises européennes engagées pour la diversité en 2023 sont des marqueurs forts de reconnaissance du marché dont nous pouvons être fiers.

Je suis confiant en notre capacité à poursuivre dans cette voie et réussir les objectifs de notre plan One econocom, synonyme d'unicité et d'ambition collective.

Jean-Louis Bouchard

Représentant d'Econocom International BV,
Président du Conseil d'Administration

PRÉSENTATION DU GROUPE

ECONOCOM CONÇOIT ET DÉVELOPPE DES SOLUTIONS DIGITALES GLOBALES, DURABLES ET CIRCULAIRES POUR LES UTILISATEURS FINAUX DES ORGANISATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES.

50 ans
d'expérience

16
pays

8 800
collaborateurs

2,7 Md€
chiffre d'affaires 2023

dont **17 %**
liés à des solutions vertes

UN GROUPE EUROPÉEN

CÔTÉ SUR EURONEXT BRUXELLES DEPUIS 1986

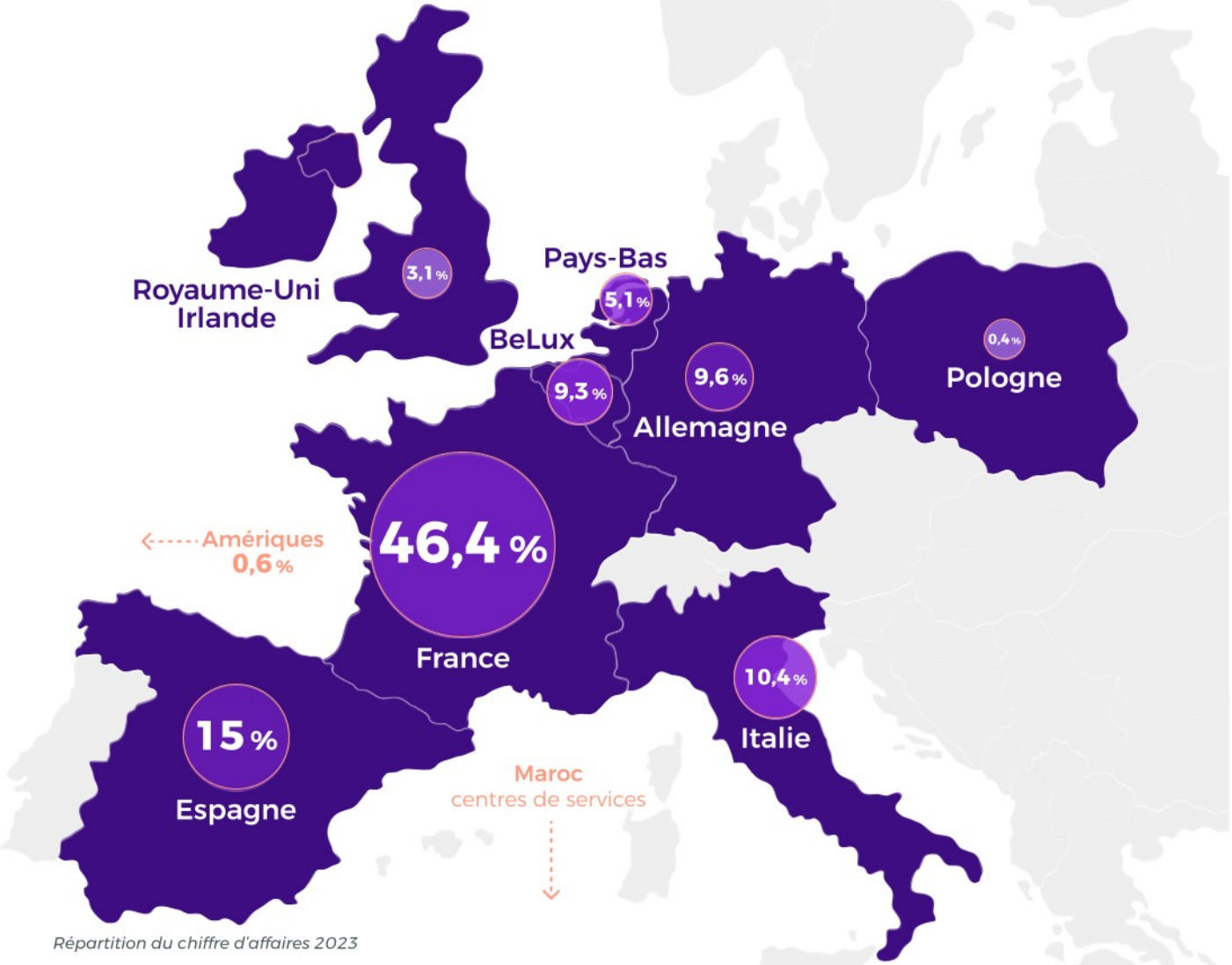

Répartition du chiffre d'affaires 2023

UNE OFFRE GLOBALE

DEPUIS SA CRÉATION IL Y A 50 ANS, LE GROUPE ECONOCOM EST PRÉCURSEUR DANS LA CRÉATION DE SOLUTIONS PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DIGITALE DES ENTREPRISES ET DES ORGANISMES PUBLICS.

Nos solutions, centrées sur le développement et la transformation de la workplace, de l'audiovisuel & digital signage et des infrastructures, comprennent également le financement d'assets stratégiques.

Nous sommes l'un des seuls acteurs européens à pouvoir coordonner et prendre la responsabilité globale de toute la chaîne d'expertises d'un projet digital : de l'aide au choix de la solution et du design du projet, jusqu'au déploiement des équipements et leur infogérance, en passant par l'achat ou la location des équipements, leur customisation, les services associés ou managés et le reconditionnement des équipements en fin de vie.

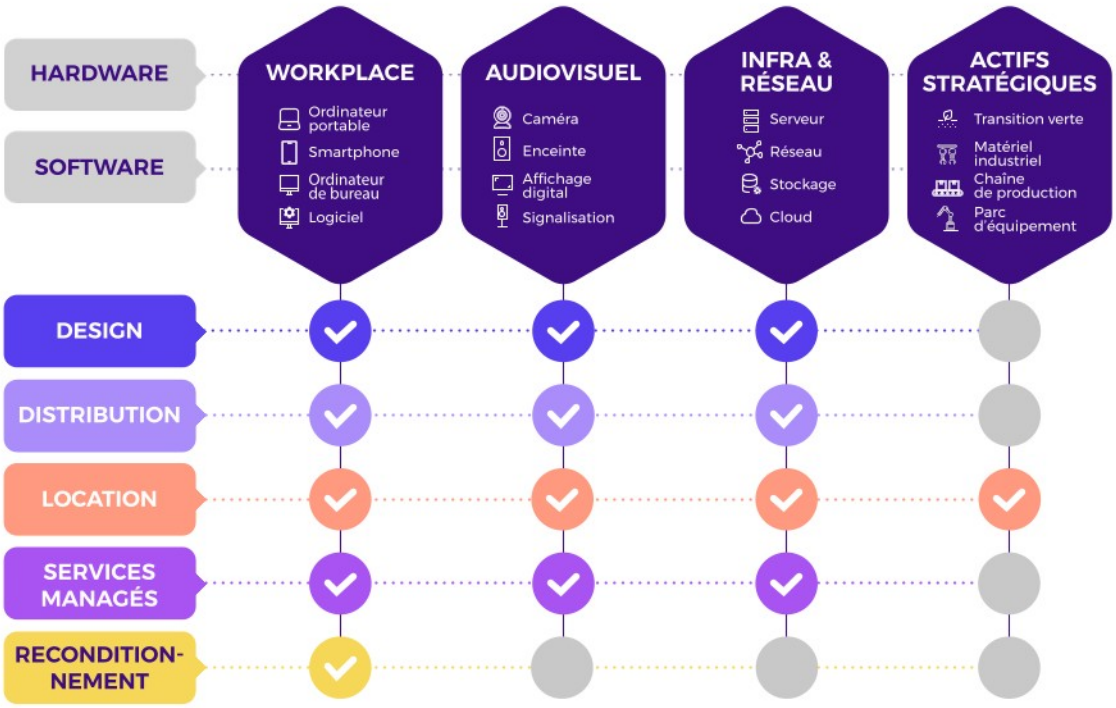

● *Développés par nos partenaires*

DES MARCHÉS PORTEURS

+5 % CROISSANCE MOYENNE PRÉVUE ENTRE 2023 ET 2028 SUR LES MARCHÉS ADRESSÉS PAR LE GROUPE :

- investissements IT en constante évolution (+3 % entre 2023 et 2024)
- nombre d'équipements par utilisateur en croissance grâce au travail hybride
- augmentation des parts de marché prévue sur le leasing (16 % en 2023 – 20 % en 2028)
- utilisateurs de plus en plus demandeurs de services à forte valeur ajoutée incluant notamment de l'IA

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2023

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ
(en millions d'euros)

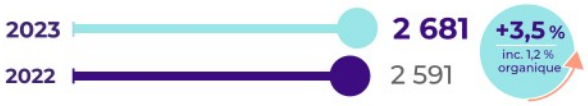

MARGE OPÉRATIONNELLE
(en millions d'euros)

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

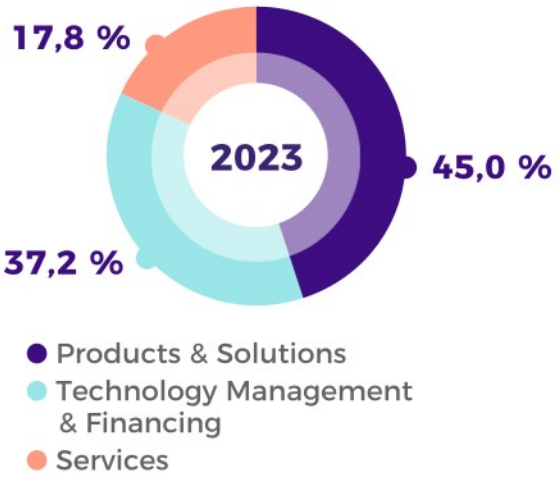

RÉPARTITION DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE PAR ACTIVITÉ

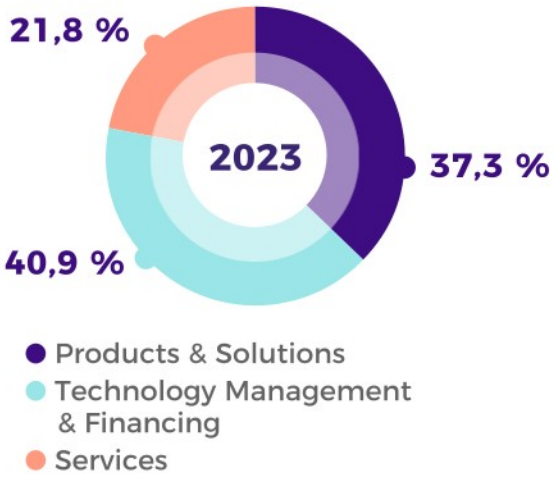

FONDS PROPRES
(en millions d'euros)

ENDETTEMENT FINANCIER NET
(en millions d'euros)

(*) ***La Trésorerie Opérationnelle*** *(après prise en compte des encaissements futurs actualisés attendus des contrats de location TMF autoportés pour 209 millions d'euros à fin 2023) atteint* ***28 millions d'euros au 31 décembre 2023****.*

PERFORMANCE DU CAPITAL

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2023

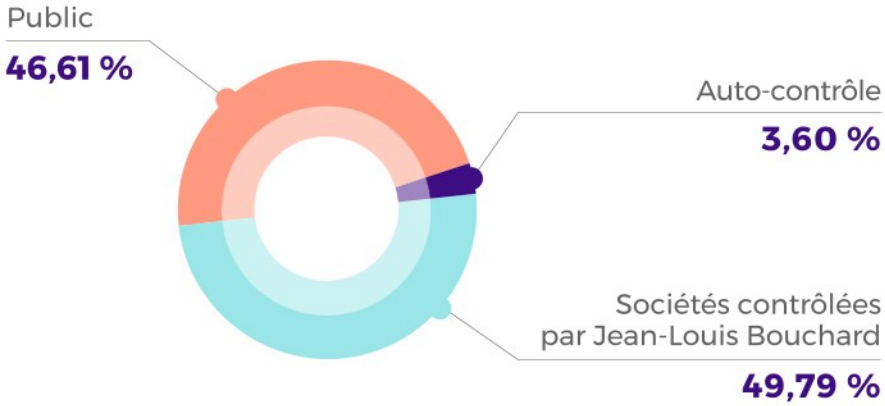

Capitalisation boursière(*) au 31 décembre 2023 : 444 M€

Nombre d'actions en circulation : 172 601 053

(*) Capitalisation boursière : Nombre d'actions en circulation au 31 décembre de l'exercice 2023 x cours au 31 décembre de l'exercice 2023.

RÉMUNÉRATION PAR ACTION
(en euros)

Remboursement de prime d'émission

Le Conseil d'Administration proposera à **l'Assemblée Générale du 2 avril 2024** de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à raison de **0,16 euro par action**

ÉVOLUTION DE L'ACTION

Année	Plus haut en €	Plus bas en €	Dernier en €	Volume moyen quotidien de titres échangés
2021	3,94	2,37	3,65	188 477
2022	4,12	2,43	2,85	95 202
2023	**3,39**	**2,10**	**2,57**	**95 743**

L'action Econocom Group est cotée sur le marché **Eurolist Compartiment B** d'Euronext Bruxelles et fait partie des indices Bel Mid et **Family Business**.

Code ISIN : BE0974313455

Notre actualité financière disponible en temps réel :
www.econocom.com

NOTRE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

« ONE ECONOCOM » EST NOTRE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE 2024-2028, COMMUNIQUÉ AU MARCHÉ EN NOVEMBRE 2023.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX QUI ONT GUIDÉ CE PLAN

1. Répondre **aux attentes de nos clients**
2. Suivre **la croissance de nos marchés**
3. Dimensionner notre ambition à notre **capacité d'autofinancement**
4. Coconstruire avec nos managers, **au plus près du terrain**

Notre plan stratégique « One Econocom » répond aux nouveaux besoins et nouvelles évolutions de nos marchés

- Le **"device as a service"** devient la normalité
- Les **considérations environnementales** deviennent des critères d'achat incontournables
- La **généralisation du travail hybride** augmente les besoins de modernisation
- **L'émergence d'architectures IT complexes** (public et privé, cloud, on-premise)

« **One Econocom** » **fixe notre ambition** d'augmenter notre chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros et de doubler notre résultat net à horizon 2028

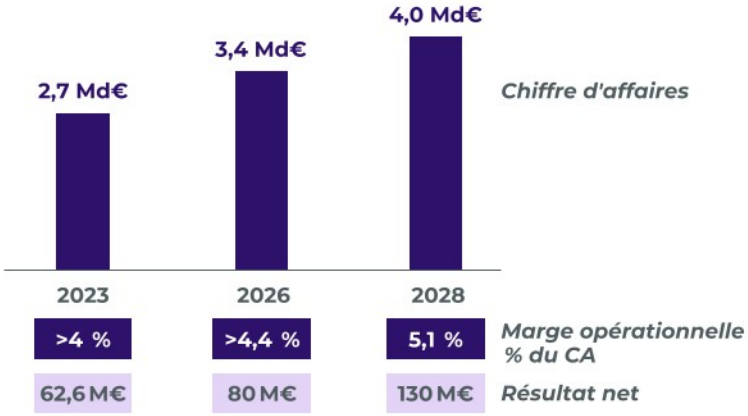

Croissance du CA

0,9 Md€
de croissance organique
70 % de la croissance totale

0,4 Md€
apportés par des acquisitions
30 % de la croissance totale

Un plan principalement porté par des initiatives liées à la **croissance organique**

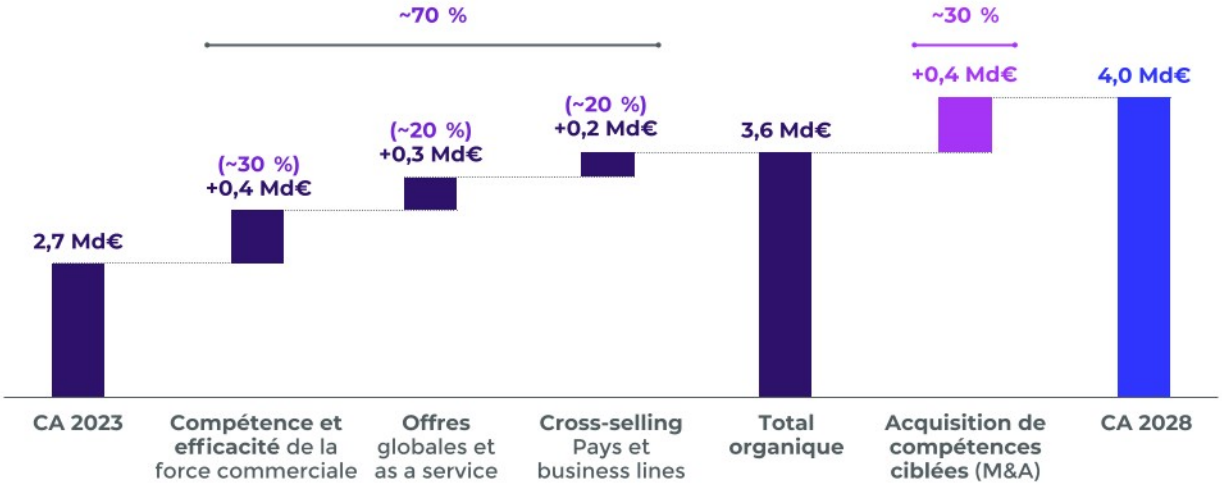

Des objectifs de croissance externe assurés par une **stratégie d'acquisition ciblée** pour compléter notre portefeuille d'offres

WORKPLACE	• Distribution • Reconditionnement
AU-DELÀ DE LA WORKPLACE	• Infrastructure • Audiovisuel

Objectif d'acquisitions

10 %
Objectif de ROI à 3 ans

220 M€
Total des investissements

GOUVERNANCE AU 31.12.2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Âge moyen :
62

% de femmes :
33 %

Taux d'indépendance :
33 %

Taux d'assiduité :
91 %

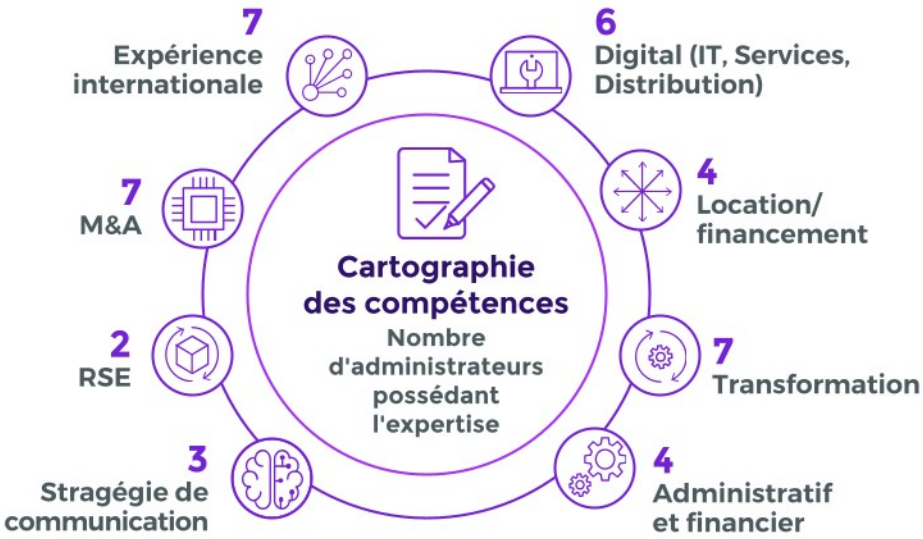

COMPOSITION DU CONSEIL

4 ADMINISTRATEURS NON-INDÉPENDANTS

Angel Benguigui Diaz
Administrateur délégué

Veronique di Benedetto
Administratrice non exécutive

Bruno Grossi
Administrateur non exécutif

Jean-Philippe Roesch
Administrateur non exécutif

Economom International BV (représentée par **Jean-Louis Bouchard**)
Président, Administrateur délégué et CEO

Robert Bouchard
Vice-Président et Administrateur non exécutif

9
ADMINISTRATEURS

3 ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Adeline Challon-Kemoun
Administratrice indépendante

Marie-Christine Levet
Administratrice indépendante

Eric Boustouller
Administrateur indépendant

COMITÉ D'AUDIT

3 membres
Président : Robert Bouchard
1 membre indépendant
Assiduité : **100** %

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

3 membres
Présidente : Marie-Christine Levet
2 membres indépendants
Assiduité : **100** %

COMITÉ EXÉCUTIF — 6 MEMBRES — 10 RÉUNIONS

Missions

- **Proposer** les orientations stratégiques à fixer par le Conseil d'Administration
- **Arrêter** les budgets à établir dans le respect des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration
- **Diriger** les entités opérationnelles du groupe dans le respect des pouvoirs des organes de ces entités
- **Contrôler** leurs performances financières et opérationnelles

GROUP MANAGEMENT COMMITTEE — 14 MEMBRES — 12 RÉUNIONS

Missions

- **Partager** les orientations stratégiques et opérationnelles du Comité Exécutif aux responsables des activités et fonctions clés du groupe.
- **Être force de proposition** sur l'élaboration de la stratégie du groupe et sur les projets majeurs.

Jean-Louis Bouchard
(*via* EIBV) Président et CEO

Angel Benguigui Diaz
Administrateur délégué - Direction Générale

Patrick van den Berg
Directeur Général délégué

Philippe Goullioud
Direction Générale Products & Solutions France

Mathilde Saint-Pol
Directrice Générale TMF France

Long Le Xuan
Direction Générale Services France

Carlos Perez-Herce
Directeur Général Espagne

Alessio Lechiara
Directeur Général Italie

Christoph Blaeser
Directeur Général Allemagne / Pologne

Israel Garcia
Directeur Général Business Development & Support

Chantal De Vrieze
Directrice Générale Belux

Ben Wylie
Directeur Général UK

Eric Bazile
Directeur Financier Groupe

Quentin Bouchard
Coordinateur des outils Groupe

Alexandre Murati
Directeur de la Transformation Groupe

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

NOTRE POLITIQUE ET MISSION RSE

AMÉLIORER NOTRE EMPREINTE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
ET PROMOUVOIR UNE APPROCHE NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET CIRCULAIRE POUR GÉNÉRER UN IMPACT POSITIF AUPRÈS DE NOS CLIENTS

NOS 4 PILIERS

NOS OFFRES À IMPACT

Econocom est non seulement engagé vis-à-vis de sa politique RSE mais est également impliqué dans l'amélioration de l'empreinte sociale et environnementale de ses clients au travers de solutions à impact telles que :

- **EcoCarbon** qui mesure l'impact des équipements IT des entreprises.
- **EASI :** propose une solution packagée (redevance + services) qui promeut l'usage plutôt que la possession et qui incite financièrement le renouvellement du parc vers des assets à moindre empreinte carbone.
- **Green & Energy :** conseille, finance et met en œuvre la transition énergétique des entreprises.
- **Product Care :** rallonge la durée de vie des équipements grâce à une offre de maintenance agile.

« ONE ECONOCOM » : NOS OBJECTIFS RSE POUR 2028

Clients

Favoriser une transformation numérique durable

x3 vs. 2023
1,5 m équipements reconditionnés ou recyclés

x2 vs. 2023
1,5 m équipements maintenus par Econocom dans notre centre de réparation Product Care

Environnement

Contribuer à un impact positif

Engagement SBTI
-60 % empreinte carbone scopes 1 et 2
>80 % des achats réalisés avec les partenaires SBTI

Ecovadis certification platinium
Intégrer le Top 1 % des entreprises certifiées

Collaborateurs

S'engager à être un employeur de choix

Certifications employeur internationales

>90/100
Note Econocom égalité femmes/hommes d'ici 2028

X2
% de collaborateurs en situation de handicap

NOS CHIFFRES CLÉS POUR ÉVALUER NOTRE PERFORMANCE

NOTRE IMPACT EST MESURÉ POUR REFLÉTER L'EFFICACITÉ DES ACTIONS QUE NOUS MENONS DANS LA DURÉE.

EMPREINTE CARBONE ET ÉNERGIE

Consommation énergétique liée à notre numérique interne **divisée par**
3,5 **depuis 2017.**

+ de 95 %
d'électricité verte sur le périmètre France et Espagne.

Baisse de **4,6 %** de nos scopes 1 et 2 entre 2021 et 2022, à périmètre équivalent.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

493 000
équipements numériques reconditionnés (ordinateurs, écrans, serveurs, tablettes, smartphones...).

RÉPARABILITÉ

1 Million
de terminaux mobiles sous maintenance.

SOCIAL

86 pts
index [1] égalité femmes / hommes sur l'année.

86 %
des collaborateurs [1] ont suivi une sensibilisation à la cybersécurité.

68 %
de nos collaborateurs [2] ont suivi une formation éthique.

85 %
des collaborateurs [1] formés aux meilleurs usages de la protection des données.

CLASSEMENT

70/100
+4 pts sur la **notation Ecovadis**. Econocom décroche la médaille d'or.

753e place
Entrée dans le classement des leaders européens de la diversité du **The Financial Times**. **850 entreprises** sélectionnées parmi **16 pays**.

(1) Périmètre France
(2) Périmètre groupe

01

présentation du groupe et de ses activités

Introduction **16**

Histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices **17**

1. Stratégie et objectifs associés **20**

2. Présentation des solutions du groupe **22**

2.1. Workplace : l'avenir d'un travail collaboratif efficace 22

2.2. Audiovisuel & Affichage digital : des solutions immersives pour une expérience unique 23

2.3. Infrastructures et Réseaux 24

2.4. Financement d'actifs stratégiques 25

3. Présentation des métiers et expertises du groupe **26**

3.1. La distribution (Produits & Solutions) 26

3.2. Le financement (Technology Management & Financing) 28

3.3. Les Services 32

4. Les solutions digitales des satellites Econocom **35**

4.1. Cybersécurité : l'offre Econocom 36

4.2. Technologies Microsoft : l'offre Econocom 38

4.3. Technologies Apple : l'offre Econocom 38

4.4. Apps & Cloud 39

4.5. Infrastructure & Réseaux 41

4.6. Mobilité 42

4.7. Digital Signage 43

4.8. Conseil 44

5. Marchés sur lesquels le groupe opère **45**
5.1. Évolution des marchés 45
5.2. Solutions digitales 47
5.3. Positionnement concurrentiel 54

6. Organisation du Groupe **56**
6.1. Organigramme du groupe 56
6.2. Principaux investissements 58
6.3. Acquisitions, cessions, prises de participation et création de filiales 59
6.4. Autres réorganisations juridiques 60

7. Recherche et Développement |RDG| **61**

Introduction

Econocom conçoit et développe des solutions digitales globales, durables et circulaires pour les utilisateurs finaux des organisations privées et publiques.

Nos solutions, centrées sur le développement et la transformation de la workplace, de l'audiovisuel et l'affichage digital et des infrastructures couvrent également les besoins de financement des assets stratégiques de nos clients.

Le groupe Econocom est l'un des seuls acteurs européens à pouvoir coordonner et prendre la responsabilité globale de toute la chaîne d'expertises d'un projet digital : de l'aide au choix de la solution et du design du projet, jusqu'au déploiement des équipements et leur infogérance, en passant par l'achat ou la location des équipements, leur customisation, les services associés ou managés et le reconditionnement des équipements en fin de vie.

Les points forts du groupe

Le groupe Econocom se distingue de la concurrence par :

- une combinaison unique d'expertises alliant innovation financière et maîtrise technologique ;
- une expérience de 50 ans dans l'accompagnement à la transformation digitales de organisations ;
- sa capacité à offrir une offre globale et internationale de manière intégrée, s'appuyant sur une implantation dans 16 pays principalement européens ;
- son indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières.

Un modèle et un ADN uniques

Le groupe s'est développé sur un modèle commercial composé d'une part de commerciaux salariés et spécialisés par métier et d'autre part d'agents commerciaux indépendants. Ce modèle mixte confère à Econocom une force commerciale unique, stable et pérenne et qui reflète l'ADN entrepreunarial du groupe depuis sa création.

La réponse d'Econocom aux besoins du marché

Afin de répondre à l'évolution du marché et s'adapter aux besoins de des clients, en constante évolution pour faire face à la mondialisation en cours, Econocom propose les quatres solutions globales suivantes :

- Workplace (voir chapitre 2.1) ;
- Audiovisuel & Affichage Digital (voir chapitre 2.2) ;
- Infrastructures et Réseaux (voir chapitre 2.3) ;
- Financement d'actifs stratégiques (voir chapitre 2.4).

Histoire du groupe et faits marquants des trois derniers exercices

1974
Jean-Louis Bouchard crée le groupe sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS) en France.

1985
Jean-Louis Bouchard revend à la Société Générale les parts qu'il possède dans ECS France et rachète toutes les filiales étrangères. Concomitamment, il acquiert Econocom, une PME américaine. Les filiales et le groupe sont rebaptisés « Econocom ».

1986
Econocom Belgique entre au second marché de la Bourse de Bruxelles.

1993
La reprise d'Asystel Belgium fait d'Econocom Distribution le leader de la distribution informatique au Benelux.

1996
Econocom est coté sur le premier marché de la Bourse de Bruxelles.

2000
À la suite de l'OPE sur le groupe Infopoint, Econocom est coté au second marché de la Bourse de Paris. Avec la création d'Econocom Telecom, le groupe diversifie son activité anticipant la convergence entre l'informatique et les télécoms.

2001
Le groupe compte 2 000 collaborateurs.

2002
Acquisition de Comdisco-Promodata en France (gestion administrative et financière de parcs informatiques).

2004/2007
Accélération du développement du groupe sur le marché des télécoms avec l'acquisition de Signal Service France, de l'activité Entreprises d'Avenir Telecom puis du pôle entreprise de The Phone House France.
En 2007, le groupe double également sa capacité commerciale en Italie avec le rachat de Tecnolease, société italienne spécialisée dans la location de matériel informatique.

2008
Acquisition en France de la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques.

2009
Ouverture à Rabat (Maroc) d'une plateforme *nearshore* de services à distance.

2010
Econocom achète ECS à la Société Générale et devient le premier acteur de gestion administrative et financière en Europe.

2013
Econocom, en se rapprochant du groupe Osiatis, fait une avancée majeure dans le domaine des services numériques. À la suite de cette opération, Econocom réalise près de 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires *pro-forma* dont 650 millions dans le domaine des services numériques aux entreprises. Le groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays.

2015

Econocom devient une Société Européenne (SE) afin de refléter l'identité et l'ambition européennes du groupe.

Econocom met en œuvre une stratégie de croissance externe qui privilégie des prises de participations majoritaires dans des sociétés de taille moyenne laissant une large place à l'entreprenariat.

2020

Les filiales Econocom Business Continuity (EBC) et Econocom Digital Security sont cédées. Le groupe progresse également dans la finalisation de la mise en œuvre de son plan d'économie de coûts initiée début 2019. En parallèle, le groupe poursuit sa stratégie marquée de désendettement pour atteindre une position de cash net de 20 millions d'euros fin 2020, en ligne avec l'objectif fixé deux ans auparavant.

2021

Avec une structure financière renforcée et des coûts d'exploitation en forte baisse, le groupe Econocom reprend en 2021 une politique d'acquisitions stratégiques par métiers et par pays : Econocom prend une participation majoritaire dans la société Trams au Royaume Uni.

2022

Econocom émet un emprunt obligataire de type *Schuldschein* (placement privé de droit allemand) d'un montant de 200 millions d'euros et poursuit ses acquisitions avec la réalisation de trois opérations en Espagne, aux Pays Bas et en France. Cette dernière acquisition permet au groupe de se doter en France de capacités de reconditionnement de matériels numériques.

2023

Econocom présente son nouveau plan stratégique One econocom pour la période 2024-2028 qui vise à atteindre 4 milliards de chiffres d'affaires et à intensifier ses initiatives en matière de performances extra-financières.

Econocom obtient la médaille d'or EcoVadis.

L'exercice 2023 a été marqué par :

- un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 2 681 millions d'euros, en croissance organique de 1,2 % rapport à 2022 ;
- une marge opérationnelle des activités poursuivies en hausse à normes constantes de 1,8 % à 116,2 millions d'euros ;
- un endettement financier net [1] de 181 millions d'euros contre 144 millions d'euros en 2022. Cette évolution s'explique notamment par le retour à l'actionnaire, au travers des rachats d'actions propres et du remboursement de prime d'émission pour un total d'environ 46 millions d'euros ;
- un auto-contrôle qui atteint 3,60 % au 31 décembre 2023, après la destruction en juin de 43,9 millions d'actions propres.

L'exercice 2022 a été marqué par :

- un chiffre d'affaires de 2 718 millions d'euros des activités poursuivies, en croissance organique de 10,0 % rapport à 2021 ;
- un résultat opérationnel courant (marge opérationnelle) en hausse à normes constantes de 9,2 % à 139,4 millions d'euros sur les activités poursuivies ;
- trois acquisitions réalisées : les sociétés Sofi Group en France, Semic en Espagne et Lydis aux Pays-Bas ;
- un endettement financier net de 143 millions d'euros comparée à un montant de 67 millions d'euros en 2021. Cette évolution s'explique par les rachats d'actions ainsi que par les acquisitions réalisées en 2022 ;
- un auto-contrôle qui atteint 19,81 % au 31 décembre 2022.

L'exercice 2021 a été marqué par :

- un chiffre d'affaires de 2 505 millions d'euros des activités poursuivies, stable par rapport à 2020 ;
- un résultat opérationnel courant (marge opérationnelle) en hausse de 16 % à 135,7 millions d'euros sur les activités poursuivies ;
- la cession de la société Alter Way et l'acquisition de la société Trams Ltd au Royaume-Uni ;
- une forte diminution des autres charges opérationnelles à 14,3 millions d'euros du fait de la finalisation du plan de transformation ;
- un endettement financier net de 67 millions d'euros comparée à un cash net 2020 de 20 millions d'euros. Cette évolution s'explique par les rachats d'actions réalisés en 2021 pour 83 millions d'euros et par l'augmentation des volumes des opérations à refinancer et des activités pour compte propre au sein de l'activité TMF ;
- un auto-contrôle qui atteint 16,78 % au 31 décembre 2021.

(1) Avant prise en compte de la dette induite par l'application d'IFRS 16 aux contrats de location (locaux, véhicules...) dont Econocom est preneur.

1. Stratégie et objectifs associés

En 2023, Econocom lance « One Econocom », son nouveau plan stratégique qui guidera la trajectoire et les actions du groupe pour les cinq prochaines années.

Construit autour de principes fondamentaux liés à la collaboration, la cohésion et l'organisation autour des besoins de nos clients, il permettra de renforcer l'agilité, la pertinence et la circularité de nos offres.

Ce plan vise à :

- répondre aux nouvelles attentes du marché ;
- positionner les offres du groupe sur les segments de marchés en croissance ;
- proposer une offre globale dite de « bout en bout » pour couvrir les besoins de nos clients dans une vision 360° ;
- renforcer une approche et une couverture internationale.

Il fixe également de manière claire la mesure de nos ambitions financières et extra-financières pour le futur.

Le groupe vise ainsi une croissance significative de ses activités, au-delà de la croissance moyenne du marché, avec l'objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros d'ici 2028.

Cette croissance reposera principalement sur une stratégie ambitieuse de développement organique, représentant 70 % de la croissance totale attendue. Elle sera complétée par des acquisitions ciblées (30 % de la croissance totale) visant à renforcer les expertises du groupe et servir le développement des offres.

Ce plan, autofinancé à 100 % par le groupe, va être porté dans son éxécution par une équipe de management internationale expérimentée et motivée à l'atteinte des objectifs.

Les évolutions en cours des besoins clients et des marchés impliquent d'adapter l'offre et de repenser la manière de combiner les expertises du groupe. Cela passera par un renforcement des marchés de l'audiovisuel et de l'affichage digital et de l'infrastructure.

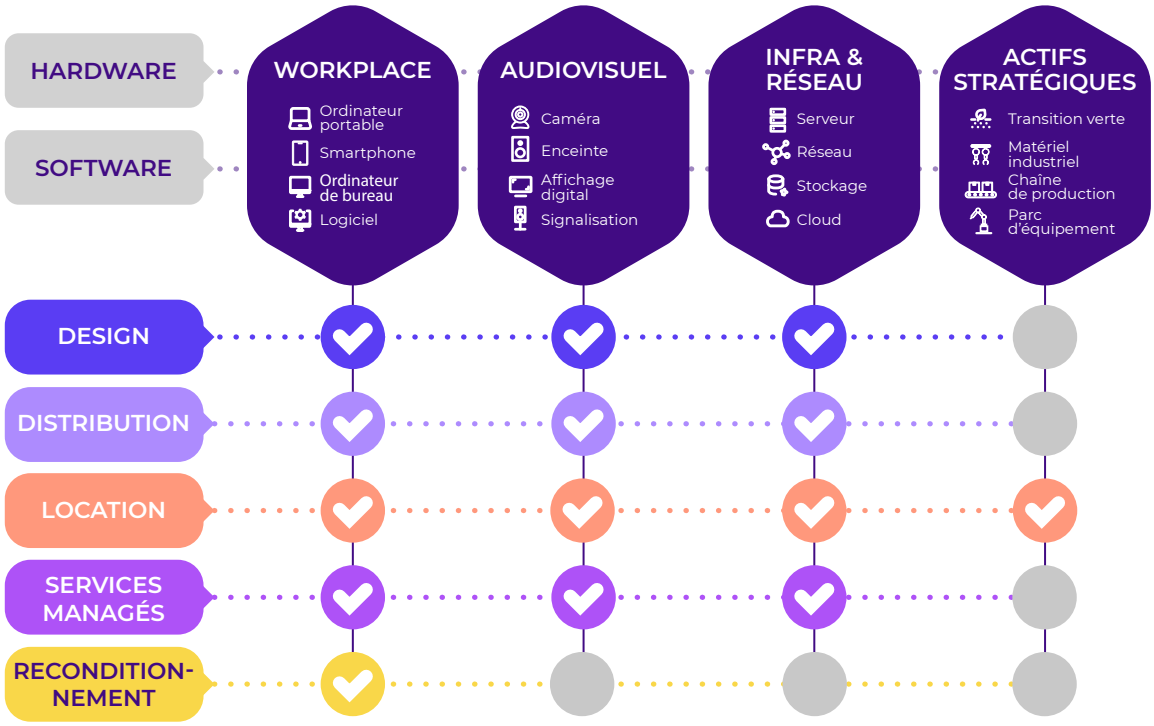

● *Développés par nos partenaires*

2. Présentation des solutions du groupe

Les études prospectives menées dans le cadre de la construction du plan « One econocom », pointent un certain nombre de tendances majeures qui vont faire évoluer les différents marchés sur lesquels le groupe opère.

Le « Device As a Service » s'affirme progressivement comme la norme incontournable dans le domaine technologique. Cette approche permet aux entreprises de s'affranchir des contraintes liées à la propriété des équipements, en optant plutôt pour un modèle de service flexible et évolutif incluant des services adaptés aux besoins spécifiques de chaque client.

Parallèlement, les considérations environnementales et sociétales prennent une place centrale dans les critères d'achat des entreprises. Face à une conscience grandissante des enjeux écologiques et sociaux, les organisations sont de plus en plus enclines à choisir des partenaires et des solutions alignés sur des valeurs éthiques et durables.

La généralisation du travail hybride, résultant de la montée en puissance du télétravail, accentue la nécessité de moderniser les infrastructures et les outils de travail. Les entreprises cherchent à créer des environnements collaboratifs et flexibles, adaptés à la fois aux bureaux traditionnels et aux espaces de travail à distance avec un focus accru porté à l'expérience des collaborateurs dans leur espace de travail.

De la même façon, les architectures informatiques deviennent de plus en plus complexes, avec la généralisation d'environnements hybrides mêlant infrastructures publiques et privées, solutions *cloud* et *on-premise*. Cette complexité requiert une gestion agile et sophistiquée, permettant d'assurer une sécurité renforcée et le fonctionnement optimal des applications critiques pour le business.

Ainsi, dans ce paysage en constante évolution, les entreprises sont confrontées aux impératifs d'anticipation et d'adaptation. Celles qui sauront intégrer ces tendances dans leur stratégie seront mieux positionnées pour prospérer dans cet environnement commercial dynamique et exigeant. C'est à ces évolutions que notre offre globale s'adapte.

2.1. Workplace : l'avenir d'un travail collaboratif efficace

Notre solution Workplace offre une transformation complète de l'environnement de travail, allant de l'aide au choix de la solution et du design du projet, jusqu'au déploiement des équipements et leur infogérance, en passant par l'achat ou la location des équipements, leur customisation, les services associés ou managés et le reconditionnement des équipements en fin de vie.

Grâce à des fonctionnalités innovantes et une approche centrée sur l'utilisateur, notre offre et nos équipes d'expert en adressant les défis spécifiques auxquels les organisations sont confrontées, visent à optimiser la productivité, la collaboration et la flexibilité au sein des organisations.

Notre offre Workplace s'appuie sur les expertises suivantes :

- **Design :** la modernisation d'un environnement IT demande d'intégrer dans la conception du projet un grand nombre de paramètres (matériels, logiciels, réseaux, sécurité). Econocom, grâce à la maitrise de l'ensemble de ces

expertises et une relation de long-terme avec les principaux fournisseurs du marché, est en mesure d'offrir des solutions sur mesure pour assurer la réussite de tout projet.

- **Distribution :** avec un catalogue de plus de 150 000 références et 2 000 marques, Econocom propose l'un des choix les plus larges du marché et offre à ses clients la garantie d'un sourcing réussi et adapté. Nos certifications et agréments garantissent des conditions uniques auprès des plus grands constructeurs, et notre chaîne de valeur assure un process maîtrisé à chaque étape : du sourcing aux prestations de rallongement de la durée de vie des équipements en passant par la personnalisation et le pilotage complet du projet de déploiement.
- **Financement :** des solutions de financement et de gestion d'équipements sur-mesure en réponse aux enjeux technologiques, industriels et énergétiques.
- **Services Managés :** expert de l'environnement utilisateurs, nous transformons et opérons l'organisation IT des entreprises.
- **Reconditionnement :** avec Econocom Factory, société industrielle spécialisée dans la seconde vie des équipements IT depuis 1986, Econocom collecte, reconditionne et répare des smartphones, tablettes, ordinateurs et montres connectées. Au travers de sa marque de produits reconditionnés SMAAART, le groupe poursuit l'objectif de repousser l'échéance à laquelle un dispositif électronique se transforme en déchet, dans une logique de circuit court.

2.2. Audiovisuel & Affichage digital : des solutions immersives pour une expérience unique

Notre offre complète dans le domaine de l'audiovisuel et de l'affichage digital vise à transformer les espaces, à capter l'attention des publics et à renforcer la communication visuelle. Que ce soit pour une entreprise, un lieu public, ou un événement, nos solutions sont conçues pour offrir une expérience immersive et mémorable.

Avec le lancement de sa nouvelle marque Gather en 2023, le groupe Econocom confirme son engagement dans la redéfinition du paysage audiovisuel, en offrant à ses clients innovation, expertise et convergence des services à une échelle internationale, et ce, pour toutes les entreprises de tous les secteurs tels que les multinationales, les aéroports, les chaînes de magasins, les institutions financières, les gouvernements et les stades.

Notre offre comprend :

1. **Affichage digital dynamique :** écrans LED Haute Résolution : des écrans LED de pointe offrant une qualité d'image exceptionnelle pour une visibilité optimale et affichage tactile interactif : des publics engagés grâce aux écrans tactiles interactifs, idéaux pour les présentations ou les informations interactives.
2. **Systèmes de sonorisation de pointe :** systèmes de conférence audio : pour faciliter les réunions et les présentations avec des systèmes audio de pointe pour une communication claire et efficace.
3. **Solutions de visioconférence et communications unifiées :** caméras HD et Plateformes de Communication améliorent les réunions virtuelles avec des caméras haute définition et des plateformes de visioconférences conviviales.

Focus sur les offres de communications unifiées

- **Entreprise telephony :** cette solution adresse la convergence des accès opérateurs avec les solutions de collaboration en place :
  - collaboration avec l'opérateur en place ou celui recommandé par Econocom pour une approche internationale ;
  - services de téléphonie avancés (standards vocaux interactifs, réceptionnistes physiques ou virtuels...) ;
  - optimisation des coûts par le monitoring des licences en adéquation avec les besoins et utilisations (tableaux de bords et rapports disponibles).
- **Vidéo collaboration :** le monde de la visioconférence a été révolutionné par l'arrivée de nouveaux acteurs tels que Microsoft, Zoom, Google. Notre expertise permet d'équiper les salles de réunion en alliant simplicité d'utilisation et performance :
  - Cisco Webex : connexion Webex des terminaux pour rejoindre des réunions Teams grâce aux nouveaux terminaux certifiés Microsoft ;
  - Microsoft Teams Rooms : réunions Teams en un clic et avec dernières innovations en matière de captation et de rendu vidéo à travers nos partenaires POLY, YEALINK ou LOGITECH ;
  - Zoom Rooms : pour une collaboration en vidéo HD quel que soit l'espace pour une interaction en temps réel respectant les dernières innovations en matière de captation et de rendu vidéo.
- **Contact center :** le centre d'appels devient un centre de contacts stratégique qui propose une multitude de moyens de communication (voix, vidéo, messagerie instantanée...). Econocom accompagne l'intégration des nouvelles solutions.

4. **Affichage dynamique pour le retail et les événements :**

- **Solutions d'affichage personnalisées :** des expériences de shopping uniques avec des écrans dynamiques présentant des promotions, des vidéos produits et des contenus interactifs.
- **Affichage événementiel :** des publics divertis lors d'événements spéciaux avec des murs vidéo, des affichages LED et des installations visuelles époustouflantes.

5. **Gestion de contenu et maintenance :**

- Plateformes de gestion de contenu : facilite la mise à jour et la gestion de contenus avec des plateformes conviviales.
- **Maintenance préventive :** assure la continuité des installations avec un service de maintenance préventive pour minimiser les temps d'arrêt.

Nos équipes d'experts créent des solutions sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques des organisations. L'innovation, l'impact visuel et la fiabilité sont parties intégrantes de notre approche et de notre solution Audiovisuel & Affichage Digital.

2.3. Infrastructures et Réseaux

Dans une ère digitale en constante évolution, l'infrastructure est le pilier sur lequel reposent la croissance et l'efficacité de toute entreprise. Notre offre complète d'infrastructure est conçue pour répondre aux besoins complexes des entreprises, assurant une base solide pour l'innovation, la sécurité et la performance opérationnelle.

1. **Réseaux et connectivité avancés :**

- Architecture de réseau évolutive : concevez un réseau robuste et évolutif pour soutenir les exigences croissantes de votre entreprise.

- Connectivité Haut Débit : maximisez la vitesse et la fiabilité avec nos solutions de connectivité haut débit pour une communication fluide et instantanée.

2. Cloud et virtualisation :

- Migration vers le *cloud* : transformez votre infrastructure IT en migrant vers le *cloud*, améliorant la flexibilité et réduisant les coûts d'exploitation.
- Virtualisation de serveurs : optimisez l'utilisation des ressources avec la virtualisation de serveurs, permettant une meilleure gestion et une évolutivité accrue.

3. Sécurité de l'infrastructure :

- Protection avancée contre les menaces : garantissez la sécurité de vos données sensibles avec nos solutions de protection avancée contre les menaces.
- Gestion des accès et des identités : mettez en place des politiques de sécurité robustes avec notre gestion avancée des accès et des identités.

4. Solutions de stockage et de sauvegarde :

- Stockage haute performance : répondez à la demande croissante de données avec nos solutions de stockage haute performance.
- Sauvegarde automatisée : protégez vos données critiques avec des solutions de sauvegarde automatisées assurant une récupération rapide en cas de besoin.

5. Analyse et optimisation :

- Analyse des performances : surveillez et optimisez les performances de votre infrastructure grâce à des outils d'analyse avancés.
- Optimisation des coûts : identifiez les opportunités d'optimisation des coûts pour une gestion financière plus efficace de votre infrastructure.

2.4. Financement d'actifs stratégiques

Nos offres de financement dédiées aux « actifs stratégiques » accompagnent la croissance et la compétitivité à long terme des entreprises en Europe. Elles visent à faciliter l'acquisition, la modernisation et le développement des actifs essentiels et clés pour l'entreprise, tout en optimisant la trésorerie en offrant un soutien financier fiable grâce à EDFL (Econocom Digital Finance Limited) et nos partenaires refinanceurs.

Points forts de notre offre

- **Financement sur mesure :** nous concevons des solutions de financement flexibles s'adaptant aux besoins et exigences de nos clients. Nous sommes en mesure de financer l'acquisition d'une grande variété d'actifs essentiels à la production de ces derniers, notamment des technologies de pointe ou la mise à niveau d'infrastructures essentielles.
- **Accompagnement expert :** notre équipe d'experts dédiés guide nos clients tout au long du processus, de l'évaluation initiale à la finalisation du financement.
- **Couverture européenne :** nous pouvons accompagner nos clients partout en Europe pour le financement de leurs actifs stratégiques.
- **Gestion simplifiée :** des procédures simplifiées, des délais rapides et une communication ouverte sont au cœur de notre approche, rendant notre processus de financement transparent et efficace.
- **Engagement durable :** nous valorisons les initiatives durables et encourageons les investissements dans des actifs qui contribuent à un impact positif sur l'environnement et la société.

3. Présentation des métiers et expertises du groupe

Les différents métiers et expertises présentés ci-dessous correspondent au modèle analytique de présentation des résultats financiers du groupe.

3.1. La distribution (Produits & Solutions)

Les équipements mis à la disposition des utilisateurs conditionnent l'efficacité et le confort des collaborateurs. La performance des outils en télétravail ou en collaboratif au bureau est indispensable pour maintenir le lien et développer la créativité.

Avec un catalogue de plus de 150 000 références et 2 000 marques, Econocom propose l'un des choix parmi les plus larges du marché. Nos certifications et agréments garantissent des conditions uniques auprès des plus grands constructeurs.

Enfin, nos partenariats stratégiques garantissent une approche « Modern Workplace » notamment avec Apple, Microsoft et Google.

Notre conviction : *device as a value*

Nous avons la conviction que le device est un asset stratégique pour les organisations publiques comme privées et qu'il permet de soutenir l'efficacité et l'attractivité de leur workplace.

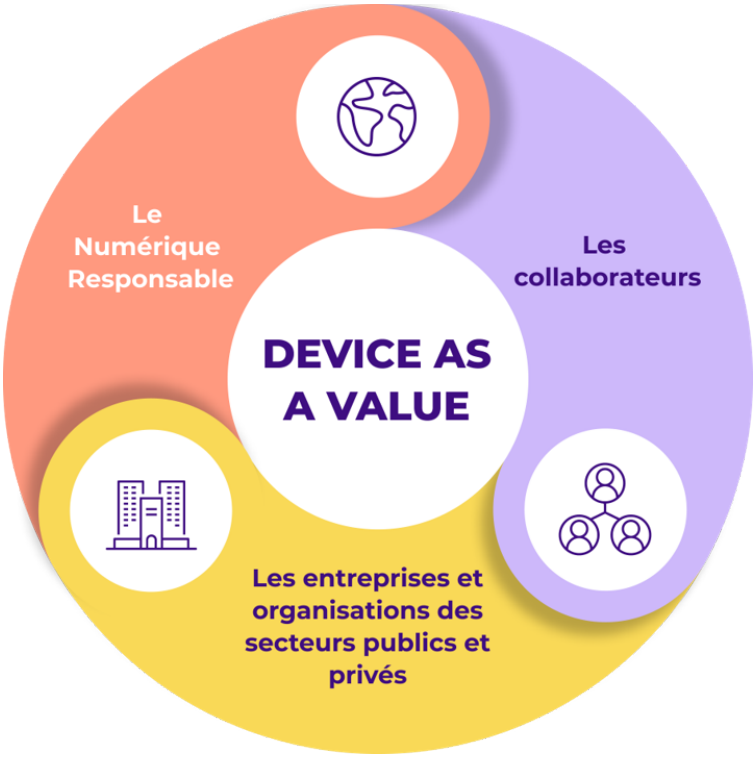

Notre chaîne de valeur assure un process maîtrisé à chaque étape : du sourcing aux prestations de rallongement de la durée de vie des équipements en passant par la personnalisation et le pilotage complet de projet.

Notre chaîne de valeurs

Nos clés de succès :

- **Un conseil impartial :** nous accompagnons nos clients dans leur transformation digitale avec un approvisionnement simplifié de leurs produits et de leurs choix technologiques tout en répondant aux exigences de leurs utilisateurs.
- **Un financement maîtrisé à l'usage :** nous coconstruisons avec nos clients des solutions clés en main, *as a service*, personnalisées, adaptées à l'évolution de leurs besoins et leurs contraintes budgétaires.
- **Une puissante organisation logistique :** nous prenons en compte les spécificités logistiques en proposant des solutions sur mesure quel que soit le volume des commandes et des projets.
- **Un service après vente premium :** nous garantissons la continuité de service et permettons aux utilisateurs de toujours rester opérationnels. Nous avons une organisation dédiée pour la gestion SAV des produits.
- **Une démarche éco-responsable :** nous prenons en charge la fin de vie des équipements IT grâce à une démarche écoresponsable favorisant l'économie circulaire et une approche de réduction des coûts pour les entreprises et les administrations.

3.2. Le financement (Technology Management & Financing)

L'activité Technology Management & Financing (TMF) adresse les besoins en matière de location d'actifs informatiques mais également les besoins de financement d'actifs stratégiques permettant de couvrir l'étendue des biens d'équipement des entreprises et principalement les équipements nécessaires à leur activité : équipements industriels, dispositifs médicaux, véhicules, équipements maritimes...

Nos convictions

Les entreprises recherchent en permanence des ressources pour améliorer leur compétitivité, délivrer leur proposition de valeur et préparer l'avenir :

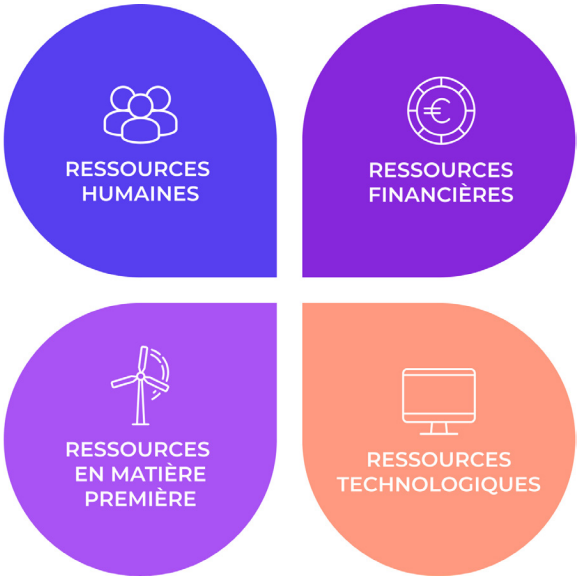

3.2.1. L'APPROCHE VERTUEUSE DE LA GESTION DE BOUT EN BOUT DU CYCLE DE VIE DES ACTIFS TECHNOLOGIQUES

Pionnier de la transformation digitale responsable depuis des années, la mission d'Econocom, au travers de son offre de « bout en bout », est d'accompagner ses clients dans la démarche vertueuse de l'économie circulaire. Econocom met à la disposition de ses clients des solutions concrètes et des outils permettant de réduire l'impact numérique sur l'environnement tout en garantissant la qualité d'exécution et la conformité en circuit court, dans le cadre d'une démarche inclusive.

Optimiser le cycle de vie

À l'heure de la révolution digitale, les innovations technologiques sont toujours plus fréquentes et imposent un renouvellement quasi constant des ressources digitales des entreprises avec pour objectif de maintenir une compétitivité en offrant les meilleures fonctionnalités aux clients/utilisateurs.

En complément, les usages des collaborateurs et des clients évoluent avec des exigences accrues en termes de réactivité, d'ergonomie et de simplicité : les utilisateurs ont pris le pouvoir dans l'adoption d'une technologie et décident de leur quotidien.

Dans ce contexte, les entreprises sont sous pression pour trouver le juste équilibre entre choix technologique, efficacité opérationnelle et maîtrise des dépenses. Econocom apporte une réponse à cette problématique en proposant une palette d'offres, modulaires et en accord avec les besoins technologiques de ses clients.

- **Lifecycle management :** portail interactif de gestion de parc pour gérer l'ensemble du cycle de vie des actifs, traiter les flux administratifs, les flux financiers ainsi que les flux opérationnels.
- **EcoTwice :** solution pour donner aux collaborateurs la possibilité d'acheter leur propre équipement professionnel.
- **BuyBack :** service de prise en charge de la gestion de fin de vie des équipements en collectant, valorisant et réemployant les équipements.

Réduire l'empreinte environnementale

La transition énergétique fait partie des ambitions à court et moyen termes de l'ensemble des entreprises et collectivités alors que les gouvernements adoptent de plus en plus de mesures pour lutter contre le réchauffement climatique.

Les objectifs des entreprises et des collectivités dans la transition énergétique demeurent identiques : baisser la consommation énergétique de leurs bâtiments, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, trouver de nouvelles manières de maîtriser globalement l'énergie et participer à la production d'énergies renouvelables. Car si l'objectif à atteindre est vital pour l'avenir, un autre enjeu est aussi beaucoup plus immédiat : celui des économies à réaliser.

Le modèle locatif est par définition un modèle d'économie circulaire et de réduction d'empreinte environnementale avec un partage de l'usage des équipements. Les équipements sont restitués en fin de location par un utilisateur puis réemployés auprès d'un autre utilisateur. L'impact environnemental des équipements numériques en location est affecté à chaque utilisateur au prorata temporis de l'usage.

Depuis 50 ans, Econocom, entrepreneur du numérique responsable, collecte et valorise chaque année près de 500 000 équipements informatiques pour leur donner une seconde vie.

- **Green&Energy :** solution de conseil et de location financière pour réaliser des projets de performance énergétique et réduire les consommations énergétiques.
- **EcoBuilding :** service de management énergétique des bâtiments pour accélérer la transition par l'intelligence de la donnée.
- **EcoCarbon :** solution pour accompagner les Directions IT & Numérique dans la mesure, la réduction et la compensation de l'empreinte environnementale pour une démarche 100 % Numérique Responsable.

Le renouvellement des équipements des entreprises pour des choix plus responsables

À titre d'exemple, le secteur du roulant vit actuellement sa mutation et le marché sera porté par les actifs roulants à faibles émissions de CO_2. Ainsi, le marché prévoit un accroissement des volumes des accessoires tels que bornes de recharge, stations de stockage hydrogène, mais aussi les Vélos à Assistance Electrique (VAE). Ces actifs sont pour la plupart voués à une obsolescence technologique rapide et sont donc propices à la location.

Cet axe de développement vient compléter les offres historiques du groupe et constitue un véritable levier de diversification.

3.2.2. LA DIVERSIFICATION AVEC LE FINANCEMENT DES ACTIFS STRATÉGIQUES

L'activité FAST représente l'axe de diversification d'Econocom pour accompagner ses clients sur de nouvelles gammes d'équipements et vers leur transition énergétique.

Cette activité permet plus généralement à Econocom d'apporter à ses clients des réponses financières pertinentes qui leur permettent d'aborder sereinement les transitions tant digitales qu'environnementales, en préservant leur assise financière.

Cette offre couvre l'étendue des biens d'équipement des entreprises et principalement ceux nécessaires à leur activité : équipements industriels, dispositifs médicaux, véhicules, équipements maritimes...

Pour faciliter l'accélération de la diffusion de ses offres digitales les plus avancées, Econocom dispose, depuis 2014, d'une entité qui apporte au groupe une capacité d'innovation financière.

Econocom Digital Finance Limited (EDFL) est la structure dédiée et centralisée, spécialisée en gestion des risques et en structuration des solutions de financement. EDFL apporte une expertise spécifique en matière de sécurisation des transactions et de financement des contrats hors des standards. Grâce à EDFL, Econocom accroît son indépendance et sa capacité de refinancement.

Le financement des actifs stratégiques représente en 2023 près de 15 % du chiffre d'affaires de EDFL et constitue la solution pour financer les projets de transformation les plus complexes.

3.2.3. LE RECONDITIONNEMENT

Avec le rachat de Sofi Group en 2022 par Technology Management & Financing, le groupe améliore son processus industriel intégré afin de garantir à ses clients la maîtrise de la chaîne de valeur complète de l'économie circulaire et de proposer une solution engagée et intégrée qui répond aux piliers écologiques, sociétaux et économiques.

Sofi Group, rebaptisée Econocom Factory, leader industriel du reconditionnement « made in France » de smartphones et tablettes, est une entreprise à mission, certifiée ISO 14001 avec plus de 75 % des collaborateurs recrutés avec des contrats POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle). Les conditions tarifaires subissent de fortes fluctuations, principalement à la hausse. Les coûts de production, des composants et du transport, ainsi que les taux de conversion, ont contribué à des hausses régulières et consécutives.

Les vertus du reconditionnement

- **Optimisation des coûts :** le reconditionnement offre une alternative économique par rapport au remplacement pur et simple des équipements. Une économie tout en préservant la qualité.
- **Durabilité et environnement :** le reconditionnement s'inscrit dans une approche écoresponsable en réduisant la production de déchets électroniques.
- **Performance accrue :** nos process en reconditionnement permettent aux équipements de retrouver ou dépasser leurs performances d'origine.
- **Contrôles de qualité rigoureux :** chaque équipement reconditionné est soumis à des contrôles de qualité stricts pour garantir une fiabilité et une durabilité maximales.

Le processus de reconditionnement

- **Évaluation initiale :** nous examinons attentivement les équipements pour évaluer leur état actuel et déterminer les besoins de reconditionnement.
- **Personnalisation des upgrades :** en collaboration avec nos clients, nous identifions les améliorations nécessaires et les upgrades potentiels pour maximiser les performances des équipements.
- **Réparation et révision :** nos techniciens hautement qualifiés effectuent les réparations nécessaires, remplacent les composants défectueux et procèdent à une révision complète de l'équipement.
- **Contrôles de qualité :** chaque équipement reconditionné est soumis à des tests rigoureux pour garantir sa conformité aux normes de qualité les plus élevées.
- **Personnalisation finale :** nous ajustons les paramètres et configurations selon les spécifications indiquées, avant la livraison finale.

La qualité industrielle « made in France »

Forte de son savoir-faire industriel et respectant des protocoles très stricts, Econocom Factory a construit un processus de reconditionnement **qualitatif** et **transparent** en **économie circulaire en circuit court** en France. Les produits reconditionnés dans l'usine bénéficient d'outils d'audit et de tests développés par les équipes R&D internes, permettant d'auditer jusqu'à 58 points de contrôle.

Nos engagements pour l'environnement

Plus de 80 % de l'impact d'un produit numérique étant dû à sa fabrication, l'intérêt d'en prolonger la durée de vie est une évidence pour Econocom Factory. En maîtrisant tout le processus de reconditionnement de ses produits, depuis l'approvisionnement de produits usagés essentiellement sur le territoire, jusqu'à la commercialisation, elle assure une complète traçabilité des produits qui transitent dans son usine. Le choix du circuit court permet également de réduire au maximum l'impact de ses produits reconditionnés.

Econocom Factory est certifiée ISO 14001 pour son système de management environnemental.

Notre positionnement d'entreprise sociale et solidaire

Engagée dans le développement de l'industrie et des emplois en France, elle développe une école de formation interne en collaboration avec Pôle Emploi, destinée aux personnes en fin de droits. La méthode de recrutement est basée sur les habiletés aux postes et la formation se déroule sur 400h. 83 % des effectifs sont embauchés à l'issue du programme.

La société a obtenu le label **« Service France Garanti »** pour ses services de reconditionnement et de réparation, garantissant que 90 % de la main d'œuvre est soumis à un contrat de travail de droit français et que 90 % des effectifs en contact direct avec le client sont soumis à un contrat de travail de droit français.

Econocom Factory soutient la Ligue contre le Cancer et revalorise des reprises de téléphones afin d'investir dans la recherche contre le cancer.

Notre statut d'entreprise à mission

Econocom Factory est devenue naturellement la première entreprise de son secteur à adopter le statut **d'entreprise à mission.**

Sa mission est de contribuer activement à la prolongation de la durée de vie des équipements électriques et électroniques, et de s'engager à développer une industrie innovante, porteuse de sens et créatrice de valeurs en économie circulaire en circuit court.

Avec les quatre objectifs environnementaux suivants :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre par la collecte d'équipements électriques et électroniques usagés en vue de leur reconditionnement, en favorisant la mobilisation des énergies renouvelables produites en France ;
- participer à l'économie des ressources et des matières premières nécessaires à la composition des équipements électriques et électroniques ;
- valoriser les déchets générés en réutilisant ou en recyclant les pièces des équipements électriques et électroniques qui ne peuvent être réparés ;
- sensibiliser le plus grand nombre à la consommation durable.

Et deux objectifs sociaux :

- favoriser l'embauche d'une main d'œuvre locale ;
- assurer la formation en interne de la main d'œuvre non qualifiée.

3.3. Les Services

L'activité Services du groupe Econocom crée et développe des services personnalisés pour accompagner les projets digitaux de nos clients et répondre avec agilité à leurs besoins en matière d'environnement utilisateurs, de services d'infrastructures y compris de migration vers le cloud et d'hybridation, de modernisation des applications et de gestion des datas.

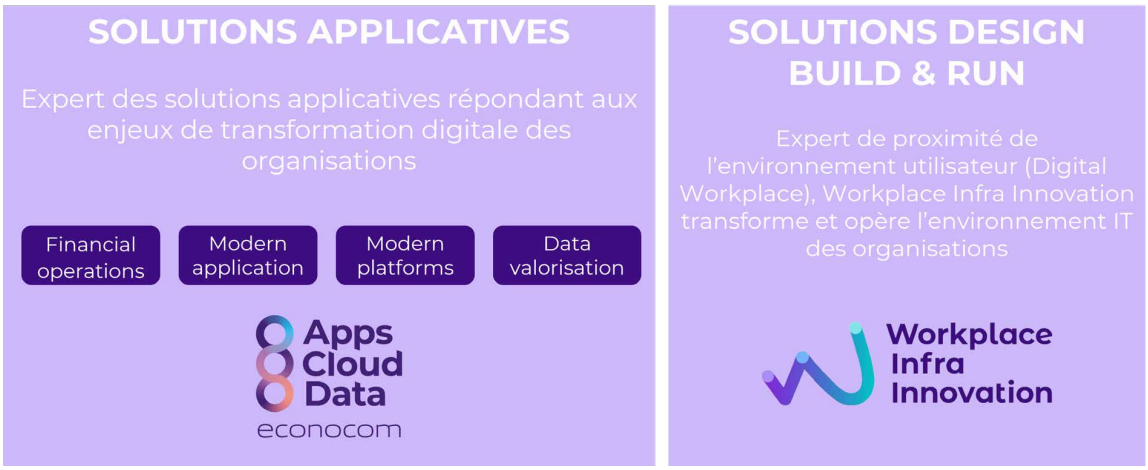

Environnement utilisateurs

Econocom met en oeuvre, l'aide à l'adoption et la garantie de disponibilité des environnements de collaboration, dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation.

L'offre « digital workplace » intégre la conception, l'intégration et la gestion de l'environnement numérique de travail de l'utilisateur.

Les périmètres couverts par notre offre sont les suivants :

- les solutions collaboratives, de productivité « cloudifiées » ;
- le management des devices utilisateurs ;
- le service desk digitalisé ;
- les services de proximité.

Econocom, conserve sa place de n° 1 du marché de l'infogérance utilisateurs en France en 2023. (Classement Teknowlogy/ PAC - 2023) pour la 5e année consécutive et continue d'accompagner les grandes entreprises françaises et internationales dans la transformation de l'environnement digital. Toujours selon PAC, Econocom occupe également une place de leader en France sur l'ensemble des services dédiés à la « Digital Workplace » : conseil, intégration, services managés et support aux utilisateurs.

Cloud, infrastructures et hybridation

Les entreprises plébiscitent le cloud sous toutes ses formes, que ce soit du IaaS, PaaS ou SaaS ou qu'il soit privé ou public.

La tendance principale est le multicloud et le cloud hybride qui consiste à choisir plusieurs fournisseurs de cloud (AWS, Microsoft ou Google) et plusieurs formes de cloud.

Elles doivent cependant composer avec leur existant, comprenant des applications et des infrastructures dites « Legacy » souvent installées en local dans leur propre datacenter. La capacité à gérer des infrastructures locales et multicloud en même temps s'appelle l'hybridation.

La clé de la réussite de la transformation réside donc dans la capacité de la DSI à mettre en œuvre une gouvernance globale et efficace du projet de migration vers le cloud, tout en gardant opérationnels ses applicatifs Legacy et/ou en les modernisant.

Pour gérer au mieux les infrastructures de ses clients avec un haut niveau de sécurité, les centres de services d'Econocom ont adopté un outil majeur de pilotage nommé Azure Arc de l'éditeur Microsoft.

Econocom transforme, implémente et optimise les services d'infrastructure de ses clients en répondant aux nouvelles tendances du marché notamment l'hyperautomatisation et le cloud hybride :

- le Move to Cloud ;
- les Cloud Managed Services ;
- la sécurité et la compliance ;
- la gouvernance.

Grâce à des partenariats forts avec Microsoft et AWS ainsi qu'avec Google, nos architectes cloud accompagnent nos clients dans la définition et la mise en œuvre d'environnements cloud, hybrides ou multicloud, sécurisés, fiables et performants.

La proximité des experts Econocom avec les éditeurs nous permet d'accéder, dès les versions bêta, aux fonctionnalités nouvelles ou innovantes, de les tester et d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour les proposer au bon moment aux clients et en toute confiance.

Econocom Apps, Cloud & Data

Au cœur du système d'information, l'application représente bien plus qu'un levier de développement, c'est un vecteur d'innovation, de différenciation voire de disruption pour l'entreprise sur son marché.

Aujourd'hui lorsque l'on parle d'application, l'enjeu n'est plus la disponibilité mais la performance et la qualité de l'expérience vécue par l'utilisateur.

De fait, il n'est plus suffisant d'aborder ces projets sous le seul prisme du développement mais aussi de prendre en compte le choix de la plateforme sousjacente, la valorisation de la donnée, la sécurité et l'intégrité. Sans compter que les applications sont interdépendantes avec les Systèmes d'Information que ce soit celui de l'entreprise ou de tiers.

Pour accompagner les DSI dans leurs projets de valorisation du patrimoine applicatif, Econocom a conçu une offre reposant sur trois piliers complémentaires :

- modern applications ;
- modern platforms ;
- Data Valorisation.

Econocom adopte une démarche méthodologique structurante, le DevOps (Développement/Opération).

Elle consiste à concevoir et gérer le développement de l'application, son intégration, le déploiement, l'exploitation et la maintenance des infrastructures comme un tout intimement lié.

Les principes du DevOps préconisent des cycles de développement plus courts, une augmentation de la fréquence des déploiements et des livraisons continues automatisées.

Par ailleurs, Econocom accompagne ses clients dans la valorisation des données leur permettant d'en tirer un avantage économique et concurrentiel. Cela consiste à collecter, stocker, transformer puis restituer sous forme de représentations ad hoc permettant aux destinataires une compréhension optimale des informations nécessaires à la prise de décisions dans leurs métiers respectifs.

À travers son activité Services, Econocom apporte donc à ses clients des réponses sur mesure à leurs projets de transformation, couvrant à la fois les infrastructures, les données et les applicatifs, sur l'ensemble de la chaîne de valeur (conseil, mise en œuvre et gestion et amélioration continue).

4. Les solutions digitales des satellites Econocom

Lancé en 2014, le modèle des Satellites permet à Econocom de se positionner rapidement sur les marchés porteurs (cybersécurité, cloud, mobilité...). Les Satellites d'Econocom sont des PME innovantes, dont les domaines d'expertises correspondent aux enjeux stratégiques de la transformation digitale.

CYBER SÉCURITÉ	ASYSTEL-BDF • EXAPROBE • TRAMS
MICROSOFT	ASYSTEL-BDF • TRAMS
APPLE	ASYSTEL-BDF • ENERGY NET • TRAMS
APPS & CLOUD	ASYSTEL-BDF • SYNERTRADE • TRAMS
INFRASTRUCTURE & RÉSEAUX	ASYSTEL-BDF • EXAPROBE • TRAMS
MOBILITÉ	ASYSTEL-BDF • ENERGY NET • TRAMS
DIGITAL SIGNAGE & MULTIMEDIA	ASYSTEL-BDF • BIS|ECONOCOM • EXAPROBE • TRAMS
CONSEIL	ASYSTEL-BDF • HELIS • TRAMS

4.1. Cybersécurité : l'offre Econocom

- **Asystel-BDF (Italie)** : supervise la sécurité informatique à travers des activités de conseil, d'inventaire, de surveillance, d'évaluation des vulnérabilités et de test de pénétration, et de remédiation.

Sa gamme d'offres, appelée EclipsOut, est constituée d'un ensemble de produits et de plateformes (Advanced Threat Defense, Endpoint Detect & Response, Beyond DLP), basés sur les technologies leaders du marché, et de services de support (CTI – Cyber Threat Intelligence, Advanced Threat Defense, Vulnerability Assessment & Management, Enterprise Data Protection, Endpoint Sanitization, Network/App/Web Penetration Tests, Digital Forensics, Phishing Campaigns, etc.) dans une logique de Managed Security Service Provider, fournis par le SOC de Milan qui assure des niveaux de sécurité élevés et constants.

Cependant, la surveillance et la gestion des systèmes ne suffisent pas. En matière de cybersécurité, l'humain est le principal point de vulnérabilité. C'est pourquoi Asystel-BDF a conçu une solution en ligne (appelée SecurE-Learning) pour sensibiliser et acculturer les collaborateurs aux enjeux de la cybersécurité, grâce à des outils personnalisés, conviviaux et dynamiques.

Pour compléter et intégrer la solution SecurE-Learning, nous fournissons deux outils dynamiques avec une production mensuelle : a) la collection Security Tips pour fournir aux employés et aux travailleurs des informations dynamiques sur les risques et les vulnérabilités dans un langage compréhensible pour les non-experts ; b) le Vulnerability Bulletin, où nous sélectionnons et classons les vulnérabilités à différents niveaux de gravité, en les regroupant dans différents domaines (applications, bases de données, systèmes d'exploitation, navigateurs, etc.) et en indiquant les CVE, les problèmes, les correctifs disponibles afin de fournir au personnel informatique un outil qui accélère les choix et les actions de remédiation.

Par ailleurs, compte tenu du contexte international actuel, caractérisé par des cybermenaces croissantes et une explosion des données numériques, ainsi que de l'importance du rôle du RSSI pour les entreprises, Asystel-BDF propose également un nouveau programme CaaS (CISO as-a-Service) ayant pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de sécurité et des politiques technologiques et de gestion des risques capables de protéger les actifs numériques et d'assurer la continuité opérationnelle des organisations et d'aider les clients à être en conformité avec les politiques européennes telles que GDPR et DORA. Ce service est une opération mise en œuvre par des professionnels de la cybersécurité et qui implique une intervention constante dans le temps.

L'équipe Cybersécurité dispose également de partenariats et de compétences en matière d'implémentation et de support sur les principaux fournisseurs de ce marché tels que : DDarktrace, Elastic Security, Palo Alto, Trend Micro, Trellix (McAfee & FireEye), Microsoft (Defender, AIP, Sentinel), Bitdefender, Cisco, Checkpoint, Crowdstrike, Fortinet, It's Mine, Kaspersky, Libraesva, Okta, Watch Guard et bien d'autres.

Focus sur l'offre d'Asystel-BDF en matière de défense contre les menaces avancées et de gestion des vulnérabilités.

Pour faire face à l'augmentation continue des violations de données informatiques, Asystel-BDF a conçu et mis en œuvre une plateforme modulaire de cyberdéfense et de gestion des vulnérabilités. Celle-ci surveille en quasi-temps réel le trafic des serveurs et des terminaux (la plateforme peut ingérer des données provenant des différents EDR sur le marché), même en dehors du périmètre de l'entreprise, pour identifier les fuites de sécurité et répondre automatiquement et rapidement aux menaces grâce aux technologies d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, qui forment les systèmes et permettent aux entreprises de simplifier la gestion de leur sécurité.

- **Exaprobe (France)** : est une entité de référence pour la sécurisation des infrastructures et des territoires numériques des entreprises mais également pour les infrastructures réseaux et audiovisuelles.

Société acquise en 2013, et regroupant aujourd'hui les sociétés Cap Synergy (2012), Comiris (2014), Aciernet (2017) et So-IT (2021), Exaprobe est un intégrateur de solutions de sécurité. Elle intervient dans les domaines de la sécurité des systèmes d'information, des infrastructures réseau, des plateformes de communication unifiée et de la digitalisation des espaces de travail. Son business model actuel est basé sur la fourniture de solutions techniques, de prestations d'intégration en mode projet ainsi que d'une offre de services managés.

Aujourd'hui, avec 225 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 157,1 millions d'euros. Exaprobe s'est affirmée grâce à son expertise technologique et des offres innovantes. Avec le rachat de la société Aciernet en 2017, Exaprobe dispose d'une expertise spécifique dans la conception et l'équipement de grands data centers. Le rachat de So-IT en 2021 a permis à Exaprobe de renforcer sa présence dans la région Sud-Ouest et de compléter et enrichir ses compétences Réseaux et Sécurité sur des partenaires stratégiques tels que Palo Alto, Arista...

Les équipes Réseaux et Sécurité d'Exaprobe bénéficient de partenariats de haut niveau avec les plus grands constructeurs. Nos experts accompagnent nos clients sur des missions d'architecture, d'implémentation, de support et d'infogérance sur les leaders du marché : Cisco, Fortinet, PaloAlto, Crowdstrike, F5, Wallix, Vade, HPE-Aruba, CheckPoint, Stormshield, Ubika, TrendMicro, Cato Networks, Infoblox, Arista, Opengear, Ucopia, Cloudi-Fi...

Zoom sur l'offre SOC d'Exaprobe

Exaprobe propose une offre de services managés opérée jusqu'en 24/7 permettant d'assurer le maintien en condition opérationnel, l'exploitation, la supervision et la gouvernance des solutions de cybersécurité.

Afin de répondre aux enjeux croissants liés à la sécurité des systèmes d'informations et à la multiplication des menaces, Exaprobe a mis l'accent depuis plusieurs années sur le développement de son SOC (Security Operations Center) et d'offres de services clés en main baptisées Go4Secu permettant de bénéficier de l'expertise d'une équipe dédiée de cyberanalystes basée en France assurant à la fois l'analyse et la remédiation des menaces de sécurité 24/7.

Ces offres sont constituées :

- d'une brique technologique 100 % cloud adossée aux acteurs leaders du marché (Cisco, CrowdStrike, Palo Alto) afin d'assurer la protection des postes & serveurs, des flux de messagerie et de la navigation web ;

- de services d'intégration et d'exploitation des solutions de protection en place afin d'assurer la détection et la réaction aux incidents de sécurité en 24/7.

Notre organisation associant à la fois des experts analystes des menaces et un outillage avancé utilisant l'automatisation et l'intelligence artificielle permet ainsi de traiter et bloquer rapidement les menaces détectées en limitant au maximum leur impact dans le système d'information de nos clients.

En 2024, Exaprobe propose un nouveau service avec la réalisation de fausses campagnes de phishing afin :

- d'évaluer les vulnérabilités humaines de l'entreprise ;
- de vérifier régulièrement le niveau de vigilance des équipes ;
- de sensibiliser ses collaborateurs aux risques cyber.

Le phishing demeurant le premier vecteur d'attaque & d'intrusion au sein des systèmes d'informations, il est essentiel de sensibiliser les utilisateurs régulièrement car ils sont en première ligne face à ce type d'attaque.

- **Trams (Royaume-Uni)** : en 2023, Trams a continué à développer ses offres de sécurité en s'associant à des sociétés de cybersécurité et de prévention du phishing soigneusement sélectionnées. L'entreprise est toujours certifiée ISO27001 et, en 2023, elle s'est efforcée d'obtenir la certification Cyber Essential Plus afin d'offrir à ses clients une assistance et des connaissances supplémentaires en matière de sécurité.

Travailler avec des pionniers dans leur domaine (tels que DarkTrace, Phished, Barracuda et CrowdStrike) a permis à Trams d'offrir à ses clients une visibilité complète de leur écosystème et une protection de tous leurs appareils, échanges, données et identités. En tant que revendeur Jamf de premier plan, Trams fournit également Jamf Protect et Jamf Trusted Access pour macOS et iOS. Ces partenariats ont permis à Trams de remporter de nombreux contrats de sécurité en 2023.

4.2. Technologies Microsoft : l'offre Econocom

- **Asystel-BDF (Italie)** : en utilisant le modèle WaaS (Windows as a Service) pour gérer la distribution des patchs, la distribution et l'installation des centres logiciels, également par le biais d'un catalogue de centres logiciels, Asystel-BDF conçoit des solutions innovantes pour répondre aux besoins de gestion des modern workplace et elle est spécialisée dans le domaine du Modern Work PME et des Données & Intelligence Artificielle (Azure). Asystel-BDF est également un revendeur autorisé Microsoft HoloLens, permettant d'offrir d'une prestation complète et à valeur ajoutée dans le domaine des solutions digitales et du multimédia.
- **Trams (Royaume-Uni)** : forte de dizaines d'années d'expérience dans le domaine des produits et services Microsoft, Trams fournit des licences MO365, CSP et LSP aux entreprises de toutes tailles, ainsi que des solutions.

4.3. Technologies Apple : l'offre Econocom

- **Asystel-BDF (Italie)** : partenaire idéal pour les clients qui souhaitent adopter le paradigme du travail agile et intelligent grâce aux technologies Apple, Asystel-BDF prend en charge tous les aspects du projet : du choix des meilleurs devices en fonction des besoins des utilisateurs dans un environnement mobile ou de bureau, aux applications et plateformes de collaboration et aux services à valeur ajoutée d'Asystel-BDF (par exemple, les formations, une gestion moderne des appareils avec les principaux fournisseurs UEM/MDM (comme Vmware,

Workspace One, MobileIron/Ivanti, Microsoft Intune, Jamf), une connaissance approfondie de la plateforme ABM, le Service Desk 2.0, la mise en place et la logistique avec des programmes d'inscription sans contact, les services de protection de la cybersécurité). Econocom International Italia, avec sa société associée Asystel-BDF, est un revendeur agréé Apple (AAR) dont l'équipe compte plusieurs ACSP (Apple Certified Support Professional).

- **Trams (Royaume-Uni)** : Trams est un revendeur agréé Apple au Royaume-Uni et un fournisseur de services agréé Apple depuis plusieurs décennies. Depuis 2023, Trams fait partie du réseau de consultants Apple, qui aide un plus grand nombre d'organisations à identifier la meilleure technologie Apple pour leurs besoins professionnels, ainsi qu'à mettre en oeuvre et à prendre en charge des solutions informatiques.

En tant que revendeur agréé Apple, Trams continue d'apporter de la valeur ajoutée à ses clients grâce à de nouvelles offres de services développées en partenariat avec Apple pour aider les clients à déployer et à gérer avec succès les Mac à grande échelle. Cela se traduit par une amélioration de la satisfaction et de la fidélité des clients, ainsi que par une marge supplémentaire significative par rapport aux activités traditionnelles et transactionnelles.

Focus sur Trams

- Revendeur agréé Apple ;
- Centre de réparation Apple certifié ;
- Réseau de consultants Apple ;
- Propriétaires du premier système d'inscription automatique sans contact intégré par Apple au Royaume-Uni pour les appareils des utilisateurs finaux ;
- 12 vendeurs formés par Apple ;
- 8 techniciens Apple certifiés ;
- Revendeur et MSP JAMF.

- **Energy Net (Allemagne)** : était dès 1987 un des premiers partenaires Apple en Allemagne. En 2005, Energy Net est devenu un revendeur Apple Premium puis, à partir de 2015, Energy Net est devenu un partenaire solide pour les clients professionnels en tant que revendeur agréé Apple. Aujourd'hui, Energy Net accompagne les entreprises de toutes tailles dans l'intégration des technologies Apple. Des entreprises de secteurs d'activités variés, telles que des maisons d'édition, des services financiers, des industries aéronautiques ou des entreprises industrielles font partie des clients d'Energy Net. Energy Net leur offre la gamme complète des technologies Apple, y compris l'Apple Business Management (ABM) et le déploiement Zero Touch.

Zoom sur Energy Net

- Revendeur agréé Apple ;
- Fournisseur agréé de services Apple ;
- 7 techniciens Apple certifiés ;
- Revendeur du MDM Apple ;
- Partenaire GOLD Jamf.

4.4. Apps & Cloud

Les applications

Au cœur de l'expérience des utilisateurs, les applications constituent la partie la plus visible dans le quotidien des clients et des collaborateurs de l'entreprise. Chaque entreprise doit aujourd'hui disposer d'applications performantes orientées métier, dans des délais de plus en plus courts et adaptés aux évolutions rapides du marché, des usages et des technologies.

Pour répondre aux besoins des entreprises, quel que soit le secteur d'activité et quelle que soit la Direction Métier concernée, trois Satellites interviennent sur ce marché des applications :

- **Asystel-BDF (Italie)** : met à la disposition des entreprises le potentiel illimité des applications modernes grâce à son expertise dans la fourniture de solutions personnalisées. Asystel-BDF s'adresse à différents domaines d'application, du front-end au back-end. Elle gère des projets globaux d'expérience client avec des partenaires leaders de l'industrie, en appliquant l'IA pour soutenir les utilisateurs ou en automatisant de multiples services, en permettant une interaction omnicanal, en résolvant les besoins du client dans l'ensemble du parcours de l'utilisateur final. Elle s'occupe de la transformation numérique des processus, de la gestion des processus métier et de la dématérialisation, également améliorée par l'IA pour automatiser et comprendre le contenu des documents et les données précieuses. L'équipe d'ingénierie d'Asystel-BDF modernise les applications patrimoniales, en les replatformant à la fois sur une pile de développement moderne et *via* des outils low-code, le tout selon une approche « cloud ready ». Le low-code est adopté pour les applications mobiles et web et pour les services d'application exposés sur le réseau, ce qui rend le développement et la maintenance plus rapides et surtout améliore la gestion du changement, en maintenant le niveau de sécurité du développement au plus haut niveau. De plus, les solutions IoT appliquées à l'industrie verticale Telco permettent de surveiller, de diagnostiquer et de configurer les réseaux de millions d'appareils. Asystel-BDF s'appuie également sur différentes applications développées en interne, dans le cadre de l'outil appelé Arte, pour permettre aux clients de communiquer efficacement avec le service desk et de gérer et suivre rapidement et en toute sécurité (par le biais de tickets) les incidents ou les demandes d'assistance, offrant aux clients une visibilité et une gouvernance complètes. Grâce à son attribut intrinsèque, il peut être facilement intégré à des outils ou applications tiers et entièrement personnalisé. La fonction « Smart Refresh » d'Arte est une autre caractéristique qui permet de dresser un inventaire efficace des actifs informatiques, condition fondamentale pour comprendre et gérer les informations relatives à l'utilisation des équipements informatiques.

BizPro est un outil de contrôle des transactions de premier plan pour la surveillance du marché des matières premières. Il détecte les suspicions d'abus de marché et fournit un processus automatisé de bout en bout de la source de données aux rapports et aux flux de gestion des cas.

La plateforme d'intégration hybride onStage offre la solution pour répondre à une variété de cas d'utilisation : outil de gestion des interfaces programmables (API), intégration des services cloud, intégration des applications mobiles, gouvernance SOA, remplacement des passerelles existantes, sécurité des API et protection contre les menaces, contrôle des applications dorsales, contrôle de la logique d'entreprise et gestion des flux de travail. Asystel-BDF aide également les entreprises à développer des applications web/mobiles personnalisées capables de résoudre des problèmes commerciaux, d'augmenter les ventes, de fidéliser les clients et/ou les employés, d'accélérer et d'automatiser les processus opérationnels internes grâce à une logique convenue avec le client ;

- **Synertrade (France)** offre une solution SaaS dédiée aux achats, couvrant l'ensemble de la chaîne achats : de la qualification des fournisseurs aux négociations, en passant par les accords juridiques, les commandes, la facturation jusqu'à la fin du cycle en évaluant les performances des fournisseurs et en

planifiant des actions d'amélioration continue. La plateforme Accelerate couvre les besoins des services Achats directs ou indirects, et offre aux décideurs achats la possibilité de véritablement piloter leur stratégie Achats grâce à une plateforme Source to Pay fiable et orchestrée, facilitant la collaboration de bout en bout entre toutes les fonctions. Synertrade compte plus de 250 clients dans le monde, issus de tous secteurs (Industrie, Santé & Pharma, Énergie, Distribution, Agroalimentaire, Assurance, Média...). Notre solution SaaS répond aussi bien aux enjeux stratégiques des grands groupes du Fortune 500 que des grandes PME/PMI internationales.

Les hébergements et offres cloud

Pour Econocom, la performance des infrastructures est un facteur clé de succès pour une expérience utilisateur réussie. Le groupe accompagne les DSI à la fois pour maintenir un très haut niveau de performance, intégrer des offres Cloud plus efficaces et plus agiles et renforcer la sécurité. En tant qu'acteur de référence sur le marché de l'infogérance cloud et datacenter en France, Econocom se positionne, avec ses « Satellites » comme un véritable partenaire des entreprises et administrations.

SUR LE MARCHÉ DU *CLOUD*

- **Trams (Royaume-Uni)** : TramsCloud est une solution JAMF MDM hébergée sur une infrastructure AWS offrant une empreinte mondiale. En tant que MSP, TramsCloud propose des instances JAMF dans un environnement cloud facilement accessible, sans que les clients aient à mettre en œuvre ou à gérer leur propre plateforme. Les clients peuvent choisir de gérer et de configurer leur propre instance JAMF. Trams peut également fournir un service entièrement géré.

4.5. Infrastructure & Réseaux

Pour aider ses clients à transformer leurs infrastructures, Econocom propose ses services d'Advisory, d'ingénierie de la transformation, d'optimisation et d'innovation technologiques. Econocom propose également des services de maintien en conditions opérationnelles tout au long du cycle de vie des infrastructures, assurant ainsi à ses clients une garantie de bout en bout.

Concevoir des infrastructures évolutives capables d'intégrer les innovations de demain

Faire évoluer en souplesse pour mieux accompagner : c'est le parti pris d'Econocom. Le groupe préconise des solutions informatiques traditionnelles associées aux solutions digitales les plus innovantes (cloud hybride...). Ce « mix » permet de faciliter la transition numérique et son adoption par les utilisateurs. Cette souplesse permet par ailleurs de concevoir des infrastructures évolutives, capables d'intégrer, au fur et à mesure, les innovations technologiques.

TROIS SATELLITES INTERVIENNENT SUR CE MARCHÉ :

- **Asystel-BDF (Italie)** aide les entreprises à choisir la meilleure stratégie d'infrastructure sécurisée, par la création et la gestion d'environnements et d'architectures capables de répondre aux différents besoins de services des applications/services informatiques de l'entreprise. Ses solutions personnalisées permettent aux entreprises de mettre à disposition les applications et les données dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs. Asystel-BDF apporte aux entreprises la tranquillité d'esprit dont elles ont besoin, en protégeant leurs données, notamment grâce à l'IA désormais intégrée dans de nombreuses solutions. Grâce à ses outils d'observabilité, elle est capable de

supporter des architectures complexes et des clouds hybrides. Sa technologie avancée et ses solutions personnalisées de cybersécurité et de sécurité des réseaux protègent constamment l'infrastructure des entreprises contre les menaces extérieures, garantissant un environnement opérationnel fiable et sécurisé. Compétences et certifications avec les entreprises leaders comme Cisco/Meraki, HPE, Fortinet, Citrix et avec des innovateurs pour des besoins spécifiques comme Ekahau pour l'étude et la remédiation Wi-Fi ;

- **Trams (Royaume-Uni)** dispose d'ingénieurs formés et qualifiés pour déployer, gérer et soutenir les réseaux des clients, quel que soit le fournisseur ou la taille. Trams est un partenaire Quantum très apprécié et récompensé à plusieurs reprises, avec plus de 15 ans d'expérience dans l'installation et la gestion de projets complexes de cloud, de cloud hybride et de projets sur site au Royaume-Uni et dans la région EMEA.

  Sa connaissance interne des flux de travail de stockage hybrides, des solutions de sauvegarde et d'archivage, associée à des partenariats de premier plan avec des fournisseurs tels que Dell, Veeam, Pure Storage et HP, en fait un partenaire idéal pour créer et installer une infrastructure de travail de premier ordre ;

- **Exaprobe** dispose des compétences approfondies dans les domaines des réseaux et des datacenters. Les domaines d'expertise s'étendent de la conception, en passant par la mise en œuvre et la gestion de solutions réseau avancées, jusqu'à l'infogérance. Exaprobe excelle dans l'accompagnement des clients pour optimiser leurs infrastructures, renforcer la sécurité des réseaux, et assurer la disponibilité et l'efficacité des datacenters.

4.6. Mobilité

Econocom compte plusieurs Satellites qui lui permettent d'étendre ses compétences en mobilité d'entreprise sur le plan européen :

- **Asystel-BDF (Italie)** fournit à ses clients toutes les solutions et services technologiques de pointe nécessaires à une gestion complète, moderne, sécurisée et performante des terminaux, garantissant la qualité de service, le respect des politiques et de la sécurité, l'augmentation de la productivité et de la flexibilité pour permettre des méthodes de travail hybrides ou entièrement à distance, et fournissant à l'informatique des clients une gestion unifiée et centralisée. Selon une logique BYOD, Asystel-BDF possède une connaissance approfondie des environnements Microsoft Windows, Apple MacOS et Chrome d'une part, et des systèmes d'exploitation Android et iOS et des plateformes de gestion des appareils connexes d'autre part. En outre, la société dispose des compétences pour les meilleures solutions MTD (telles que Lookout, CheckPoint, Zzimperium) qui sont fortement intégrées avec les plateformes MDM/UEM telles que MS Intune, Workspace One, MobileIron/Ivanti, Samsung Knox pour une automatisation de la détection des risques et de l'atténuation/remédiation, fournissant ainsi des pratiques de gestion et de sécurité qui couvrent un large éventail de dispositifs utilisateurs ainsi que les actifs à distance des entreprises dans le monde de l'IoT, de l'OT et de l'IoMT ;

- **Energy Net (Allemagne)** : Econocom a renforcé sa présence en Allemagne par l'acquisition d'Energy Net en 2017. Ce Satellite spécialisé dans la distribution et l'intégration BtoB de produits Apple permet à Econocom de consolider son partenariat historique avec la marque à la pomme. Energy Net permet à Econocom de développer des solutions innovantes

combinant matériels, applications et services, facturés en mode redevance ;

- **Trams (Royaume-Uni)** offre une gestion complète des appareils d'entreprise pour les parcs informatiques basés sur Apple et Windows. Cette gestion couvre le cycle de vie complet de l'appareil, des abonnements au déploiement sans contact, en passant par le développement d'applications, le libre-service, la sécurité, jusqu'au recyclage.

4.7. Digital Signage

Les solutions d'affichage dynamique (digital signage) peuvent être un excellent levier de nouveaux business, par exemple pour enrichir les parcours omnicanaux dans le retail ou encore pour mieux capter l'attention des usagers et générer des revenus publicitaires supplémentaires.

Afin d'aider ses clients à mettre en place les business models de demain, le groupe Econocom co-construit avec eux les solutions digitales adaptées, quels que soient leurs univers métiers. Un accompagnement de bout en bout et sans couture, depuis la phase de conseil jusqu'à la création du modèle industriel de leurs projets innovants. Le groupe ambitionne de proposer à ses clients des solutions digitales intégrées associées à des offres de financement.

Sont positionnés sur ce marché :

- **Asystel-BDF (Italie) :** est un acteur de premier plan dans le domaine des nouvelles solutions de communication multimédia : solutions de collaboration intelligentes, mise en place d'environnements pour la communication multimédia de nouvelle génération. Asystel-BDF conçoit des solutions clés en main complètes qui intègrent des moniteurs, des projecteurs, des touchframes, des IWBs, des murs vidéo, des NUC, des plates-formes de signalisation numérique, des microphones, des amplificateurs, des éléments d'ameublement interactifs, des systèmes de réservation et de reconnaissance biométrique, des interfaces et des connecteurs domotiques afin de créer des environnements multimédias fonctionnels, extrêmement innovants en harmonie avec l'ensemble de l'aménagement intérieur et capable de garantir une utilisation simple avec une valeur ajoutée en termes d'expérience, de productivité et de promotion de la marque et des produits. L'objectif est d'être le point de contact unique pour les entreprises, depuis la conception et la mise en œuvre d'espaces de collaboration de pointe jusqu'au développement, à l'intégration et à la gestion des services informatiques et de l'infrastructure pour les besoins en matière de réseau, de sécurité, de communication unifiée et audiovisuelle, à la fois sur site et dans le cloud ;
- **BIS|Econocom (Benelux) :** ce spécialiste des solutions audiovisuelles et informatiques, de la collaboration vidéo et des communications unifiées accélère les transformations numériques, rapproche les personnes et rend les organisations plus décisives et plus agiles. Les technologies numériques sont adoptées de plus en plus rapidement et, dans ce processus, la technologie audiovisuelle et informatique joue un rôle crucial. BIS|Econocom est un leader du marché aux Pays-Bas. Ses innovations visent à améliorer la collaboration, les communications unifiées et toutes les solutions audiovisuelles et informatiques, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'environnement de bureau. Parmi ses solutions, on retrouve :

SOLUTIONS DE COLLABORATION SANS FRONTIÈRES

Grâce à des solutions de (vidéo-) collaboration en ligne, BIS|Econocom permet aux professionnels de travailler ensemble dans des environnements virtuels et d'échanger des informations de manière rapide et rentable. Outre la réduction des coûts, la collaboration vidéo est également

synonyme de durabilité (moins de déplacements) mais aussi d'augmentation de la productivité et de l'efficacité.

GESTION DU LIEU DE TRAVAIL EN UN CLIC

L'essor du travail à distance et la pandémie de Covid-19 ont changé à jamais notre façon de travailler. Cela modifie automatiquement aussi la gestion des lieux de travail, des salles de réunion et des visiteurs, tant pour les grandes que pour les petites organisations.

Les solutions de gestion des lieux de travail de BIS|Econocom permet de réserver un lieu de travail (sûr) à tout moment : vérifier le taux d'occupation et en un seul clic réserver un bureau ou une salle de réunion sécurisée.

NARROWCASTING, AU-DELÀ DE LA COMMUNICATION

Le Narrowcasting est conçu pour « changer » le comportement des personnes, pour les inciter à faire quelque chose qui va au-delà des informations affichées à l'écran. La diffusion ciblée peut être utilisée pour inspirer (persuader par le divertissement), faire de la publicité (augmenter les achats) ou de la signalisation (vous ordonner d'aller quelque part). La signalisation numérique est 63 % plus convaincante que les supports d'images statiques.

- **Exaprobe :** reconnu comme un des leaders du marché français du Smart Office et capitalisant sur sa grande expérience de projets de digitalisation, Exaprobe regroupe l'ensemble des compétences audiovisuelles, communications unifiées et digitalisation des espaces de travail.
- **Trams (Royaume-Uni)** a créé un département audiovisuel en 2023, avec des contrats déjà conclus au cours de la même année civile. Le nouveau département travaille en étroite collaboration avec Gather pour fournir des projets transfrontaliers, et examine tous les domaines de l'affichage dynamique, de la collaboration unifiée et de l'AVaaS.

4.8. Conseil

Trois Satellites sont spécifiquement positionnés sur le marché du conseil :

- **Asystel-BDF (Italie)** collabore avec ses clients, en définissant la meilleure stratégie de transformation numérique en fonction des besoins d'innovation spécifiques liés à la transition vers le cloud, à l'alignement des technologies de l'information de l'entreprise, à l'approche BizOps, à la gestion du changement, à l'optimisation des processus et aux DevOps. Asystel-BDF dispose d'une offre dédiée de conseil fonctionnel et technologique et de gestion de projet, qui suit une gouvernance appropriée et des modèles DevOps selon une méthodologie agile. De cette façon, Asystel-BDF est en mesure de répondre directement aux besoins de transformation et d'innovation des entreprises, en analysant la situation actuelle, en étudiant les domaines d'amélioration et en accompagnant le client sur le chemin de la transformation optimale ;
- **Helis (France)** est une société spécialisée dans le conseil et l'ingénierie des infrastructures critiques. Les 100 consultants en mission accompagnent les entreprises au plus près de leurs métiers, dans des domaines aussi pointus que l'infrastructure IP et les réseaux, la mise en conformité RGPD ou encore la cyber sécurité et le Big Data, et apportent ainsi une réponse sur-mesure à leurs projets de transformation ;
- **Trams (Royaume-Uni)** dispose de longue date d'une expertise technique interne soutenue par des consultants techniques expérimentés pour fournir un support avant-vente, installation et après-vente qualifié sur des solutions incluant EUC, Storage Workflows, Network Infrastructure, Cloud (AWS, Azure & Google) & Security.

5. Marchés sur lesquels le groupe opère

5.1. Évolution des marchés

5.1.1. ACTIVITÉ TECHNOLOGY MANAGEMENT & FINANCING : UN MARCHE DE LA LOCATION TOUJOURS EN CROISSANCE

Après les difficultés économiques liées à la Covid 19, 2021 a marqué la reprise des investissements et de la consommation. Depuis, des tensions sur les prix des matières premières et des difficultés d'approvisionnement sont graduellement apparues, en lien avec la forte reprise économique. Ces difficultés se sont nettement accentuées début 2022 avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et de nouveaux confinements en Chine. L'amélioration de l'activité dans l'industrie et le bâtiment est freinée par les difficultés d'approvisionnement et le renchérissement des coûts de production. Ces facteurs défavorables, renforcés par le niveau élevé d'incertitude, entament la confiance des investisseurs et pèsent sur la croissance.

Le marché de la location de produits informatiques est toujours en croissance même si ce secteur est relativement moins dynamique par rapport aux autres marchés de location.

L'activité de location conserve son attractivité pour les raisons suivantes :

1. **Un besoin de trésorerie**

   Le modèle de financement locatif permet de préserver la trésorerie et d'échelonner les dépenses dans le temps. Les offres de Sales & Leaseback génèrent des apports immédiats de trésorerie.

2. **Une offre de services plus riche**

   Les actions engagées par les loueurs afin de fournir une offre de services plus riche (incluant le financement, la distribution, le maintien en conditions opérationnelles, la gestion de la fin de vie ...) permettant aux entreprises de se concentrer sur leur cœur de métier.

3. **La location boostée par les enjeux environnementaux**

   Les enjeux climatiques et environnementaux sont au cœur des préoccupations des clients. Cela implique un développement du modèle locatif qui s'inscrit dans l'économie circulaire et prend tout son sens au travers d'une filière de réemploi et de recyclage organisée et structurée. Cette filière permet aux entreprises de s'appuyer sur des spécialistes de la gestion responsable et durable de leurs équipements.

5.1.2. ACTIVITÉ PRODUCTS & SOLUTIONS

Les crises à répétition, les aléas politiques, les soubresauts économiques font désormais partie d'une nouvelle normalité impactant la vie des entreprises. Pour autant, les acteurs de l'IT ont développé une capacité d'adaptation, une certaine résilience.

Des livraisons en nette amélioration

Le marché IT a bénéficié cette année des améliorations de la production et des livraisons dues aux mesures associées à la Covid 19 depuis janvier 2020. La disponibilité et le prix des containers, des transports, les capacités logistiques du fret et de la production ont permis d'assurer un bon niveau de livraison.

La guerre en Ukraine a, quant à elle, fortement perturbé l'acheminement des livraisons ; le train, l'avion précédemment mis en place ont été réorientés. En effet les livraisons de marchandises transitant par l'Ukraine, la Russie ou les survolant ont dû être détournés. En quelques semaines, les flux maritimes ont été remis en place au profit du prix et au détriment des délais. Malgré une chaîne d'approvisionnement en pagaille, accompagnée de nombreux défis géopolitiques, aux pandémies, les volumes de livraisons ont été assurés au point de rattraper le retard pris en 2021 sur les livraisons des commandes.

Une inflation et des fluctuations monétaires

Les conditions tarifaires ont subi, cette année encore, de fortes fluctuations, principalement à la hausse. Les coûts de production, des composants, des transports ainsi que les taux de conversion ont contribué à des hausses régulières et consécutives.

Une reprise des investissements informatiques

Les DSI accélèrent les investissements informatiques ; l'importance de la flexibilité et de l'agilité est visible dans ces situations de perturbations. Les préférences d'achat et d'investissement sont concentrées sur le segment de l'Éducation des secteurs privés et publics, l'analyse, le cloud computing, les expériences client et la sécurité. Des marchés émergent là où la demande a été négligée dans les premières périodes de la pandémie. La demande des usagers haut de gamme a également résisté. Malgré des ralentissements en raison de la saturation de la demande et de la hausse des coûts, selon les études IDC, Gartner, Context, Canalys, dont les chiffres de ventes varient, le marché a atteint un point d'inflexion vers un rythme de croissance plus lent.

Des nouveaux modèles de commercialisation

Des modèles de commercialisation ont émergé tant sur le mode de facturation que sur le mode de consommation.

Les souscriptions, les abonnements, les modes locatifs courte et longue durées sont en plein développement. Les modes de propriété évoluent : posséder un produit tout le long de son cycle de vie n'est plus une priorité. La flexibilité et l'agilité sont là aussi des facteurs clés de succès ; PC potables, smartphones, tablettes mais aussi infrastructures ou licences de seconde vie sont recherchés par les DSI.

Le renforcement des services autour de l'économie circulaire

La reprise, la revalorisation, le recyclage des produits pour allonger la durée d'usage des équipements est une attente croissante des clients, tout comme le reconditionné dont l'essor a été marquant pour des raisons de disponibilité produits, de coûts et d'engagement environnemental. Upgrader une machine pour prolonger sa durée de vie ou lui offrir une garantie de service complémentaire, permet aussi de renforcer son engagement RSE.

À ce titre, Econocom Produits & Solutions France a renforcé son offre sur la reprise d'équipements en fin d'usage chez le client (Buy Back) et étoffé son réseau de grossistes spécialisés dans les équipements reconditionnés.

L'année a également été marquée par plusieurs événements majeurs pour le centre francilien de réparation **« Product Care »** dont la mission est de réparer les équipements numériques afin d'allonger leur durée de vie.

5.1.3. ACTIVITÉ SERVICES : UN REBOND DU MARCHÉ MONDIAL

Sans surprise, le cloud représente l'un des axes IT les plus en vogue. Il a désormais largement pénétré la plupart des entreprises. Au sein des marchés de l'informatique et des services aux entreprises et dans toutes les régions, les dépenses en services liés au cloud ont été le principal accélérateur de croissance depuis 2020.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, l'embauche et la fidélisation des talents n'a jamais été aussi stratégique pour soutenir l'activité. Avec un nombre annuel d'étudiants diplômés structurellement insuffisant, faire preuve d'initiatives et d'innovation pour se démarquer face aux concurrents est absolument indispensable.

5.2. Solutions digitales

La Cybersécurité est en constante évolution. Parmi les défis et les réglementations auxquelles vont faire face les entreprises en 2024, 3 thèmes majeurs se dégagent :

- l'IA qui a révolutionné 2023 avec l'arrivée de ChatGPT ;
- la règlementation européenne NIS 2 qui rentre en application cette année ;
- la protection des assets industriels (OT).

L'IA, outil d'attaque et de défense

L'intelligence artificielle bouleverse le monde de la cybersécurité. L'IA émerge comme un outil d'amplification des menaces, transformant la manière dont les attaques sont conçues, exécutées, et évoluent au fil du temps. Dans le même temps, l'IA est également le fer de lance de la cybersécurité, offrant des avancées révolutionnaires dans la protection des systèmes informatiques.

L'IA, outil d'amplification des menaces

Le phishing est depuis longtemps l'un des principaux vecteurs d'attaque. L'IA a élevé sa sophistication, et les modèles d'IA de langages couplés aux IA de collecte et à l'analyse de données, permettent une hyperpersonnalisation des attaques avec des messages conçus pour exploiter les vulnérabilités des individus. L'entreprise de télécommunications NexGen Networks estime que les phishings actuels par IA sont 3 fois plus efficaces que les phishings traditionnels.

L'IA offre également une automatisation avancée, permettant aux cybercriminels de concevoir et d'exécuter des attaques d'ampleur rapidement et sans connaissances approfondies. De plus, l'utilisation de l'IA permet d'améliorer continuellement leurs méthodes. En 2021, Taskrabbit, une marketplace pour les freelances, a été attaquée par un réseau de botnet contrôlé par une IA. 3,75 millions d'utilisateurs du site ont été affectés, leurs numéros de sécurité sociale et les détails de leur compte bancaire ayant été prélevés à partir de leurs données utilisateur.

La facilitation de l'IA et son automatisation ont ouvert la voie à des Cyberattaques appelées « As A Service ». Il suffit aujourd'hui de rentrer un nom de domaine ou des adresses mails pour lancer une attaque. Dans l'ensemble, il est clair que les attaques assistées par l'IA ne feront qu'empirer.

L'IA, cyber bouclier de demain

L'IA n'est pas seulement une menace pour les entreprises. Elle représente également un véritable rempart contre les cybermenaces. L'IA promet de redéfinir la manière dont nous nous protégeons contre les attaques numériques.

L'une des capacités les plus puissantes de l'IA réside dans sa capacité à détecter les menaces à un stade précoce. Les algorithmes d'apprentissage automatique peuvent analyser les modèles de comportement permettant ainsi de distinguer les activités normales des comportements suspects. En observant les schémas d'utilisation, l'IA peut déceler des activités anormales qui pourraient indiquer une compromission potentielle, renforçant ainsi la capacité des systèmes à se défendre contre des attaques sophistiquées.

Les systèmes de défense traditionnels peuvent être statiques, mais l'IA brise ces limites en permettant une adaptation en temps réel. Face à des tactiques d'attaque en constante évolution, l'IA ajuste continuellement ses modèles, restant ainsi un pas en avant dans la course contre les cybercriminels. La détection d'une menace peut déclencher une réaction instantanée, depuis l'isolation d'un système compromis jusqu'à la neutralisation d'une attaque en cours, minimisant ainsi les dégâts potentiels.

L'IA n'est pas seulement efficace contre les menaces actuelles. Elle peut également anticiper les tactiques futures. Cela offre une perspective proactive, permettant aux organisations de renforcer leur défense avant même que de nouvelles vulnérabilités ne soient exploitées.

NIS 2 – Nouvelle directive Européenne pour mieux se protéger contre les cybercriminels

Pourquoi NIS 2 ?

La directive Européenne NIS 2 entrera en application en octobre 2024. Cette dernière répond à un besoin d'homogénéité important entre les différents états membres de l'UE ainsi qu'à une élévation du niveau de protection cyber des entreprises.

NIS 2 est une évolution de la directive NIS sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information qui concernait environ 300 entités désignées « Opérateurs de Services Essentiels » (OSE) mis en œuvre en 2018. Depuis, l'évolution des menaces et des impacts sur la société n'a cessé de croitre vers de nouvelles cibles (PME, ETI, collectivités territoriales...) avec des conséquences dramatiques liées notamment aux attaques de type « rançongiciels » devenu le fléau des cyberattaques depuis quelques années.

Face à ce constat, la commission européenne a pris la décision fin 2020 d'étendre le périmètre et les ambitions de la directive NIS afin de couvrir des milliers d'entités à l'échelle nationale.

En France, c'est l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) qui a la charge de transposer la directive européenne en droit français.

Qui est concerné ?

NIS 2 permettra de rehausser le niveau de sécurité des systèmes d'information des entreprises de taille moyenne à la fois dans les secteurs privé et public contribuant à la chaîne d'approvisionnement du territoire au niveau national.

Les 18 secteurs concernés sont l'énergie, les transports, le secteur bancaire, les infrastructures des marchés financiers, la santé, l'eau potable, les eaux usées, l'infrastructure numérique, la gestion des services TIC, l'administration publique, l'espace, les services postaux et d'expédition, la gestion des déchets, la fabrication, production et distribution de produits chimiques, la production, transformation et distribution des denrées alimentaires, la fabrication, les fournisseurs numériques et la recherche.

Les entités opérant dans ces secteurs seront concernées si leur nombre d'employés est supérieur ou égal à 50 ou si leur chiffre d'affaires ou leur bilan annuel est supérieur ou égal à 10 millions d'euros.

Quels impacts ?

NIS 2 imposera la mise en oeuvre des mesures de sécurité suivantes :

- mise en place de politiques relatives à l'analyse des risques et à la sécurité du SI ;
- mise en place de processus de gestion des incidents ;
- assurer la continuité des activités (sauvegardes, PRA, gestion de crises) ;
- assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement (fournisseurs & prestataires) ;
- assurer la sécurité de l'acquisition, du développement et de la maintenance des SI ;
- mise en place de politiques et procédures pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion des risques en matière de cybersécurité ;
- mise en place de pratiques de base (cyber-hygiène et formation à la cybersécurité) ;
- mise en place de politiques et procédures relatives à l'utilisation de la cryptographie ;
- gérer la sécurité des ressources humaines, des politiques de contrôle d'accès et la gestion des actifs ;
- assurer l'utilisation de solutions d'authentification à plusieurs facteurs ou d'authentification continue de communications vocales, vidéos et textuelles sécurisées et de systèmes sécurisés de communication d'urgence au sein de l'entité, selon les besoins.

Les entités régulées seront également soumises à une déclaration des incidents de sécurité majeurs dans un délais restreint auprès de l'ANSSI.

Tout comme la RGPD, le non-respect de la directive pourra donner lieu à des sanctions financières fortes pouvant aller jusqu'à 10M€ ou 2 % du chiffre d'affaires mondial.

L'OT – Un enjeu crucial dans la Cybersécurité

L'Operational Technology (OT), représentant la technologie opérationnelle au cœur des environnements physiques, joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des outils de production et la gestion opérationnelle. Cela englobe une variété d'actifs, tels que les machines-outils et les serveurs SCADA, présents dans tous les secteurs industriels.

Évolution de la connectivité et défis associés

Historiquement, les actifs liés à l'Operational Technology (OT) étaient confinés dans des environnements isolés, fonctionnant sur des réseaux fermés et inaccessibles depuis des réseaux externes. Cette architecture offrait une protection relative, limitant l'exposition aux menaces cybernétiques. Cependant, l'avènement de l'informatique moderne et la nécessité croissante d'efficacité opérationnelle ont conduit à une transformation significative de cette configuration.

Au fil des années, les actifs OT sont devenus de plus en plus connectés et intégrés aux réseaux informatiques plus vastes. Cette évolution a ouvert de nouvelles possibilités, permettant une gestion plus centralisée des analyses de données avancées et une optimisation des opérations industrielles. Cependant, cette connectivité accrue a également introduit des défis majeurs en matière de cybersécurité.

Des attaques importantes et des risques majeur

Depuis plus d'une décennie, les équipements OT font l'objet d'attaques persistantes. Un exemple emblématique est le ver informatique Stuxnet, découvert en 2010, dont la sophistication et la cible inhabituelle (les systèmes de contrôle industriel des centrifugeuses nucléaires iraniennes) ont attiré l'attention mondiale.

Récemment, l'attaque contre Kojima Industries, fournisseur de Toyota, qui a causé la suspension des activités dans 14 usines au Japon, illustre le risque critique associé aux cyberattaques sur les systèmes OT.

Les répercussions des attaques liées à l'OT vont au-delà des coûts financiers, touchant des actifs vitaux tels que l'énergie et l'eau. Les conséquences peuvent également se traduire par des mises en danger du personnel, des risques pour la population générale et des contaminations. La vulnérabilité de ces systèmes souligne l'importance cruciale de renforcer leur sécurité.

Une sécurité à adapter au monde de l'OT

Face à ces défis, il devient impératif pour les entreprises de mettre en place des stratégies de cybersécurité robustes, spécifiquement adaptées aux besoins des systèmes OT. La sensibilisation et la formation du personnel deviennent également des éléments clés pour renforcer la résilience face aux menaces cyber.

Cependant, les équipements OT ne peuvent pas toujours bénéficier des protections IT existantes : réseau en mode BUS, logiciel fermé sans antivirus, absence de protocoles OT dans les signatures de sécurités....

C'est suite à ce constat que la norme internationale IEC 62443 a été créée, faisant la jonction entre la norme ISO 27001 pour les services IT et les normes de sureté de fonctionnement IEC 61508. Elle établit un cadre, incluant une partie organisationnelle, une partie opérationnelle et terrain et enfin une partie composant dédié aux équipementiers.

Conclusion

La sécurisation des systèmes OT est devenue impérative dans un paysage cyber en constante évolution. Les exemples d'attaques soulignent la nécessité de renforcer la sécurité des industriels et de mettre en œuvre des mesures proactives pour prévenir de conséquences graves des cyberattaques sur les systèmes OT. C'est un engagement continu envers la cybersécurité qui garantira la protection des opérations industrielles et la sécurité des actifs essentiels.

5.2.1. TECHNOLOGIES MICROSOFT : LES NOUVEAUX BUSINESS MODELS CHANGENT LA DONNE

Le marché français des technologies Microsoft s'est vu transformé par l'arrivée de nouveaux *business models,* notamment celui de la souscription, imposant alors un changement d'approche pour les partenaires distributeurs de la marque.

Le marché s'est fortement concentré notamment à travers l'acquisition de pure players par de grandes ESN. On notera, par exemple, le rachat de vNext par Insight, d'Azeo par Avanade, de AI3 par Talan et de NeosSDI par groupe Open.

5.2.2. TECHNOLOGIES APPLE : UN MARCHÉ BRITANNIQUE DES ENTREPRISES CLÉ POUR APPLE

Avec une capitalisation boursière de 3 000 milliards de dollars en 2023, Apple reste l'entreprise la mieux valorisée au monde.

iOS détient la plus grande part de marché des systèmes d'exploitation mobiles au Royaume-Uni, l'iPhone restant l'appareil de prédilection des consommateurs et des entreprises.

Au Royaume-Uni, la part de marché du Mac dans les entreprises est estimée à 8 % et devrait dépasser 20 % d'ici 2025. La demande croissante de Mac (motivée en partie par le besoin d'une meilleure expérience utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité financière du MacBook Air grâce au Silicium d'Apple) représente une opportunité importante pour les entreprises et le secteur public.

Les besoins en personnels techniques spécialisés dans le domaine du Mac étant supérieurs aux talents disponibles, les organisations s'appuieront de plus en plus sur des services professionnels, tels que ceux proposés par les satellites du groupe Econocom, pour réussir l'introduction du Mac sur le lieu de travail.

5.2.3. APPS & CLOUD : LE *CLOUD* TIRE LE MARCHÉ

Selon une étude de Gartner, les migrations vers le cloud des logiciels applicatifs et d'infrastructure, des services de gestion des processus métiers et de l'infrastructure système vont s'accélérer. En 2025, les dépenses cloud devraient atteindre 1 800 milliards de dollards.

D'après Gartner, d'ici à 2025, 51 % des dépenses IT des départements informatiques d'entreprise qui peuvent migrer dans le cloud seront consacrées au cloud. Cette migration concerne notamment les logiciels applicatifs et d'infrastructure, les services de gestion des processus métiers et d'infrastructure système. Selon Michael Warrilow, Vice-Président chargé de la recherche chez Gartner, les niveaux d'adoption du cloud devraient s'accélérer, car les entreprises s'adaptent à une nouvelle dynamique commerciale et sociale, et le taux de passage au cloud est plus rapide que ce que laissaient paraître les prévisions réalisées avant la pandémie de Covid 19. Par exemple, d'ici à 2025, 51 % des dépenses informatiques dans les domaines des logiciels applicatifs et d'infrastructure, des services de gestion des processus métiers et de l'infrastructure système vont se déplacer des solutions traditionnelles vers le cloud public, contre 41 % en 2022. Toujours en 2025, près des deux tiers (65,9 %) des dépenses en logiciels applicatifs seront orientées vers les technologies du cloud, contre 57,7 % en 2022.

De plus, les dépenses en matière de cloud sont à l'origine de la quasi-totalité de la croissance dans le segment des logiciels d'entreprise, car les entreprises se tournent vers le logiciel en tant que service (SaaS) pour gagner en flexibilité et en agilité. « L'adoption par les entreprises du cloud distribué peut accélérer la transition vers le cloud, parce qu'il donne accès à des services de cloud public dans des domaines jusquelà absents du *cloud,* ce qui élargit le marché adressable », a encore déclaré Michael Warrilow. Les entreprises s'intéressent au cloud distribué car il leur permet de répondre à des exigences spécifiques à un lieu, comme la souveraineté des données, la faible latence et la bande passante du réseau. Selon Gartner, le cloud distribué consiste à fournir des services de cloud public à différents emplacements physiques, tandis que l'exploitation, la gouvernance et l'évolution des services restent la responsabilité du fournisseur de cloud public. Il offre un environnement agile pour les scénarios nécessitant une faible latence, il répond à des besoins de réduction des coûts des données et à des exigences de résidence des données. Le cloud permet également de rapprocher les ressources IT de l'emplacement physique où les données sont consommées et où se déroulent les activités commerciales.

Évolution de la taille du marché du cloud dans le monde 2019 à 2025 (Source : Gartner)

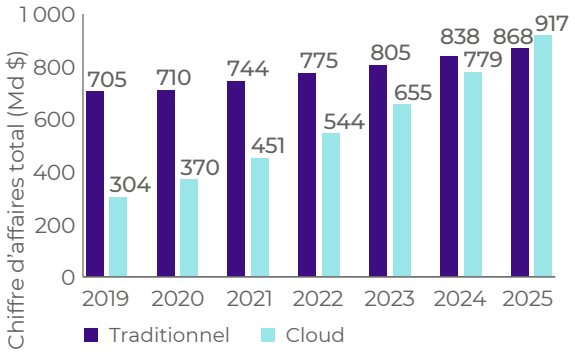

Croissance du chiffre d'affaires (Md $)

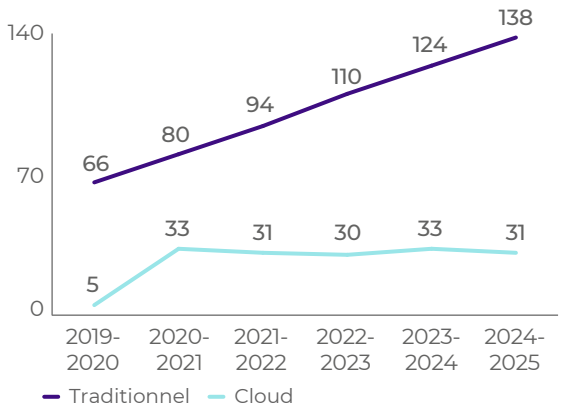

L'edge, l'avenir du *cloud*

Voilà plusieurs années que l'impact des services de cloud distribués figure sur la liste des principales tendances technologiques stratégiques de Gartner. Selon le cabinet d'étude, en 2022, plus de 1 300 milliards de dollars de dépenses IT des entreprises étaient liés au passage au cloud, et ce chiffre atteindra près de 1 800 milliards de dollars en 2025 (+39 %). Cette perturbation continue des marchés IT par le cloud sera encore amplifiée par l'introduction de nouvelles technologies, notamment le cloud distribué.

Nombre d'entre elles vont estomper davantage encore les frontières pouvant exister entre offres traditionnelles et offres cloud. Toujours selon Gartner, d'ici à 2025, la plupart des platesformes de services cloud offriront au moins quelques services de cloud distribué. Le cloud distribué peut remplacer le cloud privé et alimenter le cloud à l'edge et répondre à de nouveaux cas d'usage d'IT dans le cloud. « C'est l'avenir du cloud », selon Gartner. « Parmi les autres technologies cloud qui gagnent du terrain, on peut citer l'utilisation accrue des plateformes natives du cloud », a encore déclaré Gartner. « L'idée de déplacer les applications existantes vers des environnements cloud ne fonctionne pas vraiment bien dans le monde réel », a déclaré le cabinet d'études. Par contre, dans une architecture cloud native, les applications peuvent délivrer des services cloud hautement automatisés et fournir des capacités numériques partout et en tout lieu. Les platesformes natives du cloud utilisent les potentialités fondamentales du cloud pour fournir des capacités IT évolutives et élastiques en tant que service aux créateurs de technologies.

5.2.4. INFRASTRUCTURE & RÉSEAUX : UN MARCHÉ SOUMIS À DES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES MAJEURES

La sécurité et le réseau de plus en plus proche

L'émergence du cloud et du télétravail a changé le paysage des accès réseaux : celui-ci ne doit plus se contenter de fournir un service, mais également de le sécuriser. De plus en plus de solutions englobent à la fois les composantes réseau et sécurité. L'approche de moindre privilège et le fait de restreindre au seul besoin des utilisateurs par défaut, défini comme le « Zerotrust », ont encore plus rapproché les deux domaines. Des solutions comme le ZTNA et le SASE englobent à la fois une composante réseau et une composante sécurité.

Les technologies Wireless et IOT en pleine expansion

Le nombre d'équipement OT/IOT est en progression exponentielle sur ces dernières années. Portés par l'émergence de la 5G et la digitalisation des entreprises, les Smart Devices sont devenus omniprésents. Le marché devient plus mature avec l'émergence de standard comme Matter adopté en octobre 2022 pour la domotique, et des usages de plus en plus variés. Les réseaux doivent s'adapter en répondant aux enjeux de connectivité de ses équipements, en fournissant des couvertures optimales de signal ou dans les cas filaires en assurant les besoins en alimentation grandissants. De plus les réseaux doivent avoir la capacité de segmenter et d'identifier les équipements de manière automatisée pour mieux les sécuriser et contrôler leur accès.

Les réseaux sans fils (WIFI et Radio) se transforment, ils ne sont plus seulement un moyen de connecter les équipements. Les données qu'ils possèdent sont devenues une source d'information pour améliorer le métier. De par leur nature ils sont capables de suivre et de corréler les mouvements des équipements, ainsi que les transactions effectuées sur le réseau. Des premiers usages sont apparus dans les domaines des chaînes d'approvisionnement, de la localisation et du marketing ciblé, mais de nombreux autres domaines d'application devraient voir le jour dans les prochaines années.

Le Cloud sur la sellette des acheteurs

Entre la fin de l'année 2022 et le début de 2024, les fournisseurs de services cloud tels qu'Azure, AWS et OVHcloud ont enregistré des hausses de tarifs significatives. Les chiffres parlent d'eux-mêmes avec une augmentation de 11 % pour Azure, 23 % pour AWS et 10 % pour OVHcloud. Ces hausses tarifaires, bien au-delà de l'inflation générale, ont provoqué un choc économique chez de nombreuses entreprises qui ont vu leurs coûts opérationnels exploser, remettant en question la viabilité financière du cloud à long terme.

Au cours des dernières années, le passage vers le cloud a été la norme pour de nombreuses entreprises, offrant agilité, élasticité et facilité de gestion des ressources informatiques. Cependant, un retour vers les infrastructures hybrides Cloud/on-premise se dégage avec une surveillance accrue des dépenses dans le Cloud. Ce changement est principalement alimenté par l'explosion des coûts associés aux services cloud, une réalité économique qui pousse de plus en plus d'organisations à repenser leur stratégie informatique.

Les coûts prévisibles des infrastructures on-premise permettent aux entreprises de mieux maîtriser leurs budgets tout en garantissant la souveraineté de leurs données. Cependant, les infrastructures cloud permettent une agilité et une montée en charge incomparables. Les entreprises recherchent aujourd'hui l'équilibre optimal entre efficacité opérationnelle et contrôle des coûts.

Ce retour au on-premise alors que le marché subit de grandes tensions sur les compétences techniques, est possible grâce à l'utilisation croissante de solutions de déploiement automatisables étendues entre les infrastructures on-premise et clouds. Les pratiques du DevOps sont appliquées aux infrastructures réseaux, permettant d'uniformiser les configurations sur des environnements hétérogènes et de fiabiliser les infrastructures en réduisant les risques d'erreurs humaines.

La RSE au cœur des débats

D'ici 2025, Gartner prédit que 50 % des CIO auront des indicateurs de performance liés au développement durable des infrastructures IT. La RSE n'est plus une option mais une obligation des entreprises et les DSI sont de plus en plus attentifs à ce sujet. La consommation des équipements mais aussi leur recyclage font désormais partie des critères dans le choix des équipements.

5.2.5. DIGITAL SIGNAGE & MULTIMÉDIA : UN MARCHÉ EN CROISSANCE POUSSÉ PAR L'ESSOR DU RÉTAIL

Selon le rapport global d'étude de Technavio, le marché du digital signage enregistrera un TCAC (taux de croissance annuel composé) de près de 7 % d'ici à 2025. Ce dynamisme est largement dû à la forte croissance du segment retail, lui même boosté par l'augmentation de la demande de biens de consommation et l'essor des revenus des ménages. D'autres facteurs comme la croissance de l'urbanisation et la hausse de la demande en produits de qualité expliquent également l'excellente tenue de ce marché.

5.3. Positionnement concurrentiel

5.3.1. LES POINTS FORTS DU GROUPE

Les points forts du groupe sont listés dans l'introduction du chapitre 1.

5.3.2. UNE POSITION UNIQUE SUR LE MARCHÉ

Econocom a une position unique sur son marché, sans équivalence directe parmi ses concurrents. Les acteurs concurrents d'Econocom sont, pour la plupart, soit des sociétés généralistes ou loueurs indépendants, soit des spécialistes filiales de constructeurs ou sociétés de leasing filiales des banques. Ceux-ci ne présentent pas les mêmes caractéristiques d'indépendance ou de spécialisation technologique que le groupe Econocom d'une part, et les concurrents indépendants n'ont pas d'activités de distribution et de services d'autre part. Enfin, Econocom présente une taille critique suffisante pour offrir les garanties de pérennité et d'équilibre des forces à ses clients, face aux grands constructeurs et acteurs du secteur numérique.

5.3.3. ACTEUR MAJEUR DE LA DISTRIBUTION

Sur un marché IT toujours aussi dynamique et concurrentiel, Econocom maintient son positionnement parmi les leaders du marché de la distribution en 2023.

Sur le marché français, la concurrence est multiple, avec 13 000 revendeurs pour 13 000 clients finaux, et exacerbée avec la vente directe des constructeurs et éditeurs, des corporate resellers SCC, Computacenter, Bechtle, Axians, Insight, Softwareone mais aussi des revendeurs locaux, de proximité.

Dans ce contexte complexe, Econocom Products & Solutions se positionne comme un « guichet unique », accompagne de

bout en bout ses clients, et se met au service du développement des usages numériques pour en renforcer l'importance et en développer l'attractivité tout en répondant à l'accélération des besoins et au cycle de vie des équipements informatiques et télécoms toujours plus complet.

Econocom certifié partenanaire channel *Lenovo Platinum Plus International*

Depuis 2022, Econocom est certifié partenaire *channel Platinum Plus International*. À ce jour, seulement six partenaires ont obtenu ce niveau de certification, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Sur le marché français, Econocom a déjà obtenu des résultats commerciaux exceptionnels avec Lenovo et a pour ambition de reproduire ce succès sur d'autres marchés européens, en particulier l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni.

5.3.4. ECONOCOM : 8E ESN FRANÇAISE

Classé 8e ESN française en 2023 (1), Econocom a pour concurrentes des sociétés comme Capgemini, SCC France, Accenture, Orange Business Service (OBS), IBM ou Atos sur le marché des services. Mais contrairement à ces dernières, le groupe Econocom est le seul à combiner des services de distribution, de gestion et de financement associés ainsi que les expertises digitales de ses Satellites.

(1) Source https://www.channelnews.fr/kpmg-et-numeum-devoilent-leur-classement-2022-des-esn-et-ict-118354

6. Organisation du groupe

6.1. Organigramme du groupe

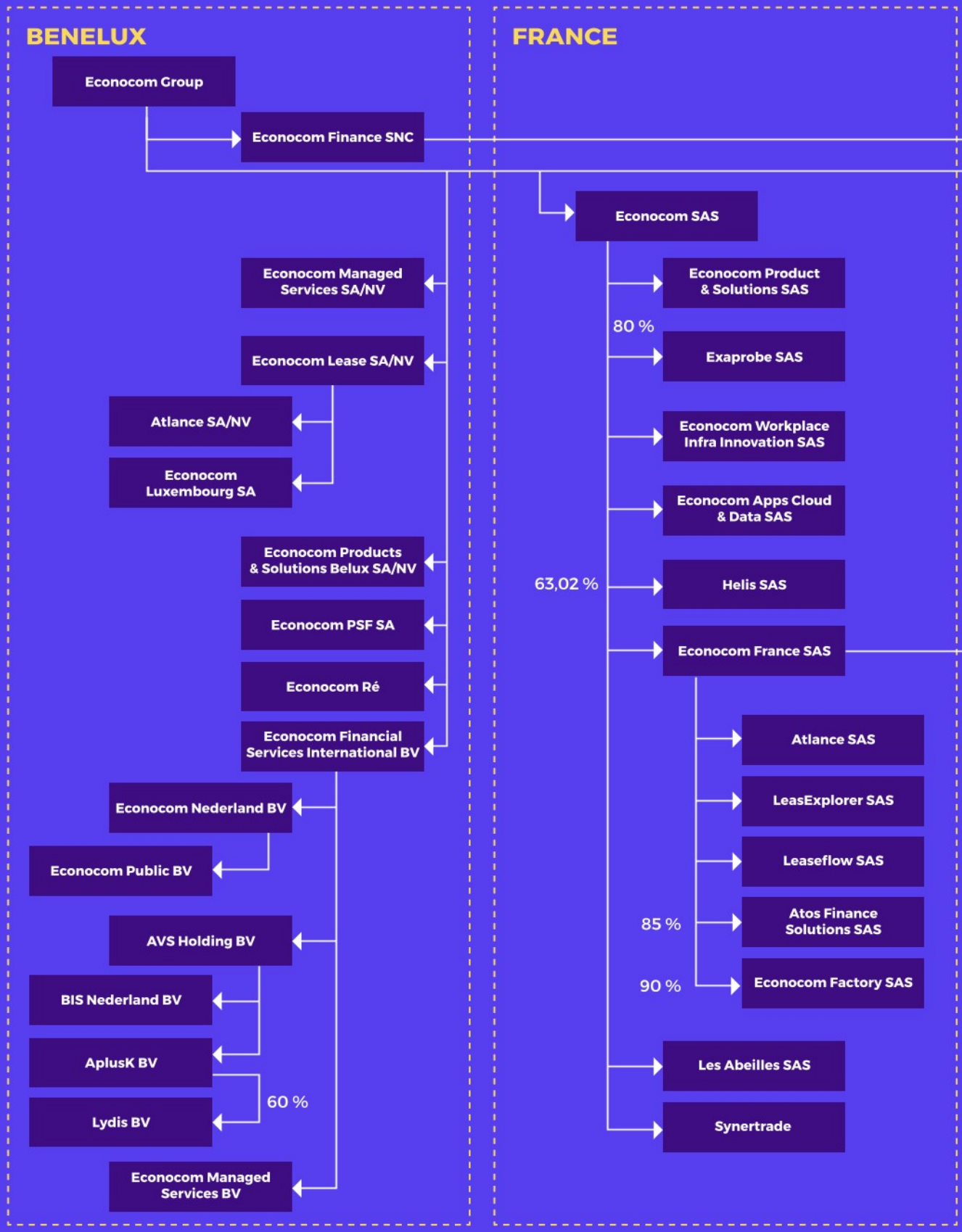

Ne sont pas indiqués : les pourcentages de détention de 100 % et les filiales sans activité ou dont l'activité est marginale

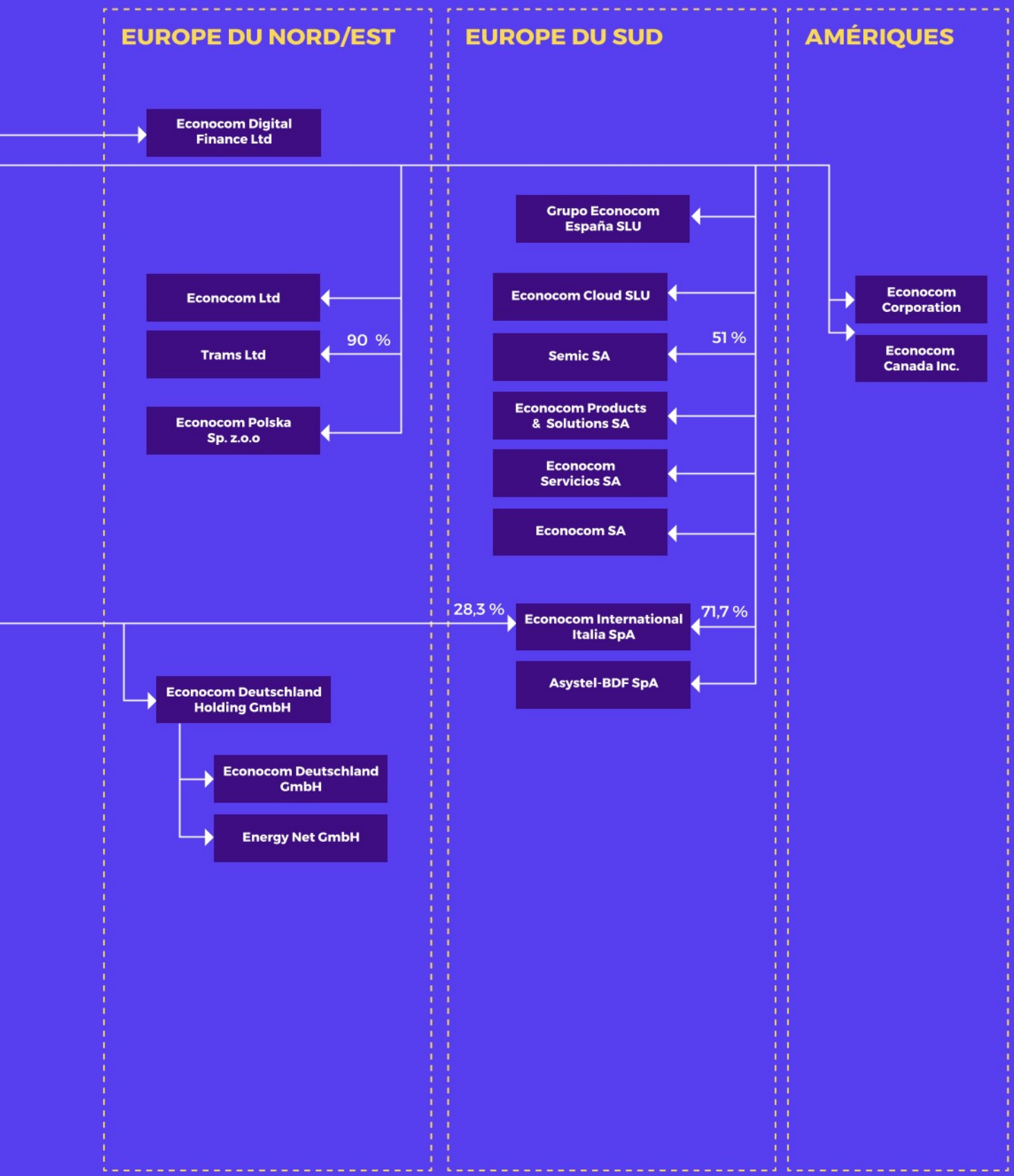
EUROPE DU NORD/EST
EUROPE DU SUD
AMÉRIQUES
Econocom Digital Finance Ltd
Grupo Econocom España SLU
Econocom Ltd
Econocom Cloud SLU
Econocom Corporation
Trams Ltd
90 %
Semic SA
51 %
Econocom Canada Inc.
Econocom Polska Sp. z.o.o
Econocom Products & Solutions SA
Econocom Servicios SA
Econocom SA
28,3 %
Econocom International Italia SpA
71,7 %
Asystel-BDF SpA
Econocom Deutschland Holding GmbH
Econocom Deutschland GmbH
Energy Net GmbH

6.2. Principaux investissements

En plus des investissements en matière de développement de nouvelles offres, d'outils logiciels et de recrutement de nouveaux commerciaux et ingénieurs, Econocom procède à des opérations de croissance externe, contribuant à acquérir des compétences spécifiques, à accélérer sa croissance et accroître sa rentabilité.

Les principaux investissements du groupe au cours des trois dernières années ont été les suivants :

6.2.1. EN 2021

Avec une structure financière renforcée et des coûts d'exploitation en forte baisse, le groupe Econocom a repris en 2021 une politique d'acquisitions ambitieuse par métiers et par pays. Le groupe a pour ambition d'accélérer les acquisitions dans son activité des Services en France, dans celle des Produits & Solutions au Royaume-Uni et en Espagne, ainsi que sur son pôle Technology Management & Financing en France et Allemagne. Cette stratégie s'inscrit dans une volonté de développement dans les zones géographiques où le groupe est fortement implanté afin d'accélérer les synergies entre les différents métiers.

Dans ce contexte, Econocom a pris une participation majoritaire dans la société Trams Ltd au Royaume-Uni. Trams est un acteur reconnu dans la distribution informatique outre-Manche grâce à des partenariats de premier plan comme Apple, HP, Lenovo et Dell. En renforçant la présence du groupe dans une géographie cœur de cible, ce rapprochement avec la société Trams s'inscrit parfaitement dans la stratégie de constituer une offre globale internationale autour de la distribution. Il permettra également de développer des complémentarités fortes avec les solutions de financement d'actifs digitaux de l'activité Technology Management & Financing. Trams Ltd employait au moment de l'acquisition 40 personnes basées à Londres et a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 42 millions de livres sterling.

Après six années de collaboration fructueuse au sein du modèle Satellites d'Econocom ayant permis à Alter Way de développer son activité, Alter Way a rejoint en octobre 2021 le groupe Smile dont l'ambition est de consolider sa place de *leader* européen de l'open source. Alter Way reste un partenaire commercial privilégié d'Econocom sur les services liés aux technologies *open source*.

Autres prises de participations et investissements

Econocom a également procédé au cours de l'exercice au rachat de certains minoritaires dans sa filiale Infeeny, portant son taux d'intérêt à 100 %.

6.2.2. EN 2022

Dans la poursuite de la croissance externe du groupe Econocom, trois acquisitions ont été réalisées au cours de l'exercice 2022.

- En avril 2022, le groupe Econocom a pris une participation majoritaire dans SOFI Group, un acteur majeur du marché des *smartphones* et des tablettes reconditionnés en France. Cette acquisition permet au groupe de se positionner comme un acteur de référence dans la location d'équipements numériques reconditionnés et d'internaliser toute la chaîne de valeur de l'activité TMF en s'appuyant sur les capacités industrielles de SOFI Group. *Via* la marque SMAAART, cette acquisition permet au groupe Econocom d'accéder à un nouveau marché B2C en forte croissance. En 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaire de 21 millions d'euros.
- En juin 2022, le groupe Econocom a pris une participation majoritaire de 51 % au capital de Semic SA, un fournisseur espagnol de solutions et de services informatiques. Semic dispose d'une offre en parfaite adéquation avec Econocom sur les verticales sectorielles, les domaines

technologiques et les partenariats. Les fondateurs et principaux dirigeants de la société acquise restent engagés dans le pilotage du développement de l'activité. En 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 78 millions d'euros.

- En juillet 2022, le groupe Econocom a pris une participation majoritaire dans la société néerlandaise Lydis BV, spécialisée dans la distribution d'équipements au Benelux sur les marchés de la VoIP (Telco) et de la vidéoconférence. Cette prise de participation favorisera la mise en place de synergies avec les filiales belges, néerlandaises et autres entités du groupe tout en bénéficiant d'un segment de marché en croissance. En 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros.

Autres prises de participations et investissements

Econocom a procédé au cours de l'exercice aux rachats de certaines participations minoritaires au sein de ses filiales :

Asystel Italia : Econocom Group a acquis la participation minoritaire *via* l'exercice de ses options, portant son taux d'intérêt à 100 %. Suite à la montée à 100 % au capital d'Asystel Italia, Econocom Group a fusionné cette entité avec l'entité Bizmatica Sistemi.

Altabox : Econocom Group a acquis la participation minoritaire *via* l'exercice de ses options, portant son taux d'intérêt à 100 %.

6.2.3. EN 2023

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice ont porté sur des investissement dans les outils et matériels informatiques du groupe :

- les investissements dans les outils internes, réalisés essentiellement en France, ont porté sur la modernisation des outils informatiques pour les activités TMF et Produits & Solutions ;
- les investissements dans les outils et offres développés pour les clients, ont concerné essentiellement les activités de Services en France et en Espagne et les activités de Produits & Solutions en Italie.

Autres prises de participation et investissements

Econocom a procédé au cours de l'exercice aux rachats de certaines participations minoritaires au sein de ses filiales :

Trams : Econocom Group a augmenté sa participation *via* l'exercice de ses options, portant son taux d'intérêt à 90 %.

6.3. Acquisitions, cessions, prises de participation et création de filiales

6.3.1. CESSIONS

Au cours de l'exercice 2023, le groupe n'a pas réalisé de cession d'activité ou de filiale.

6.3.2. ACQUISITION ET CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS

Au cours de l'exercice, le groupe a réalisé les principales opérations suivantes :

- **Reliance Financial Services :** fin mars 2023, Econocom a acquis, *via* sa filiale de location aux Pays Bas, l'intégralité des titres de la société Reliance Financial Services, société hollandaise de location d'actifs numériques. Cette entité a été rattachée à l'activité Technology Management & Financing.

6.3.3. ACQUISITIONS, CESSIONS, PRISES DE PARTICIPATIONS ET CRÉATION DE FILIALES

Au cours de l'année 2023, Econocom Group a procédé à l'exercice d'une partie de ses options afin de porter à 90 % sa participation au capital de sa filiale Trams.

6.4. Autres réorganisations juridiques

Comme chaque année, le groupe Econocom a travaillé à rationaliser et simplifier son organisation juridique.

Les opérations réalisées en 2023 visent à regrouper des sociétés ayant des activités similaires dans un même pays. Ces opérations ont consisté en des fusions de sociétés en France et en Italie.

Dans ce cadre, Econocom a fusionné ses filiales Asystel Italia et BDF en Italie.

Par ailleurs, le groupe a procédé à la fermeture ou à la liquidation de certaines filiales sans activité en France et au Royaume-Uni notamment.

7. Recherche et Développement

Le groupe s'applique une dynamique de transformation digitale en créant des solutions différenciantes pour appuyer sa stratégie de développement et atteindre ses objectifs d'excellence opérationnelle.

En 2023, les efforts en matière de R&D ont été réalisés dans la continuité des domaines développés les années précédentes et avec pour objectif d'accompagner au plus près les mises en production de solutions innovantes chez nos clients.

Par exemple, nous sommes depuis plusieurs années mobilisés pour réduire notre propre empreinte carbone mais également pour développer des solutions concrètes et innovantes pour aider nos clients à réduire l'impact environnemental de leurs dispositifs numériques et en faire un levier d'inclusion sociale. Nous avons, par exemple, développé Watt's Green qui permet de mesurer l'impact environnemental du numérique et identifier les leviers pour agir sur ce dernier en exploitant toutes les données disponibles sur le cycle de vie des équipements numériques.

En 2023, le groupe a poursuivi ses efforts pour renforcer la collaboration de ses différentes entités (planète et satellites) autour de projets innovants afin de mobiliser toutes les expertises disponibles sur des thématiques prometteuses pour les affaires du groupe. Dans ce cadre sont menés les travaux sur la virtualisation des postes de travail et la gestion de bout en bout des actifs virtualisés, mais aussi de recherche et développement sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et des agents conversationnels pour optimiser le support utilisateur. Les expérimentations menées en 2023 ont été très satisfaisantes et nous ont permis de traduire ces travaux R&D en projets clients, et d'identifier de nouveaux champs de recherche pour exploiter tout le potentiel de l'intelligence artificielle et du digital au service de l'expérience utilisateur.

À partir de ces indicateurs et de son expertise, Econocom aide ses clients à identifier les leviers d'amélioration de la performance et à mettre en place un plan d'actions pour accélérer la transformation digitale.

Econocom est éligible au titre de certaines de ces activités au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en France. Cette incitation de l'état en faveur de la Recherche & Développement permet à Econocom de poursuivre des projets ambitieux à moyen et long terme lui apportant des facteurs forts de différenciation technologique.

02

gouvernement d'entreprise

1. Gouvernance |RDG| 64

1.1. Cadre et structure de gouvernance 64
1.2. Conseil d'Administration 66
1.3. Délégation de la gestion journalière 78
1.4. Comités institués par le Conseil d'Administration 79
1.5. Gestion des conflits d'intérêts 88

2. Rapport sur les rémunérations |RDG| 90

2.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif 90
2.2. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group 96

3. Émoluments du Commissaire 97

1. Gouvernance

1.1. Cadre et structure de gouvernance

1.1.1. CADRE DE GOUVERNANCE

1.1.1.1. Code de gouvernance d'entreprise applicable

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code belge de gouvernance d'entreprise entré en vigueur au 1er janvier 2020 (« Code 2020 »). Celui-ci est disponible sur :

www.corporategovernancecommittee.be

Econocom publie sur son site Internet les différents règlements d'ordre intérieur ainsi que sa Charte de Gouvernance d'Entreprise :

www.econocom.com

rubrique : Nous connaître/Gouvernance/ Conseil d'Administration et Comité Exécutif groupe.

Lors de la transformation d'Econocom Group en Société Européenne le 18 décembre 2015, le Conseil d'Administration a adapté, le 19 mai 2016, son règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration ainsi que celui du Comité de Direction.

Par la suite, le règlement d'ordre intérieur du Comité de Direction a évolué une nouvelle fois le 7 septembre 2016 et ce comité a été renommé à cette occasion Comité Exécutif.

Les règlements d'ordre intérieur du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations ont eux aussi été revus le 23 janvier 2020 pour suivre l'évolution de la gouvernance d'entreprise de la Société. À cette occasion, le Comité des Rémunérations a été renommé Comité des Rémunérations et des Nominations.

Le 20 octobre 2022, le Conseil d'Administration a ajusté le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration (« ROI CA ») et du Comité Exécutif (« ROI Comex »), afin d'harmoniser leurs textes et de modifier les seuils de compétence respective du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration en matière d'opérations de croissance externe/cession/ investissement/désinvestissement ou réorganisation interne.

Enfin, le 14 février 2023, le Conseil d'Administration a adopté une charte de gouvernance d'entreprise, reprenant les principaux aspects de la gouvernance d'Econocom Group, sa structure et ses différents règlements d'ordre intérieur.

1.1.1.2. Dérogations au Code 2020

Econocom Group applique les recommandations du Code 2020 à l'exception de celles que le Conseil d'Administration a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom Group n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous.

Le groupe n'applique que partiellement les recommandations du Principe 3 du Code 2020.

La société Econocom International BV représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur Délégué et de Président du Comité Exécutif/CEO. En cela, le groupe ne respecte pas le principe de séparation du pouvoir de contrôle du Conseil d'Administration et du pouvoir exécutif. La société Econocom International BV détenait directement 49,79 % du capital d'Econocom Group le 31 décembre 2023. Un tel dispositif répond aux caractéristiques de l'actionnariat d'Econocom Group, et est destiné à assurer une stabilité du *management* dans le cadre de la mise en place de la stratégie à long terme du groupe Econocom.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration n'a jusqu'à présent pas formellement nommé de Secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance. Cette fonction est néanmoins assurée pour partie par la Directrice juridique du groupe.

Econocom Group applique partiellement les recommandations du Principe 5 du Code 2020. En effet, Econocom Group n'a pas formalisé de procédure de nomination des Administrateurs. Toutefois, le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis à l'attention du Conseil d'Administration sur les nominations et renouvellements des mandataires sociaux et de certains dirigeants exécutifs.

Econocom Group ne se conforme que partiellement aux recommandations du Principe 7 en matière de rémunération des membres du Conseil d'Administration et des *managers* exécutifs. Les modalités des rémunérations sont détaillées dans la politique de rémunération des dirigeants, qui a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration ne dirige pas systématiquement les Assemblées Générales contrairement aux recommandations du Principe 8.4 du Code 2020, mais il veille au respect de l'article 30 des Statuts de la Société, qui prévoit qu'à défaut du Président, l'Assemblée Générale est présidée par le plus âgé des Administrateurs.

Econocom Group n'a pas formalisé dans une procédure les modalités d'évaluation des performances de sa gouvernance, dérogeant en cela au Principe 9 du Code 2020, dans la mesure où l'évaluation des performances de son *management* exécutif et de son Conseil d'Administration relève d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

1.1.2. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Société a adopté la forme d'une société européenne avec une structure de gouvernance moniste dans laquelle le rôle essentiel et la responsabilité du Conseil d'Administration consistent à approuver les orientations stratégiques d'Econocom Group, à nommer le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et Directeurs Généraux, ainsi que les membres du Comité Exécutif, à superviser ce Comité et à nommer et superviser les autres Comités consultatifs institués au sein d'Econocom Group, ce sans préjudice des compétences qui lui sont confiées par la loi (cf. article 1 du ROI CA).

La gestion opérationnelle est confiée au Comité Exécutif et la gestion journalière de la Société est déléguée à un ou plusieurs Administrateur(s) délégué(s) et/ou Directeurs Généraux, conformément à l'article 21 des Satuts. Le Conseil d'Administration s'assure de la qualité de la gestion et de la cohérence des tâches ainsi déléguées avec les objectifs stratégiques d'Econocom Group.

1.2. Conseil d'Administration

1.2.1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1.1. Présentation individuelle des Administrateurs

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration était composé des neuf Administrateurs suivants :

Né le : 4 avril 1942 (81 ans)

Sexe : M

Première nomination : 19 mai 2020

Échéance du mandat : Assemblée Générale Ordinaire 2024

Econocom International BV / Monsieur Jean-Louis BOUCHARD

Président, CEO et Administrateur Délégué du Conseil d'Administration

Biographie

La société Econocom International BV est contrôlée et représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard.

Après avoir débuté sa carrière chez IBM, en Europe et aux États-Unis, Monsieur Jean-Louis Bouchard pose les fondations du groupe en France en 1973 sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS).

Après avoir fait l'acquisition en 1984 d'une PME américaine, Econocom, il y agrège l'ensemble des filiales internationales d'ECS et baptise le nouvel ensemble Econocom.

Élu entrepreneur de l'année par le magazine *Challenges* en 1987, il perçoit très tôt les mutations que va engendrer l'informatique dans le quotidien des entreprises, des institutions, mais également des usagers.

Grâce à sa stratégie de croissance externe, le groupe se développe rapidement, anticipant notamment la convergence entre l'informatique et les télécoms, puis la nécessité d'offrir à ses clients des solutions de financement pour permettre d'engager la transformation profonde de leurs entreprises.

En 2013, Econocom fait l'acquisition du groupe Osiatis qui lui permet de faire une avancée majeure dans le domaine des services numériques.

Monsieur Jean-Louis Bouchard a étudié au Prytanée national militaire de La Flèche avant d'intégrer l'Ecole Nationale Supérieure du Génie Maritime et de devenir architecte naval.

Il est l'acteur principal de l'arrivée des Abeilles au sein du groupe Econocom début 2020.

Mandats en cours

Monsieur Jean-Louis Bouchard détient des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe et y exerce des mandats de Gérant ou de Président. Il est notamment :

- Président de la SAS Domaine Fontainebleau en Provence
- Gérant de la SCI Orphée
- Gérant de la SCI de Dion Bouton
- Gérant de la SARL Écurie Jean-Louis Bouchard
- Gérant de la SCI JMB
- Gérant de la SCI LBB
- Gérant de la SNC Fontainebleau International
- Gérant de la SCI 1 Montmorency

Né le : 27 juillet 1971 (52 ans)

Sexe : M

Première nomination : 5 octobre 2009

Échéance du mandat : Assemblée Générale Ordinaire 2025

Robert BOUCHARD

Vice-Président et administrateur non exécutif du Conseil d'Administration

Biographie

Monsieur Robert Bouchard a commencé sa carrière au sein de la société Cardif en 1995 en tant que commis négociateur sur le MATIF à la Bourse de Paris.

En 1997, il devient actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine).

En 2010, il prend la présidence d'APL Datacenter (société spécialisée dans la conception, la réalisation et l'exploitation de datacenters) dont il est le premier actionnaire.

Il a occupé les fonctions de Président de Digital Dimension de novembre 2016 à novembre 2017, de Chief Operating Officer du groupe de juin 2017 à mars 2018 et de Chief Executive Officer du groupe de mars 2018 à novembre 2018.

Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

Mandats en cours

- Gérant de la SARL GMPC
- Représentant de la SARL GMPC, elle-même présidente de la SAS APL Data Center
- Président de la SAS Ecofinance
- Co-Gérant de la SCI Maillot Pergolèse

Né le : 28 avril 1960 (63 ans)

Sexe : M

Première nomination : 31 mars 2023

Échéance du mandat : Assemblée Générale Ordinaire 2027

Angel BENGUIGUI DIAZ

Administrateur Délégué du Conseil d'Administration

Biographie

Depuis 35 ans, Monsieur Angel Benguigui Diaz évolue dans des environnements internationaux, notamment dans les domaines de la finance et du digital.

Après avoir débuté sa carrière professionnelle au sein des groupes Crédit Lyonnais et Crédit Agricole, il rejoint en 2006 le groupe Econocom en tant que Country Manager Espagne.

Au sein de cette petite filiale, il développe l'activité de financement ainsi que les activités de distribution et de services numériques, notamment *via* une politique d'acquisitions à succès.

Ces développements permettent aujourd'hui à Econocom d'être reconnu en Espagne comme un intégrateur numérique à forte valeur ajoutée.

En 2019, après quelques années au sein du Comité Exécutif, il est nommé Directeur Général Finance.

En 2020, il est nommé Directeur Général d'Econocom Group et se voit confier par la suite des pouvoirs de gestion journalière.

Il en est nommé Administrateur en 2023.

Mandats en cours

- Mandats au sein de filiales du groupe

Née le : 5 janvier 1961 (63 ans)

Sexe : F

Première nomination : 5 décembre 2011

Échéance du mandat :

Assemblée Générale Ordinaire 2025

Véronique di BENEDETTO

Administrateur non exécutif du Conseil d'Administration

Biographie

Madame Véronique di Benedetto a commencé sa carrière chez IBM en tant qu'ingénieur commercial. En 1985, elle devient agent commercial avant de prendre la Direction Commerciale d'ECS puis les activités internationales du groupe et la Direction Générale en 2009.

À l'issue du rapprochement entre Econocom et ECS, elle est nommée Directrice Générale Adjointe du nouveau groupe et dirige les activités françaises.

En 2015, elle est nommée Vice-Présidente France en charge notamment de la stratégie RSE et de la supervision de start-ups dans différents secteurs comme l'éducation ou la culture.

Par ailleurs, elle est également Présidente du Comité statutaire de Numeum, organisme professionnel français des entreprises du numérique.

Mandats en cours

Outre ses mandats au sein de filiales du groupe :

- Présidente de la SAS Numeya
- Administrateur indépendant de la SA MFC Hexaôm
- Administrateur de l'association « 100 000 entrepreneurs »

Né le : 27 juillet 1961 (62 ans)

Sexe : M

Première nomination : 21 mai 1996

Échéance du mandat :

Assemblée Générale Ordinaire 2024

Jean-Philippe ROESCH

Administrateur non exécutif du Conseil d'Administration

Biographie

Monsieur Jean Philippe Roesch a commencé sa carrière par six années chez Arthur Andersen.

Il rejoint le groupe Econocom fin 1989 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France.

Après avoir dirigé plusieurs filiales du groupe, il devient en 2001 Secrétaire Général du groupe, en 2004 Directeur Général Adjoint, puis en 2006 Directeur Général. Il a cessé d'exercer ces fonctions fin 2016.

D'octobre 2018 à juillet 2019, il a occupé un rôle de support auprès du Comité Exécutif.

Mandats en cours

- Co-Gérant de la SCI Cinetic
- Gérant de la société civile La Criolla
- Président de la SAS Orionisa Consulting

Né le : 1er juin 1958 (65 ans)

Sexe : M

Première nomination : 18 décembre 2015

Échéance du mandat : Assemblée Générale Ordinaire 2027

Bruno GROSSI

Administrateur non exécutif du Conseil d'Administration

Biographie

Monsieur Bruno Grossi a exercé pendant plus de vingt ans chez Accenture, où il était associé responsable des secteurs télécoms et médias en France et au Benelux.

Il a occupé la fonction de Co-Président d'Osiatis entre 2010 et 2013, avant son rapprochement avec le groupe Econocom en septembre 2013.

Il a été Administrateur Délégué à la gestion journalière d'Econocom Group jusqu'au 20 octobre 2020.

Mandats en cours

Outre ses mandats au sein de filiales du groupe :

- Gérant de la SARL Vilnaranda II
- Gérant de la SASU Redwood Advisors
- Président du conseil de surveillance de la SAS Vision d'Entreprise
- Administrateur de la SAS Araxxe

Née le : 6 mars 1967 (56 ans)

Sexe : F

Première nomination : 17 mai 2016

Échéance du mandat : Assemblée Générale Ordinaire 2024

Adeline CHALLON-KEMOUN

Administrateur indépendant du Conseil d'Administration

Biographie

Madame Adeline Challon-Kemoun a commencé sa carrière dans le conseil en communication au sein du cabinet Image 7.

Elle a ensuite occupé des postes de Direction Générale (Euris, Rallye) et de directrice de la communication et du marketing/des marques dans de grands groupes (Casino, France Télévisions et Air France KLM).

Elle a notamment occupé les fonctions de Directrice Générale adjointe Marketing, Digital et Communication d'Air France KLM, membre du Comité Exécutif du groupe jusqu'en 2017.

En 2018, elle a rejoint le groupe Michelin en tant que Directrice Générale adjointe Engagement et Marques et membre du Comité Exécutif du groupe. Elle pilote par ailleurs les activités « Lifestyle » du Groupe Michelin dont le Guide Michelin.

Elle dispose d'une connaissance fine des problématiques de marque et d'image, ainsi que des attentes des clients particuliers et entreprises.

Mandats en cours

- Administratreur de l'ONG Aviation Sans Frontières
- Administratreur de la Fondation Michelin

Née le : 28 mars 1967 (56 ans)

Sexe : F

Première nomination : 17 mai 2016

Échéance du mandat : Assemblée Générale Ordinaire 2024

Marie-Christine LEVET

Administrateur indépendant du Conseil d'Administration

Biographie

Madame Marie Christine Levet est l'une des figures pionnières de l'Internet en France et dispose de plus de 25 années d'expérience professionnelle dans le secteur des nouvelles technologies à la fois en tant qu'entrepreneur et investisseur.

Elle a dirigé plusieurs sociétés dans ce domaine et dans les médias français (Lycos, Club Internet, groupe Tests...).

Forte de son expérience entrepreneuriale, elle s'est ensuite tournée vers l'investissement en participant à la création de Jaina Capital, l'un des premiers fonds d'investissement spécialisé dans le financement de l'amorçage en France.

Convaincue de la nécessaire transformation du secteur de l'Éducation, elle a fondé en octobre 2017 Educapital, le premier fonds d'investissement européen dédié au futur du monde de l'éducation et du travail, avec 200 millions d'euros sous gestion.

Son expérience entrepreneuriale en tant qu'investisseur et dirigeante de sociétés précurseures du marché numérique puis dans le conseil en transformation digitale est un atout pour accompagner la stratégie de développement du groupe.

Mandats en cours

- Administrateur du GIE PMU
- Administrateur de la SA Solocal Group
- Présidente de la SAS Educapital
- Présidente de la SASU MCLJ
- Dirigeante/associée du Conservatoire augmenté

Né le : 30 décembre 1960 (63 ans)

Sexe : M

Première nomination : 9 septembre 2021

Échéance du mandat : Assemblée Générale Ordinaire 2025

Éric BOUSTOULLER

Administrateur indépendant du Conseil d'Administration

Biographie

Monsieur Éric Boustouller a exercé des responsabilités Marketing et Commerciales (Compaq, Microsoft) et de Direction Générale (Microsoft France puis Europe de l'ouest).

Depuis novembre 2021, il est Partner dans le Fonds d'investissement C4 Ventures.

De 2010 à 2012, il a été Président de la Chambre de Commerce Franco Américaine et de 2017 à 2020, CEO de Solocal (entreprise cotée française).

Il est depuis 2011, investisseur privé (business angel) dans des Start-ups (Content Square, Codingame, Confiant, Jus Mundi, Saagie, Intercloud, Elevo, etc.) et des Fonds d'investissement (Partech, Cap Horn, C4 Ventures).

Il est également Chevalier de la Légion d'Honneur.

Mandats en cours

- Administrateur indépendant de l'entreprise Graitec
- Membre du conseil de surveillance de la SAS Vision d'Entreprise

Le Conseil d'Administration se composait donc au 31 décembre 2023 :

- d'un Président, la société Econocom International BV (représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard). Son rôle est d'assurer la gestion du Conseil d'Administration et son fonctionnement efficace notamment en évaluant sa taille et sa composition ainsi que celle de ses Comités. Il veille également à la qualité des interactions entre le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif afin d'assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- d'un Vice-Président, Monsieur Robert Bouchard. Il est désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Celui-ci, en cas d'empêchement du Président, préside les réunions du Conseil d'Administration ;
- de deux Administrateurs Délégués à la gestion journalière d'Econocom Group : Econocom International BV et Monsieur Angel Benguigui Diaz ;
- de quatre Administrateurs non exécutifs, Madame Véronique di Benedetto et Messieurs Robert Bouchard, Jean-Philippe Roesch et Bruno Grossi. Madame Véronique di Benedetto exerçait, au 31 décembre 2023, des fonctions opérationnelles au sein du groupe Econocom. Celle-ci n'est toutefois pas considérée comme Administrateur Exécutif, ce statut étant réservé aux Administrateurs exerçant des fonctions de Direction au niveau du groupe Econocom, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 ;
- de trois Administrateurs indépendants au sens de l'article 7:87 § 1 et § 2 du CSA, Mesdames Adeline Challon-Kemoun, Marie-Christine Levet et Monsieur Eric Boustouller.

Madame Samira Draoua a démissionné de sa fonction d'Administratreur avec effet au 8 septembre 2023.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Spéciale du 18 décembre 2015, la durée du mandat d'Administrateur a été ramenée de six à quatre ans afin de se conformer aux recommandations du Code de gouvernance des entreprises. Outre leur mandat au sein du Conseil d'Administration d'Econocom Group, certains Administrateurs exercent d'autres mandats détaillés ci-avant.

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance :

- aucun des Administrateurs n'a jamais été condamné pour un délit de fraude ;
- aucune incrimination officielle et/ou publique n'a été exprimée ;
- aucune sanction n'a jamais été imposée par une autorité légale ou de supervision ;
- aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre de l'organe d'Administration ; et
- qu'en cette capacité, ils n'ont jamais été impliqués dans une faillite.

1.2.1.2. Tableau de synthèse du Conseil d'Administration

	Âge	Sexe	Indépen-dance	Début de mandat	Fin de mandat	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations
Jean-Louis Bouchard	81	M	×	19/05/2020	Assemblée Générale Ordinaire 2024		
Robert Bouchard	52	M	×	05/10/2009	Assemblée Générale Ordinaire 2025	✷	●
Angel Benguigui Diaz	63	M	×	31/03/2023	Assemblée Générale Ordinaire 2027		
Éric Boustouller	63	M	✓	09/09/2021	Assemblée Générale Ordinaire 2025		
Adeline Challon-Kemoun	56	F	✓	17/05/2016	Assemblée Générale Ordinaire 2024		●
Véronique di Benedetto	63	F	×	05/12/2011	Assemblée Générale Ordinaire 2025		
Bruno Grossi	65	M	×	18/12/2015	Assemblée Générale Ordinaire 2027		
Marie-Christine Levet	56	F	✓	17/05/2016	Assemblée Générale Ordinaire 2024	●	✷
Jean-Philippe Roesch	62	M	×	21/05/1996	Assemblée Générale Ordinaire 2024	●	

● Membre
✷ Président(e)

1.2.1.3. Assiduité des Administrateurs

	Taux d'assiduité au Conseil d'Administration	Conseil d'Administration	Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations
Econocom International BV	100 %	5	-	-
Robert Bouchard	100 %	5	6	3
Angel Benguigui Diaz *	100 %	4	-	-
Eric Boustouller	100 %	5	-	-
Adeline Challon-Kemoun	40 %	2	-	3
Véronique di Benedetto	100%	5	-	-
Bruno Grossi	100%	5	-	-
Marie-Christine Levet	80 %	4	6	3
Jean-Philippe Roesch	100%	5	6	-
Samira Draoua	/	2	-	-
Nombre total de réunions		**5**	**6**	**3**

* Les 100 % au titre du taux de présence de Monsieur Angel Benguigui Diaz correspondent au taux de présence de celui-ci à compter de sa nomination en mars 2023 en tant qu'Administrateur d'Econocom Groupe SE. Lors de la 1re réunion du Conseil d'Administration en 2023, celui-ci n'avait pas encore la qualité d'Administrateur.

1.2.1.4. Politique de diversité

Depuis le 23 novembre 2017, un tiers des membres du Conseil d'Administration d'Econocom Group est de sexe différent, dans les conditions prévues par l'article 7:86 du CSA.

Au 31 décembre 2023, le Conseil compte ainsi trois femmes : Mesdames Véronique di Benedetto, Adeline Challon-Kemoun et Marie-Christine Levet.

Les femmes sont en outre représentées au sein de chacun des différents Comités créés par le Conseil d'Administration, à savoir : au Comité Exécutif (Madame Mathilde Saint-Pol), au Comité d'Audit (Madame Marie-Christine Levet) et au Comité des Rémunérations et des Nominations (Mesdames Marie-Christine Levet et Adeline Challon-Kemoun).

Les engagements, objectifs et actions d'Econocom en matière de diversité, ainsi que les résultats de cette politique, sont décrits dans le rapport relatif aux déclarations de performance extra-financière et portent notamment sur l'égalité hommes/femmes, le soutien aux personnes en difficulté d'insertion et l'engagement en faveur des personnes en situation de handicap.

1.2.2. RÈGLES RELATIVES À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.2.1. Nomination (article 14 des Statuts et article 4 du ROI CA)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, personnes morales ou non, nommés pour quatre ans au plus par l'Assemblée Générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle. Ils sont rééligibles. Le mandat des Administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à la réélection.

La composition du Conseil comprend une majorité d'Administrateurs non exécutifs et un nombre approprié d'Administrateurs non exécutifs indépendants. Si le nombre d'Administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens du Principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. L'objectif est que la moitié au moins des membres du Conseil soit des Administrateurs non exécutifs et qu'un tiers au moins des membres du Conseil soit de sexe différent de celui des autres membres.

Les Administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les candidats proposés par le Conseil.

Les Statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat. Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

Les Administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom Group et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du Conseil. Par ailleurs, même si les Administrateurs connaissent bien le secteur d'activité d'Econocom Group, ils continuent à se former et à accroître leurs connaissances.

Le Conseil évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement et son interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux auxquels la gestion journalière est déléguée, et avec le Comité Exécutif.

1.2.2.2. Vacance (article 15 des Statuts)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

1.2.2.3. Présidence, Vice-Présidence et secrétariat (article 16 des Statuts, articles 4.6, 5 et 6 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Les responsabilités du Président du Conseil sont :

1. assurer la gestion du Conseil et, notamment, veiller à ce que le Conseil soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités, à savoir :
   - préparer, convoquer, présider et diriger les séances du Conseil et s'assurer que, dans les réunions, suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie des dossiers pertinents,
   - établir l'ordre du jour des réunions du Conseil, en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et, le cas échéant, le Comité Exécutif,
   - assurer la circulation appropriée de l'information au Conseil, en veillant à l'adéquation des documents à l'appui des points à l'ordre du jour du Conseil et à leur disponibilité dans un délai raisonnable préalablement aux réunions du Conseil ;
2. assurer la qualité et la continuité du Conseil en initiant et dirigeant les procédures concernant :
   - l'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du Conseil, du ou des Administrateurs Délégués, de ses Comités, des Directeurs Généraux et du Comité Exécutif, pour assurer l'efficacité du processus décisionnel,
   - la nomination ou la réélection des membres du Conseil, du ou des Administrateurs Délégués, des membres de ses Comités, des Directeurs Généraux et du Comité Exécutif ;
3. assurer la liaison entre le Conseil, les Directeurs Généraux et le Comité Exécutif, à savoir :
   - avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux et les autres membres du Comité Exécutif,
   - veiller à ce que les relations entre le Conseil d'une part et les Directeurs Généraux et le Comité Exécutif d'autre part aient un caractère professionnel et constructif, et à ce que soient fournies au Conseil les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de décision, de supervision et de contrôle.

S'il le juge dans l'intérêt de la Société, le Conseil peut confier la fonction de Président à un Administrateur qui exerce par ailleurs des fonctions exécutives au sein d'Econocom.

En cas d'empêchement du Président du Conseil, le Vice-Président le remplace. En cas d'empêchement des deux, les Administrateurs présents élisent entre eux un Président pour la séance du Conseil concernée.

Le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire Général, chargé notamment de faire rapport sur la manière dont les procédures, les règles et les règlements applicables au Conseil sont suivis et respectés. Les Administrateurs peuvent, à titre individuel, recourir au Secrétaire Général.

1.2.3. RÈGLES RELATIVES AUX POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.3.1. Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 20 des Statuts et article 2 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la

Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale et sans préjudice des délégations de pouvoirs qu'il opère.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Il a notamment les fonctions et responsabilités suivantes, dont il s'acquitte avec l'aide des Directeurs Généraux, du Comité Exécutif et des Comités qu'il a constitués :

- nommer, contrôler et évaluer le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et Directeurs Généraux, les membres des Comités créés dans le cadre des dispositions du CSA, ainsi que les membres du Comité Exécutif et, de façon générale, assurer la mise en place d'une structure claire ;
- approuver les plans stratégiques sur proposition du Président du Conseil, après étude avec le Comité Exécutif ;
- évaluer le fonctionnement d'Econocom par rapport à ses orientations stratégiques et ses objectifs budgétaires, notamment à partir des résultats financiers revus trimestriellement et de tout autre rapport fait au Conseil ;
- approuver la réalisation de toute opération de croissance externe, cession, d'investissement, désinvestissement, ou réorganisation interne, considérée comme stratégique par le Président du Conseil ou le Comité Exécutif (en ce compris toute opération dont la valeur ou la contrepartie excède 25 millions d'euros, étant précisé qu'en cas de cession ou d'acquisition, ce seuil représente la valeur d'entreprise à 100 % y compris l'estimation des dettes de *put*, des *earnouts* et des investissements prévus dans les 12 mois suivants l'opération (ex : besoin identifié de recapitalisation)) ;
- prendre les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication, dans les délais prescrits, des états financiers et des autres informations significatives à communiquer aux investisseurs ;
- approuver un cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et superviser les fonctions du Commissaire ainsi que de la fonction d'Audit Interne ;
- approuver toute autre question que le Président, un Administrateur Délégué ou le Comité Exécutif estiment devoir soumettre à l'approbation du Conseil en raison de son caractère stratégique ou significatif (ce même en rapport avec des matières déléguées par le Conseil au Comité Exécutif, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux ou tout autre tiers) ;
- prendre toutes décisions relatives aux matières qui lui sont réservées par la loi et les Statuts, en ce compris toutes décisions à soumettre à l'Assemblée Générale ;
- évaluer son propre fonctionnement ainsi que l'interaction avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), les Directeurs Généraux ainsi que le Comité Exécutif.

1.2.3.2. Représentation (articles 22 des Statuts)

Le Conseil d'Administration représente, en tant que collège, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collège, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du Conseil d'Administration, agissant seul ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué, agissant seul ;
- soit par un Directeur Général, agissant seul.

Ils ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du Conseil d'Administration.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat.

1.2.4. RÈGLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.4.1. Réunions (article 17 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Le Conseil tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-Président, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ou le Comité Exécutif, établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Sauf lorsque l'intérêt de la Société impose un délai plus court ou si les Administrateurs conviennent d'un délai de convocation raccourci, les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil.

Les informations importantes pour la compréhension par les Administrateurs des sujets devant être débattus lors de la réunion sont adressées à chacun des Administrateurs dans les meilleurs délais avant la date du Conseil.

Un Administrateur qui se trouve dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur moyennant procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Il a tenu, en 2023, cinq réunions. Il a par ailleurs pris trois décisions unanimes exprimées par écrit.

1.2.4.2. Quorum et délibérations (article 18 des Statuts et article 7.3 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions n'étant pas comptées. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par décision unanime de tous les Administrateurs, exprimée par écrit.

1.2.4.3. Procurations (article 18 des Statuts et article 7.1 du ROI CA)

Tout Administrateur peut conférer, par écrit, par *e-mail*, par télécopieur ou par tout autre moyen un mandat spécial sans équivoque ou une délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil d'Administration et y voter en ses lieu et place. Le délégant est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par *e-mail* ou par télécopieur.

1.2.4.4. Procès-verbaux (article 19 des Statuts et article 7.5 du ROI CA)

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux. Le Conseil d'Administration du 4 septembre 2019 a décidé à l'unanimité que les procès-verbaux sont approuvés lors du Conseil d'Administration suivant. Les Statuts prévoient par ailleurs qu'ils sont signés par le Président et les Administrateurs qui le souhaitent.

Ces procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur Général.

1.2.4.5. Communications au Conseil (article 9 du ROI CA)

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non-exécutifs peuvent interroger les membres du Comité Exécutif, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur Délégué et s'être assuré que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

Les Administrateurs ne peuvent pas utiliser l'information reçue en leur qualité d'Administrateur à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veillent par ailleurs à garder confidentielle toute information qui leur est transmise dans le cadre de leur mandat.

1.3. Délégation de la gestion journalière

1.3.1. GESTION JOURNALIÈRE – DÉLÉGATION (ARTICLE 21 DES STATUTS ET ARTICLE 3 DU ROI CA)

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs qui portent le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Le Conseil d'Administration et les personnes chargées de la gestion journalière, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires ou Administrateurs. Les porteurs de ces pouvoirs spéciaux peuvent substituer une ou plusieurs personnes dans l'exercice de leurs pouvoirs, si le Conseil d'Administration ou la personne chargée de la gestion journalière (selon le cas) y consent.

En cas de délégation spéciale, l'acte de leur nomination fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

1.3.2. DÉLÉGUÉS À LA GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière à deux Administrateurs et à un Directeur Général.

Au 31 décembre 2023, la gestion journalière était confiée :

- à l'Administrateur Econocom International BV, représenté par Monsieur Jean-Louis Bouchard ;
- à l'Administratreur Monsieur Angel Benguigui Diaz ;
- au Directeur Général Monsieur Patrick van den Berg.

Ces personnes peuvent également, chacune séparément, représenter la Société conformément à l'article 22 des Statuts.

Le Conseil d'Administration a décidé le 19 octobre 2023 de mettre fin à la délégation des pouvoirs de gestion journalière octroyée à Madame Samira Draoua.

1.4. Comités institués par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut instituer en son sein tout Comité Consultatif ou Technique, permanent ou non qu'il juge utile. Les règles de fonctionnement de ces Comités sont définies par le Conseil d'Administration dans le respect de la loi applicable.

Chaque Comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant sa composition, son rôle, ses fonctions et responsabilités, ainsi que son fonctionnement. Ces règlements sont adoptés par le Conseil d'Administration.

1.4.1. COMITÉ EXÉCUTIF

1.4.1.1. Rôle du Comité Exécutif

Conformément à l'article 21 des Statuts de la Société, le Conseil d'Administration a mis en place un Comité Exécutif, dont l'existence a été ratifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2004.

À la suite de la transformation d'Econocom Group en Société Européenne, le Conseil d'Administration a révisé le 19 mai 2016 puis le 7 septembre 2016 le ROI Comex.

Le Conseil a confié au Comité Exécutif la gestion opérationnelle d'Econocom, conformément à l'article 21 des Statuts.

Sa mission est de proposer les orientations stratégiques à fixer par le Conseil d'Administration, d'arrêter les budgets à établir (dans le respect des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration), de diriger les entités opérationnelles du groupe (dans le respect des pouvoirs des organes de ces entités) et de contrôler leurs performances financières et opérationnelles.

1.4.1.2. Composition du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif sont désignés par le Conseil d'Administration. Le Comité Exécutif se compose de trois membres au moins, Administrateurs ou non, employés d'Econocom Group ou non. Le Conseil d'Administration veille en principe, à ce que tout Administrateur Délégué et tout Directeur Général en charge de la gestion journalière d'Econocom soient membres du Comité Exécutif.

Les membres du Comité Exécutif sont, en leur qualité de membres du Comité, révocables ad nutum par le Conseil d'Administration (sans préjudice des contrats de travail, de *management* ou équivalent, qui les lient à Econocom Group).

Les membres du Comité Exécutif sont nommés pour une période de six ans maximum. Ils sont rééligibles.

Le Comité Exécutif est présidé par un Administrateur Délégué, désigné par le Conseil d'Administration.

1.4.1.3. Responsabilités du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif peut notamment, sans que cette énumération soit exhaustive :

- prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du Conseil ;
- proposer les orientations stratégiques à fixer par le Conseil et arrêter les budgets, à établir dans le respect des orientations stratégiques définies par le Conseil ;
- diriger les entités opérationnelles du groupe (dans le respect des pouvoirs des organes de ces entités) et contrôler leurs performances financières et opérationnelles ;
- conclure tous contrats, faire et accepter toutes offres de prix, passer et accepter toutes commandes pour l'achat, la vente, la location de tout bien matériel ou immatériel, équipement et autres biens d'investissement et de tous services ;
- prendre ou donner en location, même pour de longues périodes, tous immeubles, tous biens matériels ou immatériels, et tous autres biens

immobiliers et conclure tous contrats de location concernant lesdits biens ;

- contracter des financements, avec ou sans constitution de sûretés, à l'exception des opérations suivantes qui relèvent de la compétence du Conseil d'Administration : toute opération de marchés de capitaux (autre que des billets de trésorerie), tout financement ayant pour effet que la dette nette consolidée excède les fonds propres consolidés ou deux fois l'EBITDA consolidé ;
- autoriser la réalisation de toute opération de croissance externe, cession, investissement, désinvestissement ou de réorganisation interne, à l'exception de toute opération considérée comme stratégique par le Président du Conseil ou le Comité Exécutif (en ce compris toute opération dont la valeur ou la contrepartie excède 25 millions d'euros) et qui relève à ce titre de la compétence du Conseil. Dans le cas d'une opération de cession ou d'acquisition, ce seuil représente la valeur d'entreprise à 100 %, y compris l'estimation des dettes de put, des *earnouts* et des investissements prévus dans les 12 mois suivants l'opération (ex : besoin identifié de recapitalisation) ;
- agir auprès de l'État, des autorités gouvernementales, communautaires, régionales, provinciales et communales, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration fiscale, de la Poste, de l'administration des douanes, des sociétés de télécommunications, et de tous autres services ou autorités publics ;
- gérer les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en demandeur qu'en défendeur, négocier tous compromis, prendre toutes les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous les jugements et les faire exécuter ;
- représenter Econocom auprès des organisations patronales et syndicales ;
- rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des pouvoirs qui lui sont délégués.

Par ailleurs, le Comité Exécutif est également responsable, sans préjudice des compétences réservées au Conseil ou aux Comités du Conseil (tel que le Comité d'Audit) :

- de la mise en place des contrôles internes ;
- de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers conformément aux normes comptables, et aux politiques globales d'Econocom définies par le Conseil ;
- de soumettre au Conseil une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom et, de façon plus générale, de lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations.

Le Comité peut déléguer toute compétence qui lui a été confiée par le Conseil d'Administration, ce tant à des employés d'Econocom qu'à des tiers.

Les compétences conférées au Comité Exécutif ne peuvent en aucun cas comprendre les compétences réservées par la loi, les Statuts ou les règlements d'ordre intérieur au Conseil d'Administration. Il incombe en outre au Comité Exécutif :

- de soumettre au Conseil toute question ou opération stratégique afférente à Econocom ou au groupe, sans préjudice par ailleurs de la faculté du Conseil de se saisir d'une question relevant de la gestion opérationnelle ;
- de respecter les pouvoirs de gestion journalière délégués par le Conseil d'Administration à un ou plusieurs Administrateurs Délégués et/ou Directeurs Généraux.

1.4.1.4. Fonctionnement du Comité Exécutif fixé par la loi, les Statuts ou son règlement

À l'exception des dispositions ci-après, les règles applicables aux réunions, aux délibérations et aux procès-verbaux du Conseil, prévues par les Statuts, s'appliquent, par analogie, au Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif se réunit sur convocation de son Président, ou à la demande de deux membres du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile. Les informations nécessaires aux prises de décision sont adressées à chacun des membres du Comité Exécutif dans les meilleurs délais, en amont de chaque réunion. Le Comité Exécutif peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le Comité Exécutif fonctionne de manière collégiale et ses décisions se prennent dans une recherche de consensus de ses membres. Le cas échéant, le Président du Comité Exécutif peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les procès-verbaux écrits des réunions du Comité Exécutif sont établis par tout moyen, sous la responsabilité de son Président.

Le Comité Exécutif rend compte de sa gestion et des aspects importants de sa mission au Conseil d'Administration. Le Président du Comité, ou tout autre membre du Comité désigné à cet effet, émet chaque trimestre un rapport à ce titre à l'attention du Président du Conseil ; ce rapport contient notamment le *reporting* interne des résultats financiers du trimestre.

Le Comité Exécutif prend toutes les mesures utiles afin que le Conseil puisse exercer le devoir de surveillance qui lui est confié par la loi, les Statuts ou son règlement d'ordre intérieur.

Il se réunit au moins dix fois par an.

Au 31 décembre 2023, celui-ci était composé des membres suivants :

- Econocom International BV, représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard, Président et Administrateur Délégué ;
- Monsieur Angel Benguigui Diaz, Administrateur Délégué ;
- Monsieur Patrick van den Berg, Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Philippe Goullioud, Direction Générale Products & Solutions France ;
- Monsieur Long Le Xuan, Directeur Général Services France ;
- Madame Mathilde Saint-Pol, Directrice Générale TMF France.

Madame Samira Draoua a démissionné de sa fonction de membre du Comité Exécutif avec effet au 8 septembre 2023.

Le Comité Exécutif est présidé par Econocom International BV, laquelle assure la fonction de CEO.

1.4.1.5. Group Management Committee

Cet organe est une déclinaison du Comité Exécutif.

Il permet de partager les orientations stratégiques et opérationnelles du Comité Exécutif aux responsables des activités et fonctions clés du groupe. Il est force de proposition sur l'élaboration de la stratégie du groupe et sur les projets majeurs.

Il se réunit mensuellement.

Au 31 décembre 2023, celui-ci était composé des membres suivants :

- Monsieur Angel Benguigui Diaz, Administrateur Délégué ;
- Monsieur Patrick van den Berg, Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Philippe Goullioud, Direction Générale Products & Solutions France ;
- Monsieur Long Le Xuan, Directeur Général Services France ;
- Monsieur Mathilde Saint-Pol, Directrice Générale TMF France ;
- Madame Chantal De Vrieze, Directrice Générale Belux ;
- Monsieur Carlos Perez-Herce, Directeur Général Espagne ;
- Monsieur Alessio Lechiara, Directeur Général Italie ;
- Monsieur Christoph Blaeser, Directeur Général Allemagne / Pologne ;
- Monsieur Israel Garcia, Directeur Général Business Development & Support ;
- Monsieur Ben Wylie, Directeur Général UK ;
- Monsieur Eric Bazile, Directeur Financier Groupe ;
- Monsieur Quentin Bouchard, Coordinateur des outils Groupe ;
- Monsieur Alexandre Murati : Directeur de la Transformation Groupe.

1.4.2. COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité d'Audit au sens de l'article 7:99 du CSA. La composition de ce Comité, ses missions et son règlement sont établis par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du CSA.

1.4.2.1. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins trois Administrateurs, exclusivement non-exécutifs, dont au moins un membre est un Administrateur indépendant. En cas d'élargissement du Comité d'Audit à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration. Leur mandat est de trois ans, renouvelable.

Le Président du Comité d'Audit est désigné par les membres du Comité d'Audit. Le Président du Conseil d'Administration ne peut présider le Comité d'Audit.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne *ipso facto* la fin de son mandat au Comité d'Audit.

Au 31 décembre 2023, le Comité d'Audit était composé des membres suivants :

- Monsieur Robert Bouchard ;
- Monsieur Jean-Philippe Roesch ;
- MadameMarie-Christine Levet.

Le Comité d'Audit est présidé par Monsieur Robert Bouchard.

1.4.2.2. Responsabilités du Comité d'Audit

Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. En particulier, il examine la qualité et la pertinence des missions d'audit interne et externe, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, le caractère adapté des méthodes comptables utilisées, l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

L'article 3:6 du CSA précise que les entreprises doivent justifier de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit. Econocom confirme respecter cette réglementation.

Dans l'exercice de son mandat, le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. production de l'information financière :
   - suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des états financiers,
   - discuter avec les membres du Comité Exécutif et avec le Commissaire des aspects significatifs du *reporting* financier. Le *management* exécutif, et particulièrement le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et les Directeurs Généraux, veillent à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques,
   - communiquer au Conseil d'Administration les résultats du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, auquel il explique la façon dont le contrôle légal desdits comptes a contribué à l'intégrité de l'information financière et le rôle joué par le Comité d'Audit ;
2. contrôle interne – gestion des risques :
   - s'assurer de l'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle des risques, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants,
   - examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein de la Société suite à des fraudes, erreurs ou pour toute autre raison, ainsi que les décisions prises par le *management* exécutif à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations,
   - s'assurer que les systèmes mis en place au sein de la Société et de ses filiales garantissent le respect des principales dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables,
   - s'assurer de la mise en œuvre d'un dispositif spécifique permettant aux collaborateurs de faire part confidentiellement de préoccupations concernant d'éventuelles irrégularités en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets ;
3. Audit interne :
   - examiner et faire des recommandations sur les propositions du *management* exécutif relatives :
     - à la nomination et au remplacement du responsable de l'audit interne pour lequel le Comité d'Audit possède un droit de véto,
     - au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
   - définir, en lien avec le responsable de l'audit interne, le plan des contrôles à mener sur l'exercice,
   - assurer le suivi systématique de la réalisation du plan de contrôles de l'audit interne et procéder à une actualisation de ce dernier chaque semestre au minimum,
   - examiner l'efficacité de l'audit interne notamment en analysant dans quelle mesure le *management* en est un soutien indéfectible et tient compte des conclusions et recommandations ;

4. Audit externe :
   - formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire de la Société ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission,
   - veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du CSA,
   - prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports,
   - analyser périodiquement l'efficacité du processus d'audit externe, de même que vérifier dans quelle mesure le *management* exécutif donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire,
   - définir, en accord avec le Commissaire de la Société, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale ;
5. Autres :
   - formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit,
   - accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

1.4.2.3. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an sont consacrées principalement aux états financiers.

Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2023.

Le Président du Comité d'Audit établit l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du *management* exécutif ou un membre du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit veille à avoir une communication libre et ouverte avec le *management* exécutif.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles le Commissaire, le responsable de l'Audit Interne ainsi que tout autre membre du *management* exécutif ou du personnel du groupe Econocom. Le responsable de l'Audit Interne, ainsi que le Commissaire participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Avant la réunion du Comité d'Audit, son Président est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires en lien avec les points à l'ordre du jour. Le Comité Exécutif a l'obligation de fournir toutes informations nécessaires et le Comité d'Audit peut solliciter toutes clarifications qu'il souhaiterait.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité d'Audit, les convocations aux réunions sont adressées au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. De l'accord unanime des membres, un délai plus court peut être convenu.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les résolutions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix. En l'absence de majorité, le Président du Comité décide en dernier ressort.

Le Président du Comité d'Audit est en charge de l'établissement des procès-verbaux des réunions.

Les procès-verbaux signés par le Président du Comité d'Audit sont transmis au Président du Conseil d'Administration et tenus à la disposition de tous les membres du Comité d'Audit, du Conseil d'Administration ainsi que du Commissaire.

Le Comité d'Audit informe le Conseil de toutes les questions importantes pour lesquelles il estime que des mesures doivent être prises ou qu'une amélioration est recommandée.

Le Comité d'Audit évalue annuellement son fonctionnement et son efficacité. Il rencontre à cet effet le responsable de l'audit interne et le Commissaire pour un échange de vues sur le processus d'audit et sur le règlement d'Ordre Intérieur du Comité d'Audit. Il rend compte de cette évaluation au Conseil d'Administration et lui fait, si nécessaire, des propositions de modifications.

1.4.3. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le Conseil d'Administration constitue en son sein un Comité de Rémunération au sens de l'article 7:100 du CSA. La composition de ce Comité, ses missions et son règlement sont établis par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du CSA.

1.4.3.1. Généralités

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération en application de l'article 7:100 du CSA et de l'article 21 des Statuts.

Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2020 a décidé d'étendre les missions du Comité de Rémunération au volet Nomination et limiter son périmètre d'action aux mandataires sociaux (Administrateurs et délégués à la gestion journalière) et aux dirigeants impliqués dans la Direction Générale de la Société. Les membres du Comité Exécutif qui ne sont pas impliqués dans la Direction Générale du groupe ne tombent pas dans le périmètre d'action de ce Comité.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a principalement un rôle d'avis et d'assistance auprès du Conseil d'Administration. Il exécute également les missions qui peuvent lui être assignées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération et de nomination. Il exerce sa mission sous le contrôle du Conseil. Dans ce cadre, il veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Président du Conseil et le *management* exécutif.

1.4.3.2. Composition du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est composé de trois Administrateurs non-exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (au sens de l'article 7:87, §1 du CSA). Le Comité des Rémunérations et des Nominations possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

La durée du mandat des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations est de quatre ans et n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est présidé par un Administrateur non-exécutif.

Le Président du Comité des Rémunérations et des Nominations dirige les travaux de celui-ci et il prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Comité des Rémunérations et des Nominations en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression constructive des divergences de vues.

Les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations désignent l'un d'entre eux comme Secrétaire.

Au 31 décembre 2023, le Comité des Rémunérations et des Nominations était composé des membres suivants :

- Madame Marie-Christine Levet ;
- Madame Adeline Challon-Kemoun ;
- Monsieur Robert Bouchard.

Il est présidé par Madame Marie-Christine Levet.

1.4.3.3. Responsabilités du Comité des Rémunérations et des Nominations

Volet Rémunérations

Sur demande de la Présidence du Conseil d'Administration et concernant les personnes du périmètre défini ci-dessus, le Comité est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis au Conseil sur :

1. la politique de rémunération ;
2. les rémunérations individuelles (notamment jetons de présence, fixe, variable, *incentive* long terme et ce y compris sous forme d'actions ou d'options, indemnités de départ) ;
3. les modalités contractuelles qui supportent ces rémunérations ;
4. la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle ;
5. les plans d'attribution d'options ou d'actions (enveloppe, bénéficiaires, caractéristiques et conditions).

À partir des données fournies par la Direction Générale de l'entreprise, le Comité prépare le rapport de rémunération, en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise. Il analyse notamment l'évolution du cumul des dix premières rémunérations. Il prépare et commente le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Une politique de rémunération des dirigeants de la Société a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021 et publiée sur le site Internet de la Société.

Volet Nominations

Sur demande de la Présidence du Conseil, le Comité est chargé de formuler des recommandations et d'émettre des avis au Conseil sur les nominations et renouvellements de mandat des mandataires sociaux et les nominations des dirigeants ayant la capacité d'engager de droit ou de fait, la signature du groupe.

En relation étroite avec la Présidence du Conseil, le Comité établit et propose au Conseil un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité s'assure de l'existence de plans de succession au niveau des postes clés de l'entreprise.

Le Comité s'assure également que des programmes adéquats de développement de talents ainsi que des programmes de promotion de la diversité sont en place.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité des Rémunérations et des Nominations conformément à l'article 21 des Statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur. Dans ce cas, l'exercice de la mission du Comité s'opère sous la responsabilité et la surveillance du Conseil auquel il rend compte. Dans la limite des pouvoirs dont dispose le Conseil et selon ses directives, le Comité est alors chargé d'exécuter lesdits plans et en particulier d'allouer et répartir, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, l'enveloppe préalablement fixée par le Conseil d'Administration.

Mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers

Le Conseil d'Administration peut déléguer au Comité les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur (les « Plans »).

Dans ce cas, l'exercice de la mission du Comité s'opère sous la responsabilité et la surveillance du Conseil d'Administration auquel il rend compte. Dans la limite des pouvoirs dont dispose le Conseil d'Administration et selon ses directives, le Comité est alors chargé d'exécuter les Plans et en particulier d'allouer et répartir, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, l'enveloppe préalablement fixée par le Conseil d'Administration.

1.4.3.4. Fonctionnement du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au minimum deux fois par an.

Il s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2023.

Les réunions du Comité des Rémunérations et des Nominations sont convoquées par le Président qui en établit l'ordre du jour. Un Administrateur ou un membre du Comité Exécutif peut demander au Président du Comité des Rémunérations et des Nominations de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité des Rémunérations et des Nominations, les convocations aux réunions (en ce compris l'ordre du jour de la réunion) sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable avant la réunion du Comité.

Avant la réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations, son Président est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires ainsi que tous les documents pertinents en lien avec les points à l'ordre du jour.

La Direction Générale fournit toutes les informations nécessaires et le Comité des Rémunérations et des Nominations peut solliciter toutes les clarifications qu'il souhaite.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations peut inviter toute personne dont il estime la présence utile à assister à ses réunions. Le Comité peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais de la Société, dans la limite d'un budget annuel validé par le Conseil d'Administration.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération et il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président du Conseil d'Administration peut participer avec voix consultative aux réunions du Comité des Rémunérations et des Nominations lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs et dirigeants.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du Comité des Rémunérations et des Nominations sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations présents ou valablement représentés. En cas d'égalité des voix, le Président du Comité est appelé à trancher la décision.

1.5. Gestion des conflits d'intérêts

Les mandataires de la Société doivent se conformer aux prescriptions de l'article 7:96 (conflit d'intérêts entre la Société et un Administrateur) et 7:97 (conflit d'intérêts intragroupe) du CSA.

L'article 7:96 du CSA prévoit une procédure spécifique au sein du Conseil d'Administration en cas de conflit d'intérêts pour un ou plusieurs Administrateurs, lors de la prise d'une ou plusieurs décisions ou lors de la conclusion de transactions par le Conseil d'Administration. Cette procédure, à l'instar de celle visée à l'article 7:97 du CSA, n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2023.

En outre, afin de se conformer au Code de gouvernance d'entreprise, la Société a émis des recommandations, à l'attention de ses Administrateurs et des membres de son management exécutif concernant les transactions et autres relations contractuelles entre la Société (et les sociétés qui lui sont liées), les Administrateurs de la Société et les membres de son management exécutif, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Ces recommandations sont détaillées dans la procédure relative aux conflits d'intérêts adoptée le 22 novembre 2012 par le Conseil d'Administration (le « ROI Conflits d'Intérêts »), ainsi que dans le ROI CA et le ROI Comex en ce qui concerne les Administrateurs, d'une part, et les membres du Comex, d'autre part.

Il est notamment prévu que :

- Les Administrateurs et les membres du Comité Exécutif doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt de la Société et de ses filiales. Ils s'imposent une discipline rigoureuse pour exclure autant que possible tout conflit d'intérêts patrimonial, professionnel ou d'une autre nature, et se conforment strictement aux règles concernant les conflits d'intérêts adoptées par la Société ;
- Un Administrateur ayant, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'Administration, en informe immédiatement le Président ainsi que, au plus tard au début de la réunion au cours de laquelle le sujet donnant lieu au conflit est discuté, les autres Administrateurs. Il ne participe pas à la délibération ni au vote concernant ce sujet ;
- Tout conflit d'intérêts d'ordre patrimonial est précisé dans le procès-verbal de la réunion ainsi que ses conséquences patrimoniales pour Econocom et la justification de la décision prise par le Conseil d'Administration. Cette partie du procès-verbal est publiée dans le rapport annuel relatif à l'exercice social en question. Le Commissaire est informé du conflit et reçoit copie du procès-verbal du Conseil, d'Administration afin de pouvoir en faire rapport conformément au CSA ;
- Si dans le cadre d'une décision que le Comité Executif doit adopter ou dans le cadre d'une opération qu'il envisage de mettre en œuvre, il apparaît qu'un de ses membres se trouve en situation de conflit d'intérêts avéré ou potentiel avec le groupe, le membre du Comité Executif concerné doit en informer le Président du Conseil d'Administration préalablement à toute délibération du Comité Executif. En tant que de besoin, le Président du Conseil d'Administration soumettra l'opération au Conseil d'Administration, auquel il appartiendra de prendre une décision (le cas échéant, dans le respect des règles de conflits d'intérêts en vigueur au sein du groupe).

Les transactions visées à la présente section sont soumises au Comité d'Audit, qui s'assure que les procédures détaillées ci-dessus sont bien respectées ou, quand c'est le cas, qu'il s'agit d'opérations habituelles intervenant dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature. Il a été estimé que l'essentiel des conventions conclues au cours de l'exercice 2023 était des opérations habituelles conclues dans des conditions de marché.

Les opérations relevant de la procédure décrite dans ce règlement font l'objet d'un rapport remis au Comité d'Audit et au Commissaire et toutes les transactions majeures du groupe avec des parties liées sont mentionnées dans la note 23 « Informations sur les parties liées » des états financiers consolidés du rapport financier annuel 2023.

Par ailleurs, le groupe a mis en place une procédure d'identification et de gestion des opérations avec les parties liées du groupe. Elle permet d'identifier les relations entre ces parties liées et Econocom Group SE ou toute société du groupe.

Cette procédure a été présentée au Comité d'Audit du 17 octobre 2023. La campagne de déclaration a été lancée en décembre 2023 et est suivie par le Commissaire.

2. Rapport sur les rémunérations

Ce rapport est établi en application de l'article 3:6, §3 du CSA. Il a pour objet de décrire et de fournir une vue d'ensemble complète de la rémunération octroyée aux Administrateurs (exécutifs et non exécutifs) ainsi que des membres du Comité Exécutif d'Econocom Group au cours de l'exercice social faisant l'objet du rapport.

2.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits conformément à l'article 14 des Statuts et à l'article 10 du ROI CA. La rémunération éventuelle, fixe ou variable, peut être fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil assisté par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

La rémunération est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du Conseil à charge pour celui-ci de la répartir entre ses membres selon des critères à définir par lui.

Pour les Administrateurs non exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

2.1.1. PROCÉDURE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération. Le Comité est composé de trois Administrateurs non exécutifs dont deux indépendants au sens de l'article 7:87 §1 du CSA.

Le 23 janvier 2020, le Conseil d'Administration a étendu les missions du Comité de Rémunération au volet Nominations en limitant son périmètre d'action aux mandataires sociaux et dirigeants ayant la capacité d'engager de droit ou de fait, la signature du groupe. Les membres du Comité Exécutif qui ne sont pas impliqués dans la Direction Générale du groupe ne tombent pas dans le périmètre d'action du Comité.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a principalement un rôle d'avis et d'assistance auprès du Conseil d'Administration. Il exécute également les missions qui peuvent lui être assignées par le Conseil d'Administration en matière de rémunérations et de nominations. Il exerce sa mission sous le contrôle du Conseil. Dans ce cadre, il veille à avoir une communication libre et ouverte avec le Président du Conseil et le management exécutif.

Une politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021.

Volet Rémunérations

Sur demande de la Présidence du Conseil et concernant les personnes du périmètre défini ci-dessus, le Comité est chargé de formuler des propositions et d'émettre des avis au Conseil sur :

a) la politique de rémunération ;

b) les rémunérations individuelles (notamment jetons de présence, fixe, variable, *incentive* long terme et ce y compris sous forme d'actions ou d'options, indemnités de départ) ;

c) les modalités contractuelles qui supportent ces rémunérations ;

d) la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle ;

e) les plans d'attribution d'options ou d'actions (enveloppe, bénéficiaires, caractéristiques et conditions).

À partir des données fournies par la Direction Générale de l'entreprise, le Comité prépare le rapport de rémunération, en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise. Il analyse notamment l'évolution du cumul des dix premières rémunérations. Il prépare et commente le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers

Le Conseil d'Administration peut déléguer au Comité les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des *warrants*, plan existant ou futur (les « Plans »).

Dans ce cas, l'exercice de la mission du Comité s'opère sous la responsabilité et la surveillance du Conseil auquel il rend compte. Dans la limite des pouvoirs dont dispose le Conseil et selon ses directives, le Comité est alors chargé d'allouer et répartir, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, l'enveloppe préalablement fixée par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Rémunération s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2023.

2.1.2. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES EN 2023

2.1.2.1. Conseil d'Administration

Les Statuts prévoient que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Administrateurs non exécutifs à 5 000 euros par réunion du Conseil d'Administration et par Administrateur à compter de janvier 2016, sous condition de leur présence effective.

Les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur d'Econocom Group. Leurs rémunérations sont issues des relations contractuelles ou de leur mandat avec une ou plusieurs des sociétés du groupe. Le Conseil d'Administration du 24 novembre 2016 a précisé le statut d'Administrateur exécutif et a exclu de cette notion les Administrateurs ayant une fonction opérationnelle au sein de filiales du groupe mais n'exerçant pas de fonction de Direction au niveau du groupe. Ces derniers sont donc considérés comme des Administrateurs non exécutifs. Toutefois, ils ne perçoivent pas de jetons de présence.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction opérationnelle ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence stipulés ci-dessous.

En synthèse la nature des rémunérations des Administrateurs est la suivante :

	Mandats 2023	Nature des rémunérations
Econocom International BV (EIBV)	Président Administrateur Délégué – représenté par Jean-Louis Bouchard	Rémunération au titre d'un contrat de prestations de services (1)
Robert Bouchard	Vice-Président Administrateur non exécutif	Jetons de présence
Angel Benguigui Diaz	Administrateur Délégué	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Eric Boustouller	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Adeline Challon-Kemoun	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Véronique di Benedetto	Administrateur non exécutif	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe
Bruno Grossi	Administrateur non exécutif	Jetons de présence
Marie-Christine Levet	Administrateur indépendant	Jetons de présence
Jean-Philippe Roesch	Administrateur non exécutif	Jetons de présence
Samira Draoua	Administrateur Délégué	Rémunération au titre d'un contrat avec une société du groupe

(1) La structure de cette rémunération est commentée au paragraphe 2.1.2.5.

2.1.2.2. Comités

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a fixé la rémunération des Présidents et membres du Comité de Rémunération et des Nominations et du Comité d'Audit à 3 000 euros par réunion sous condition de présence, à compter de janvier 2016.

2.1.2.3. Administrateurs exécutifs, Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comité Exécutif

Les rémunérations des Administrateurs exécutifs, Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et des membres du Comité Exécutif respectent la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021 et comportent une part variable significative pouvant atteindre 50 % de la rémunération totale.

Cette structure de rémunération ne s'applique toutefois pas à Econocom International BV, représentée par Jean-Louis Bouchard (« EIBV »), dont la rémunération est commentée au paragraphe 2.1.2.5.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé – respectivement, le 19 mai 2020 pour le plan d'attribution d'actions gratuites de 2020 et le 18 mai 2021 pour les plans d'attribution d'actions gratuites de 2021 et 2022 – le Conseil d'Administration à déroger aux règles prévues à l'article 7:91, alinéa 2 du CSA concernant la fixation des rémunérations variables des dirigeants et l'octroi d'actions ou options d'actions en faveur des Administrateurs exécutifs existants et des autres dirigeants existants de la Société.

La rémunération variable des Administrateurs exécutifs, Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comité Exécutif a été fixée en 2023 sur la base de critères de performance annuels.

Ces rémunérations étaient conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Une part significative des rémunérations variables des membres du Comité Exécutif était subordonnée à l'atteinte d'objectifs quantitatifs relatifs à la réalisation des objectifs budgétaires et en particulier du résultat courant, du chiffre d'affaires et de la dette financière nette du groupe et/ou des zones de responsabilités propres à chaque dirigeant. Les autres objectifs quantitatifs et les objectifs qualitatifs sont propres à chaque membre du Comité Exécutif et Administrateur exécutif en fonction des missions et des responsabilités de chacun.

Comme tous les autres collaborateurs du groupe Econocom, les Administrateurs exécutifs et membres du Comité Exécutif, salariés du groupe, sont évalués de façon continue tout au long de l'année par leur hiérarchie et lors d'un entretien annuel d'évaluation qui se déroule au premier trimestre de l'année suivante.

Les rémunérations des Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle sont fixées par le Président ou par un membre du Comité Exécutif.

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, et en dérogation au principe édicté par le Code de gouvernance d'entreprise 2020, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

2.1.2.4. Administrateurs non exécutifs

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs non exécutifs par Econocom Group ou toute société du groupe en 2023.

Rémunérations allouées en 2023, charges sociales incluses

en euros	
Robert Bouchard	52 000
Eric Boustouller	25 000
Adeline Challon-Kemoun	19 000
Bruno Grossi	25 000
Marie-Christine Levet	47 000
Jean-Philippe Roesch	43 000
Total	**211 000**

2.1.2.5. Rémunération du Président du Conseil d'Administration

Jusqu'au 19 mai 2020, Jean-Louis Bouchard a assumé les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur Délégué et de Président du Comité Exécutif du groupe. Il n'a pas perçu de rémunération de quelque nature que ce soit, ni n'a bénéficié de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés directement ou indirectement par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation. À compter du 20 mai 2020, c'est la société Econocom International BV (EIBV), société de droit hollandais, représentée par Jean-Louis Bouchard, qui assume l'ensemble de ces fonctions. EIBV ne perçoit pas de rémunération au titre de ces mandats.

Toutefois, EIBV continue à réaliser des prestations d'animation pour le groupe et perçoit à ce titre une rémunération qui couvre pour les trois quarts environ des frais de personnel calculés sur la base d'heures de prestation à un taux horaire défini en fonction de la qualité de la personne qui fournit le service au sein d'EIBV. Cette rémunération tient compte d'un budget annuel établi à l'avance et est complétée pour le solde des refacturations de frais encourus au réel par EIBV pour le compte de la Société (séminaires de management, etc.). Ces rémunérations sont perçues auprès des filiales de la Société, en vertu de conventions de services conclues avec les entités concernées. EIBV n'est pas éligible à une rémunération variable, que ce soit en espèces ou sous la forme d'actions gratuites ou de stock-options.

EIBV a facturé à Econocom Group et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 2,4 millions d'euros en 2023 (2,4 millions d'euros en 2022).

2.1.2.6. Rémunération allouée en 2023 aux Administrateurs exécutifs, aux Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif

La présente section indique de manière globale le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs exécutifs (hors la rémunération du Président du Conseil d'Administration commentée au paragraphe 2.1.2.5), aux Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et membres du Comité Exécutif d'Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation en 2023.

Rémunération globale versée en 2023, charges sociales incluses

en €	
Part fixe	2 219 487
Part variable [1]	2 049 928
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations [2]	1 174 021
Charges sociales [3]	1 254 465
Jeton	-
Total	**6 697 901**

(1) Dont 1 620 milliers d'euros au titre de 2022 et versés en 2023.

(2) Dont 11 milliers d'euros au titre de 2022 et versés en 2023.

(3) Dont 253 milliers d'euros au titre de 2022 et versés en 2023.

Rémunération globale au titre de l'exercice 2023, charges sociales incluses

en €	
Part fixe	2 219 487
Part variable [1]	1 807 000
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations [2]	1 426 090
Charges sociales [3]	1 323 853
Jeton	-
Total	**6 776 497**

(1) Dont 1 377 milliers d'euros restant à verser en 2024. Les parts variables non finalisées ont été comptabilisées en prenant pour hypothèse des objectifs atteints à 100 %.
(2) Dont 263 milliers euros restant à verser en 2024.
(3) Dont 300 milliers d'euros restant à verser en 2024.

Ces informations correspondent aux rémunérations chargées. Six de ces dirigeants ont été rémunérés au titre de leur contrat de travail en leur qualité de salariés de sociétés du groupe Econocom et un de ces dirigeants a perçu indirectement une rémunération *via* une société qu'il contrôle, en qualité de mandataire d'une société du groupe Econocom et/ou en tant que prestataire. Ces rémunérations sont intégrées dans le tableau de synthèse ci-dessus.

Cinq des Administrateurs exécutifs, Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle ou membres du Comité Exécutif disposent d'une voiture de fonction.

2.1.3. OPTIONS SUR ACTIONS ET ACTIONS ACCORDÉES

Certains des Administrateurs exécutifs, des Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et des membres du Comité Exécutif bénéficient de plans d'options sur actions et/ou d'actions de performance.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mai 2021 a approuvé les termes d'un plan d'actions de performance portant sur 4 000 000 actions, dont les acquisitions définitives s'échelonnent sur deux ou trois ans.

Au cours de l'exercice, les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et les membres du Comité Exécutif n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions et ont acquis définitivement 550 000 actions et perdu 250 000 actions.

De plus, dans le cadre d'une convention d'option sur actions mise en place en 2022 pour un de ces dirigeants, 200 000 actions ont été acquises donnant lieu à la cession d'un nombre équivalent d'actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2023, les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle et les membres du Comité Exécutif bénéficient de 200 000 actions de performance Econocom Group non encore acquises définitivement et de 350 000 options sur actions.

2.1.4. INDEMNITÉS DE DÉPART ET AUTRES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les contrats des Administrateurs exécutifs, des membres du Comité Exécutif et des Administrateurs non exécutifs exerçant une fonction opérationnelle, en fonction au 31 décembre 2023, contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites.

2.2. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group

Le groupe a mis en place plusieurs plans d'intéressement du personnel, des salariés, des cadres et des dirigeants du groupe. Au 31 décembre 2023, seul le plan d'Attribution Gratuite d'Actions 2021, clos au 31 décembre 2023, est encore actif. Par ailleurs, une convention d'option sur actions a été mise en place en 2022 au profit d'un dirigeant du groupe pour une durée de 3 ans.

Au cours de l'exercice 2023, 700 000 actions gratuites ont été définitivement transférées à des dirigeants au titre des plans d'AGA 2020 et 2021, donnant lieu à la cession d'un nombre équivalent d'actions auto-détenues. L'impact financier pour le groupe correspond à la valeur de marché des actions transférées. Par ailleurs, un total de 300 000 actions gratuites ont été perdues en raison du départ des bénéficiaires ou à la non atteinte d'objectifs de performance individuels ou collectifs et un total de 175 000 options de souscription, donnant droit à 260 000 actions, ont été perdues car non exercées par les bénéficiaires. Enfin, dans le cadre de la convention d'option sur actions mise en place en 2022, 200 000 actions ont été acquises par un dirigeant, donnant lieu à la cession d'un nombre équivalent d'actions auto-détenues.

Une synthèse actualisée au 31 décembre 2023 des engagements pris par le groupe au titre de ces plans figure ci-après :

Plan	Année d'attribution	Nombre d'options et actions gratuites	Nombre d'actions correspondant	Date limite d'exercice	Prix d'exercice *(en euro par action)*	Prix d'exercice *(en milliers d'euros)*
Plan d'Actions Gratuites 2021	2021	250 000	250 000	juillet 2024	-	-
Options sur actions	2022	200 000	200 000	déc. 2024	0,42	84
		150 000	150 000	déc. 2025	0,42	63
Total		**-**	**600 000**			**147**

Ces plans portent sur les actions Econocom Group cotées sur Euronext Bruxelles. Ils visent à renforcer ses liens avec son personnel, fidéliser ses dirigeants exécutifs et salariés les plus talentueux, favorisant ainsi un fort alignement des intérêts des bénéficiaires avec ceux des actionnaires.

À l'octroi, une partie des options et actions gratuites, comprise entre 50 % et 100 % des options et actions attribuées est soumise à des conditions de réalisation d'objectifs individuels et collectifs, internes et/ou externes. Le prix d'exercice des options est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Les options sont incessibles. Il n'existe pas de couverture du risque de perte par Econocom Group en cas de baisse du cours de Bourse.

Le plan d'actions gratuites émis en 2021 a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2021. Les attributions réalisées dans le cadre de ce plan ont été

approuvées par le Conseil d'Administration du 21 juillet 2021. L'acquisition des actions gratuites par leur bénéficiaire donnera lieu à la remise d'actions existantes. La période d'attribution s'est cloturée au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, les options et actions gratuites non encore acquises définitivement ouvrent droit à un total de 600 000 actions Econocom Group intégralement servies en actions existantes représentant 0,34 % du nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice.

Enfin, sur ce total d'actions correspondant aux options et actions gratuites attribuées et non encore exercées, 25,0 % sont encore soumises à l'atteinte de conditions de performances futures, quantitatives et/ou qualitatives, individuelles et/ou collectives.

L'exercice de la totalité des options attribuées conduirait à une augmentation des fonds propres de 0,1 million d'euros.

3. Émoluments du Commissaire

Émoluments du Commissaire

en €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes	420 377	397 363
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	1 279 649	1 275 790
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire	–	–
Autres missions d'attestation	–	–
Missions de conseils fiscaux	–	–
Autres missions extérieures à la mission révisorale	–	–
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le/les Commissaire(s) est/sont lié(s)	–	–
Autres missions d'attestation	–	–
Missions de conseils fiscaux	–	–
Autres missions extérieures à la mission révisorale	–	–

03

informations sur la société et le capital

1. Principales informations relatives à la Société 100
2. Informations sur le capital |RDG| 102
3. Informations sur l'actionnariat |RDG| 106
4. Assemblées Générales 110
5. Droits et obligations des Actionnaires 113
6. Informations sur le marché des titres Econocom 119

1. Principales informations relatives à la Société

1.1. Dénomination sociale et siège

Dénomination : Econocom Group SE

Siège : place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles (Tél. 00 32 2 790 81 11).

1.2. Forme juridique

Econocom Group a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit belge, suivant acte reçu par Me Jacques Possoz, notaire, le 2 avril 1982, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril 1982 (n° 820-11). Elle a été transformée en Société Européenne par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 décembre 2015, suivant acte du même jour reçu par Me Tim Carnewal, notaire, publié aux Annexes du Moniteur belge du 31 décembre 2015.

1.3. Réglementations applicables

Econocom Group SE est une Société Européenne régie par les dispositions du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de Société Européenne (le « règlement SE »), et de la Directive n° 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001, complétant le statut de Société Européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs et par les dispositions du droit belge relatives aux Sociétés Européennes ; ainsi que, pour toutes les matières partiellement ou non couvertes par le règlement SE, par le droit belge applicable aux Sociétés Anonymes dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés Européennes.

Econocom Group SE a la qualité de société cotée au sens de l'article 1:11 du Code des sociétés et des associations (« CSA »).

1.4. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 2 avril 1982 pour une durée illimitée.

1.5. Objet (article 3 des Statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la construction, la gestion opérationnelle et administrative, le financement de systèmes et de solutions informatiques, numériques, technologiques, de traitement de l'information et des données, de télécommunication, et d'Internet des Objets (« IoT ») ;
- l'achat, la vente, la location ainsi que le négoce sous toutes ses formes, de matériels, logiciels et solutions informatiques, technologiques, numériques ou de télécommunications destinés, tant aux entreprises qu'aux particuliers, et plus généralement tout accessoire s'y rattachant, de même que tous conseils, tous services, ainsi que toutes opérations financières y relatives.

À cet effet, la Société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques, industrielles et financières.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales dans tous pays.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, d'acquisition, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession, de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises de tous pays ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

La Société peut effectuer, en tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant en tout ou partie, directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche de son objet, ou de nature à le développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle peut se porter caution ou consentir des sûretés réelles ou d'autres sûretés personnelles en faveur de sociétés ou de particuliers, et ce au sens le plus large.

La Société peut effectuer ses activités en son nom propre ou au nom de tiers, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui.

1.6. Registre du Commerce et des Sociétés

Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.

1.7. Exercice social

Année comptable : du 1er janvier au 31 décembre.

1.8. Contrats importants

Le groupe conclut dans le cadre de ses activités, des contrats importants avec ses clients, fournisseurs, refinanceurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre 5 sur les Facteurs de risques et environnement de contrôle, à la section intitulée « Risques de dépendance ».

2. Informations sur le capital

2.1. Capital (article 5 des Statuts)

Au 31 décembre 2023, le capital de la Société s'élève à 23 731 026,74 euros et est représenté par 179 045 899 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominative ou dématérialisée. Il est entièrement libéré.

2.2. Modification du capital (article 6 des Statuts)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour les modifications aux Statuts.

Lors de toute augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale, celle-ci fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles, sur proposition du Conseil d'Administration.

Les nouvelles actions à souscrire en espèces sont offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts ou par le Conseil d'Administration agissant dans le cadre du capital autorisé, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, le tout conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital peut être amorti sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

2.3. Évolution du capital

Les variations du capital intervenues depuis 2014 ont consisté, d'une part, en des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'exercices d'options de souscription par des *managers* du groupe et, d'autre part, en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de conversions d'emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2023, il n'existe plus d'élément dilutif pouvant avoir une influence sur le capital d'Econocom Group SE.

Le capital a subi les variations suivantes en 2021 :

Dans le cadre de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires du Plan d'Options de Souscription 2014, Econocom Group SE a procédé à l'émission :

- le 13 août 2021, de 400 000 actions portant le capital à 23 555 349,67 euros représenté par 221 280 430 actions ;
- le 1er septembre 2021, de 50 000 actions portant le capital à 23 560 674,67 euros représenté par 221 330 430 actions ;
- le 29 septembre 2021, de 50 000 actions portant le capital à 23 565 999,67 euros représenté par 221 380 430 actions ;

- le 29 octobre 2021, de 110 000 actions portant le capital à 23 577 714,67 euros représenté par 221 490 430 actions ;
- le 9 décembre 2021, de 218 650 actions portant le capital à 23 601 000,89 euros représenté par 221 709 080 actions ;
- le 17 décembre 2021, de 572 900 actions portant le capital à 23 662 014,74 euros représenté par 222 281 980 actions.

Au 31 décembre 2021, le capital s'élevait, par conséquent, à 23 662 014,74 euros, représenté par 222 281 980 actions.

Le capital a subi les variations suivantes en 2022 :

Dans le cadre de l'exercice d'options de souscription par les bénéficiaires du Plan d'Options de Souscription 2014, Econocom Group SE a procédé à l'émission :

- le 24 janvier 2022, de 648 000 actions portant le capital à 23 731 026,74 euros représenté par 222 929 980 actions.

Au 31 décembre 2022, le capital s'élevait, par conséquent, à 23 731 026,74 euros, représenté par 222 929 980 actions.

Le capital a subi les variations suivantes en 2023 :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023 a décidé l'annulation de 43 884 081 actions propres, sans modification du capital d'Econocom Group SE.

Au 31 décembre 2023, le capital s'élevait, par conséquent, à 23 731 026,74 euros, représenté par 179 045 899 actions.

En synthèse, depuis le 1er janvier 2014, le capital et le nombre d'actions ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital *(en €)*	Prime d'émission *(en €)*	Total de l'opération *(en €)*	Nombre d'actions	Capital souscrit *(en €)*
1er janvier 2014		-	-	-	-	106 517 314	19 874 285,37
24 janv. 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	20 000	3 732,00	101 268,00	105 000,00	106 537 314	19 878 017,37
25 fév. 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	266 028	49 640,82	1 347 006,18	1 396 647,00	106 803 342	19 927 658,19
26 mars 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	210 592	39 296,47	1 066 311,53	1 105 608,00	107 013 934	19 966 954,66
28 mai 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	708 428	132 192,66	3 587 054,34	3 719 247,00	107 722 362	20 099 147,32
18 juin 2014	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	7 850 228	1 464 852,54	39 748 844,46	41 213 697,00	115 572 590	21 563 999,86
29 déc. 2014	Annulation d'actions propres	(3 053 303)	-	-	-	112 519 287	21 563 999,86
17 fév. 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	400 000	76 640,00	4 299 240,00	4 375 880,00	112 919 287	21 640 639,86
3 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 198 194	229 573,97	12 883 101,71	13 112 675,68	114 117 481	21 870 213,83
16 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	800 000	153 280,00	8 603 440,00	8 756 720,00	114 917 481	22 023 493,83
21 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 144 500	219 286,20	12 311 386,50	12 530 672,70	116 061 981	22 242 780,03
24 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	657 418	125 961,29	7 072 897,29	7 198 858,58	116 719 399	22 368 741,32

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital *(en €)*	Prime d'émission *(en €)*	Total de l'opération *(en €)*	Nombre d'actions	Capital souscrit *(en €)*
31 mars 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	1 961 518	375 826,85	21 106 537,80	21 482 364,65	118 680 917	22 744 568,17
6 avril 2017	Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	3 889 298	189,50	41 855 117,90	42 600 307,40	122 570 215	23 489 757,66
2 juin 2017	Division de l'action par deux	122 570 215	-	-	-	245 140 430	23 489 757,66
21 juin 2019	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	240 000	22 992	639 408	662 400	245 380 430	23 512 749,67
19 mai 2020	Annulation d'actions propres	(24 500 000)	-	-	-	220 880 430	23 512 749,67
13 août 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	400 000	42 600	1 061 400	1 104 000	221 280 430	23 555 349,67
1er sep. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 330 430	23 560 674,67
29 sep. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	50 000	5 325	132 675	138 000	221 380 430	23 565 999,67
29 oct. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	110 000	11 715	291 885	303 600	221 490 430	23 577 714,67
9 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	218 650	23 286,22	580 187,78	603 474	221 709 080	23 601 000,89
17 déc. 2021	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	572 900	61 013,85	1 520 190,15	1 581 204	222 281 980	23 662 014,74
24 janv. 2022	Augmentation de capital par exercice d'option de souscription	648 000	69 012	1 719 468	1 788 480	222 929 980	23 731 026,74
22 juin 2023	Annulation d'actions propres	(43 884 081)	-	-	-	179 045 899	23 731 026,74

3. Informations sur l'actionnariat

3.1. Structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2023, le capital d'Econocom Group SE était composé de 179 045 899 actions, détenues ainsi qu'il suit :

	2023	2022
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	49,79 %	39,99 %
Public	46,61 %	40,20 %
Auto-détention	3,60 %	16,77 %
Détention par les filiales de la Société	-	3,04 %
Total	**100 %**	**100 %**

La société Econocom International BV (contrôlée et représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard), Président de la Société, reste le premier Actionnaire d'Econocom Group SE avec environ 49,79 % du capital au 31 décembre 2023.

Econocom Group SE est informée qu'en dehors des sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard, la société américaine FMR LLC (Fidelity Management & Research Company LLC, FIAM LLC, Fidelity Management Trust Company) dépasse au 31 décembre 2023, le seuil de participation de 5 %.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020 a décidé de la mise en place d'un droit de vote double pour les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans. Par conséquent, chaque action Econocom Group SE donne à son détenteur le droit d'exprimer une ou deux voix (selon le cas) aux Assemblées Générales.

3.2. Limitation des droits des actionnaires

L'article 10 des Statuts de la Société prévoit que les titres sont indivisibles. S'il y a plusieurs propriétaires d'un titre, la Société peut suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire du titre.

En outre, les actions auto-détenues (3,60 %), et les actions détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations Belge (0,60 %) appartenant à des actionnaires au porteur qui ne se sont pas fait connaître lors du processus de dématérialisation du marché belge, sont privées de droit de vote. Il n'existe pas d'autre restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

De même, à l'exception des dispositions limitant l'acquisition et l'aliénation par Econocom Group SE d'actions propres, les Statuts de la Société ne prévoient aucune restriction au transfert de ses actions.

3.3. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

3.3.1. GÉNÉRALITÉS

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat *(squeeze-out)* ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le CSA et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions (telle l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 5.11 du présent chapitre) et le contrôle des concentrations), susceptibles d'être applicables à la Société et qui créent certaines restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle. Ces dispositions pourraient décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres Actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts et/ou priver les Actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut, dans certaines circonstances, différer ou empêcher une offre publique d'émission de titres susceptible d'avoir un effet de dilution.

3.3.2. CAPITAL AUTORISÉ (ARTICLE 7 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Econocom Group SE du 19 mai 2020 a renouvelé l'autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 23 512 749,67 euros. Le capital autorisé disponible au 31 décembre 2023 s'élève à 23 512 749,67 euros (hors primes d'émission).

Le Conseil d'Administration peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en nature, ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentations de capital décidées en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées :

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le Conseil d'Administration fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le Conseil déterminera ;
- soit par incorporation de réserves, mêmes indisponibles, ou de primes d'émission, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales applicables.

En cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra affecter les primes d'émission, s'il en existe, à un compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le Conseil d'Administration, comme prévu ci-avant, être réduit ou supprimé que par une décision de l'Assemblée Générale, statuant dans les conditions requises par l'article 7:208 du CSA.

Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires dans l'intérêt social et dans le respect des conditions imposées par les articles 7:190 et suivants du CSA, même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les

membres du personnel ou de ses filiales, sauf dans les cas prévus à l'article 7:201 dudit CSA.

Le Conseil d'Administration est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les Statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

3.3.3. ACQUISITION ET ALIÉNATION D'ACTIONS PROPRES (ARTICLE 12 DES STATUTS)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou (le cas échéant) parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision d'une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 7:154 du CSA, qui fixe notamment le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir, la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 7:215 du CSA, ainsi que les contre-valeurs.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des Statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit, prévu par l'article 7:215 du CSA. Ce plafond avait été fixé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2020 autorisant ainsi le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions propres pour une période de cinq ans.

À la suite de cette modification, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société. Elle a fixé à un euro par action le prix minimum de rachat et à 10 euros par action le prix maximum. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également été autorisé à prendre en gage les actions propres de la Société, conformément à l'article 7:226 du CSA. Ces autorisations sont valables pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication des décisions de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut être autorisé, conformément aux dispositions légales, à acquérir les actions de la Société par voie d'achat ou d'échange lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent. Cette autorisation a été conférée au Conseil d'Administration d'Econocom Group SE par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023. Elle est valable pour une durée de trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de ladite Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut aliéner des actions de la Société dans les cas prévus par le CSA, en ce compris à une ou plusieurs personnes déterminées. Pour autant que de besoin, cette autorisation est étendue aux aliénations d'actions propres de la Société par ses filiales.

Le Conseil d'Administration peut, par ailleurs, céder les actions de la Société dans les cas prévus par le CSA et lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, pour autant, dans ce dernier cas, que les titres soient cédés sur le marché ou à la suite d'une offre publique de vente faite aux mêmes conditions à tous les Actionnaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023 a modifié l'article 12 des Statuts afin d'autoriser expressément le Conseil d'Administration à annuler les actions propres de la Société, sans autre approbation ni autre intervention de l'Assemblée Générale et sans limitation dans le temps. Le Conseil d'Administration est, par conséquent, autorisé à modifier les statuts à la suite d'une annulation afin de refléter le nombre d'actions émises par la Société. Cette autorisation s'applique également à l'annulation des actions

propres de la Société acquises par les filiales directes de la Société au sens de l'article 7:221 du CSA.

Mouvements relatifs aux actions propres

Au cours de l'exercice 2023, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group SE a acquis 13 883 937 actions Econocom, pour un prix d'acquisition de 39,1 millions d'euros ;
- Econocom Group SE a annulé 43 884 081 actions propres lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023 ;
- Econocom Group SE a transféré 900 000 actions propres à des bénéficiaires de plans d'attribution d'actions gratuites et de conventions sur actions.

Au 31 décembre 2023, Econocom Group SE détenait 6 444 846 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit une auto-détention représentant 3,60 % du nombre total d'actions émises.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende ni remboursement de prime d'émission.

Les réserves disponibles d'Econocom Group SE (données non consolidées) s'élèvent à 8,0 millions d'euros auxquels s'ajoute un bénéfice reporté de 223,9 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SE s'élèvent à 18,9 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des primes d'émission indisponibles de 113,8 millions d'euros.

3.4. Relations avec les actionnaires dominants

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions Econocom Group émises, s'élevait à 179 045 899, dont 49,79 % détenues par Monsieur Jean-Louis Bouchard *via* Econocom International BV. Il est précisé que les titres Econocom Group auto-détenus par la Société sont privés de droit de vote, de sorte que Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait au 31 décembre 2023, directement et indirectement, 64,16 % des droits de vote de la Société.

La Société entretient des relation avec cet actionnaire majoritaire correspondant principalement à des prestations de services ainsi qu'à des prises à bail auprès de sociétés contrôlées par Monsieur Jean-Louis Bouchard (SCI Maillot Pergolèse, SCI de Dion Bouton et SCI JMB). Ces contrats ont été conclus à des conditions normales de marché.

3.5. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 2 avril 2024 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à raison de 0,16 euro par action.

Ce remboursement représente une stabilité par rapport au montant remboursé l'an dernier, après une augmentation de 14,3 % en 2023.

4. Assemblées Générales

4.1. Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a modifié la date de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue à l'article 27 des Statuts. Désormais, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit de plein droit le dernier jour du mois de mars de chaque année, à onze heures. Si le jour est un jour férié légal, l'Assemblée a lieu le jour ouvrable suivant.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration soumet aux actionnaires les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables applicables, les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS et les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire portant sur ces comptes.

L'Assemblée décide ensuite de l'approbation des comptes annuels statutaires, de l'affectation du résultat, de la décharge des Administrateurs et du Commissaire et, le cas échéant, de la nomination, de la révocation ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

4.2. Assemblées Générales Extraordinaires et Assemblées Générales Spéciales

Une Assemblée Générale Spéciale ou, le cas échéant une Assemblée Générale Extraordinaire, peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur demande du Président du Conseil d'Administration, d'un Administrateur Délégué, du Commissaire ou d'un ou plusieurs actionnaires représentant le dixième au moins du capital (article 27 des Statuts).

4.3. Contenu des convocations aux Assemblées Générales

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins les éléments d'informations suivants :

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée Générale ;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision ;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'Assemblée Générale et pour y exercer leur droit de vote, spécialement le délai dans lequel l'actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée, ainsi que des informations concernant :
  - les droits des actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour, de déposer des propositions de décision et de poser des questions ainsi que le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les actionnaires peuvent adresser leur demandes. La convocation indique également, le cas échéant, la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site Internet de la Société,
  - la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment un formulaire qui peut être utilisé pour le vote par procuration, les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter

les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire ainsi que le délai dans lequel le droit de vote par procuration doit être exercé,

- le cas échéant, les procédures et délais établis par ou en vertu des Statuts, permettant de participer à distance à l'Assemblée Générale, et de voter à distance avant l'Assemblée (articles 28 et 34 des Statuts) ;

- l'indication de la date d'enregistrement, ainsi que l'indication que seules les personnes qui sont actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale ;
- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir, notamment le texte intégral des documents et des propositions de décision visés, ainsi que des démarches à effectuer à cet effet ;
- l'indication de l'adresse précise du site Internet sur lequel les informations visées ci-dessous seront disponibles.

4.4. Mise à disposition sur le site *Web* d'Econocom

En outre, le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée Générale et de manière ininterrompue jusqu'au jour de l'Assemblée Générale, les informations suivantes sont mises à disposition des actionnaires sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com) :

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété et publié conformément à l'article 7:130, § 3 du CSA ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation, y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus ;
- les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ;
- pour chaque sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration. En outre, les propositions de décision formulées par les actionnaires en application de l'article 7:130 du CSA sont ajoutées au site Internet dès que possible après leur réception par la Société ;
- les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et, le cas échéant, pour voter par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque actionnaire.

Lorsque les formulaires visés au point ci-dessus ne peuvent être rendus accessibles sur le site Internet pour des raisons techniques, la Société indique sur son site Internet comment obtenir ces formulaires sur papier. Dans ce cas, Econocom est tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque actionnaire qui en fait la demande, à l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com) pendant une période de cinq années à compter de la date de l'Assemblée Générale à laquelle elles se rapportent.

4.5. Formalités et délais de convocation

Les convocations pour toute Assemblée Générale doivent être faites par des annonces insérées trente jours au moins avant ladite Assemblée :

- dans Le Moniteur belge ;
- dans un organe de presse de diffusion nationale, sauf si la convocation concerne une Assemblée Générale Ordinaire tenue dans la commune, au lieu, jour et heure indiqués dans les Statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, le rapport annuel, le rapport du Commissaire et le vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire ;
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées trente jours avant l'Assemblée Générale aux titulaires de titres nominatifs visés par le CSA, aux Administrateurs et au Commissaire de la Société. Cette communication se fait par lettre ordinaire sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première Assemblée convoquée et pour autant qu'il ait été satisfait au paragraphe ci-dessus lors de la première convocation, que la date de la deuxième Assemblée ait été indiquée dans la première convocation et que l'ordre du jour ne comporte aucun sujet à traiter nouveau, le délai de trente jours visé ci-dessus est porté à dix-sept jours au moins avant l'Assemblée.

5. Droits et obligations des actionnaires

5.1. Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les actionnaires ont le droit de participer aux Assemblées Générales d'Econocom Group, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour assister aux Assemblées Générales.

Les titulaires d'obligations, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la Société peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les actionnaires.

5.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les actionnaires qui représentent un dixième du capital d'Econocom ont le droit de requérir du Conseil d'Administration ou du Commissaire qu'ils convoquent une Assemblée Générale des actionnaires.

5.3. Droit d'ajouter un point à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 3 % du capital d'Econocom Group ont le droit de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que de déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux Assemblées convoquées après qu'une première Assemblée n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les actionnaires désirant exercer ce droit doivent :

(i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3 % du capital d'Econocom Group à la date d'introduction de leur demande ; et

(ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3 % du capital d'Econocom.

La possession est établie soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation, établie par un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Les demandes des actionnaires sont adressées à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles sont accompagnées, selon le cas, des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision correspondantes et/ou du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour. Les demandes doivent également indiquer à quelle adresse postale ou électronique Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22ème jour qui précède la date de l'Assemblée Générale concernée.

Econocom Group SE accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15ème jour calendaire avant l'Assemblée Générale. De même des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site Internet de la Société (www.econocom.com).

Néanmoins les procurations et formulaires de vote par correspondance qui auront déjà été envoyés à Econocom Group SE resteront valables pour les points de l'ordre du jour mentionnés. Le mandataire aura cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter qui font l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de l'actionnaire qu'il représente. Le mandataire sera tenu d'en informer l'actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires.

5.4. Droit de poser des questions

Tous les actionnaires ont, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Tous les actionnaires ont également, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Les Administrateurs et le Commissaire sont obligés de répondre à ces questions dans la mesure où ceci n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire. Les questions ayant le même objet peuvent être groupées de sorte que les Administrateurs et Commissaire y fournissent une réponse globale.

Les questions peuvent être adressées avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions adressées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom Group au plus tard le sixième jour calendaire avant l'Assemblée ; elles ne seront prises en compte que si l'actionnaire a rempli les conditions d'admission à l'Assemblée Générale.

5.5. Autres droits et informations

Tous les actionnaires d'Econocom Group bénéficient de droits d'informations.

La plupart des droits d'informations concernent les Assemblées Générales des actionnaires. Ils incluent, entre autres, les informations visées à la section 4.4 du présent chapitre.

5.6. Droit de vote aux Assemblées Générales

5.6.1. PRINCIPE

Chaque action donne droit à une voix – sous réserve des cas de suspension prévus par la loi – à l'exception des actions entièrement libérées, inscrites depuis au moins deux (2) années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société, qui donnent chacune droit à deux (2) voix, sous réserve des dispositions légales applicables.

D'une manière générale, l'Assemblée Générale est seule compétente pour :

- l'approbation des comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS ne devant pas faire l'objet d'une approbation) ;
- la désignation et la révocation des Administrateurs et du Commissaire ;
- l'octroi de la décharge aux Administrateurs et au Commissaire ;

- la fixation du montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire relativement à l'exercice de leur mandat ;
- la distribution des bénéfices ;
- l'introduction d'actions en responsabilité contre des Administrateurs ;
- l'autorisation de certains actes du Conseil d'Administration ;
- l'approbation du rapport de rémunération ;
- l'habilitation d'acquisition d'actions propres ;
- les décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société ;
- l'approbation des modifications aux Statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

5.6.2. QUORUM DE PRÉSENCE ET MAJORITÉ

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux Statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux Statuts porte sur l'objet social, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix. Ces conditions de présence et de majorité sont également applicables lorsque l'Assemblée Générale statue sur l'autorisation d'acquérir ou d'aliéner des titres auto-détenus, ainsi que sur l'autorisation de procéder à une telle acquisition sans l'autorisation de l'Assemblée Générale pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

5.6.3. VOTE PAR PROCURATION

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un fondé de pouvoirs, actionnaire ou non, conformément aux dispositions des articles 7:142 à 7:145 du CSA.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété conformément à l'article 7:130 du CSA reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elle couvre.

5.6.4. VOTE À DISTANCE

Les actionnaires qui ont accompli les formalités de participation visées ci-dessous peuvent voter à toute Assemblée Générale par correspondance ou, si la convocation le permet, grâce à un moyen de communication électronique. Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale. Si la convocation permet aux actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les actionnaires votant à distance.

5.7. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital

En cas d'augmentation de capital en espèces, avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de warrants exerçables en espèces, les actionnaires existants ont, en principe, un droit de souscription préférentielle pour souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou *warrants* proportionnellement à la part de capital représentée par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut, cependant, limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à des conditions particulières sur présentation d'un rapport du Conseil d'Administration. Une telle décision doit satisfaire des conditions de quorum, de vote et de présence à la décision identiques aux conditions de la décision d'augmentation du capital de la Société. Les actionnaires peuvent également autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une augmentation de capital décidée dans le cadre du capital autorisé.

5.8. Répartition des bénéfices

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement n'étant plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du Conseil d'Administration, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'Assemblée Générale, qui en détermine souverainement l'affectation à la majorité simple des voix émises, dans les limites imposées aux articles 7:212 et 7:214 du CSA. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

5.9. Modifications des droits attachés aux actions

Les droits attachés aux actions émises par Econocom Group peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions requises pour les modifications aux Statuts. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

5.10. Formalités à satisfaire pour assister à l'Assemblée Générale

Le droit pour un Actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ces actions au nom de cet Actionnaire à la date d'enregistrement, à savoir, le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale, à 24 heures (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire le jour de l'Assemblée Générale.

Les Actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne qu'elle a désignée à cet effet) leur volonté de participer à l'Assemblée Générale, au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée, dans le respect des formalités prévues dans la convocation et moyennant présentation de la preuve de l'enregistrement qui lui a été délivrée par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations ou de droits de souscription ont le droit d'assister à toute Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les Actionnaires.

5.11. Notifications des participations importantes

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (« Loi Transparence ») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'« Arrêté Royal Transparence »), toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant le droit de vote de la Société notifie à celle-ci et à la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent une quotité de 5 % ou plus du total des droits de vote existants.

Cette notification est également obligatoire en cas d'acquisition, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette acquisition le nombre de droits de vote atteint ou dépasse une quotité de 10 %, de 15 %, de 20 %, et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage, du total des droits de vote existants. Une même notification est également obligatoire en cas de cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils visés ci-dessus.

Conformément à l'article 6 de la Loi Transparence, les obligations de publicité mentionnées ci-dessus sont applicables chaque fois que les seuils mentionnés ci-dessus sont dépassés (vers le haut ou vers le bas) à la suite, entre autres :

1. de l'acquisition ou de la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession ;
2. du franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote) ; ou
3. de la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord d'action de concert.

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrés suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrés qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionnariat (telle que résultant des déclarations reçues).

La Société doit également publier le total du capital, le nombre total de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote ainsi que, par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote, à la fin de chaque mois civil au cours duquel une augmentation ou une baisse de ces nombres est intervenue. Lors de chaque publication, la Société mentionne en outre, le cas échéant, le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription et le nombre total d'actions sans droit de vote.

6. Informations sur le marché des titres Econocom

2021	Prix *(en €)*			Volume		
	Plus haut *(en €)*	**Plus bas** *(en €)*	**Dernier** *(en €)*	**Prix** *(en €)*	**Nombre** *(en €)*	**Valeur d'actions traitées** *(en milliers €)*
Janvier	2,78	2,37	2,55	2,52	4 172 326	**10 504**
Février	3,19	2,53	3,08	2,95	6 967 963	**20 576**
Mars	3,48	3,09	3,35	3,29	6 622 027	**21 774**
Avril	3,58	3,29	3,33	3,43	4 056 338	**13 913**
Mai	3,40	3,08	3,28	3,23	3 630 484	**11 735**
Juin	3,63	3,18	3,20	3,41	2 379 750	**8 104**
Juillet	3,70	3,11	3,67	3,38	2 672 224	**9 045**
Août	3,74	3,17	3,59	3,49	2 152 230	**7 514**
Septembre	3,69	3,13	3,33	3,34	3 056 633	**10 207**
Octobre	3,69	2,81	3,66	3,18	5 837 449	**18 588**
Novembre	3,94	3,18	3,36	3,60	4 712 484	**16 985**
Décembre	3,67	3,31	3,65	3,51	2 178 589	**76 367**
Total 2021	**3,94**	**2,37**	**3,65**	**3,23**	**48 438 497**	**156 582**

2022	Prix *(en €)*				Volume	
	Plus haut *(en €)*	**Plus bas** *(en €)*	**Dernier** *(en €)*	**Prix** *(en €)*	**Nombre** *(en €)*	**Valeur d'actions traitées** *(en milliers €)*
Janvier	3,88	3,33	3,53	3,59	2 440 238	**8 772**
Février	3,68	3,04	3,62	3,49	3 907 219	**13 648**
Mars	4,12	3,15	4,03	3,71	6 619 933	**24 567**
Avril	4,07	3,42	3,65	3,66	1 625 849	**5 951**
Mai	3,77	3,52	3,65	3,62	2 232 976	**8 090**
Juin	3,76	3,22	3,34	3,46	1 919 634	**6 641**
Juillet	3,50	3,95	3,32	3,23	1 285 480	**4 150**
Août	3,42	3,10	3,11	3,23	727 795	**2 348**
Septembre	3,15	2,43	2,55	2,81	1 006 303	**2 830**
Octobre	2,89	2,49	2,76	2,68	985 072	**2 640**
Novembre	3,10	2,67	2,82	2,86	695 576	**1 987**
Décembre	3,00	2,63	2,85	2,86	1 020 904	**2 919**
Total 2022	**4,12**	**2,43**	**2,85**	**3,46**	**24 466 978**	**84 544**

2023	Prix *(en €)*				Volume	
	Plus haut *(en €)*	**Plus bas** *(en €)*	**Dernier** *(en €)*	**Prix** *(en €)*	**Nombre** *(en €)*	**Valeur d'actions traitées** *(en milliers €)*
Janvier	3,12	2,70	2,85	2,86	674 814	**1 930**
Février	3,39	2,72	3,07	3,05	1 236 740	**3 770**
Mars	3,25	2,91	2,96	3,04	874 961	**2 659**
Avril	3,29	2,97	3,12	3,10	941 434	**2 917**
Mai	3,14	2,65	2,73	2,79	3 870 871	**10 240**
Juin	2,92	2,59	2,66	2,81	1 430 396	**4 023**
Juillet	2,80	2,53	2,63	2,65	1 482 621	**3 926**
Août	2,84	2,57	2,79	2,71	2 629 329	**7 115**
Septembre	2,95	2,44	2,50	2,80	5 951 396	**16 673**
Octobre	2,51	2,10	2,32	2,24	2 045 036	**4 591**
Novembre	2,59	2,22	2,46	2,36	2 113 595	**4 979**
Décembre	2,75	2,42	2,57	2,60	1 363 399	**3 547**
Total 2023	**3,39**	**2,10**	**2,57**	**2,72**	**24 414 592**	**66 371**

04

déclaration de performance extra-financière

1. Notre démarche **124**

1.1. Les enjeux et la mission RSE 124

1.2. Engagements envers les Objectifs de Développement Durable 126

1.3. Politique RSE du groupe : 1 mission, 4 piliers 127

2. Engagements, reconnaissances et faits marquants |RDG| **129**

3. Normes et certifications |RDG| **131**

4. Gouvernance de la RSE **132**

5. Base de préparation du rapport **134**

5.1. Bases générales de préparation des états de durabilité 134

5.2. Bases de préparation spécifiques 134

6. Identification des impacts, risques et opportunités matériels **138**

6.1. Intérêts et point de vue des parties prenantes 138

6.2 Description du processus pour identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités matériels pour Econocom 139

6.3. Enjeux retenus comme matériels 140

6.4. Enjeux non matériels 144

6.5. Normes couvertes par les enjeux matériels 145

7. Volet Gouvernance - Conduite des affaires |RDG| **146**

7.1 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires - G1 146

7.2. Cybersécurité et protection des données 152

7.3. Protection des données personnelles 153

8. Volet environnement |RDG| 156

8.1. Changement climatique – E1 156

8.2. Eau, écosystèmes marins et biodiversité 174

8.3. Économie Circulaire 176

9. Volet social – Le capital humain, créateur de valeur |RDG| 189

9.1 Publications générales – ESRS 2 189

9.2. Les travailleurs de la chaîne de valeur 214

9.3. Consommateurs et utilisateurs finaux 216

10. Volet sociétal – Les travailleurs de la chaîne de valeur |RDG| 217

10.1. Déployer des actions de mécénat (éducation et numérique responsables) 217

11. Synthèse des indicateurs clés de performance RSE |RDG| 222

Définition des indicateurs 225

12. Données relatives à la Taxonomie verte européenne 228

1. Notre démarche

1.1. Les enjeux et la mission RSE

LE DIGITAL UTILE AU CŒUR DE LA MISSION RSE

Econocom conçoit et développe un digital résolument utile pour l'utilisateur final. Nous sommes en effet convaincus que c'est le digital utile, dans le cadre d'une économie circulaire, qui est l'une des clés essentielles non seulement pour lutter contre le gaspillage digital, mais aussi pour contribuer à la performance et à la compétitivité des entreprises. **La mission de responsabilité sociétale du groupe Econocom se définit ainsi : Promouvoir une approche numérique responsable et circulaire pour générer un impact positif.**

Cet engagement en faveur d'un digital utile se manifeste aussi *via* des actions de mécénat pour lutter contre la fracture numérique. Le recyclage ou le réemploi des matériels, en partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire font aussi partie de nos chantiers prioritaires. Le groupe veille aussi à optimiser l'efficacité énergétique de ses propres infrastructures numériques.

La RSE comme pilier de l'innovation à impact, intégrée au business grâce à l'indépendance

Trop souvent perçue comme une contrainte, nous pensons que la RSE est avant tout un vecteur d'innovation et une source d'avantage compétitif pour nous comme pour nos clients.

Loin de reléguer la RSE aux seules exigences de conformité, nos collaborateurs innovent, développent et éprouvent des offres qui intègrent les enjeux RSE avec comme objectif la création de valeur au service de l'activité de nos clients. Développées dans une logique de co-construction, nos offres sont systématiquement la réponse concrète à un besoin client, en toute indépendance des constructeurs, des sociétés de services, des *cloud providers* ou des établissements financiers. Nous savons travailler avec tout l'écosystème pour créer des réponses adéquates et personnalisées, avec les meilleurs choix.

Notre indépendance et notre liberté nous permettent de créer plus facilement des synergies avec nos partenaires les plus responsables.

Parce que nous pensons qu'initier le changement c'est avant tout l'incarner, nous plaçons l'engagement responsable et son impact au cœur de notre action.

Accélérateur du numérique responsable pour la transformation de la société

Première Entreprise Générale du Digital en Europe, nous nous devons d'être au rendez-vous d'une société qui avance. Et parce qu'accélérer c'est anticiper, Econocom a été pionnier de l'économie circulaire du numérique et ambitionne d'asseoir son leadership dans les années à venir.

Contribuer à la transition écologique par le numérique tout en maitrisant son empreinte carbone, et accompagner les mutations sociétales tout en veillant à l'inclusion et à la sécurité des données : autant de défis fondamentaux que le groupe Econocom entend relever en mobilisant l'ensemble de ses savoir-faire pour un impact durable.

Une histoire entrepreneuriale responsable et une gouvernance équilibrée, qui reflètent la diversité du groupe

Depuis sa création par son fondateur entrepreneur Jean-Louis Bouchard, le groupe porte dans son ADN l'esprit de conquête et l'agilité qui ont guidé son développement et façonné la galaxie Econocom.

Econocom donne la liberté aux collaborateurs qui le souhaitent de développer des projets entrepreneuriaux. Cette confiance se retrouve dans la multiplicité des offres nées d'une telle démarche.

Par ailleurs, Jean-Louis Bouchard s'appuie sur une gouvernance solide, qui reflète l'esprit entrepreneurial et la diversité, avec un Comex de 5 personnes issues de la France et de l'international, responsables d'une Direction de pays ou métiers, et un Conseil d'Administration de 9 personnes, dont 3 femmes et 3 Administrateurs indépendants. Ces membres ont tous un profil entrepreneurial.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

La pollution numérique générée par Internet semble invisible. Pourtant chaque courriel, chaque recherche ou chaque vidéo consomme de l'énergie et génère des émissions de gaz à effet de serre. Différents travaux ont pu quantifier cet impact du numérique au niveau mondial, le situant entre 2 % et 4,3 % des émissions totales de CO_2 et entre 5 et 10 % de la consommation totale d'électricité suivant les sources.

En tant qu'acteur du numérique, le groupe Econocom se doit d'agir, concrètement et vite !

C'est pourquoi **le groupe Econocom fait du numérique responsable et de la lutte contre le gaspillage digital 2 axes majeurs de sa stratégie RSE**.

Le groupe a aussi la volonté d'avoir un impact sociétal et social en favorisant la diversité des compétences, en étant plus solidaire, et en développant une éthique toujours plus humaine. Enfin, la responsabilité du groupe Econocom ne saurait s'envisager sans une stratégie de ressources humaines engagée.

Une démarche d'amélioration continue

Plus que jamais, la RSE s'inscrit dans l'ADN d'Econocom. En 2023, le groupe a renforcé la plupart de ses actions phares et en a initié de nouvelles, aussi bien en France qu'à l'international. Afin d'incarner sa vision, le groupe Econocom a publié en 2021 son Manifeste dans lequel il rappelle les objectifs qu'il s'est engagé à poursuivre en tant qu'Entrepreneur du Numérique Responsable.

Nous agissons également pour que toutes nos offres soient utiles. La responsabilité et l'impact guident notre stratégie d'investissement.

En 2023, le groupe Econocom a décidé de publier son premier rapport de durabilité selon le référentiel de la CSRD (défini dans le glossaire) en étant accompagné par le groupe Mazars pour la réalisation de son analyse de double matérialité.

1.2. Engagements envers les Objectifs de Développement Durable

Depuis 2019, nous mesurons nos progrès et nous continuerons parce que nous sommes intrinsèquement responsables. Econocom reconnaît l'urgence pour les acteurs des secteurs privé et public de converger ensemble vers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) identifiés par les Nations Unies. Dans le cadre de son engagement, un groupe de travail interne été créé, afin de sélectionner les ODD les plus importants pour le groupe.

Econocom a donc identifié les objectifs qui relèvent d'un engagement prioritaire, d'une contribution active ou d'une participation. 11 objectifs ont ainsi été identifiés et intégrés à la politique RSE du groupe.

Cinq sont prioritaires au sein d'Econocom : consommation et production responsables, lutte contre le changement climatique, accès à une éducation de qualité, inégalités réduites et partenariats.

Cette sélection est le résultat d'une consultation de plusieurs parties prenantes en interne qui a permis d'organiser les ODD et de les hiérarchiser.

Les parties prenantes internes sont les Directions RH, achats, commerciale et marketing, et juridique.

1.3. Politique RSE du groupe : 1 mission, 4 piliers

Le groupe Econocom a défini ses quatre piliers RSE ainsi que sa mission avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Promouvoir une approche numérique responsable et circulaire pour générer un impact positif

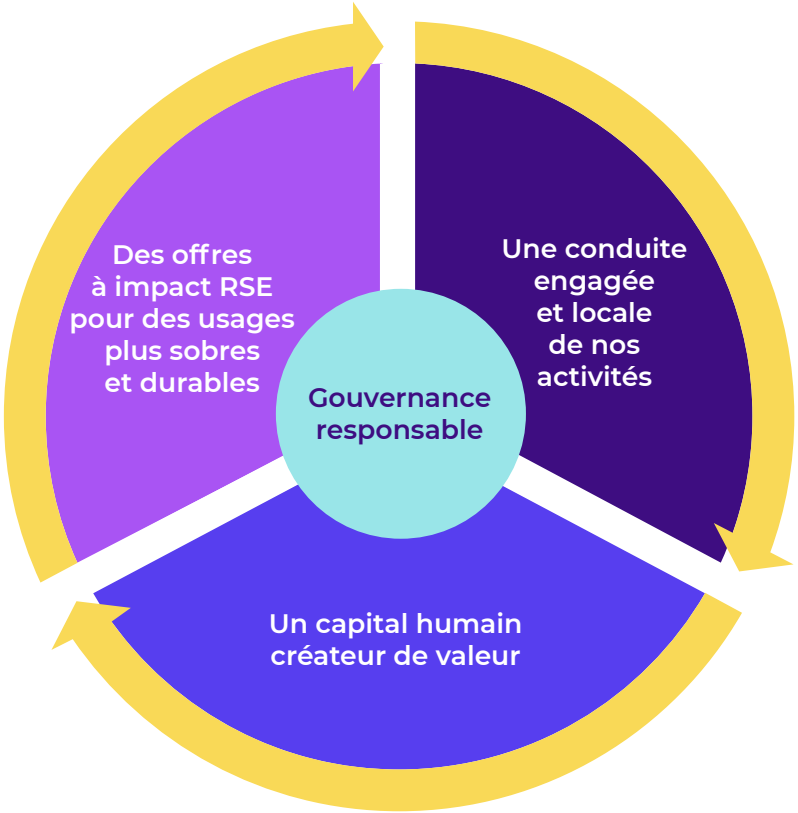

Des offres à impact RSE pour des usages plus sobres et durables

- Décarbonation des produits et services
- Transition vers une économie circulaire
- Cybersécurité et protection des données

Une conduite engagée et locale de nos activités

- Exemplarité en matière de *Green IT* et d'économie circulaire
- Gestion responsable des impacts de l'activité (bâtiments, voitures, logistique)
- Partenariats RSE
- Achats responsables et résilience des chaînes d'approvisionnement
- Ancrage local
- Soutien à l'emploi local
- Déployer des actions de mécénat (éducation et numérique responsable)

Un capital humain créateur de valeur

- Gestion des nouveaux rapports au travail
- Santé, bien-être et qualité de vie au travail
- Dialogue social et engagement des collaborateurs
- Inclusion et diversité

Une gouvernance responsable

- Intégration de la RSE à la stratégie de l'entreprise
- Gouvernance responsable
- Culture d'entreprise

La feuille de route ambitieuse et exigeante reprend l'ensemble des enjeux matériels identifiés dans le cadre de l'interrogation des parties prenantes internes et externes du groupe. Elle met en exergue les points de développement sur lesquels Econocom souhaite progresser dans les prochaines années.

Objectifs principaux

Le groupe s'est fixé des objectifs en matière sociale, environnementale et de gouvernance :

Social

- Handicap : atteindre entre 6 % de personnes en situation de handicap pour 2028
- Diversité : amélioration de 2 points par an pour l'Index égalité Femme/Homme

Environnement

- Empreinte carbone :
  - Engagement SBTi pour le groupe d'ici 2024
  - Obtenir les certifications ISO 14001 et BREAM sur nos sites plus stratégiques d'ici 2024-2025
  - Se fournir avec une énergie 100 % renouvelable d'ici 2023 pour la France et 2028 pour l'International
  - Avoir une flotte de véhicules utilitaires et VP (véhicules personnels) constituée à 35 % de véhicules hybrides et électriques d'ici 2025

Gouvernance Responsable

- Avoir un nombre de collaborateurs ayant suivi une formation éthique de 80 % d'ici 2025
- Avoir un nombre de collaborateurs ayant suivi une formation RGPD de 90 % d'ici 2025
- Avoir un nombre de collaborateurs ayant suivi une formation cybersécurité de 90 % d'ici 2025

Offre

- Développement d'une nouvelle offre avec une dimension RSE tous les ans

2. Engagements, reconnaissances et faits marquants

Engagements

Depuis 2012, le groupe Econocom adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. Au travers de cette adhésion, Econocom s'engage à respecter et promouvoir les dix principes du Pacte Mondial. Ces principes concernent : les Droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

- Econocom est signataire de la Charte de l'Institut du Numérique Responsable.

- Notre soumission SBTi [1] devrait être validée d'ici mi-2024. Econocom s'est engagé à respecter cette initiative avec des plans de réduction des émissions de carbone alignés sur l'Accord de Paris, s'engageant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Reconnaissances

- Econocom a été distingué par la médaille Gold d'Ecovadis pour sa performance en matière de RSE avec une note de 70/100 pour l'année 2023, en progression de 12 points par rapport à 2019.

- Pour la deuxième année consécutive, le groupe Econocom a été classé parmi les 250 entreprises socialement responsables en France, et parmi les 20 premières de son secteur d'activité. Cette étude a été menée par Le Point, en collaboration avec Statista. Cette reconnaissance vient saluer les efforts déployés par le groupe et conforte son engagement en faveur de son écosystème, de l'économie circulaire, de l'inclusion et de l'innovation pour répondre aux enjeux de demain.

- Pour la première fois, Econocom a obtenu une place dans le classement des leaders de la diversité du Financial Times. Ce classement nous place à 753 sur 850 entreprises évaluées en Europe et à 60 sur 65 pour la catégorie des technologies de l'information, des logiciels et des services, ce qui marque une reconnaissance de notre engagement pour l'inclusion et la diversité.

(1) SBTi : *Science-Based Target initiative*.

FT FINANCIAL TIMES

- Econocom Factory a reçu en 2023 le prix de l'environnement. Un prix qui concrétise tous les engagements de la marque en faveur de l'environnement, notamment son activité principale de reconditionnement d'appareils numériques.
- SMAAART.fr (site Internet d'Econocom Factory) a été reconnu site e-commerce n° 1 de la catégorie Produits Reconditionnés du palmarès Capital Magazine des meilleurs sites 2023 (enquête Statista réalisée sur 10 000 sites marchands sélectionnés selon leur audience et leur activité).

Faits marquants

- Le groupe Econocom a décidé de lancer un site web dédié à l'impact en avril 2024 pour partager les actions qu'il mène en tant qu'entrepreneur du numérique responsable. Ce site se veut informatif, pédagogique, et témoigne de la volonté du groupe de mesurer, de manière concrète et continue, l'impact de ses actions pour un numérique responsable, en lien avec son écosystème.

Il est consultable en ligne : www.econocom.com/impact à compter d'avril 2024.

- Econocom Factory a reçu en 2023, le prix de l'environnement de Service France Garanti . Un prix qui concrétise tous les engagements de la marque en faveur de l'environnement, notamment son activité principale de reconditionnement d'appareils numériques.
- Econocom était présent au salon Produrable en septembre 2023 pour animer un atelier sur le thème « Cap sur la transition numérique et énergétique. Solutions impactantes pour un futur durable ».

3. Normes et certifications

- Nous appliquons systématiquement la norme ISO 26000 afin de garantir l'intégrité des lignes directrices de notre action sociétale. Cette rigueur et cette transparence garantissent à nos partenaires la bonne qualité et la durabilité de nos initiatives.
- De la même manière, nos solutions de services répondent depuis 6 ans à la norme ISO/IEC27001 qui est une des plus reconnues dans le monde pour garantir la sécurité de l'information.
- Les certifications ISO 9001 et ISO/CEI 27001 sont gérées localement en France, au Maroc, au Benelux, en Espagne et en Italie.
- Les certifications ISO 14 001 sont gérées localement et nous avons grandement augmenté le nombre de sites certifiés.
- Nous avons reçu la certification belge VOKA qui reconnaît l'importance des mesures responsables que nous prenons pour atteindre les objectifs du développement durable.

Charter Duurzaam Ondernemen

- Notre centre de services **Product Care** a obtenu **le label QualiRepar**. Product Care est le service après-vente de la mobilité, avec pour mission d'entretenir, réparer et prolonger la vie des appareils nomades, téléphones, tablettes et portables.
- Notre activité de reconditionnement Econocom Factory, avec la marque SMAAART, a également obtenu ce label, ainsi que la **certification QualiCert**, ce qui permet de valider la qualité des opérations réalisées. En outre, cette activité a obtenu le label RecQ, premier label européen de qualité des produits d'occasion.

4. Gouvernance de la RSE

Le rôle des organes administratifs, de gestion et de surveillance

GOV-1

Pilotage de la démarche

La politique RSE d'Econocom mobilise l'ensemble des collaborateurs du groupe et fait l'objet d'une organisation dédiée. La Direction RSE est placée sous la responsabilité de Madame Véronique di Benedetto, Vice-Présidente France. Cette Direction joue un rôle de représentation de la politique RSE auprès du Conseil d'Administration et des autres Directions.

Le pilotage de la démarche est assuré par un Comité de Direction RSE, composé de Directeurs représentant les principales fonctions du groupe. Ce Comité valide les orientations stratégiques et les objectifs de la démarche tout en veillant à la bonne atteinte de ces derniers.

Un panel de correspondants RSE fonctionnels mais aussi géographiques a été identifié. Ces correspondants font partie des équipes opérationnelles des membres du Comité de Direction RSE. Ils sont responsables du déploiement des différents objectifs sur leurs périmètres respectifs. Ils assurent la mise en place opérationnelle des plans d'actions validés en Comité, ils sont aussi les ambassadeurs de la démarche auprès de leurs équipes.

Composition des organes de surveillance

Le rapport de gestion détaille la composition du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif du groupe et du Comité de Direction RSE, ainsi que les informations relatives à leur diversité et leur compétence (voir chapitre « Cahier introductif - La Gouvernance »).

Traitement des informations et des questions de durabilité par les organes de surveillance

GOV-2

Les différents membres des organes administratifs sont informés des questions et enjeux de durabilité à l'occasion du Comité d'Audit de clôture annuelle et *via* d'autres comités au cours de l'année 2023, ainsi qu'à travers le plan stratégique.

Intégration de la performance liée à la durabilité dans les systèmes d'incitation

GOV-3

NA. (Non Applicable)

États sur les diligences raisonnables en matière de durabilité

GOV-4

Certains membres de ces organes (Conseil d'Administration, Comité de Direction RSE...) ont pu participer à l'évaluation de l'analyse de matérialité à travers le processus des *sustainability due diligence* (le détail des fonctions concernées est présenté en section SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes dans la stratégie de l'entreprise).

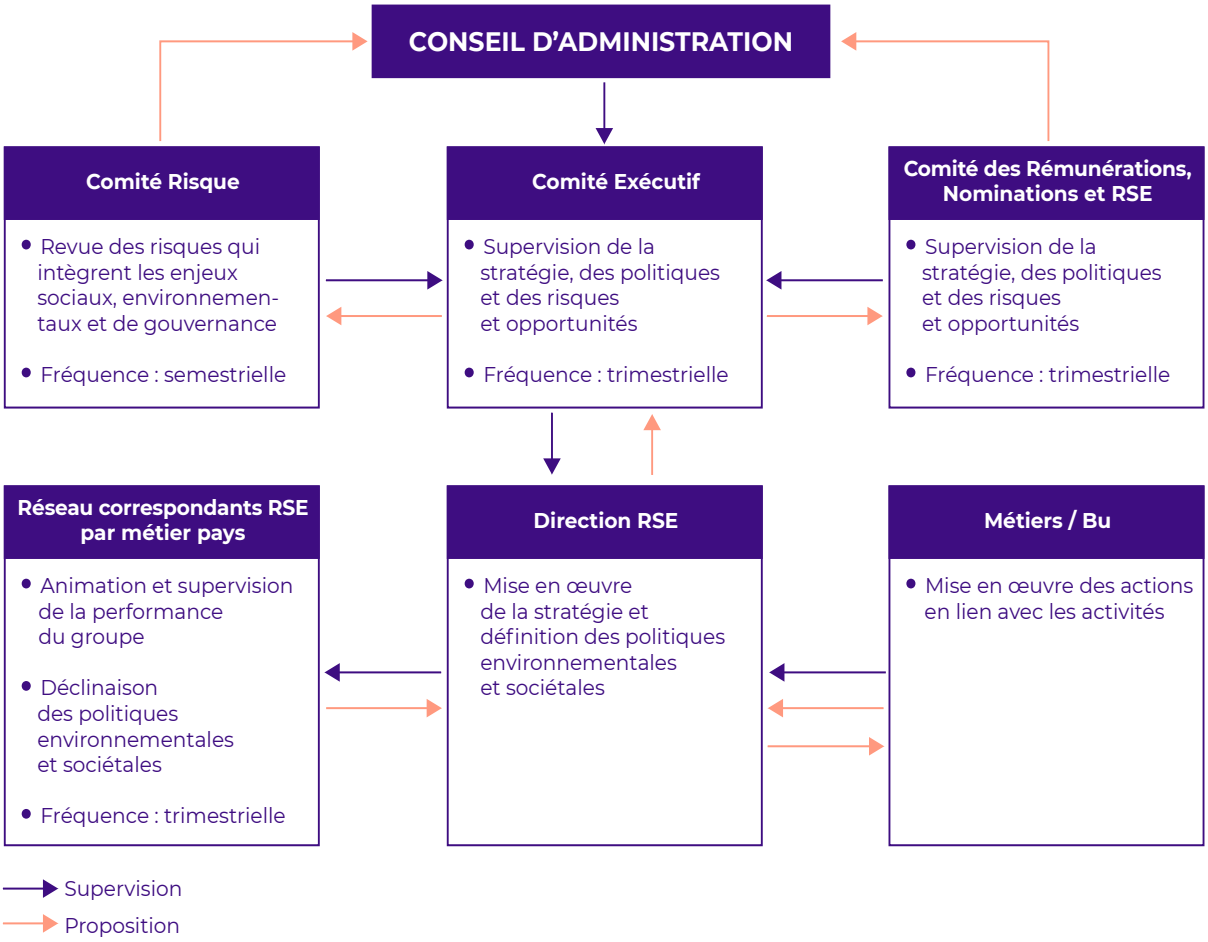

Gestion du risque et contrôle interne sur les rapports de durabilité

GOV-5

La rédaction de la déclaration de performance extra-financière/CSRD [1] est réalisée par la direction RSE du groupe et la direction financière, qui coordonnent également le reporting des données extra-financières. Ces données proviennent des directions concernées (ressources humaines, RSE, DAF, achats, services généraux ...), en France et dans les pays. Ces données sont saisies dans un tableau de reporting, facilitant la collecte, le suivi et le pilotage des indicateurs de performance. La méthodologie de reporting est décrite dans un document mis à jour régulièrement et diffusé aux contributeurs lors du lancement de la collecte de données.

(1) Corporate Sustainability Reporting Directive.

5. Base de préparation du rapport

5.1. Bases générales de préparation des états de durabilité

[BP-1]

INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE *REPORTING*

Les états de durabilité ont été préparés en considérant une base consolidée de reporting, alignée sur celle des états financiers.

Sauf indication contraire, le périmètre concerne l'ensemble des filiales du groupe. En raison de leur indépendance, les agents sont exclus du périmètre de publication. Toute autre exclusion de périmètre est mentionnée et justifiée dans le(s) paragraphe(s) concerné(s). La collecte des données est réalisée sur un exercice civil clos, du 1er janvier au 31 décembre.

Néanmoins, il est à noter pour l'année 2023 exceptionnellement, la collecte des données a été réalisée sur un exercice du 1er janvier au 30 novembre (les données relatives au mois de décembre ont été approximées).

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS RELATIVES À LA CHAÎNE DE VALEUR

Les informations développées dans les états de durabilité couvrent des éléments relatifs à la fois à l'amont et à l'aval de la chaîne de valeur d'Econocom. Les éléments relatifs à la chaîne de valeur ont été évalués et validés lors de l'analyse de double matérialité effectuée par le groupe pour la préparation de ces états de durabilité.

Les informations liées à la chaîne de valeur et relatives à la norme sur le changement climatique (ESRS-E1) ont pu en partie être consolidées :

- qualitativement, notamment grâce à la mise en œuvre d'un plan SBTi courant 2023 (qui sera validé au cours de l'année 2024). Un des objectifs de ce plan pour Econocom impose que 80 % des fournisseurs du groupe devront eux-mêmes suivre des plans SBTi ;
- quantitativement, grâce à l'évolution et à la précision du scope 3 du bilan carbone du groupe.

5.2. Bases de préparation spécifiques

[BP-2]

DÉFINITION DES HORIZONS DE TEMPS

La définition des horizons de temps est alignée avec les exigences de la réglementation CSRD :

- court terme : inférieur à 1 an ;
- moyen terme : entre 1 et 5 ans ;
- long terme : au-delà de 5 ans.

ESTIMATION DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Il est important de rappeler que les éléments relatifs à la chaîne de valeur sont des éléments qui peuvent se révéler difficiles à capturer selon la nature des indicateurs exigés (à la fois qualitatifs et quantitatifs) et nécessitent pour certains des plans d'action qui seront mis en œuvre sous divers horizons de temps.

Par exemple, les exigences de déclaration propres aux normes sociales relatives aux *travailleurs de la chaîne de valeur* (ESRS-S2) et aux *consommateurs et aux utilisateurs finaux* (ESRS-S4), matérielles pour le groupe, posent plus de difficultés pour être rapportées en raison de la non-disponibilité ou de l'inexistence de ces informations au sein du groupe.

Les métriques relatives à la chaîne de valeur (indicateurs de performance quantitatifs) calculées à partir d'estimation, de moyennes sectorielles ou autres méthodes, sont majoritairement des métriques relatives à la norme environnementale sur le changement climatique ESRS-E1 et à l'économie circulaire et à l'utilisation des ressources (ESRS-E5). Ces estimations portent sur :

- le calcul du scope 3 du bilan carbone 2023 (les hypothèses de ce calcul seront détaillées dans la partie [ESRS E1-6 > émissions brutes scope 1, 2 et 3] [1]) ;
- la question de traitement et de valorisation des DEEE (souvent externalisée que ce soit pour du reconditionnement ou de la destruction).

SOURCES D'ESTIMATIONS OU D'INCERTITUDE

Les principales sources d'estimations et d'incertitude pour Econocom sont les suivantes :

Données relatives à la gouvernance

- en particulier la façon dont des organes administratifs, de gestion et de surveillance s'intéressent, traitent et intègrent les questions de durabilité.

Données sur le pilier l'environnement

- certaines informations n'étaient pas disponibles et n'ont pas été remontées pour quelques filiales (données sur la consommation d'énergie, sur le traitement des déchets) ;
- le calcul de tous les scopes du bilan carbone d'Econocom 2023. Toutes les précisions sont à retrouver (comme expliqué ci-dessus) dans la sous-norme ESRS E1-6. Les bilans carbones antérieurs ont été réalisés de manière rétrospective. Pour les états de durabilité de 2023, seules les catégories les plus pertinentes des scopes 1,2 et 3 ont été retenues (<90 % du scope 3 a été calculée).
- les indicateurs de performance présentés dans la norme ESRS-E5 (norme environnementale relative à l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire) sont pour certains postes des estimations (indicateurs collectés auprès des sous-traitants des filiales du groupe) du volume de déchets traités ou détruits pour l'exercice 2023. De plus certaines données comparables de l'année 2022 ne seront pas fournies car non matérielles pour la DPEF (les états de durabilité qui seront audités en 2025 auront bien comme comparables les états de 2024).

(1) Les émissions scope 1 sont les émissions directes de l'entreprises (liées à ses propres opérations). Celles du scope 2 sont liées à la consommation d'électricité. Enfin, celles du scope 3 sont relatives à la chaine de valeur de l'entreprise.

Données sur le pilier social

Les normes sociales relatives à la chaîne de valeur. Econocom a prévu de définir des plans d'action à partir de 2024 pour permettre la consolidation des éléments exigés ainsi que leur robustesse.

CHANGEMENT DANS LA PRÉPARATION ET DANS LA PRÉSENTATION DES ÉTATS DE DURABILITÉ

Econocom a décidé de définir son rapport de durabilité 2023 comme un rapport de transition qui :

- d'une part, répond à la réglementation actuelle de Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ; et
- d'autre part, répond également aux normes de durabilité exigées par la nouvelle réglementation *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). Les changements dans la préparation de ces états concernent essentiellement l'analyse de double matérialité, l'intégration du bilan carbone d'Econocom pour l'exercice en question et fait apparaître l'écart de conformité entre l'actuelle DPEF et la CSRD.

STRATÉGIE ET MODÈLE D'ENTREPRISE

SBM-1

Le modèle économique et la stratégie d'Econocom sont détaillés au chapitre « Cahier introductif – Profil du groupe » du Document d'Enregistrement Universel.

Plan stratégique « One Econocom »

Econocom a présenté en novembre 2023 son nouveau plan stratégique pour la période 2024-2028. Ce plan, baptisé « One Econocom », combine pour la première fois objectifs financiers et extra-financiers.

Les objectifs financiers visent à entamer une phase de croissance robuste majoritairement organique :

- atteindre un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2028 avec une première étape à 3,4 milliards d'euros en 2026 ;
- doubler le résultat net pour atteindre 130 millions d'euros en 2028 ;
- réduire l'endettement net financier.

Les objectifs extra-financiers visent à renforcer l'impact d'Econocom en matière de transformation numérique :

- tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés et doubler le nombre d'actifs réparés dans nos centres de réparation ;
- obtenir la médaille Platinum d'Ecovadis afin de rejoindre le Top 1 % des entreprises engagées en RSE ;
- engager le groupe dans une démarche SBTi ;
- doubler la proportion d'employés en situation de handicap pour atteindre 6 % en 2028 ;
- dépasser la note de 90/100 pour l'index égalité Femmes/Hommes. (périmètre groupe)

Afin de mener à bien son plan stratégique, le groupe va s'appuyer sur plusieurs leviers de croissance qui lui permettront d'augmenter ses parts de marchés auprès de nouveaux clients et de développer son chiffre d'affaires sur sa base installée :

- le groupe va ainsi intensifier ses efforts de recrutement et de formation au sein de ses équipes de vente afin de renforcer la couverture de ses géographies cibles et d'améliorer son efficacité commerciale ;
- Econocom va également enrichir son offre de solutions afin d'intégrer de manière plus poussée la composante « As-a-Service » qui permet aux clients de bénéficier d'une expérience fluide basée

sur des services à valeur ajoutée ainsi que la dimension impact positif ;

- les synergies entre solutions et géographies seront également renforcées pour permettre un déploiement accéléré des expertises du groupe en tirant parti de son positionnement leader en Europe ;
- enfin, Econocom poursuivra son programme d'acquisitions ciblées dans les zones géographiques où le groupe a besoin d'accroître sa taille critique ou de renforcer certaines expertises (par exemple le reconditionnement).

6. Identification des impacts, risques et opportunités matériels

6.1. Intérêts et point de vue des parties prenantes

SBM-2

La prise en compte de parties prenantes (notamment dans le processus d'analyse de double matérialité) peut-être résumé à travers la matrice suivante :

Cartographie des parties prenantes :

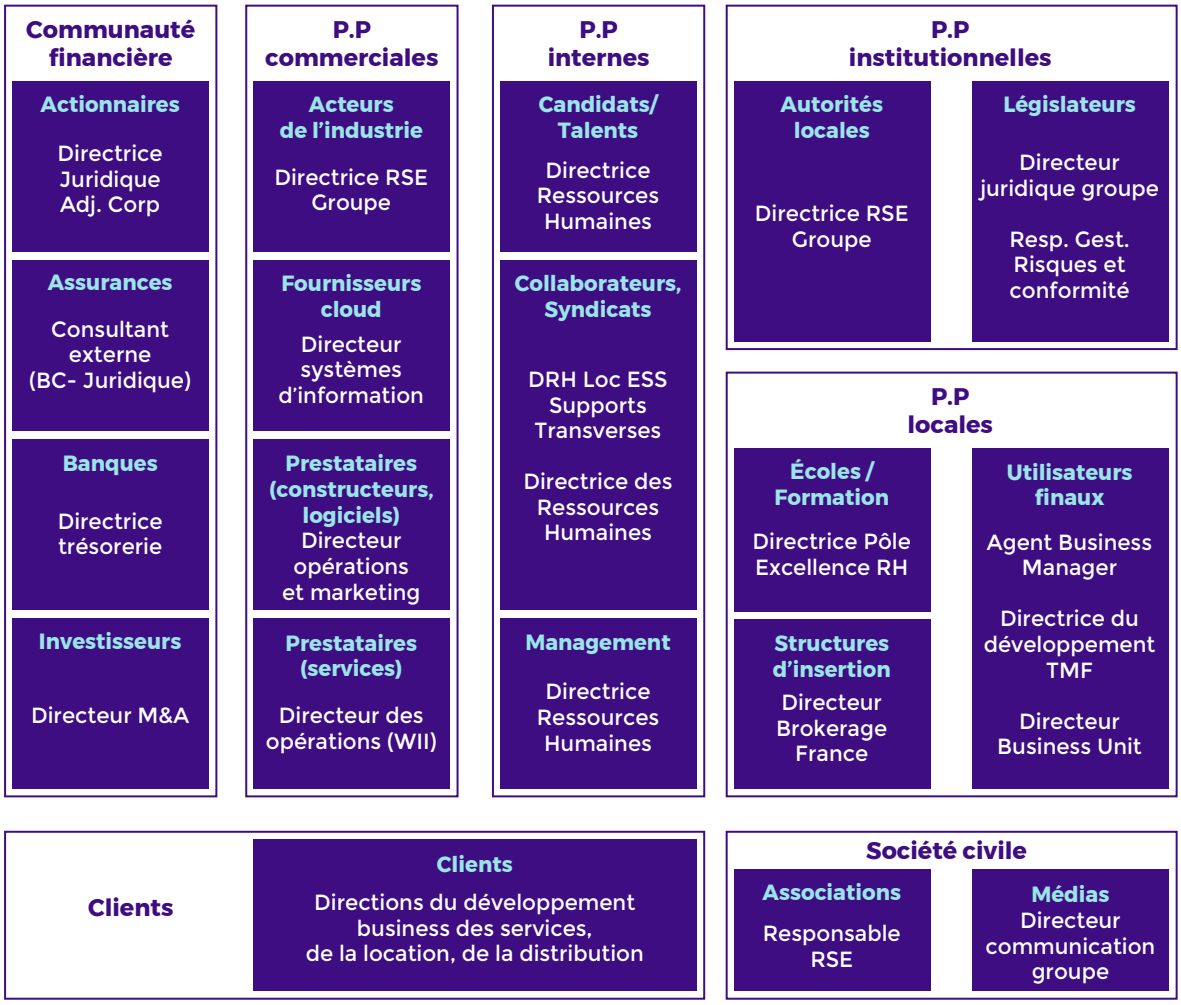

- Dans le cadre de notre consultation, 19 catégories de parties prenantes (P.P) ont été identifiées.
- Une analyse du dialogue avec chacune des P.P a été réalisée afin de s'assurer que les contributeurs Econocom interrogés avaient les connaissances suffisantes des attentes pour coter les impacts, risques et opportunités du groupe en matière de durabilité.

6.2 Description du processus pour identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités matériels pour Econocom

IRO-1

En 2023, le groupe a réorganisé ses sujets matériels pour les aligner sur les prochaines exigences CSRD sur la double matérialité, qui comporte deux dimensions : la matérialité d'impact et la matérialité financière.

Nous avons analysé comment le groupe Econocom est affecté par sa dépendance à la disponibilité des ressources économiques, environnementales et sociales, indépendamment de ses impacts potentiels sur ces ressources :

- une question de durabilité est importante du point de vue des impacts lorsqu'elle concerne les impacts matériels, réels ou potentiels, positifs ou négatifs, sur les personnes ou l'environnement à court, moyen et long termes. Les impacts incluent ceux causés ou contribués par Econocom et ceux qui sont directement liés à ses propres opérations et à l'ensemble de ses relations commerciales ;
- une question financière est significative d'un point de vue financier lorsqu'elle génère ou peut générer des risques ou des opportunités ayant une influence significative sur les flux de trésorerie du groupe Econocom, la performance de développement, la position, le coût du capital ou l'accès au financement ;
- un sujet peut être important des deux points de vue.

Nous actualiserons notre évaluation de double matérialité régulièrement.

Notre approche d'évaluation de la matérialité s'appuie sur : la collecte des points de vue des parties prenantes sur ces sujets au travers de l'administration de questionnaires auprès des groupes de P.P. internes disposant d'une vision très avancée de nos parties prenantes externes (clients, investisseurs et analystes, partenaires commerciaux, et partenaires associatifs), afin de comprendre leurs points de vue sur l'importance et le classement des sujets dans leur relation avec le groupe Econocom.

NIVEAU DE DÉSAGRÉGATION RETENU

L'identification des impacts, risques et opportunités a été réalisée dans un premier temps à un niveau de désagrégation par activités, ensuite agrégée au niveau groupe.

La nature de chaque métier d'Econocom requiert une analyse plus fine selon les spécificités de chacun des métiers suivants :

- **Product & Solutions (P&S) :** activité de distribution de matériels informatiques ;
- **Technology, Management and Financing (TMF) :** solutions de location ;
- **Services :** services digitaux (workplace, infrastructure, réseaux, cloud, cybersécurité);

PROCESSUS DE COTATION

Évaluation de la matérialité d'impact

1. Détermination du type d'impact (positif, neutre ou négatif) et de sa temporalité (actuel ou potentiel).
2. Cotation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) par ateliers de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères de cotation des normes ESRS (ampleur, portée, réversibilité).
3. Calcul de la cotation finale de matérialité d'impact en sommant les trois critères numéraires et en multipliant par une probabilité d'occurrence.
4. Détermination des IRO significatifs en retenant les IROs supérieurs à un seuil défini.

Évaluation de la matérialité financière

1. Cotation des IRO par ateliers de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères de cotation des normes ESRS(2) (gravité des effets financiers et probabilité d'occurrence).
2. Calcul de la cotation finale de la matérialité financière en multipliant les deux critères ci-dessus.
3. Pondération des scores attribués afin d'harmoniser les scores financiers et d'impact en vue de la sélection des enjeux matériels pour le groupe.
4. Détermination des IROs significatifs en retenant les IROs avec un score supérieur au même seuil s'appliquant à la matérialité d'impact.

En conclusion, la matérialité d'un enjeu sera déterminée si **au moins** un de ses scores (financier et/ou impact) dépasse le seuil défini lors de l'évaluation de la double matérialité.

6.3. Enjeux retenus comme matériels

[SBM-3]

Le positionnement des sujets sur la matrice de matérialité démontre clairement un fort niveau d'alignement entre les points de vue des parties prenantes, recueillis de manière indépendante grâce à une consultation mettant fortement l'accent sur le changement climatique, l'économie circulaire et l'engagement des personnes.

Volet environnemental

Observations

1. Les 10 enjeux matériels identifiés relèvent principalement de l'impact :
   - 1 enjeu uniquement financier ;
   - 1 enjeu financier et d'impact ;
   - 8 enjeux uniquement d'impact.
2. Deux normes environnementales sont considérées comme matérielles :
   - E1 : Changement climatique ;
   - E5 : Economie circulaire ;
   - les Disclosure Requirements (DR) relatifs aux normes E2, E3 et E5 ne seront pas adressés dans le rapport de durabilité car les IROs correspondants sont en deçà du seuil de matérialité (seuil de 10).
3. Une analyse légèrement différente des pratiques du secteur :
   - Econocom accorde plus d'importance à l'économie circulaire (norme E5) que les entreprises du benchmark ;
   - les sous-topics de la norme E1 sont systématiquement considérés comme matériels.

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
E1	*Climate change adaptation*	Résilience des chaînes d'approvisionnement	11,25	
		Renforcement des réglementations environnementales en matière d'énergie		14
		Renforcement des réglementations environnementales sur l'impact du numérique	11,25	11,2
		Renforcement des réglementations environnementales sur le cycle de vie des produits	11,25	
E1	*Climate change mitigation*	(Scope 3) Émissions liées à l'aval		12
		(Scope 3) Émissions liées aux achats		15
		(Scope 3) Émissions liées aux déplacements professionnels		13
		Évolution des exigences des utilisateurs finaux		10,67
E1	*Energy*	(Scope 1 & 2) Consommations d'énergie		14
E5	*Waste*	Gestion des déchets électroniques et traitement des déchets non valorisable et non valorisés	12	10,6
		Renforcement des réglementations environnementales en matière de traitement et de réduction des déchets informatiques	11,25	

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
E5	*Resources inflows, including resource use*	Optimisation des usages par le développement de l'économie de fonctionnalité		12
		Promotion de l'économie circulaire dans le secteur du numérique		13
E5	*Resources outflows related to products and services*	Recyclage et réutilisation des produits et des matériaux		10,7
		Éco-conception des produits numériques		12

ESRS E1 : Changement climatique - ESRS E5 : Economie circulaire

Volet social

Observations

1. Les 16 enjeux matériels identifiés ressortent comme importants selon la double matérialité :
   - 3 IROs de la norme S4 ont été cotés comme importants selon la matérialité financière ;
   - 13 IROs sont importants selon la matérialité d'impact.
2. Aucun IRO de la norme S3 « Communautés affectées » n'est ressorti comme matériel.
3. Une analyse légèrement différente des pratiques du secteur :
   - les topics identifiés par Econocom comme matériels sont également matériels pour les entreprises du benchmark ;
   - certaines entreprises ont accordé plus de matérialité aux IROs relatifs à l'attraction des talents ;
   - seul Econocom a considéré comme matériel la thématique concernant le dialogue social (accords collectifs).

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
S1	*Equal treatment opportunities for all*	Adéquation des compétences et développement des formations		11
		Diversité et inclusion au sein des équipes		11
		Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap		10
		Lutte contre toute forme de discrimination au travail		11
S1	*Other work-related rights*	Respect des droits humains au sein de nos activités		12
		Sécurité et protection des données personnelles des collaborateurs		11

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
S1	*Working conditions*	Accords collectifs (réglementaires et non obligatoires)		10,4
		Gestion des collaborateurs en contrat d'emploi non permanent (ex. CDD, intérimaires, extra, etc.)		11
		Politique de rémunération et avantages sociaux (dont système de partage de la valeur)		10,05
		Qualité de vie au travail (dont équilibre vie prof./ vie perso)		10,65
S2	*Other work-related rights*	Respect des droits humains chez les fournisseurs et leurs sous-traitants		10
S2	*Working conditions*	Conditions de travail des fournisseurs et de leurs sous-traitants		10
S4	*Information -related impacts for consumers and/or end-users*	Protection et sécurité des données personnelles du client dans le cadre de la collecte, de l'utilisation et du stockage des données		10,3
		Sensibilisation des clients aux enjeux RSE	12	
S4	*Social inclusion of consumers and/or end-users*	Intégration des innovations dans les produits et services, prise en compte des nouveaux usages et modes de vie	10,5	
		Pratiques commerciales loyales et responsables	12,75	

ESRS S1 – Travailleurs de l'entreprise - ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur - ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

Volet Gouvernance – Conduite des affaires

Observations

1. Les 2 enjeux matériels identifiés ressortent comme importants selon la matérialité d'impact.
2. Les IROs relatifs aux sous-topics suivants sont en deçà du seuil de matérialité :
   - protection des lanceurs d'alerte (uniquement quantitatif) ;
   - bien-être animal ;
   - engagement politique ;
   - corruption et pot-de-vin (uniquement quantitatif) ;
   - les DR associés ne seront pas adressés dans le rapport de durabilité car les IROs sont en deçà du seuil de matérialité.
3. Une analyse plus avancée que les pratiques du secteur :
   - la culture d'entreprise identifiée par Econocom comme un enjeu matériel ne ressort pas dans le benchmark.

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
G1	*Corporate culture*	Adhésion à la culture et aux valeurs de l'entreprise permettant de développer le sentiment d'appartenance ainsi que le taux d'engagement des collaborateurs	12	10
G1	*Management of relationships with suppliers including payment practices*	Renforcement des réglementations environnementales en matière d'énergie	10,5	10

6.4. Enjeux non matériels

Les enjeux qui sont ressortis comme **non matériels** à la suite de l'analyse de double matérialité sont présentées dans la matrice suivante :

N°	ESRS – « Thème »
E2	Pollution
E3	Eau
E4	Biodiversité et écosystèmes
S3	Communautés affectées

L'évaluation de la double matérialité a permis d'exclure des sous-enjeux de façon granulaire même au sein des enjeux qui se révélaient matériels, démontrant un niveau d'analyse affiné et précis quant à l'univers des impacts, risques et opportunités du groupe.

Ces résultats sont présentés dans la matrice ci-dessous :

N°	ESRS – « Thème »	Sous-topics considérés comme non applicables aux activités d'Econocom
E3	Eau	Consommation d'eau
E4	Biodiversité et écosystèmes	Facteurs d'impact direct de la perte de biodiversité : espèces exotiques envahissantes, taille des populations...
S1	Employés	Autres droits liés au travail – Logement adéquat
S3	Communautés affectées	Droits civils et politiques – Liberté d'expression, liberté de réunion, incidence sur les défenseurs des droits de l'Homme
		Droits des peuples autochtones – Consentement préalable donné librement, auto-détermination
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Informations – Accès à de l'information de qualité
		Sécurité – Sécurité de la personne et protection des enfants
		Inclusion sociale – Non-discrimination
G1	Conduite des affaires	Pratiques respectueuses du bien-être animal

6.5. Normes couvertes par les enjeux matériels

IRO-2

Synthèse des enjeux ESRS traités dans le rapport car considérés comme matériels

TOPICs	Sub Topics	Sub Sub Topics
E1 – Climate change	Climate change adaptation	
	Climate change mitigation	
	Energy	
E5 – Circular economy	Resources inflows	
	Resources outlflows	
	Waste	
S1 – Own workforce	Equal treatment opportunities for all	Gender Equality
		Training and skills development
		Employment and inclusion of persons with disabilities
		Diversity
	Other work – related rights	Human Rights
		Privacy (personal data)
	Working conditions	Secure employment
		Adequate wages
		Collective Baragaining
		Work-life balance
S2 – Workers in the value chain	Other work – related rights	Human Rights
	Working conditions	Health & Safety
S4 – Consumers and end-users	Information – related impacts for consumers and/or end- users	Privacy/cyber-security
	Social inclusion of consumers and/or end- users	Responsible marketing practices
		Access to produce and services
G1 – Business conduct	Corporate culture	
G1 – Business conduct	Management of relationships with suppliers including payment practices	

7. Volet Gouvernance - Conduite des affaires

7.1 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires - G1

7.1.1. VISION ET CULTURE D'ENTREPRISE

[G1-1]

Depuis près de 50 ans, nous sommes animés par le même esprit entrepreneurial qui nous pousse à agir avec détermination et à être résilients lorsque l'horizon s'obscurcit.

L'audace, la bonne foi, et réactivité sont les valeurs cardinales d'Econocom partagées par toutes les équipes et affichées dans toutes les implantations, en France et à l'international. Elles sont, comme l'engagement de chacun d'entre nous, intrinsèquement liées à notre utilité. C'est également par la diversité des talents, des expertises et des cultures que nous sommes une entreprise à impact durable. Notre esprit entrepreneurial favorise la mise en place de projets et d'offres à impact positif, qui s'inscrivent dans nos objectifs de développement durable. En partageant nos expériences, nos savoirs et nos ambitions, nous montrons notre volonté et notre engagement au service d'une économie circulaire.

7.1.2. ÉTHIQUE DES AFFAIRES, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

[G1-3; G1-4]

7.1.2.1. Code de conduite des affaires et procédures associées

Le groupe Econocom a la volonté d'être un acteur éthique et intègre à tous les niveaux de son organisation. À ce titre, il s'engage notamment à agir dans le respect des Droits de l'Homme et du droit du travail, à lutter contre la corruption, le trafic d'influence, et à agir pour la protection de l'environnement. Il accorde également toute leur importance aux exigences de santé et sécurité au travail et veille à sa bonne conformité aux lois et aux règlements auxquels il est soumis.

Econocom a souhaité fédérer l'ensemble des hommes et des femmes du groupe autour d'un code de conduite des affaires, traitant des problématiques éthiques et notamment, de la lutte contre la corruption et du trafic d'influence. Ce code de conduite des affaires, auquel sont rattachées un corpus de procédures et politiques traitant de problématiques éthiques associées (cadeaux et invitations, conflit d'intérêts...), repose sur un principe de tolérance zéro en matière de corruption pour l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Le code de conduite des affaires et les procédures et politiques qui y sont rattachées, sont les documents de référence en matière d'éthique. Ces éléments sont disponibles dans les principales langues du groupe et s'appliquent sans exception à tous les collaborateurs du groupe, y compris les agents.

Le code de conduite de l'entreprise décrit les systèmes de prévention, de détection et de traitement des allégations ou incidents de corruption. Ces procédures comprennent des mesures de prévention, notamment des politiques claires, des formations régulières et des contrôles internes rigoureux.

De plus, le groupe Econocom a mis en place un processus structuré pour rendre compte des résultats aux organes d'administration, de gestion et de contrôle à travers un Comité Éthique. Ce processus garantit la transparence et la responsabilité des opérations et implique une documentation systématique des résultats, y compris les résultats des enquêtes, les mesures prises et toutes les recommandations nécessaires.

7.1.2.2. Politique en matière de corruption et de trafic d'influence

La corruption et le trafic d'influence; sont des infractions pénales graves qui comportent des risques importants :

- des poursuites pénales (amendes, peines d'emprisonnement) applicables aux personnes physiques ou morales ;
- des sanctions disciplinaires (licenciement de la personne auteur de l'infraction) ;
- une atteinte à l'image, la réputation et la crédibilité du groupe Econocom.

Soucieux du respect de la réglementation applicable à laquelle il se réfère pour la définition des infractions, le groupe Econocom interdit formellement tout recours à la corruption et au trafic d'influence dans la marche de ses affaires.

Tout collaborateur confronté à une situation de ce type, ou dans le doute face à une situation, est appelé à saisir son manager direct, les départements compétents (Département Juridique ou Département des Ressources Humaines) ou le Comité Éthique. Il peut également le cas échéant lancer une alerte *via* la plateforme dédiée.

En tenant compte des notations de *Transparency International,* il ressort que le groupe opère principalement dans des pays relativement homogènes en termes de corruption. Le Maroc, le Mexique et l'Europe de l'Est, sont certes des zones moins bien notées d'un point de vue de la corruption, mais les entités du groupe présentes dans ces pays sont très petites, et à date aucune des alertes reçues ne concernait les entités de ces pays. Il n'y a pas non plus d'historique de corruption dans les entités du groupe présentes dans ces pays.

Les alertes reçues font l'objet d'un traitement conformément aux process internes indépendamment du classement du pays considéré.

7.1.2.3. Politique de vigilance : plateforme d'alerte et traitement des alertes

Associée au code de conduite des affaires, le groupe Econocom dispose d'une procédure relative :

- au dispositif d'alerte éthique ;
- à la procédure d'enquête et de traitement des alertes. Cette procédure détaille les modalités de lancement et de conduite des enquêtes internes ; elle précise également le processus de traitement des manquements avérés. Elle a également vocation à s'appliquer en cas de soupçons de corruption indépendants d'une alerte, qui pourraient par exemple être consécutifs à un Audit Interne, un audit d'acquisition, une poursuite judiciaire, un contrôle réglementaire, etc.

7.1.2.3.1. Plateforme d'alerte

Afin de renforcer sa politique de vigilance face aux risques éthiques, le groupe Econocom dispose d'une plateforme d'alerte. Ce dispositif permet le recueil et le traitement de signalements relatifs à l'existence de situations contraires au code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe (dans des cas de corruption/fraude...).

Ce dispositif d'alerte est à la disposition de toute personne travaillant au sein du groupe Econocom (dirigeants, salariés, intérimaires, stagiaires, etc..) ainsi qu'à tout tiers extérieur en relation d'affaires avec le groupe. Il est disponible dans plusieurs langues dont le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, 24h/24 et 7j/7. La plateforme est sécurisée, le processus de signalement est crypté et protégé par un mot de passe.

Ce dispositif répond aux exigences de la Loi Sapin II et des autres réglementations européennes. Tous les signalements reçus par l'intermédiaire de la plateforme font l'objet d'un examen et d'un suivi par le Comité Éthique. Ces derniers portaient essentiellement sur deux grandes thématiques : (i) les conflits d'intérêts et (ii) la responsabilité sociale et les droits humains.

En 2023, 6 alertes ont été remontées *via* la plateforme d'alerte. Aucune des alertes éthiques n'a donné lieu à des poursuites judiciaires ou plaintes.

Thème des alertes

NB : la catégorie « responsabilité sociale et droits humains » regroupe des alertes traitant de : discrimination, de harcèlement et de santé & sécurité.

Répartition des alertes par zone géographique

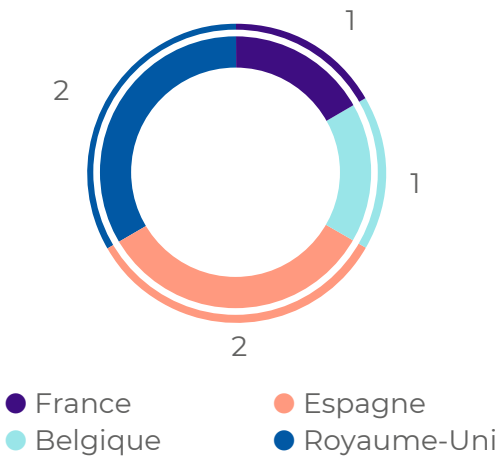

7.1.2.3.2. Protection des lanceurs d'alerte

La protection légale des lanceurs d'alerte concerne toute personne émettrice d'une alerte, et ce même si les faits rapportés se révèlent infondés, sous réserve que la personne soit éligible au statut de lanceur d'alerte fixé par la loi Sapin II :

- être une personne physique : en conséquence, une personne morale (exemple : association, syndicat professionnel, etc.) ne peut pas être considérée comme lanceur d'alerte ;
- être de bonne foi : il ne doit pas être animé par une intention de nuire ;
- agir sans contrepartie financière directe : il ne bénéficie d'aucun avantage et n'est pas rémunéré en contrepartie de sa démarche ;
- avoir eu personnellement connaissance des faits qu'il dénonce : ce qui implique qu'il ait directement constaté les faits qu'il rapporte. Il ne peut déduire ou supputer les faits qu'il révèle, il ne peut servir d'intermédiaire à un collaborateur refusant de procéder à un signalement et ne peut se contenter de répéter des informations déjà divulguées ;
- révéler des faits graves, c'est-à-dire contraires au code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe Econocom.

Le lanceur d'alerte dont l'alerte répond à ces critères, lui permet d'obtenir les garanties suivantes :

- l'absence de représailles, directes ou indirectes, par le groupe Econocom : aucune mesure de rétorsion (ex : baisse de rémunération, sanction disciplinaire, licenciement, etc.), liée à l'alerte, ne pourra et ne sera prise à son encontre. Dans le cas inverse, le lanceur d'alerte, bénéficie d'un aménagement de la charge de la preuve ;
- la confidentialité de son identité et des faits rapportés.

Toute personne pensant faire l'objet de représailles pour avoir fait un signalement ou participé à son traitement peut le signaler au Comité Éthique. L'identité de l'émetteur d'une alerte ne peut être communiquée à la personne mise en cause dans l'alerte, sauf accord du lanceur d'alerte. Il est interdit de faire obstacle à un signalement. Toute personne qui empêche un lanceur d'alerte de communiquer son signalement encourt des sanctions disciplinaires et pénales.

En revanche, l'utilisation abusive du dispositif ou un signalement calomnieux, peuvent exposer son auteur à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

7.1.2.3.3. Rôle du Comité Éthique

Afin d'asseoir sa volonté d'opérer en tant qu'acteur éthique et responsable de la vie économique, le groupe Econocom a nommé en 2019 un Comité Éthique de 4 membres. Ce Comité a la charge de toutes les problématiques relatives au domaine éthique, du traitement et du suivi des signalements reçus dans le cadre du dispositif d'alerte, des conflits d'intérêts, et de la bonne appropriation des principes éthiques de la part des collaborateurs.

Le Comité Éthique est toujours séparé et distincts de la chaîne de gestion impliquée dans l'affaire.

7.1.2.3.4. Traitement des alertes – déclenchement d'une enquête

Après examen, s'il apparaît pour le Comité Éthique qu'une alerte reçue doit être suivie d'une investigation, il engage une enquête dont il définit la portée et le déroulement.

Cette décision est prise au regard des critères suivants :

- la pertinence de l'alerte et sa récurrence potentielle ;
- la gravité des faits ;
- les conséquences négatives qui pourraient en résulter ;
- les sommes en jeu ;
- la menace que les faits font courir sur l'intégrité physique ou psychique d'une personne, etc.

L'objectif principal de l'enquête est d'établir la véracité des faits rapportés par le lanceur d'alerte et de déterminer si un acte contraire au code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe a été ou non commis.

La durée de l'enquête et les ressources allouées tiennent compte de la complexité de l'affaire, de la gravité des faits et des premiers résultats de l'enquête.

La Direction Générale du groupe est informée de l'ouverture de l'enquête et de son déroulement, notamment en cas de situation sensible, sauf dans les cas où elle est elle-même mise en cause. La ou les personnes chargées de mener l'enquête sont désignées par le Comité Éthique (ex : compliance, RH, Audit Interne, etc.). Lorsque plusieurs personnes interviennent sur une enquête, un responsable est nommé.

Ces personnes doivent être étrangères aux faits reportés par l'alerte reçue et qualifiées pour mener les investigations nécessaires. Il peut s'agir de collaborateurs ou d'experts extérieurs au groupe.

Elles doivent collecter, conserver et sécuriser les éléments de preuve pertinents permettant de confirmer ou non le ou les manquements présumés. Dans ce cadre, elles peuvent réaliser des entretiens, saisir des preuves, etc.

Le rôle du responsable d'enquête est de conduire l'investigation et de coordonner, le cas échéant, les travaux des spécialistes. Pour chaque enquête, le rôle et les responsabilités confiés sont précisés.

Si le manquement présumé fait l'objet d'une enquête par les autorités nationales, le responsable d'enquête assure la liaison et la coopération avec ces dernières.

Dans le cadre du traitement de l'alerte, des spécialistes internes peuvent également être sollicités (exemple : le Directeur des Systèmes d'Information).

7.1.2.3.5. Formation

En complément, des formations sous forme d'*e-learning*, à destination de l'ensemble des collaborateurs, concernant la compliance et l'anti-corruption sont déployées. Elles sont complétées au fur et à mesure par des actions spécifiques, pour les populations identifiées. Ces actions viennent renforcer l'arsenal de procédures et de contrôles du groupe, permettant de garantir la transparence et l'éthique.

Le pourcentage de formation en matière éthique est le suivant :

	2022	2023
Pourcentage de formation en matière éthique	63 % (Périmètre groupe)	68 % (Périmètre groupe)

On observe une progression de 5 points sur la formation anti-corruption.

7.1.3. GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

[G1-2]

7.1.3.1. Relations avec les fournisseurs et partenaires

Un partenaire s'entend de toute personne, groupe, collectivité, organisme ou entité avec laquelle le groupe s'associe ou s'allie pour réaliser une action commune dans une affaire, une entreprise, une négociation ou un projet. Un fournisseur est un partenaire auprès duquel le groupe achète des biens et services de toutes natures nécessaires à son activité (pour ses besoins propres ou celles de ses clients). Dans la suite de cette section, les partenaires commerciaux et les fournisseurs en relation d'affaires avec le groupe Econocom sont regroupés sous la dénomination « partenaires ».

Précautions de contractualisation

Nous attendons de nos partenaires qu'ils travaillent avec intégrité et conformément aux lois et règlements en matière de lutte contre la corruption et la fraude, en vigueur dans leurs pays. Il est essentiel que nos partenaires partagent et appliquent les principes et règles du groupe Econocom en matière de lutte contre la corruption et la fraude. De plus, la plus grande vigilance est requise des collaborateurs et des agents au cours des trois phases clés de la relation avec les partenaires pour :

- lors de la phase de sélection : sélectionner les fournisseurs et sous-traitants selon des critères objectifs (qualité, prix, respect des délais, absence de conflit d'intérêts, dimensions sociales et respect de l'environnement), en faisant jouer la concurrence et en respectant la charte « Achats Responsables ». Selon les lois applicables, nous nous efforçons de vérifier également la probité du tiers avant l'entrée en relation contractuelle ;
- lors de la phase de contractualisation : formaliser et conclure les contrats d'achat, d'approvisionnement et les transactions commerciales associées (prises et réceptions de commandes, contrôles des factures, paiements des factures, éventuels litiges) intégrant le code de conduite des affaires et/ou la charte « Achats Responsable » ;
- lors de la phase d'exécution du contrat : payer les produits et services livrés/effectués conformément aux dispositions du contrat signé.

Le groupe Econocom a ainsi mis en place, avec ses fournisseurs, une charte « Achats Responsables » qui repose sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette dernière est adressée aux fournisseurs critiques et stratégiques, lesquels sont tenus de la retourner signée confirmant ainsi sa prise en compte et son application.

Le respect de cette charte « Achats Responsables » et du code de conduite des affaires du groupe Econocom est également appréhendé, pour certaines filiales, par le biais de clauses contractuelles ad hoc.

En complément, la Direction des Achats groupe Econocom a renforcé cette démarche par l'envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation RSE avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires sous un angle social & environnement

Cas des intermédiaires

Le groupe Econocom porte une attention particulière en cas de recours à des intermédiaires et à des agents. En effet, l'interposition d'un tiers dans une opération peut parfois dissimuler un avantage indu (par exemple, sous forme de commission cachée par une surfacturation ou de caisses noires pour verser des pots-de-vin), notamment à l'international pour obtenir des marchés. Les paiements faits à des intermédiaires peuvent masquer une finalité qui relève de la corruption indirecte, visant à influencer ou à récompenser un traitement de faveur ou l'usage abusif d'une fonction ou activité. Le groupe Econocom interdit ces pratiques. Elles altèrent gravement la réputation du groupe et engagent sa responsabilité pénale.

En cas de doute, chaque collaborateur doit saisir son manager direct ou le Comité Éthique.

Paiements de facilitation (définition et politique)

Un « paiement de facilitation » est le paiement non officiel de faibles montants destinés à faciliter ou à garantir le bon déroulement de procédures simples ou d'actes nécessaires. Il se distingue du pot-de-vin puisque la contrepartie n'est pas un avantage indu, mais l'accélération ou la facilitation d'une transaction (*e.g.* le versement d'une petite commission pour raccourcir le délai de validation d'un visa).

Si les paiements de facilitation peuvent sembler nécessaires pour la conduite d'une opération ou font partie de la culture d'un pays, ils restent un fait de corruption. Ils nuisent au développement économique et social du pays où a lieu le paiement de la facilitation. La personne effectuant un paiement de facilitation engage également sa responsabilité civile, voire pénale, et la réputation du groupe. Le groupe interdit l'usage des paiements de facilitation par ses collaborateurs, ses agents, ses partenaires commerciaux ou par un tiers en son nom, quels qu'en soient les raisons et les montants, et même si la législation locale les autorise.

7.1.4. INFLUENCES POLITIQUES ET ACTIVITÉ DE LOBBYING

[G1-5]

L'analyse de double matérialité n'a pas fait ressortir cette exigence de divulgation comme pertinente pour Econocom.

7.1.5. PRATIQUES DE PAIEMENTS

[G1-6]

Le délai moyen de paiements des fournisseurs d'Econocom est à contraster selon les trois activités du groupe et les différents pays dans lesquels Econocom opère. Les délais ne sont en effet pas les mêmes selon la localisation. De plus, les activités de location, de distribution et de services présentent des spécificités liées à leur secteur qui rend leur comparaison difficile.

Cependant, délais de paiements fournisseurs observés varient entre 35 et 45 jours.

7.2. Cybersécurité et protection des données

(Éléments complémentaires liés à notre secteur d'activité)

7.2.1. CONTEXTE : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

- La compromission et la perte de données à caractère personnel ou stratégique peuvent résulter d'actions malveillantes.
- Les violations de données s'accompagnent souvent de l'indisponibilité des services et des outils.
- L'image du groupe Econocom peut être dégradée à la suite de ce genre d'événements, causant ainsi une perte de confiance auprès des clients, des partenaires et des collaborateurs.

7.2.2. POLITIQUE RELATIVE À LA CYBERSECURITÉ

La politique de sécurité du système d'information (PSSI) pour les activités d'Econocom définit l'organisation et les responsabilités en matière de sécurité de l'information et des systèmes d'information.

Elle vise à assurer la protection des informations gérées, par Econocom ou ses sous-traitants, contre tout événement volontaire ou accidentel de nature à porter atteinte à leur confidentialité, leur intégrité ou leur disponibilité. De même, elle s'attache à assurer l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information.

Depuis le début 2022, le groupe s'est doté d'un CSO (*Chief Security Officer* – Directeur Sécurité et Sûreté) dont le mandat est d'aligner les différentes entités de la galaxie en matière de pratiques et engagements de sécurité. Dans son rôle de chef d'orchestre, le CSO s'est attaché à construire une stratégie adossée à une vision et un budget suffisant pour le bon déploiement de la stratégie. Cette dernière est construite autour de trois piliers : une sécurité au bon niveau, démontrable et collective.

La stratégie de sécurité du groupe définit ainsi un socle nommé *Minimum Viable Security* (MVS). Le MVS décrit une posture de sécurité qui optimise les efforts nécessaires pour offrir la meilleure capacité à répondre aux besoins de sécurité actuels et futurs. Il s'agit d'une approche pragmatique et adaptée à chaque métier. Autrement dit, le modèle de fonctionnement préserve l'opérationnel indépendant de chaque entité de la galaxie pour respecter les spécificités des métiers. Cette autonomie est aidée par des services et outils de travail et de sécurité communs à tout le groupe.

La stratégie de sécurité du groupe se déploie sur les volets talents, processus et outils en simultané. Ainsi, une collaboration avec les RH est engagée pour définir et soutenir le développement d'une filière « sécurité » au sein du groupe, visant à permettre une évolution de carrière adaptée aux aspirations des collaborateurs ainsi qu'un mouvement intragroupe. De même, une refonte des processus et politiques régissant des activités de sécurité a été entamée pour refléter l'état de l'art en matière de risques et leurs contre-mesures. Enfin, un assainissement technologique est également en cours, opéré de concert avec le DSI et ses services. L'objectif est de fournir un outillage numérique aux parties prenantes sans les frictions causées par des exigences de sécurité.

7.2.3. ACTIONS ET RESSOURCES

- Développement de l'équipe sécurité groupe placée sous la responsabilité hiérarchique du CSO.
- Évaluation de la maturité en matière de sécurité des principales entités de la Galaxie et renforcement de la coordination.
- Animation d'une communauté de pratiques intragroupe se réunissant tous les mois.

- Sensibilisation des collaborateurs aux risques liés à la cybersécurité, en différentes langues, et étendue en 2023 à l'ensemble des sociétés du groupe. En complément, campagne de phishing pédagogique tous les six mois.
- Renforcement des projets de cybersécurité, incluant : assainissement du socle IT, déploiement d'un centre de détection et réponse aux incidents, préparation à la gestion de crise d'origine cyber, protection des comptes.
- Réponse aux demandes et audits des clients et partenaires.
- Gestion de la crise due à une cyber-attaque, fin août 2023, sur un des fournisseurs d'Econocom : bien que les systèmes d'Econocom n'aient pas été affectés, des documents concernant des clients ont été publiés. Les clients concernés ont été proactivement contactés, et une communication transparente régulièrement effectuée.

7.2.4. INDICATEURS DE CYBERSÉCURITÉ

- Collaborateurs ayant suivi une sensibilisation à la cybersécurité, sur l'ensemble du groupe : 57,4 % en décembre 2023, contre 41,3 % en septembre 2023 (lancement de la campagne globale). Cette tendance positive se poursuit en 2024.
- Dans 8 des 9 principaux pays dans lesquels le groupe opère, Econocom dispose d'au moins une société certifiée ISO 27001 (pour un total de 13 sociétés certifiées).

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la stratégie de cybersécurité :

	2022	2023
Collaborateurs ayant suivi une sensibilisation à la cybersécurité	85 % (Périmètre France)	86 % (Périmètre France)
Collaborateurs ayant suivi une sensibilisation à la cybersécurité	/	57 % (Périmètre groupe)

7.3. Protection des données personnelles

(Éléments complémentaires liés à notre secteur d'activité)

7.3.1. POLITIQUE RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES

Leader de la transformation digitale en Europe, Econocom inscrit la protection des données personnelles au cœur de ses activités, de sa chaîne d'expertises, de ses métiers du numérique et de son développement international.

Au-delà du respect des cadres juridiques nationaux, européens et internationaux, Econocom entend faire de la protection des données personnelles de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, un facteur essentiel de la confiance numérique, intrinsèque à sa stratégie et son activité dans la transformation digitale.

7.3.2. ACTIONS ET RESSOURCES

Pour soutenir cette confiance numérique, Econocom a conçu et déployé dans toutes ses entités le programme « Protection des données » qui transpose les obligations légales dans des politiques, directives, procédures et outils de conformité, et sert de cadre commun à toutes les entités Econocom dans la conduite de leur plan d'actions conformité.

Décliné dans une feuille de route globale établissant des axes prioritaires de travail, il vise à faire converger toutes les actions de conformité des entités Econocom vers l'atteinte des objectifs communs de renforcement de la protection des données personnelles, au bénéfice de ses clients et de ses collaborateurs.

- Un déploiement global du programme

Le programme est déployé grâce à un réseau de protection des données composé de *Data Protection Supervisors* représentant chaque pays et de *Data Protection Leads* représentant chaque filiale. Cette communauté de 47 référents, animée par le DPO groupe, s'investit dans la mise en œuvre opérationnelle du programme et suit son avancée au sein des comités mensuels, le *Data Protection Supervisors monthly Committee* et le Comité mensuel GDPR France.

Les référents disposent d'une plateforme collaborative, le *Data Protection Village*, au sein de laquelle ils trouvent les ressources nécessaires pour piloter la conformité de leurs entités respectives.

- Des directives et procédures partagées

Le programme et ses déclinaisons en directives et procédures ont fait l'objet de présentations aux managers des différentes fonctions, en particulier à la Direction Sécurité, la Direction Informatique, la Direction Juridique.

Ces directives et procédures sont désormais complètes et mises à disposition de l'ensemble des entités *via* leur référent pour les guider vers la mise en œuvre concrète de la conformité. Elles couvrent l'ensemble des règles de protection des données telles que le registre, les droits des personnes, la violation des données, les durées de conservation, l'évaluation des fournisseurs-sous-traitants, le partage des données et le *Privacy by Design*.

Les réalisations du programme sont présentées à la Direction Générale du groupe chaque année *via* le Bilan Annuel du DPO.

- Une appropriation des outils de gouvernance de la conformité

Le pilotage de la conformité a besoin de s'appuyer sur des outils performants et la capacité des équipes à se les approprier.

La transformation digitale de la protection des données d'Econocom s'appuie sur un déploiement global de l'outil multilingue *Data Legal Drive*. Des séminaires et ateliers de travail ont permis aux référents de s'approprier les modules Registre, Réalisation des Analyses d'impact (PIA), Gestion des droits des personnes, Gestion des violations de données.

Un module supplémentaire d'évaluation des tiers est récemment venu compléter le dispositif de pilotage de la conformité RGPD et implique la Direction des Achats dans l'évaluation RGPD- Sécurité-RSE-Éthique de l'ensemble des fournisseurs et prestataires d'Econocom.

Enfin de nombreux questionnaires développés par l'équipe DPO d'Econocom dans l'outil Data Legal Drive permettent aux opérationnels de vérifier facilement le respect des obligations RGPD dans leur projet au quotidien : par exemple le questionnaire *Privacy by Design* ou le questionnaire d'évaluation d'un projet à composante d'IA (intelligence artificielle).

Econocom dispose désormais d'une documentation abondante, d'outils simples et performants et surtout d'un réseau mondial de référents impliqués pour passer de la simple conformité à la *Privacy Excellence*.

L'objectif est d'avoir un nombre de collaborateurs ayant suivi une formation RGPD de 90 % d'ici 2025 en France.

	2022	2023
Pourcentage de collaborateurs ayant suivi la formation RGPD	80 % (Périmètre France)	85 % (Périmètre France)

8. Volet environnement

8.1. Changement climatique – E1

8.1.1. PLAN DE TRANSITION

[E1.1]

Le plan de transition d'Econocom a commencé à être mis en œuvre en 2023 grâce notamment à l'élaboration de leviers de décarbonation de ses activités comme présenté dans son plan SBTi (décrit plus bas).

8.1.2. CRITÈRES DE RÉMUNÉRATION LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

E1.GOV-3

NA.

8.1.3. CONTEXTE : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

[E1.SBM-3] [E1.IRO1]

IMPACTS

Le réchauffement climatique constitue un enjeu majeur pour l'humanité sur lequel les acteurs du numérique ont un impact de plus en plus important et doivent se mobiliser à leur niveau.

RISQUES

Un désengagement d'Econocom dans des actions de réduction de son impact environnemental pourrait engendrer les risques suivants :

- ne pas répondre aux accords de Paris et aux réglementations environnementales ;
- ne pas répondre aux attentes des clients. En effet, de plus en plus de clients intègrent dans les appels d'offres des critères RSE avec des pondérations importantes ;
- réputationnel. En effet, dans le domaine de la RSE, la gestion des risques lié à la réputation est une thématique forte ;
- baisse d'attractivité pour les investisseurs car les investisseurs, les épargnants et les états accordent une importance croissante aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- baisse d'attractivité pour les nouveaux talents qui sont de plus en plus attentifs aux engagements pris par les entreprises.

OPPORTUNITÉS

Parmi les attentes des clients, il y a le numérique responsable avec ses 3 volets : faible impact sur l'environnement, intégration sociale (lutte contre la fracture numérique) et confiance (RGPD, cybersécurité). Pour répondre à cette attente, le groupe développe un ensemble de solutions pour accompagner ses clients dans leurs efforts.

8.1.4. BILAN CARBONE, ÉMISSIONS BRUTES DE GES DES SCOPES 1, 2, 3

[E1-6]

L'objectif de cette obligation de déclaration est de mettre en avant la méthodologie et le résultat du bilan carbone d'Econocom, ventilé par les différents scopes (1, 2 & 3).

Hypothèses ayant permis l'estimation du bilan carbone en 2023

- Périmètre pris en considération pour le calcul du bilan carbone
- Méthodologie de calcul des émissions

En 2022, les émissions étaient consolidées sur une trentaine d'entités du groupe (représentant approximativement 90 % du chiffre d'affaires d'Econocom). En 2023, le calcul des émissions a été réalisé sur l'intégralité des filiales du groupe. La remontée des KPIs s'est faite sur un périmètre consolidé à 95 % du chiffre d'affaires du groupe , avec un scope 3 en partie estimés. (1)

Les ratios appliqués sur les scopes 1 et 2 sont respectivement 1/5 et 1/3 (ce sont des estimations). Les chiffres présentés ci-après seront retraités de cet ajustement.

Ci-dessous, l'impact en TCO_2eq de l'amont en énergie : les scopes 1 et 2 son réduits, respectivement de 1 175 TCO_2eq et de 402 TCO_2eq qui sont transférées dans le scope 3. Le scope 3 augmente ainsi de 1 577 TCO_2eq.

Hypothèses estimées (groupe)	Scope 1 (tCO_2eq)	Scope 2 (tCO_2eq)
Amont de l'énergie	1 175	402
Total	**1 175**	**402**
		1 577

Les émissions du scope 2 ont uniquement été calculées selon la méthode de *location-based*.

- Périmètre du scope 3
  Le scope 3 a été estimé de manière significative ; il sera néanmoins recalculé à la hausse dans les prochains mois :
  - pour les entités P&S et TMF des pays, ont été pris en compte les achats de produits, seuls les achats de services ont été exclus car ils représentent une part minoritaire des achats globaux pour ces activités ;
  - l'ensemble des catégories du scope 3 (hors déchets) ne sont pas représentées ici, seules sont considérées les plus pertinentes en termes d'émissions. :
  - achats de biens et services (données collectées auprès des DAFs du groupe *via* les bases de données financières) ;
  - déplacements professionnels (données collectées auprès des DAFs du groupe *via* les bases de données financières) ;
  - location d'actifs (données collectées auprès des DAFs du groupe *via* les bases de données financières) :
  - amont de l'énergie (non inclus dans les scopes 1&2), (voir explications ci-dessus);
  - utilisation des produits vendus (estimée pour le bilan carbone 2023) ;
  - fret (estimé pour le bilan carbone 2023).

Hypothèses estimées (groupe)	Scope 3 (tCO_2eq)
Utilisation des produits vendus	114 156
Fret	49 427
Total	**163 583**

(1) Certaines entités (majoritairement destinées à la vente) n'ont pas été consolidées faute d'informations disponibles.

- L'impact du numérique n'a pas été intégré dans le scope 3 (voir bilans carbone du groupe en 2021 et 2022, section éléments complémentaires).
- Pour des raisons de disponibilité des données et pour faciliter la remontée, les données ont été clôturées au 30/11 et estimées *via* un ratio 12/11 pour le mois de décembre.

L'estimation du bilan carbone 2023 d'Econocom (en tenant compte des hypothèses présentées ci-dessus) est présentée de la façon suivante :

Scope	Unité	2023
Scope 1	tCO_2eq	4700
Scope 2	tCO_2eq	803
Scope 3	tCO_2eq	840 513
Total	**tCO_2eq**	**846 016**

8.1.5. POLITIQUES ET CIBLES RELATIVES À L'ATTÉNUATION ET À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

[E1-2] [E1-4]

Econocom a choisi de répondre à ce défi environnemental par le déploiement d'une politique structurée et ambitieuse, dans tous les pays majeurs où le groupe est présent.

De même, nous considérons que nous avons un rôle sociétal à jouer dans nos implantations locales, en lien avec nos partenaires globaux et locaux, pour développer les territoires, pour travailler avec des structures sociales et solidaires, et contribuer également à des projets associatifs (éducation, green IT, etc.).

En outre, Econocom réaffirme sa place en tant qu'entrepreneur d'un numérique plus responsable en étant membre de l'Institut du Numérique Responsable et en signant sa charte.

Le changement climatique constitue un enjeu majeur sur lequel les acteurs du numérique ont un impact de plus en plus important et doivent se mobiliser.

Econocom s'engage donc :

- à mesurer et réduire son empreinte carbone ;
- à allonger la durée de vie de ses produits ;
- à développer les énergies renouvelables ;
- à proposer des services numériques moins énergivores ;
- à se fournir en électricité de plus en plus en *green* ;
- à développer des offres clients *green* ;
- ainsi qu'à diffuser et favoriser ces démarches auprès de ses partenaires.

Nos cibles : des objectifs basés sur la science

Concernant l'**atténuation du changement climatique** qui signifie une diminution du degré de réchauffement de la planète, le groupe Econocom s'est fixé des objectifs basés sur la science de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux critères et recommandations de la SBTi.

L'initiative *Science-Based Targets* (SBTi) est un partenariat entre le CDP *(Carbone Disclosure Project)*, le Pacte mondial des Nations Unies, le *World Resources Institute*

(WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Elle vise à accélérer les actions des entreprises et les institutions financières du monde entier pour réduire de moitié leurs émissions avant 2030, et à atteindre des émissions nettes nulles avant 2050.

Les objectifs scientifiques sont des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui correspondent au niveau de décarbonisation requis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – limiter le réchauffement en dessous de 2°C, et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

Nous avons donc décidé de signer la lettre d'engagement SBTi, et également envoyé notre plan d'action détaillé en novembre 2023, dans lequel nous nous fixons des objectifs « scientifiques » de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux critères et recommandations du SBTi. Ce faisant, nous évaluerons les émissions intrinsèques de tout ce que nous achetons, vendons, ou produisons (hardware, software et services), en plus de celles dont nous sommes directement responsables. Cela nous permettra d'identifier et de hiérarchiser les opportunités de réduction des émissions de notre chaîne de valeur, aidant ainsi nos clients, nos fournisseurs et nous-mêmes à être plus durables.

Cette démarche renforcera notre crédibilité vis-à-vis de notre écosystème et plus particulièrement de nos clients, qui souhaitent travailler avec des entreprises engagées. De surcroît cela nous place parmi les entreprises leaders sûr de ces enjeux.

En lien avec cet engagement, le groupe Econocom a décidé de s'engager à réduire ses émissions de CO_2, de l'ordre de 6 % par an pour les scopes 1 & 2.

Le groupe Econocom s'est donc engagé à **baisser de 60 % ses scopes 1 et 2 d'ici 2028 avec pour année de référence 2018**.

Econocom s'engage à avoir le même niveau d'exigence avec ses fournisseurs qui représentent 80 % des émissions de scope 3, pour qu'ils soient conformes au SBTi d'ici à 2028. **Cet engagement permettra de réduire de 50 % l'empreinte carbone du scope 3**.

Pour atteindre notre objectif, nous comptons impliquer des responsables pour chaque grand poste d'émissions. Nous nous sommes donc attachés à définir ensemble, avec les départements concernés, les actions de réduction possibles et impactantes, tout en respectant les objectifs de développement et de croissance.

Nous souhaitons également poursuivre l'accélération de notre programme de réduction des émissions de carbone dans les domaines à plus grand impact opérationnel. Pour cela, le groupe Econocom s'engage à avoir de plus en plus d'électricité fournie *via* des énergies 100 % renouvelables dans tous les pays. Cette action est déjà en cours en France et en Espagne où notre consommation d'électricité est presque 100 % *green*.

Face à l'urgence de décarboner, nous souhaitons agir au-delà de notre propre chaîne de valeur : nous investissons dans des mesures d'atténuation du changement climatique à travers des solutions qui ont un impact positif pour la planète, comme le développement d'offres à impact.

TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

Econocom est accompagné depuis 2021 par Greenly et possède une vision précise de son empreinte carbone. L'entreprise émet plusieurs centaines de kt.CO_2 dont 92 % proviennent de l'achat de produits. L'intensité carbone de ses achats a une conséquence également sur le cycle de vie des équipements qu'elle vend. Pour Econocom, la prochaine étape est d'agir pour réduire son empreinte et celle de ses clients.

Cette démarche est envisageable *via* l'élaboration d'une trajectoire de réduction certifiée SBTi.

La trajectoire carbone pour répondre aux attentes du SBTi a été réalisée conjointement avec la société SIA partner. En effet, fort de de son expérience dans le développement de stratégie bas carbone, SIA partner nous a accompagnés dans la définition d'une trajectoire de réduction des émissions de GES à long terme reposant sur la méthodologie SBTi , nous a permis d'établir un plan de transition regroupant des actions concrètes pour respecter cette trajectoire et monter un dossier admissible selon les critères de SBTi.

Méthodologie – Trajectoires SBTi

- Construction des trajectoires 2030/2040 et 2050, sélection et priorisation des actions de réduction :
  - Trajectoires.
- Année de référence 2022 pour le scope 3 : bilan carbone d'Econocom effectué par Greenly.
- Année de référence 2018 pour les scopes 1 et 2 : bilan carbone d'Econocom effectué en externe par l'organisme Syntheo puis repris par Greenly.
- Cartographie des émissions de GES de la compagnie par scopes et sous-secteurs tels que définis par la SBTi.
- Calcul des trajectoires à partir des Facteurs de Réduction d'Émission (EFR) proposés par la SBTi.
- Discussion plus approfondie concernant les émissions du scope 3 :
  1. Net Zero Submission Forms I et II,
  2. formalisation des mesures à entreprendre *via* des fiches actions. Ces fiches décriront le périmètre opérationnel, les responsables et les moyens de mise en œuvre pressentis, ainsi que les échéances,
  3. hiérarchisation des mesures selon leur facilité de mise en place et leur impact en termes de réduction de GES et établissement d'une planification des mesures dans le temps.
- Soumission du dossier SBTi.
- Mise en cohérence des trajectoires et des plans d'actions.
- Collecte des différentes pièces administratives (présentation de l'entreprise, lettre d'intention...) composant le dossier.
- Suivi des trajectoires.
- Définition et planification des revues intermédiaires du bilan carbone d'Econocom avec l'outil de calcul de GES développé par Greenly.
- Mise en place des outils d'évaluation de la performance des actions et du suivi de la trajectoire.

Objectifs de réduction des émissions carbone

Econocom s'engage à réduire ses émissions de CO_2 de l'ordre de 60 %, et donc de 6 % par an, pour les scopes 1 & 2. Notre année de référence pour cet objectif est 2018.

Econocom s'engage à avoir le même niveau d'exigence avec ses fournisseurs qui représentent 80 % des émissions de scope 3 et devront être conformes au SBTi d'ici à 2028. Cet engagement permettra de réduire de 50 % l'empreinte carbone du scope 3.

Les actions de décarbonation sur nos scopes 1 et 2 seront par exemple :

- d'augmenter la proportion de voitures hybrides et électriques ;
- d'augmenter la proportion de véhicules utilitaires hybrides et électriques ;
- d'optimiser la surface totale des bâtiments verts certifiés conformes à la norme ISO 14001 ;
- d'augmenter la proportion de lampes LED ;
- d'augmenter la proportion de consommation d'électricité verte.

8.1.6. ACTIONS ET RESSOURCES

[E1-3]

Des objectifs précis ont été définis, et des plans d'actions spécifiques ont été mis en place pour répondre à ces engagements. Ces objectifs et plans d'actions sont toujours d'actualité en 2023. Ils ont été maintenus et, dans certains cas, renforcés.

8.1.6.1. Mesurer l'empreinte carbone complète du groupe Econocom, de manière exhaustive sur les trois scopes pour la France et l'International

- **Objectifs principaux :** mesurer et assurer un *reporting* exhaustif de toutes les émissions liées aux activités d'Econocom, conformément aux normes de *reporting* pour les entreprises du GHG Protocol (Protocole GES), couvrant l'ensemble des scopes 1 et 2 et toutes les sous-catégories concernées du scope 3.
- **Plans d'actions :** pour mesurer les émissions directes d'Econocom, des indicateurs clés de performance spécifiques sont collectés chaque année à l'échelle mondiale dans plus de 26 entités à travers le monde. Pour mesurer les émissions indirectes d'Econocom, nous avons décidé d'être accompagnés par la société Greenly qui est spécialisée dans la réalisation de bilan carbone.

  En effet, la plateforme digitale Greenly se connecte à tous les logiciels de l'entreprise pour récupérer en direct les données permettant de quantifier son activité, et à partir de là, calculer le bilan carbone. Cela permet de scanner l'ensemble des dépenses de l'entreprise et de comprendre où sont les grands postes d'émission de CO_2. Elle tient compte des émissions spécifiques de chaque activité.
- **Réalisation à date :** Econocom dispose d'un inventaire complet de ses émissions couvrant toutes les sources d'émissions. Econocom a ainsi pu se fixer des objectifs correspondant à la trajectoire la plus ambitieuse de 1,5 °C et se positionner pour la mise en œuvre des objectifs de neutralité carbone de l'initiative *Science-Based Target* (SBTi).

8.1.6.2. Réduire les émissions carbones conformément à la trajectoire à 1,5 °C du GIEC

- **Objectifs principaux :** Econocom s'est engagé à atteindre l'objectif scientifique le plus exigeant de 1,5 °C (SBT) et s'est engagé à réduire de 60 % ses scopes 1 et 2 d'ici 2028 (base 2018). Ces engagements s'appliqueront à l'ensemble de son périmètre d'activités.
- **Plan d'actions :** un plan d'actions France et International est en place pour réduire les émissions carbone d'Econocom. Il couvre tous les sites, toutes les sources d'émissions liées aux opérations du groupe et tous les scopes d'émissions de GES.
- **Réalisations à date :** les scopes 1 et 2 du groupe Econocom ont fortement diminué entre 2018 et 2022. Cette tendance est en ligne avec les objectifs à long terme du groupe Econocom.

8.1.6.3. Améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation du numérique pour nos usages internes: principaux objetcifs, la mesure et la réduction

- **Objectifs principaux :** mesurer et réduire l'impact de notre consommation numérique.

  Depuis 2017, le groupe Econocom évalue et analyse l'empreinte environnementale de son périmètre numérique. D'abord sur la phase d'usage (énergie), et depuis 2020 en complétant l'analyse sur les phases de fabrication et de fin de cycle, pour disposer d'une analyse complète du cycle de vie des équipements numériques.

- **Plan d'actions :** afin de réduire la facture et optimiser son efficacité énergétique, le groupe a engagé plusieurs actions qui lui ont permis de réduire significativement la consommation énergétique relative au numérique. L'étude réalisée pour 2023 propose une vue groupe et un focus sur la France. Elle repose sur 2 principaux chapitres : la mesure de la phase historique d'usage (énergie), pour évaluer l'application des dernières recommandations et leurs effets, et l'analyse de plus en plus complète des phases de fabrication et de fin de cycle, permettant de réaliser les premiers comparatifs avec les exercices précédents.
- **Réalisations à date :** Econocom a diminué la consommation énergétique de son numérique pour la **6e année** consécutive, en la divisant par plus de 3,5 depuis 2017. Cette baisse s'explique notamment par la combinaison de plusieurs nouvelles actions *green* IT mises en place au cours de l'année 2023, complétant celles des années précédentes. Les grandes tendances qui se dégagent pour 2023 confirment qu'Econocom a poursuivi sa politique d'optimisation de l'empreinte environnementale de son numérique, grâce à la mise en place des recommandations de l'exercice précédent.

Les grandes tendances qui se dégagent pour 2023 confirment qu'Econocom a poursuivi sa politique d'optimisation de l'empreinte environnementale de son numérique, grâce à la mise en place des recommandations de l'exercice précédent.

LES RÉSULTATS AU NIVEAU GROUPE

A/ Sur la phase Usage (consommation électrique)

La consommation électrique (kWh) a été réduites de 2 % par rapport à 2022 (à périmètre groupe équivalent).

Trois principales actions identifiées sur l'infrastructure France expliquent cette baisse :

- baisse de la consommation des baies du *Datacenter* (Noisy – France) ;
- intégration de nouveaux équipements moins énergivores dans le *Datacenter* (Noisy – France) ;
- optimisation des équipements réseau dans les agences du groupe.

L'équivalent CO_2 des kWh a baissé de 32 %, soit 124 t CO_2 de différence par rapport à 2022.

Au-delà de la baisse de la consommation électrique indiquée précédemment, c'est principalement la mise en place des **contrats 100 % énergies renouvelables** en Espagne et en France (réduction de 30 % à 50 % du coefficient) qui explique ce recul par rapport à l'exercice précédent.

B/ Sur la phase Fabrication

27 % des équipements étudiés sur le groupe (soit 4 334 *assets*) ont dépassé leur durée d'usage initiale.

Cela génère l'équivalent de 480 t de CO_2 évitées par la non-acquisition de nouveaux équipements.

L'allongement de la durée d'usage de ces équipements est la principale action qui explique la baisse de **21 %** des CO_2 de la phase Fabrication, soit 144 t CO_2 de différence par rapport à 2022 (à périmètre équivalent).

Le cumul de la baisse de la consommation électrique avec les CO_2 évités permet **un recul de 25 % des CO_2 globaux, soit 271 t de différence par rapport à 2022 (périmètre équivalent)**.

LES RÉSULTATS AU NIVEAU FRANCE

A/ Sur la phase Usage (Consommation électrique)

La consommation électrique (kWh) a été réduite de **2 %** par rapport à 2022 (à périmètre équivalent).

Trois principales actions identifiées sur l'infrastructure expliquent cette baisse :

- baisse de la consommation des baies du Datacenter (Noisy – France) ;
- intégration de nouveaux équipements moins énergivores dans le Datacenter (Noisy – France) ;
- optimisation des équipements réseau dans les agences en France.

L'équivalent CO_2 des kWh a baissé de **59 %**, soit 132 t CO_2 de différence par rapport à 2022.

Au-delà de la baisse de la consommation électrique indiquée précédemment, c'est principalement la mise en place du **contrat 100 % énergies renouvelables** (réduction du coefficient de 50 %) qui explique ce recul par rapport à l'exercice précédent.

B/ Sur la phase Fabrication

34 % des équipements étudiés sur la France (soit 3 233 *assets*) ont dépassé leur durée d'usage initiale.

Cela génère l'équivalent de 379 t de CO_2 évitées [1] par la non-acquisition de nouveaux équipements.

L'allongement de la durée d'usage de ces équipements est la principale action qui explique la baisse de **19 %** des CO_2 de la phase Fabrication, soit 77 t CO_2 de différence par rapport à 2022 (à périmètre équivalent).

Le cumul de la baisse de la consommation électrique avec les CO_2 évités permet **un recul de 33 % des CO_2 globaux, soit 212 t de différence par rapport à 2022 (périmètre équivalent)**.

Pour les activités de Services, les périmètres de notre empreinte environnementale du numérique sont les suivants :

- un *datacenter* situé à Noisy, dont Econocom est propriétaire, exploité par l'une des entités (EIS) du groupe ;
- un *datacenter* à St-Denis dans les locaux de Equinix, donc prestataire extérieur au groupe (hébergement des serveurs), exploité par l'une des entités (EIS) du groupe ;
- les deux *datacenters* sont bien compris dans notre empreinte environnementale du numérique.

Pour établir le comparatif précédent avec les exercices antérieurs, les résultats 2023 ont été calculés sur la base d'un périmètre équivalent à celui de 2022.

(1) Nous considérons que les équipements IT utilisés au-delà de leur durée d'usage initiale ne doivent plus comptabiliser de CO_2 liés à la Fabrication. Le calcul des CO_2 évités, par la non-acquisition d'un nouvel équipement, est le moyen retenu pour mesurer les gains d'une utilisation prolongée des équipements.

En parallèle, l'étude 2023 d'Econocom a été enrichie par l'intégration de trois nouveaux pays (Luxembourg, Maroc, Pologne) et par des satellites du groupe pour la France, l'Italie et les Pays-Bas. Ce qui apporte des résultats incluant ces nouveaux périmètres et qui deviendra la base de comparaison avec l'étude 2024.

Impact environnemental du numérique *(Green IT)*	2022	2023
Empreinte énergétique du numérique	3 516 543 kWh	3 465 888 kWh

8.1.6.4. Passer aux énergies renouvelables

- **Objectifs principaux :** l'ambition du groupe Econocom à moyen terme est de consommer 100 % d'électricité renouvelable et décarbonée. Les objectifs intermédiaires pour les années à venir (en pourcentage de la consommation totale d'électricité) sont les suivants : 90 % en 2028, 100 % en 2030.
- **Plans d'actions :** le groupe poursuit sa transition progressive vers une énergie à faibles émissions carbone/renouvelable avec des plans d'actions spécifiques dans chaque zone géographique où il opère.
- **Réalisations à date :** en 2023, quasiment 100 % de l'électricité consommée par Econocom en France et en Espagne provenaient de sources d'énergies renouvelables (0 % en 2022). Le périmètre de cette information concerne tous les sites où nous réglons les factures d'électricité soit plus de 90 % de nos implantations.

8.1.6.5. Organiser un plan de sobriété énergétique

- **Objectifs principaux :** face aux défis énergétiques auxquels nous sommes confrontés, Econocom s'est mobilisé et s'est joint à l'effort pour réduire de 10 % sur deux ans la consommation d'énergie en France et à l'international.
- **Plans d'actions :** en tant qu'Entrepreneur du Numérique Responsable, Econocom a mis en place un plan de sobriété énergétique par lequel le groupe s'engage à :
  - réduire la température ses locaux à 19 °C ;
  - éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments lors des périodes d'inoccupation, de 21 h à 6 h du matin et pendant le week-end ;
  - éteindre les enseignes lumineuses extérieures des bâtiments de minuit à 5 h du matin ;
  - mettre nos bâtiments en mode hors gel et arrêt total de la climatisation la nuit et le week-end ;
  - poursuivre l'installation de l'éclairage basse tension (LED) et de systèmes de détecteurs de mouvement.

8.1.6.6. Décarboner la flotte automobile du groupe Econocom

- **Objectifs principaux :** le groupe Econocom a pour objectif de basculer l'ensemble de son parc automobile vers des véhicules électriques ou hybrides d'ici 2028.
- **Plans d'actions :** en 2023, Econocom a poursuivi son programme de mobilité verte pour passer à une flotte de véhicules électriques/hybrides. En complément, le groupe privilégie les moyens de transport sobres en émissions carbone et encourage ses collaborateurs à avoir recours au train quand cela est possible. Pour les déplacements en avion, Econocom choisit, quand c'est possible, des compagnies qui cherchent à réduire leur empreinte environnementale et à surtout limiter drastiquement les déplacements de ce type.

- **Réalisation à date :** fin 2023, le pourcentage de véhicules électriques/hybrides est de 25 % pour le groupe Econocom (contre 13 % en 2022 , soit une progression de 12 points en un an).

Flotte de véhicules	2022	2023
Pourcentage de véhicules électriques/hybrides	13 % (Périmètre groupe)	25 % (Périmètre groupe)

8.1.6.7. Renforcer les solutions à Impact

- **Objectifs principaux :** nous sommes aux côtés de nos clients en leur apportant des solutions efficaces face à l'enjeu commun de réduction de l'impact environnemental du fonctionnement des entreprises. En partageant nos expériences, nos savoirs et nos ambitions, nous montrons notre volonté et notre engagement au service d'une économie circulaire.
- **Plans d'actions :** la volonté d'Econocom est d'impulser nativement, à terme, la composante responsable dans 100 % de ses nouvelles offres mais aussi dans ses offres existantes. L'idée étant de créer des offres de support nouvelle génération, répondant à la fois aux nouveaux usages (autonomie, expérience utilisateurs) et à l'exigence de maîtrise des coûts demandée par les DSI. Econocom tente donc d'apporter à ses clients des solutions de transformation de l'environnement de travail (physique et numérique) et des infrastructures associées pour augmenter la satisfaction et la productivité des utilisateurs, tout en conciliant la dimension responsable dans son portefeuille d'offres.

  Les objectifs des entreprises et des collectivités dans la transition énergétique sont identiques : baisser la consommation énergétique de leurs bâtiments, contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, trouver de nouvelles manières de maîtriser globalement l'énergie et participer à la production d'énergies renouvelables. Car si l'objectif à atteindre est vital pour l'avenir, l'enjeu est aussi beaucoup plus immédiat : faire des économies.
- **Réalisations à date :** le groupe Econocom a déjà développé plusieurs offres à impact positif tels que (liste non exhaustive, voir chapitre sur les offres) :
  - Ecocarbon ;
  - Product care ;
  - Green et Energy ;
  - EcoBuilding ;
  - E-bike ;
  - Finops ;
  - Workplace as a service ;
  - Ecotwice ;
  - Ecoswitch.

GREEN ENERGY

L'investissement dans la *Business unit Green & Energy* illustre l'ambition d'Econocom : « être le partenaire de premier plan pour soutenir nos clients dans leurs projets de transformation énergétique et digitale ».

Les offres de Green & Energy permettent de concilier durabilité et compétitivité.

Loi de transition énergétique, décret tertiaire, réglementation F-Gas, RE 2020, plan pour la décarbonation de l'industrie, certificats d'économie d'énergie… autant de dispositifs en faveur de la performance énergétique et environnementale que nous aidons nos clients à décrypter.

L'augmentation structurelle du prix de l'énergie a un impact sur la compétitivité des organisations. Pour maîtriser durablement ses coûts d'achat, l'entreprise doit mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique et se tourner vers les énergies renouvelables.

Econocom au travers de son département *Green & Energy* répond à ces enjeux en proposant une solution globale allant de l'identification des gisements d'économies d'énergie à la mise en œuvre des travaux, leur financement et le suivi de la performance.

Ce que nous faisons :

- **concevoir :** identifier les gisements d'économie d'énergie, prescrire en toute indépendance des équipements performants, éco-conçus et moins énergivores, calculer les retours sur investissement ;
- **mettre en œuvre :** gérer les commandes, organiser les flux logistiques, suivre l'exécution des travaux jusqu'à la mise en service des installations et la levée des réserves, notre assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne nos clients tout au long de la vie des projets ;
- **financer :** parce que le financement est la clé de voûte de tout projet de performance énergétique, nous apportons une réponse financière adaptée intégrant l'ensemble des aides et subventions auxquelles les clients peuvent prétendre, de sorte d'accélérer la transition énergétique sans cash out ;
- **piloter la performance :** capter et agréger l'ensemble des données énergétiques et patrimoniales grâce à notre plateforme digitale.

Nos *Energy managers* restituent les *datas* de façon intelligible et efficiente afin d'aider nos clients à prendre les meilleures décisions.

Nos domaines d'intervention

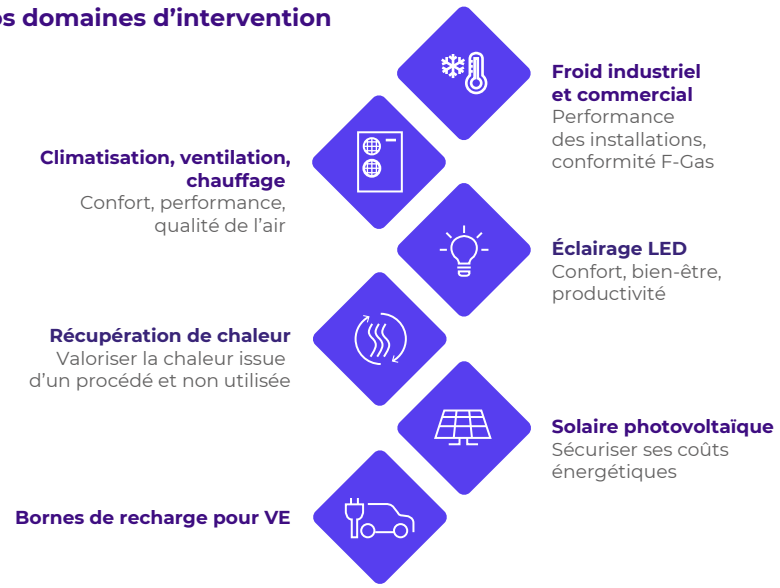

EcoBuilding : la plateforme de management énergétique des parcs immobiliers

L'offre **EcoBuilding** est un service de management énergétique qui utilise l'intelligence de la donnée pour accélérer la transition. La maîtrise des données de dépense énergétique est rendue possible au travers d'une plateforme dédiée :

- collecte des données énergétiques et des facteurs d'influence ;
- production de cartographie énergétique d'un parc immobilier ;

- détection des anomalies et gisements d'économies ;
- partage du résultat des actions et de l'efficacité énergétique.

E-Bike

Econocom a lancé en Allemagne sa nouvelle offre, la location longue durée de vélos électriques de fonction qui prend la forme d'une conversion de salaire par laquelle l'employeur prélève les mensualités directement sur le salaire de l'employé.

Comme en cas de mise à disposition d'une voiture de fonction, le salarié est imposé sur l'avantage en nature. De cette manière, il bénéficie d'un avantage attractif par rapport à l'achat classique d'un vélo électrique.

Depuis 2022, la Fédération des établissements hospitaliers de l'organisme d'assurance maladie Knappschaft (Knappschaft Bahn See), implantée dans l'ouest de l'Allemagne, propose à ses salariés la location longue durée de vélos électriques de fonction. La location est assurée par Econocom à travers le nouveau contrat-cadre « Smart Bike ».

EcoCarbon

Pour répondre aux enjeux croissants de réduction de l'empreinte environnementale du Numérique, Econocom propose son offre EcoCarbon. Basée sur une expertise de plusieurs années autour du *Green IT*, cette solution de bout en bout s'appuie sur plusieurs briques permettant d'agir sur les impacts générés à travers les équipements IT présents dans ses contrats :

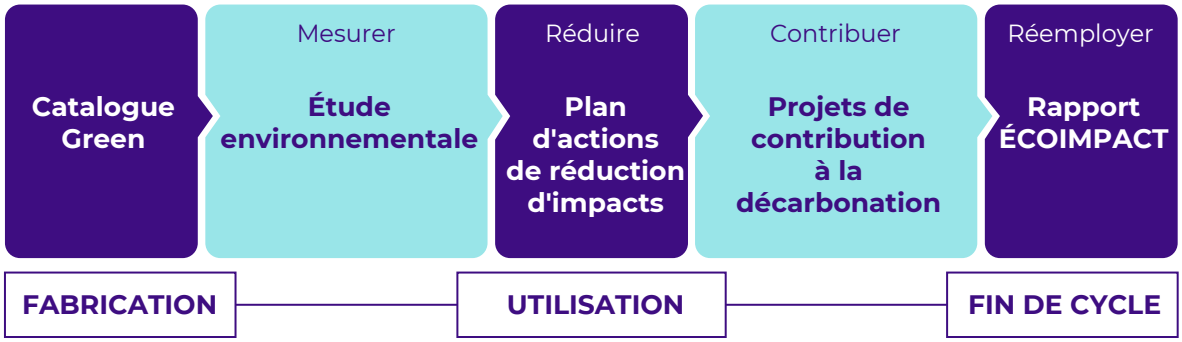

e-POS Services

Econocom propose *e POS Services*, une solution personnalisée pour prendre en charge l'intégralité des composants de lignes de caisses en magasin ou en drive.

Ce contrat global de prise en charge des matériels couvre la réparation en atelier et le service sur site client. 98 % des équipements sont réparés et remis en circulation permettant ainsi d'augmenter leur durée de vie.

HubReg

Sans équivalent sur le marché, HubReg est une plateforme certifiée d'enrôlement « sans contact » multi-constructeurs, qui permet de centraliser, industrialiser et simplifier le processus d'équipement des collaborateurs. Une fois les équipements enregistrés – ordinateurs portables, tablettes ou smartphones – dans HubReg, il suffit à l'utilisateur de se connecter au WiFi – entreprise ou personnel – pour voir sa machine se masteriser, c'est-à-dire, se paramétrer avec les socles logiciels et profils décidés par sa DSI. Les manipulations techniques sont donc réduites au strict minimum, la gestion des flux produits tout comme leur transport

sont simplifiés, plus rapides, moins coûteux et répondent aux objectifs RSE au travers des services de couplage « livraison-reprise » d'anciens équipements.

Finops

Dans le cadre de ses services en conseil de modernisation d'applications et de plateformes, Econocom Apps, Cloud and Data a lancé une offre Finops (contraction de *Financial Operations*) pour accompagner les clients désireux de migrer vers le *cloud* dans la mise en place d'un ensemble de bonnes pratiques permettant de comprendre, de suivre et de maîtriser les coûts du *cloud* et d'aligner leurs coûts sur la valeur générée.

Du lancement de transformation numérique à leur mise en exploitation nos experts assistent nos clients, dans la conception et le déploiement d'applications et d'architectures optimisées et numériquement sobres. Cette discipline aboutit non seulement à des services numériques maîtrisés et économiques, mais aussi responsables et durables.

Workplace as a service

Plaçant l'expérience utilisateur au cœur de son modèle, l'offre *Workplace* se distingue par sa maîtrise des services de bout-en-bout et sa démarche de transformation. Ce modèle vertueux repose sur l'association des expertises technologiques et du savoir-faire en infogérance notamment sur les environnements utilisateurs, mais aussi, et surtout, sur l'innovation technologique et organisationnelle.

Cette offre repose sur une approche fondée sur l'excellence opérationnelle. Ce modèle garantit la disponibilité des environnements, adapte précisément la réponse au besoin et économise ainsi l'usage de ressources, dans une démarche de sobriété numérique.

EASI, Econocom *as a service for Impact*

EASI, la solution « Device as a service » d'Econocom, est une approche qui allie :

- efficacité opérationnelle ;
- responsabilité sociale et environnementale ;
- optimisation économique.

EASI est une solution complète pour répondre aux besoins technologiques tout en agissant de manière responsable pour améliorer l'impact environnemental et sociétal du numérique. L'une des caractéristiques distinctives est son impact positif tant sur l'environnement que sur les coûts. Cette solution novatrice réduit non seulement les émissions de carbone, mais contribue activement à l'optimisation des coûts totaux de possession (TCO).

Alors que le secteur numérique contribue significativement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GAES), et qu'adopter des solutions innovantes devient crucial, cette offre permet d'opter pour une transformation numérique responsable contribuant à un avenir durable.

EcoSwitch

La gestion des actifs informatiques constitue un défi majeur pour les entreprises. Dans un environnement technologique en constante évolution, il est impératif de trouver des solutions innovantes pour maximiser l'efficacité opérationnelle, réduire les coûts et minimiser l'impact environnemental.

Des solutions telles qu'EcoSwitch regroupent le *leaseback*, le *buy back*, la gestion du cycle de vie des actifs et le reconditionnement en un seul « switch ». Cette approche révolutionne la gestion des actifs informatiques et offre des avantages significatifs à tous les niveaux.

En partant de la durée d'usage correspondant à la typologie des actifs et aux besoins des entreprises, nous mettons en place une solution qui permet de combiner des avantages économiques, opérationnels et responsables.

EcoSwitch est une solution conciliant économie et responsabilité environnementale. Elle offre des avantages financiers et extra-financiers considérables, tout en soutenant activement l'économie circulaire et en contribuant à un avenir plus durable.

EcoImpact

Les modèles d'usage systématisent le reconditionnement des équipements et ainsi prolongent la durée de vie utile des équipements, réduisant ainsi le gaspillage associé à l'obsolescence prématurée.

Cela contribue à la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises, renforçant ainsi leur caractère éco-responsable. De plus, cela favorise la création d'emplois locaux liés à la gestion des biens, à la maintenance et à la remise en état, soutenant ainsi l'économie locale et la réinsertion professionnelle.

EcoImpact est un bilan RSE de la solution EASI qui permet de formaliser dans un *reporting* son impact environnemental et sociétal.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique numérique responsable :

Numérique responsable et offre client :	**2022**	**2023**
Nombre d'offres commerciales relatives au numérique responsable *	12	12

* Nos offres commerciales relatives au numérique responsable, green IT et à l'économie circulaire : Productcare, Ecocarbon, Easi, Ecotwice, EcoSwitch Workplace as a service, Hubreg, Finops, e-POS Services, e-bike, Ecobox (valorisation des déchets électroniques avec Ecologic et Paprec) Green et Energy.

Chiffre d'affaires consolidé des offres à impact

Offres à impact *(en million d'€)*	**2023**	**%**
Revenu lié aux offres à impact	457,7 (1)	16,9

Dont chiffre d'affaires lié à la seconde main :

Seconde main *(en million d'€)*	**2023**	**%**
Revenu lié à la seconde main	224,5	8,3

(1) Montant estimé.

8.1.6.8. Sensibiliser les collaborateurs au numérique responsable

- **Objectifs principaux :** cette année encore, chez Econocom, les Directions RSE/Communication et DSI du groupe ont lancé le challenge de la *Cyber Cleanup Week* pendant le mois du développement durable. Une belle occasion de diminuer l'impact environnemental des boîtes courriels du groupe, avec l'objectif de réduire de 5 % leur empreinte environnementale, soit supprimer 10 millions de courriels (équivalent de 110 tonnes de CO_2).
- **Plans d'actions :** pour atteindre cet objectif, nous avons mené une grande campagne de communication et de sensibilisation autour des écogestes du numérique pour l'ensemble de nos collaborateurs.
- **Réalisation à date :** cette année, nous sommes fiers d'annoncer que nous avons dépassé les scores de nos deux premières éditions. Ce ne sont pas moins de 6 millions de courriels qui ont été supprimés.

8.1.7. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

[E1-5]

L'objectif de cette obligation de déclaration est de publier la consommation totale d'énergie en valeur absolue, son amélioration en termes d'efficacité énergétique, ainsi que son exposition aux activités à forte incidence sur le climat (le dernier point a été démontré comme non matériel pour le groupe).

Les données de consommation ainsi que le mix énergétique d'Econocom sont présentés ci-dessous :

Catégories	Unité	2023
Consommation de carburant provenant de pétrole brut et de produits pétroliers	MWh	21 057
Consommation de carburant à partir du gaz naturel	MWh	777
Consommation de combustibles provenant d'autres sources non renouvelables (fournir des renseignements sur les sources d'énergie non renouvelables, à l'exclusion du pétrole, du gaz naturel et du nucléaire)	MWh	0
Consommation de produits nucléaires	MWh	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources non renouvelables	MWh	1 514
Part des sources d'électricité dans votre mix électrique (par exemple, part du nucléaire dans votre consommation d'électricité)	%	15
Consommation totale d'énergie non renouvelable	MWh	23 405
Part des sources non renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	%	73
Consommation de carburant provenant de sources renouvelables (y compris la biomasse, le biogaz, les déchets de combustibles non fossiles, l'hydrogène renouvelable, etc.)	MWh	53
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	MWh	8 589
Part des sources d'électricité dans notre mix électrique (par exemple, part du nucléaire dans votre consommation d'électricité)	%	85
Consommation totale d'énergie renouvelable	MWh	8 642
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	%	27
Consommation totale d'énergie	**MWh**	**31 990**

8.1.8. CRÉDITS CARBONE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES ÉMISSIONS DE GES

[E1-7]

L'analyse de double matérialité n'a pas fait ressortir cette exigence de divulgation comme pertinente pour Econocom.

8.1.9. INTERNALISER LE PRIX DU CARBONE

[E1-8]

L'analyse de double matérialité n'a pas fait ressortir cette exigence de divulgation comme pertinente pour Econocom.

8.1.10. EFFETS FINANCIERS POTENTIELS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

[E1-9]

Conformément à l'annexe D de l'*ESRS 1 de la directive CSRD*, il est prévu que les éléments normatifs (relatifs aux effets financiers potentiels liés à la norme « Utilisation des ressources et à l'Économie circulaire ») puissent être mis en œuvre par le groupe de façon progressive suivant la première publication.

8.1.11. ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES – BILANS CARBONE 2021 ET 2022

En plus de l'estimation du bilan carbone 2023 publié dans le E1-6, le groupe Econocom souhaite partager ses bilans carbone 2021 et 2022 réalisés avec notre prestataire Greenly qui sont des bilans carbone plus complets, basé aussi sur des données physiques et non simplement monétaires.

Dispositif

En effet, la plateforme digitale Greenly se connecte à tous les logiciels de l'entreprise pour récupérer en direct les données permettant de quantifier son activité, et à partir de là, calculer le bilan carbone. Cela permet de scanner l'ensemble des dépenses de l'entreprise et de comprendre où sont les grands postes d'émission de CO_2. Elle tient compte des émissions spécifiques de chaque activité.

Ceci nous a permis de mieux structurer notre politique environnementale et de dessiner notre plan d'actions pour diminuer nos émissions à long terme.

Le périmètre de notre bilan carbone :

Périmètre temporel : années 2021 et 2022 groupe (le périmètre du bilan carbone représente 90 % des activités du groupe)

Nous avons souhaité engager la majeure partie de nos entités satellites dans cette démarche outre Econocom planète. Nous avons évalué le périmètre de la France et la grosse majorité des entités à l'international.

Pour 2022, nous avons intégré des nouvelles entités importantes telles que ALTABOX, Trams, TMF Ecolease, Econocom Factory.

Périmètre de mesure : opérationnel

Scope 1 et Scope 2 complets et Scope 3 complet : L'ACV (analyse du cycle de vie) des produits vendus est totalement prise en compte, le fret et l'utilisation des produits chez nos clients. Nous avons également intégré une nouvelle catégorie qui est l'utilisation des produits vendus. Cette catégorie à un impact très important qui est rajouté en 2022.

D'autres catégories sont prises en compte tels que : les achats de services, les déchets, l'empreinte du numérique, les voyages...

Données primaires

Fichier des écritures comptables (FEC)

Données moyennes pour les collaborateurs

Données physiques pour certains postes clés dans le scope 1, 2 et 3

Méthodologie

L'évaluation de nos émissions suit les standards du GHG Protocol.

Notre approche : une méthodologie objective et transparente

L'évaluation de l'empreinte carbone de chaque dépense est réalisée à partir de recherches publiques ou certifiées par des autorités indépendantes.

Spécifiquement, l'impact carbone de certaines catégories de dépenses est estimé en calculant le ratio entre l'empreinte carbone totale d'une entreprise et son chiffre d'affaires, tous deux obtenus à partir de rapports publics ayant fait l'objet d'audits par des autorités indépendantes.

L'information analysée est traitée de manière entièrement neutre.

Résultats 2021 et 2022 pour le groupe

Émissions GES *(en tonnes)*

Année du Bilan 2021-2022 Econocom groupe

SCOPE	Catégories d'émissions	CO_2 2021 *(en tonnes)*	CO_2 2022 *(en tonnes)*	Évolution du bilan carbone entre 2021-2022
SCOPE 1 (Réglementaire)	**Émissions directes fugitives Fuites de fluides frigorigènes**	84	100	19 %
SCOPE 1 (Réglementaire)	**Émissions directes des sources fixes de combustion (gaz naturel)**	121	310	156 %
SCOPE 1 (Réglementaire)	**Émissions directes des sources fixes de combustion (consommation carburant)**	5 770	4 540	-21 %
SCOPE 2 (Réglementaire)	**Émissions indirectes liées à la (consommation d'électricité)**	1 581	1 028	-35 %
SCOPE 3 (Volontaire)	**Déplacements professionnels**	10 010	11 508	14 %
SCOPE 3 (Volontaire)	**Achats de produits**	535 986	650 313	21 %
SCOPE 3 (Volontaire)	**Achats de services**	24 566	34 126	38 %
SCOPE 3 (Volontaire)	**Consommation des produits vendus**	88 538	115 851	30 %
SCOPE 3 (Volontaire)	**Numérique**	7 501	9 057	20 %
SCOPE 3 (Volontaire)	**Fret**	41 092	50 161	22 %
SCOPE 3 (Volontaire)	**Autres**	4 792	1 483	-69 %
Total groupe	**Total**	**720 368**	**877 477**	**22 %**

Analyse des résultats

L'empreinte carbone d'Econocom tient non seulement compte des émissions directes et liées à l'énergie, gaz ou carburant des scopes 1 & 2 mais aussi des émissions indirectes pour le scope 3 qui prend en compte toutes les activités du groupe dans les métiers de la Distribution, de la Location et des Services.

Cette nouvelle méthodologie prend donc en compte l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval de la chaîne de valeur de l'organisation. Cela représente la majeure partie de notre impact environnemental.

En effet, nous pouvons constater que les activités de Distribution et de Location ont un impact très significatif en raison de leur activité d'achats de produits. Ce poste représente en 2021 et 2022 plus de 90 % de l'impact carbone. Ce constat est moindre pour les achats de services qui représentent environ 50 % de l'impact carbone pour l'entité Services.

La forte augmentation que nous constatons entre 2021 et 2022 est principalement due à l'intégration de nouvelles activités de distribution tels que Trams ou de *leasing*.

L'entité Trams par exemple a fait progresser à elle seule les émissions de 75 000 tonnes de CO_2.

En revanche, les scopes 1 et 2 restent significatifs car l'entité Services France dispose d'une flotte de véhicules importante et de nombreux sites à travers toute la France.

8.2. Eau, écosystèmes marins et biodiversité

[E3 et E4]

8.2.1. CONTEXTE : IMPACTS, RISQUES ET OPPORUNITÉS

Le groupe les Abeilles, spécialiste du remorquage en haute mer.

Filiale du groupe Econocom, la société Les Abeilles est engagée, depuis plus de 40 ans, au service de la protection du littoral. Nous veillons quotidiennement à lutter contre les menaces de pollution de tout ordre (hydrocarbures, pollutions chimiques, macrodéchets tels que les conteneurs). La mission prioritaire du groupe Les Abeilles est d'être au service de la protection du littoral français aux côtés de l'Action de l'État en Mer (AEM).

Consommation d'eau

Dans les bureaux, la consommation d'eau d'Econocom est celle du secteur tertiaire. Des informations et des recommandations sont envoyées régulièrement aux collaborateurs afin de réduire leur consommation d'eau.

Biodiversité

Comme pour les autres enjeux environnementaux mentionnés précédemment, les impacts potentiels des activités du groupe sur la biodiversité sont considérés comme étant faibles. Néanmoins, les plans d'action d'Econocom concernant les émissions, les consommations d'énergie et les déplacements, la diffusion de pratiques écoresponsables, la certification ISO 14001 et le système de management environnemental ont un impact positif sur l'ensemble des écosystèmes.

8.2.2. POLITIQUES RELATIVES À LA PROTECTION DES EAUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

8.2.2.1. Innovation technique et optimisation des navires existants

- Politique « zéro rejet » à la mer (eaux mazouteuses, eaux de ballast, ordures...).
- Politique de réduction des déchets atmosphériques (fumées de combustion, gestion des additifs dans les échappements des moteurs principaux de nos navires).
- Disponibilité à l'alimentation courant de terre : 100 % *via* des démarches pro-actives vers les acteurs locaux (dont les ports de Brest et de Boulogne, les régions Bretagne et Hauts-de-France).
- Détecteur de cétacés.

En 2022, nous avons modernisé la flotte de nos bateaux de services portuaires et maritimes. Les équipages sont 24 heures/24 et 365 jours/an au service de la sécurité des usagers de la mer. Depuis 40 ans, ils ont permis d'éviter une vingtaine de catastrophes environnementales majeures causées par des navires pétroliers en perdition (l'équivalent de 20 Amoco Cadiz). Chaque année, ils prêtent assistance à des centaines de personnes en difficulté. L'impact des Abeilles est considérable sur le plan environnemental comme humain.

La société est labellisée « Ocean approved ».

Ce dernier permet d'identifier et de rassembler toutes les organisations (entreprises, collectivités) qui s'engagent à réduire leurs impacts sur l'océan au-delà du seul respect des réglementations en vigueur.

Il s'appuie sur le Référentiel Océan de la Fondation de la Mer, qui s'adresse à tout type d'entreprise, de taille comme de secteur, et s'articule autour d'une prise en compte holistique des impacts directs et indirects potentiels de l'entreprise :

- pollution, acidification et changements globaux du milieu marin ;
- exploitation des ressources marines et côtières ;
- gouvernance et stratégie de l'entreprise.

Le label est construit à partir de l'Objectif de Développement Durable 14 de l'ONU lié à la vie aquatique.

OCEAN APPROVED

8.2.2.2. Initiatives en faveur de la biodiversité

Du fait de ses activités et du programme d'optimisation continue de ses sites Econocom minimise son utilisation des surfaces. Econocom ne produit pas d'émissions carbone biogéniques. Cependant, en matière de biodiversité, plusieurs initiatives locales ont été prises : parmi elles, des ruches sur les toits des sites, pour lutter contre la baisse drastique des populations d'abeilles et des hôtels pour les abeilles sauvages et les insectes, afin de sensibiliser à l'environnement.

De plus, depuis 2021, le groupe Econocom propose *via* son offre Ecocarbon des programmes de compensation carbone, qui inclut la protection des forêts primaires et favorise également la protection de la biodiversité (plus d'information dans la description de l'offre Ecocarbon).

8.2.2.3. Optimisation de la consommation d'eau dans nos bureaux

Optimiser la consommation d'eau dans nos bureaux, et réduire leurs émissions

Les mesures suivantes ont été prises pour aider à réduire la consommation d'eau dans nos bureaux :

- de plus en plus de sites avec les plus hautes exigences environnementales normes (BREEAM...) ;
- des campagnes de sensibilisation sur les écogestes du quotidien autour de l'eau ;
- de plus en plus de sites avec des certifications ISO 14001.

Pour minimiser les fuites et gaspillages d'eau, Econocom surveille sa consommation. La consommation par salarié a baissé de EASI entre 2020 et 2022.

8.3. Économie Circulaire

[E5]

8.3.1. CONTEXTE : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Impact

Les seules activités d'Econocom qui sont concernées par un abandon progressif de l'utilisation de ressource vierge (y compris l'augmentation relative de l'utilisation des ressources secondaires (recyclées) sont l'activité de distribution Products and Solutions et TMF. Par essence ce type d'activité ne permet pas un contrôle de la part du distributeur sur les produits qu'il vend car ce sont généralement les clients qui choisissent les constructeurs. Econocom peut seulement apporter un rôle de conseil vis-à-vis de ses clients et encourager ses fournisseurs à être plus responsables. Econocom a d'ailleurs défini dans son plan SBTi que 80 % de ses fournisseurs seraient engagés également dans une trajectoire SBTi.

Opportunité : l'économie de la fonctionnalité

Le « Guide pratique des achats numériques responsables » publié en avril 2021 par la Mission interministérielle pour réduire les impacts environnementaux du numérique, met en avant la location comme une alternative responsable à l'achat de matériel neuf :

« La location est une alternative à l'achat des équipements numériques. Cette pratique permet à l'organisation d'ajuster son parc au besoin de chaque utilisateur et de faire face à des urgences ou à des besoins ponctuels. Cette approche est un des axes forts de l'économie circulaire : « l'économie de la fonctionnalité » c'est-à-dire acheter l'usage plutôt que le bien ».

« La location peut également présenter un intérêt comptable, fiscal et financier, selon les cas et la situation de l'acheteur :

- pas d'immobilisation ;
- pas de TVA à avancer sur le prix du matériel ;
- les loyers n'entrent pas dans le bilan (charges d'exploitation) ;

  encouragement financier à ne conserver que les matériels nécessaires (gestion plus rigoureuse des inventaires de parc) ;
- gestion de la fin de vie des équipements à la charge du loueur ».

Depuis plus de 45 ans, Econocom accompagne les entreprises dans leurs évolutions industrielles, en particulier *via* la location de solutions et d'*assets* numériques et technologiques. Grâce à ses expertises technologiques, Econocom fournit aux entreprises et organisations des solutions digitales sur mesure et financées selon les nouveaux modes de consommation. Etant donné son positionnement *business* « as a service », Econocom participe et agit concrètement pour relever les défis de l'économie

circulaire. Aujourd'hui, 32 à 47 % [1] des entreprises ont déjà adopté le mode de pensée circulaire en matière d'achat, de conception, de production et de recyclage des produits. Cependant, seulement 12 % [1] d'entre elles adoptent un *business model* qui offre également les produits en tant que service. Cette faible proportion d'entreprises qui réussissent à adresser le *as a service* dans leurs offres représente un gisement d'opportunités inexploitées.

Concrètement, Econocom dispose d'une expertise financière incontournable dans le financement des projets digitaux et d'assets technologiques *via* des solutions de financement as a service. Pour aller plus loin dans ce concept, le groupe propose des offres technologiques spécifiques pour permettre aux entreprises de piloter leurs projets digitaux en temps réel et au plus juste des usages. Le groupe s'engage pour contribuer activement à ce changement de modèle.

Cette volonté d'être résolument ancré dans l'économie circulaire se retrouve dans les pays du groupe. Ainsi, Econocom Belux est signataire du Green Deal, une initiative du gouvernement qui entend accélérer le passage vers une économie circulaire. Aux côtés de 229 autres entreprises belges, Econocom Belux apporte, depuis trois ans, sa contribution active à des projets de solutions circulaires dans le pays.

8.3.2. POLITIQUES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

[E5-1]

Les engagements du groupe en matière d'économie circulaire sont de trois ordres :

- promouvoir un numérique responsable et l'économie circulaire : Econocom souhaite proposer des solutions efficaces et responsables, qui génèrent de l'impact positif pour ses clients et leurs utilisateurs, sans promouvoir le digital pour le digital à tout prix ;
- travailler avec des structures solidaires pour traiter et recycler ;
- favoriser le réemploi des équipements numériques.

8.3.3. ACTIONS ET RESSOURCES

[E5-2]

8.3.3.1. Promouvoir un numérique responsable et l'économie circulaire

L'économie circulaire appliquée aux produits et services numériques prend tout son sens pour amener des solutions concrètes.

Notre mission est d'accompagner les clients qui le souhaitent dans la réduction de l'impact environnemental de leurs dispositifs IT et numériques. Nous sommes en mesure de le faire grâce à des offres dédiées autour de plusieurs leviers :

- accompagner une consommation responsable ;

(1) Modèle du *World Business Council for Sustainable Development* et du *Boston Consulting Group*, Voir docs.wbcsd.org/2018/01/The_new_big_circle.pdf

- allonger les durées d'usage ;
- gérer la fin de vie des équipements ;
- sur la roue de l'économie circulaire de l'ADEME, nous agissons sur six des sept piliers.

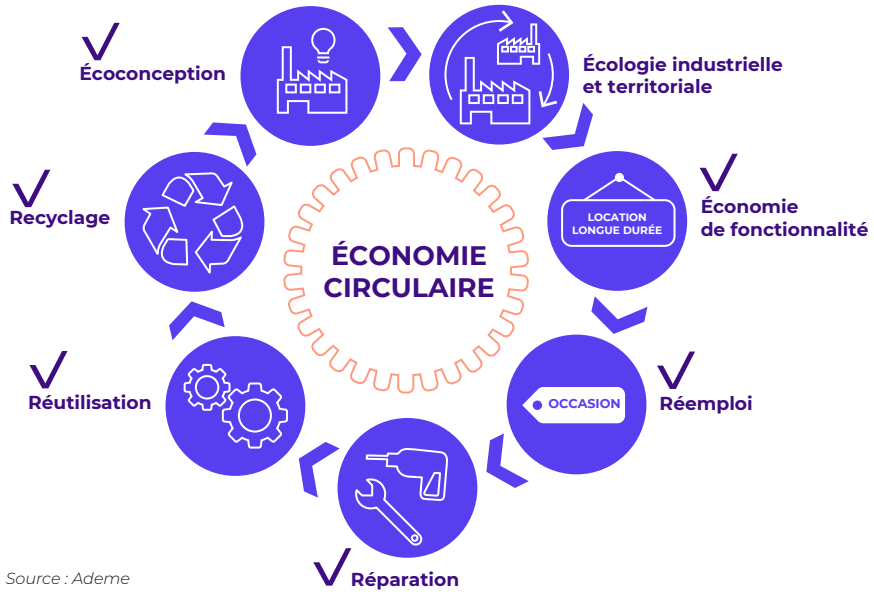

Source : Ademe

Réparer pour allonger la durée d'usage des équipements de mobilité.

Econocom a inauguré, en septembre 2021, un nouveau site pour son centre de services Product Care de plus de 1 200 m², entièrement dédié à la gestion écoresponsable des matériels dits de mobilité : téléphones, tablettes et ordinateurs portables. Avec près d'un million de terminaux en gestion de service de maintenance, Product Care entretient et répare près de 25 000 terminaux par an dans une approche responsable. En ligne directe avec l'engagement d'Econocom en tant qu'Entrepreneur du Numérique Responsable, Product Care retarde l'obsolescence des appareils qui sont mieux entretenus, régulièrement mis à jour et réparés si nécessaire.

Forte de plus de 40 collaborateurs, l'équipe Product Care est une équipe pluridisciplinaire, en mesure de prendre en charge la gestion administrative, logistique et technique des terminaux avec :

- des ateliers réparation ;
- un centre d'appels client (joignable aussi par email, chat et plateforme web) ;
- une équipe logistique ; et
- une équipe projet (en charge de la supervision du SAV pour les clients).

S'adaptant aux besoins des entreprises, des administrations et de leurs collaborateurs, Product Care dispose de plusieurs formules sur mesure incluant l'extension de garantie jusqu'à huit ans, la gestion des pannes, la collecte des appareils (y compris à domicile), leur remplacement temporaire

ou définitif par un terminal de confort ou de remplacement, leur réparation (avec ou sans engagement de délais) et la gestion des sinistres (sans franchise) ainsi que le support aux utilisateurs.

OneCare

Econocom Belux a mis en place le portail de réparation OneCare, et étendu les services de rachat d'actifs ICT usagés aux clients EPS. Econocom Belux est ainsi reconnu parmi les acteurs actifs et pragmatiques du marché Belux de l'extension du cycle de vie des actifs ou du rachat de matériel ICT usagé.

8.3.3.2 Travailler avec des structures solidaires pour traiter et recycler

Pour traiter et recycler près de 493 000 équipements informatiques par an (ordinateurs, écrans, serveurs, tablettes, smartphones...), Econocom s'appuie sur différentes structures comme Ateliers Sans Frontières, Re Tech life (Italie), ainsi que sur des entreprises adaptées, ATF Gaia et Recyclea. En 2022, Econocom a acquis une nouvelle entité spécialiste du reconditionnement de téléphones portables. Cette société est devenue entreprise à mission il y a trois ans.

Le partenariat avec ATF Gaia

ATF Gaia donne aux entreprises les moyens d'être acteur d'une économie plus solidaire. D'une part, en les accompagnant dans leur mise en conformité pour la gestion des DEEE, et d'autre part, en leur permettant de contribuer plus directement à l'insertion par le travail des personnes en situation de handicap. La Société réalise également la suppression des données et préserve l'anonymat des équipements en réalisant un effacement certifié, réduisant ainsi les risques relatifs à la sécurité des données et garantissant la mise en conformité RGPD.

12 ans de partenariat avec Ateliers Sans Frontières (ASF)

Depuis 2011, Econocom collabore également avec Ateliers Sans Frontières (ASF), entité du groupe Ares, spécialisée dans la gestion des DEEE pour le réemploi et le recyclage autour de missions d'inventaire, d'audit, de test, d'effacement certifié de données, de mastérisation et de démantèlement. L'objectif est de donner en priorité un nouveau cycle d'usage au plus grand nombre de produits en les reconditionnant. Aujourd'hui, 90 % des matériels d'Econocom transmis aux Ateliers Sans Frontières bénéficient d'une seconde vie.

Futures attentes sur les évolutions réglementaires.

Les évolutions réglementaires impactent directement les marchés sur lesquels elles s'appliquent. Pour l'entité EPS (Product and Solution), dont le modèle d'affaires repose en majeure partie sur la vente de produits neufs, une réglementation sur les équipements IT, dans le cadre de l'économie circulaire, nécessite de revisiter certaines offres pour pouvoir s'adapter aux demandes des marchés. De même pour les activités de location ou de services, les réglementations pourraient les contraindre à adapter encore leurs offres.

Nous devons également prendre en compte les risques spécifiques liés au cycle de vie du matériel informatique. En effet, Econocom doit prendre en compte les risques pour le groupe et ceux engendrés par les activités du groupe (par ses produits et services) sur l'environnement (masse de déchets, pollution, dangerosité de certains matériaux/matériels s'ils ne sont pas correctement recyclés).

Econocom Factory

Anciennement, Sofi Groupe, Econocom Factory est une société industrielle,située à St-Mathieu- de-Tréviers, en France, spécialisée dans la seconde vie de matériel électronique depuis 1986.

En 2017, l'entreprise, dont l'enjeu principal est de repousser le moment où un dispositif électronique devient un déchet, se diversifie dans le reconditionnement de téléphones et créé la marque SMAAART. La

marque est garante de la qualité des produits reconditionnés sur son site industriel de 3 300 m^2 et de l'engagement environnemental et social de la Société.

Forte de son savoir-faire industriel et respectant des protocoles très stricts, Econocom Factory a construit un processus de reconditionnement qualitatif et transparent en économie circulaire en circuit court en France.

Engagée dans le développement de l'industrie et des emplois en France, elle obtient les certifications Service France Garanti et ISO 14001, et devient naturellement la première entreprise de son secteur à adopter le statut d'entreprise à mission.

Sa mission est de contribuer activement à la prolongation de la durée de vie des équipements électriques et électroniques, et de s'engager à développer une industrie innovante, porteuse de sens et créatrice de valeurs en économie circulaire et en circuit court.

Les enjeux liés à la consommation des ressources et l'économie circulaire font partie intégrante des préoccupations du groupe Econocom et de sa filiale Econocom Factory.

L'entreprise s'inscrit dans le mouvement de l'économie circulaire et du développement durable du groupe à travers également ses engagements statutaires d'**Entreprise à Mission et d'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire**.

Certifiée ISO 14001 depuis 2015, Système de Management Environnemental (SME) depuis septembre 2020 et renouvelée en septembre 2023, Econocom Factory continue de déployer une politique environnementale soutenue. Elle comprend,

- déployer une filière française de collecte à l'aide d'Econocom ;
- préserver l'environnement en maîtrisant les impacts liés à l'activité ;
- assurer un reconditionnement et un SAV visant la prolongation du cycle de vie ;
- favoriser le réemploi et la réutilisation de pièces détachées.

L'entreprise s'engage à travers cette politique à réduire la consommation de ressources tout en promouvant le réemploi, la réutilisation, la réparation et le recyclage. Les objectifs associés à cette politique sont décrits dans la sous-norme E5-3.

En conclusion, les indicateurs de suivi de la politique relative à l'économie circulaire pour l'ensemble du groupe sont présentés de la façon suivante :

	2022	2023
Nombre de matériels informatiques reconditionnés	490 000 (Périmètre groupe)	493 000 (Périmètre groupe)
Taux de recyclage réalisé avec des ESS et Econocom Factory (entreprise à mission)	92 % (Périmètre France)	90 % (Périmètre France)

8.3.3.3 Favoriser le réemploi des équipements numériques

Dans le cadre de nos contrats de location nous nous chargeons d'enlever les matériels loués à nos clients en fin de contrat et de les revendre ou de les relouer sur le marché de la seconde main après avoir suivi le process ci-après.

Nous effectuons un audit exhaustif des matériels, nous les identifions en deux catégories principales : les biens que nous allons reconditionner pour un réemploi et les déchets (traitement selon les normes DEEE), qui sont déterminés ainsi parce qu'ils n'ont pas de valeur sur le marché, ou parce qu'ils sont complètement détruits ou cannibalisés.

Par conséquent, le réemploi et les DEEE se faisant dans l'Union européenne, nous considérons que nous appliquons les normes européennes et que les risques engendrés par les activités du groupe liées à ces déchets sont limités. En effet, nous respectons les spécificités locales de chaque pays européen où nous sommes implantés, en envoyant périodiquement les DEEE à nos partenaires autorisés en local. Évidemment, une des règles les plus importantes est de ne pas leur faire traverser les frontières et de les traiter en local. Nous suivons donc le parcours de ces déchets jusqu'à notre partenaire, où ils sont traités (destruction, séparation des matières en code CER, recyclage des matériaux issus de ce processus).

C'est ainsi qu'Econocom reconditionne près de 500 000 équipements par an depuis deux ans et favorise l'allongement de leur durée de vie.

Pour favoriser le réemploi, notre filiale Econocom Factory a adopté des principes de conception circulaire, ce qui a conduit à des produits conçus pour la durabilité, la réparabilité et la recyclabilité. Cette approche a augmenté les taux de réutilisation, de réparation et de recyclage des produits.

L'entreprise continue d'intégrer des pièces détachées issues de sa propre activité *via* le démantèlement ou la « cannibalisation » de pièces. Ce processus consiste à récupérer des pièces détachées sur des produits économiquement non réparables, à les tester et à les réutiliser pour remplacer des pièces défectueuses.

Econocom Factory a augmenté son taux de réutilisation de pièces, réduisant le besoin en ressources, et notamment en pièces neuves.

Les pratiques commerciales circulaires de l'entreprise comprennent un système produit-service après-vente qui permet aux clients de s'équiper de produits reconditionnés et d'être accompagnés durant toute la durée de garantie et hors période de garantie et ainsi prolonger leur utilisation. De plus, elle collabore avec ses partenaires pour créer des systèmes en boucle fermée pour la réparation, la reprise et le recyclage.

L'entreprise a mis en œuvre des mesures de prévention des déchets, telles que la réduction des déchets d'emballage et la collaboration avec les fournisseurs pour minimiser la génération de déchets dans le processus de production.

L'emballage produit SMAAART a été complètement repensé et éco-conçu en France avec l'utilisation d'encres végétales, de matériaux recyclés (carton) et certifiés FSC. (1)

La part de plastique présente dans l'ancien modèle a été complètement supprimée.

L'entreprise suit les principes de la hiérarchie des déchets, en donnant la priorité à la prévention des déchets, à la réutilisation et au recyclage. Elle a établi des programmes de recyclage et des objectifs de réduction des déchets dans l'ensemble de ses opérations.

Les nouveaux salariés de l'entreprise reçoivent chaque année une sensibilisation aux enjeux de l'économie circulaire, de la consommation des ressources, du tri des déchets et des éco-gestes.

L'ADEME a commandé une étude pour établir les bilans environnementaux d'équipements numériques reconditionnés

(1) La part de plastique présente dans l'ancien modèle a été complètement supprimée.

comparés à leurs équivalents neufs, sur l'ensemble de leurs cycles de vie. Celle-ci montre que faire l'acquisition d'un équipement reconditionné plutôt que d'un neuf permet d'éviter (hors radiations ionisantes) :

- smartphones : 64 à 87 % d'impact annuel ;
- tablette : 46 à 80 % d'impact annuel ;
- ordinateur portable : 43 à 97 % d'impact annuel ;
- ordinateur fixe : 43 à 97 % d'impact annuel.

8.3.4 OBJECTIFS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

[E5-3]

Les objectifs de durabilité d'Econocom sont ambitieux et vont au-delà des exigences légales.

Des seuils cibles ont été déterminés concernant la production de déchets et la consommation de nos ressources (ISO 14001).

Quant à Econocom Factory, ses principaux objectifs sont décrits ci-dessous :

- objectifs stratégiques :
  - réduire l'impact environnemental des produits reconditionnés ;
  - prévenir et réduire les pollutions des DEEE ;
  - limiter les consommations de ressources des activités ;
  - limiter les nuisances sur son environnement ;
  - respecter les exigences légales, réglementaires et autres ;
  - améliorer en continu notre SME (système de management environnemental) ;
  - réduire les émissions de gaz à effet de serre par la collecte d'équipements électriques et électroniques usagés en vue de leur reconditionnement, en favorisant la mobilisation des énergies renouvelables produites en France ;
  - participer à l'économie des ressources et des matières premières nécessaires à la composition des équipements électriques et électroniques ;
  - valoriser les déchets générés en réutilisant ou en recyclant les pièces des équipements électriques et électroniques qui ne peuvent être réparés ;
  - sensibiliser le plus grand nombre à la consommation durable ;
  - favoriser l'embauche d'une main-d'œuvre locale ;
- cibles :
  - réduire de 10 % la consommation électrique ;
  - augmenter le taux de réemploi à 80 % et de réutilisation à 10 % ;
  - optimiser le tri et la valorisation des déchets : < 25 % DAE (déchets d'activité économique) non dangereux ou 8 tonnes de déchets valorisés ;
  - le fournisseur d'électricité de la Société, Alterna, s'engage à consommer 100 % de la consommation à partir d'énergies renouvelables (principalement hydraulique et éolien).

8.3.5. ENTRÉES DE RESSOURCES

[E5-4]

Les informations divulguées dans cette partie ne concernent que Econocom Factory.

L'entreprise fournit des informations détaillées sur les flux de ressources matériaux, y compris les matériaux utilisés dans ses produits, en notamment l'utilisation de matières premières critiques et les sources d'eau nécessaire pour ses opérations.

Econocom Factory s'approvisionne en

produits d'occasion (téléphones portables : *laptops*, *desktops*, tablettes, montres connectées). Afin de les reconditionner, les remettre en état et les revendre. Il n'y a pas de consommation d'eau lors de son processus de reconditionnement seulement dans le cadre du fonctionnement de l'usine pour la santé et l'hygiène des salariés.

Poids total des produits utilisés pendant la période de *reporting*

L'entreprise a reconditionné 94 889 produits, répartis comme :

- 80 391 smartphones ;
- 5 238 ordinateurs IT (laptop, desktop, moniteurs) + accessoires (claviers, souris) ;
- 1 365 montres connectées ;
- 7 895 tablettes ;
  - Équivalents à 36 149,20 kg de produits reconditionnés (tableau ci-après de correspondance Poids moyen d'une unité par famille de produit Econocom Factory – janvier 2024)

L'entreprise a consommé 136 593 accessoires (stylets, kits piéton, kits chargeur, extracteurs carte SIM, soit un total de 2 731 kg), 62 404 pièces détachées (blocs écran, batteries, autres composant, ou 624 kg) ainsi que 3 009 pièces issues de la réutilisées dans la réparation (4,8 % et 30 kg) et 92 284 boîtes d'emballage fabriquées à partir de 100 % de carton et utilisées (84 grammes/boîte, soit 7 751 kg d'emballage).

Notre fournisseur d'emballages s'approvisionne exclusivement auprès de fournisseurs de papier certifiés FSC. Ses produits constitué à 80 % au minimum de matières recyclées.

Ces dernières données sont fournies directement par notre fournisseur (attestation et certificat).

Matières techniques utilisées dans le process de reconditionnement

La méthode de calcul est basée sur un produit des unités inventoriées (mesure directe) et des poids moyens de chaque élément.

Le poids total des produits est décrit dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs de performance (flux entrant de ressources)	Unité	2023
Le poids total des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période considérée	t	48,6

Le tableau suivant le volume et le pourcentage de matériels de seconde main destiné au processus de production de l'entreprise :

Indicateurs de performance (flux entrant de ressources)	Unité	2023
Le poids, en valeur absolue, des composants secondaires réutilisés ou recyclés, des produits intermédiaires secondaires et des matériaux secondaires utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages).	t	0,03
Pourcentage des composants secondaires réutilisés ou recyclés, des produits intermédiaires secondaires et des matériaux secondaires utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages).	%	4,80

Pour préparer son rapport, l'entreprise a utilisé des données provenant de mesures directes internes (ERP, extractions internes) et externes (fournisseurs, sites constructeur).

Les poids moyens par unitaires famille de produit Econocom Factory sont les suivants :

Familles	Poids moyen
Téléphonie (*feature phone*, *smartphones*)	200 grammes
Tablettes	500 grammes
IT (*Laptops*, *desktops*, serveurs, accessoires, etc.)	3 000 grammes
Écrans	900 grammes (avec pied)
Montres connectées	30 grammes

Poids moyen accessoires et pièces détachées disponible et consultable sur demande
20 grammes/accessoire
43 grammes/batterie
10 grammes/pièce détachée

8.3.6. SORTIES DE RESSOURCES

[E5-5]

L'entreprise fournit des produits reconditionnés à 100 %, comprenant une garantie commerciale d'une durée de 24 mois. Elle communique sur l'importance de protéger ses appareils pour prolonger leur durée de vie et d'adopter de bonnes habitudes d'utilisation et de mise en charge de la batterie.

De plus, l'entreprise verse une éco-contribution pour chaque produit vendu et emballage émis sur le marché. Cette participation financière est destinée aux éco-organismes chargés d'organiser la filière de collecte et de recyclage de ces matériaux et produits.

Produits et matériaux

1) Indicateurs de performance de la filiale Econocom Factory sur l'année 2023 :

L'entreprise décrit en détail les produits clés conçus selon des principes circulaires, mettant en avant leur durabilité, leur réparabilité et leur recyclabilité, contribuant ainsi à un cycle de vie circulaire des produits. Chaque produit fait l'objet d'une fiche descriptive contenant ses caractéristiques propres (y compris l'indice de réparabilité). La carte de garantie précise la durée et la nature des garanties, ainsi que les modalités du service client pour toute demande ou réclamation.

L'entreprise a la capacité de remettre en état, réparer en remplaçant des composants des téléphones portables

(batteries, écran, micro, caméras) à l'exception de la carte mère. Elle a établi de nombreuses procédures pour former ses opérateurs. Elle envisage d'étendre la réparation aux ordinateurs (PC portables).

Par ailleurs, l'emballage 100 % recyclable indique où recycler ce dernier (« bac de tri ») et où apporter le composant électronique.

Selon une source ECOSYSTEM, 78 % des matières d'un téléphone portable sont recyclées tandis qu'un ordinateur il s'agit de 64 %.

Moyenne de la durée de vie des produits remis sur le marché (1)

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Durée de vie estimée des produits remis sur le marché (comparativement à la moyenne de l'industrie)	Année	3-5 (en moyenne)

Taux de recyclabilité du contenu des produits

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Le taux de recyclabilité du contenu des produits (y compris leurs emballages)	%	78 téléphone portable 64 ordinateur 100 emballage

2) Indicateurs de performance associés des filiales (hors Ecofactory) :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Durée de vie estimée des produits remis sur le marché (comparativement à la moyenne de l'industrie)	Année	3-5 (en moyenne)

(1) Une moyenne sectorielle a été utilisée pour estimer la durée de vie des produits remis sur le marché.

8.3.7. DÉCHETS

Les données proviennent d'un suivi interne ou directement du prestataire.

1) Indicateurs de performance de la filiale Econocom Factory :

Pour une entreprise du secteur de l'électronique grand public, les déchets électroniques sont une préoccupation majeure. L'entreprise décrit les flux de déchets électroniques qu'elle génère et les mesures prises pour les gérer de manière durable.

L'entreprise identifie les types de matériaux présents dans ses flux de déchets, notamment les métaux, les plastiques et les matières premières critiques, facilitant ainsi les efforts de recyclage et de gestion des déchets.

Econocom Factory travaille en collaboration avec des éco-organismes et des prestataires agréés dans la gestion de ses déchets. Elle met en place un système de tri rigoureux au sein de ses ateliers avec un affichage adapté et des contenants adaptés et dédiés à chaque flux. Des contrôles sur l'efficacité tri et des actions de sensibilisations sont réalisés fréquemment menés par l'équipe QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Envirionnement).

Les chiffres suivant présentent le volume, la nature des déchets générés :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets générés (yc emballages)	**t**	**38,9**
Déchets dangereux	*t*	*0,05*
DEEE	*t*	*22,5*
Quantité de déchets dangereux et radioactif	**t**	**22,6**

- Méthodes de valorisation des déchets :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets valorisés *via* des méthodes de réutilisation	t	0,0
Quantité totale de déchets valorisés *via* des méthodes de recyclage	t	16,1
Quantité totale de déchets valorisés *via* d'autres techniques de valorisation	t	0,0
Valorisation des déchets	**t**	**16,1**

• Traitement des déchets non valorisés :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets non recyclés	**%**	**5,00**

2) Indicateurs de performance sur les déchets (hors Ecofactory) :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets générés (yc emballages)	**t**	**481,9**
Quantité de DEEE générés	**t**	**478,3**

• Méthodes de valorisation des déchets :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets valorisés *via* des méthodes de réutilisation	t	416,5
Quantité totale de déchets valorisés *via* des méthodes de recyclage	t	45,1
Quantité totale de déchets valorisés *via* d'autres techniques de valorisation	t	0,9
Valorisation des déchets	**t**	**462,6**

• Traitement des déchets non valorisés :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets non valorisés destinés à l'incinération	t	0,9
Quantité totale de déchets non valorisés destinés à l'enfouissement	t	0,0
Quantité totale de déchets non valorisés *via* d'autres techniques de destruction	t	4,7
Déchets dangereux	*t*	*0,9*
Déchets non dangereux	*t*	*3,8*
Traitement des déchets non valorisés	**t**	**5,7**

• Quantité de déchets non recyclés :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets non recyclés	**t**	**1,1**

8.3.8. EFFETS FINANCIERS ANTICIPÉS DE L'UTILISATION DES RESSOURCES ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

[E5-6]

Conformément à l'annexe D de l'ESRS 1 de la directive CSRD, il est prévu que les éléments normatifs (effets financiers potentiels relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire) peuvent être mis en œuvre par le groupe de façon progressive suivant la première publication.

9. Volet social – Le capital humain, créateur de valeur

9.1 Publications générales – ESRS 2

Du recrutement au développement professionnel, le groupe place la satisfaction de ses collaborateurs au premier plan. Ils sont les premiers ambassadeurs du groupe. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités RH afin de protéger et développer les 8 808 collaborateurs que compte le groupe au 31 décembre 2023.

INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES INTÉRESSÉES

[SBM 2]

La prise en compte des intérêts, opinions et droits des travailleurs dans la stratégie de l'entreprise est garantie par l'obligation de consultation récurrente des instances représentatives du personnel sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, les conditions de travail et d'emploi.

Le Comité Social et Economique est consulté (CSB) chaque année et émet un avis sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Il peut également proposer une orientation alternative. Pour se faire, sont présentés les bilans financiers, les grandes orientations ainsi que des données chiffrées. Des experts, mandatés par le comité social et économique rencontrent si besoin des directeurs afin de compléter l'analyse. Cet avis est transmis aux instances chargées de l'administration et de la surveillance de la société qui formule une réponse argumentée.

En cas de non-consultation, le délit d'entrave peut déboucher à la suspension de la mesure envisagée par l'employeur ou des dommages et intérêts peuvent être dus.

INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

[SBM 3]

Le groupe Econocom est implanté dans 16 pays. Il est le seul groupe européen à couvrir l'ensemble des « corps de métier » du numérique, allant de l'équipement au service, en passant par le financement, l'audiovisuel et le reconditionnement.

Le positionnement européen est reconnu depuis de nombreuses années sur les activités historiques du groupe :

Distribution : autour d'un guichet unique (multi marques, multi fournisseurs et multi produits), Econocom offre des services autour de la personnalisation, la logistique et la maintenance.

Financement : Econocom propose aux clients des solutions sur-mesure de financement de projet et développe des offres à impact environnemental positif.

Services : les offres à forte valeur ajoutée sont la workplace (poste de travail, mobilité, infrastructures et innovation), l'infogérance utilisateur et les services applicatifs.

Les équipes d'Econocom accompagnent les clients de bout en bout et coordonnent tous les volets de leur transformation digitale, mettant en avant une veille constante sur les besoins du marché et une expérience terrain qui sont créateurs de valeur pour le groupe.

Évolution des effectifs par activité	2022	2023
Holding et fonctions support	178	180
Technology Management & Financing	779	832
Products & Solutions	2 151	2 242
Services	5 642	5 554
Total	**8 750**	**8 808**

Sont comptabilisés dans les effectifs les ETP fin de mois des contrats CDI, CDD, les alternants, les agents commerciaux et les indépendants belges.

La stratégie de croissance du groupe repose sur :

Le développement d'offres à haute valeur ajoutée et innovantes. L'introduction de deux nouvelles expertises depuis 2023, à savoir l'audiovisuel et le reconditionnement, élargit encore davantage le champ d'activité du groupe.

Audiovisuel : Econocom lance en 2023 sa nouvelle marque « Gather » qui démontre sa volonté de redéfinir le paysage audiovisuel. Cette offre innovante s'appuie sur l'expertise et les compétences déjà détenues dans le groupe par les sociétés Exaprobe (expert en technologies smart office), BIS|Econocom (expert en solutions et services audiovisuels, de communications unifiées et d'affichage digital) et les sociétés Produits & Solutions présentent en France, Espagne et Italie.

Reconditionnement : fort d'une expertise de 30 ans grâce au rachat d'Econocom Factory, Econocom propose une offre complète autour du reconditionnement (rachat, maintenance et réparation, reconditionnement et vente de produits reconditionnés). Cette initiative s'aligne sur des principes environnementaux : l'usine basée en France est une entreprise à mission qui détient la certification ISO 14001.

Cette diversification, allant de l'équipement au service, en passant par le financement, l'audiovisuel et le reconditionnement, offre à Econocom une vision complète du marché et constitue une base solide pour sa stratégie de croissance.

La conquête du marché passe également par l'expansion internationale et le développement d'offres transversales sur plusieurs activités. Cette approche est reflétée dans l'évolution des effectifs par régions, mettant en avant l'importance de la présence du groupe dans différentes régions du monde.

Évolution des effectifs par région	2022	2023
France	5 142	5 043
Benelux	741	735
Europe du Sud	2 611	2 757
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	256	273
Total	**8 750**	**8 808**

La réussite de la stratégie de croissance est confrontée à plusieurs facteurs de risque, notamment le manque de ressources, lala compétitivité et le manque de compétences.

Pour faire face à ces défis, Econocom met l'accent sur la gestion des ressources humaines. La fidélisation des talents et le recrutement jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du risque lié au manque de compétences et de ressources.

Les collaborateurs bénéficient d'une formation continue et de certifications régulières, assurant ainsi la qualité des profils et le développement constant des compétences. Cette approche permet aux collaborateurs d'évoluer vers des technologies plus innovantes et écologiques, une expertise interne cruciale dans un secteur où l'innovation, l'anticipation et l'adaptation sont indispensables.

Les conditions de travail favorables et le respect de l'équilibre professionnel et personnel contribuent à la fidélisation au long terme des salariés à contrat indéterminé. La protection sociale, couvrant les événements familiaux pour 98 % des effectifs salariés, encourage l'engagement durable des collaborateurs avec un soutien lors des moments majeurs de leur vie.

La mise en place d'un nouvel outil de recrutement, « Between », témoigne du souhait du groupe d'optimiser le processus de recrutement. Cet outil offre un meilleur pilotage des recrutements et améliore l'expérience des candidats.

Un fort recours à l'intérim permet de combler la pénurie de main d'œuvre constaté sur le marché de l'emploi du numérique. Cette situation a tendance à se pérenniser et préoccupe le groupe car elle augmente la précarité de l'emploi et les coûts salariaux. Les objectifs ambitieux du groupe en matière de recrutements sont corrélés à cette volonté affichée de diminuer le taux d'intérim.

La stratégie de développement est renforcée par une politique d'acquisition robuste, se traduisant par la cession d'activités discontinues au profit de nouvelles activités alignées sur la stratégie globale. Les emplois ne sont pas créés ou détruits mais transférés, à noter que cette pratique est étendue dans l'ensemble du secteur d'activité.

Le groupe Econocom est convaincu que la diversité des profils, des talents est une source de performance mais il est indispensable d'harmoniser les pratiques RH et établir une culture d'entreprise commune à tous.

Chaque mois, lors des comités de direction, les représentants des ressources humaines (généraliste RH, recrutement, ressource manager) présentent aux directeurs des périmètres les évolutions des effectifs, l'absentéisme et les bilans formation et y définissent le cas échéant des plans d'actions.

Certaines populations sensibles sont identifiées et bénéficient d'un suivi particulier. Les critères d'identification sont le métier, l'activité du client et les caractéristiques des collaborateurs. Les métiers où une pénibilité est reconnue sont :

- le travail en usine pour le reconditionnement ;
- le travail sur des plateformes téléphoniques pour les centres de services.

Ces activités sont exercées dans les locaux d'Econocom et une équipe RH dédiée suit de près ces populations sensibles (travail debout, bruits...). En 2023, un dispositif de soutien et d'accompagnement pour les managers et techniciens *help desk* à Grenoble dans le cadre de la prise d'appels et de situations difficiles ainsi qu'un dépistage complet et précoce de la perte auditive, en priorité pour les collaborateurs travaillant au téléphone, ont été déployés.

L'activité de nos clients peut aussi exposer nos collaborateurs en délégation à des pénibilités comme le travail en équipes successives ou l'exposition à des rayonnements ionisants. Un suivi spécifique renforcé est mis en place avec la médecine du travail et la RH pour ces collaborateurs.

En France, les visites médicales sont semi-automatisées pour fiabiliser le processus. Ce nouvel outil, mis en place en 2023, garantit le suivi et les relances des visites médicales notamment pour ces populations exposées. Une revue est nécessaire auprès de nos interlocuteurs à l'international pour connaitre les pratiques locales.

Enfin, une attention est portée aux collaborateurs pouvant faire l'objet d'une iniquité afin de garantir les droits et l'égalité de traitement. Attaché à la promotion de la diversité, Econocom a mis en place des procédures d'accompagnement des collaborateurs étrangers dans les démarches légales nécessaires à l'obtention et au maintien des titres de séjour. De nombreuses initiatives visent à dynamiser les recrutements des femmes, des personnes handicapées et des personnes éloignées de l'emploi telles que détaillées en S1-9 et S1-12 .

Le département des ressources humaines accompagne le groupe dans sa croissance et ses transformations. Il connait également une internationalisation, à l'image de la stratégie d'entreprise où les procédures et bonnes pratiques sont partagées pour harmoniser et rationaliser. Des comités RH sont organisés au-delà des activités pour améliorer la cohérence des pratiques. À noter pour la France, la mise en place de l'accord commun de la participation, des comités d'harmonisation sur les négociations annuelles obligatoires, de l'accord télétravail, du forfait mobilité durable et de l'alignement de certains avantages comme le déploiement du congé déménagement.

9.1.1. POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

[S1 - 1]

La richesse du groupe Econocom passe par la variété de ses expertises métiers, la diversité des profils et l'ouverture d'esprit de ses collaborateurs issus de tous horizons. La diversité est un facteur d'ouverture et de performance collective. Econocom privilégie depuis toujours le recrutement et l'évolution en fonction des compétences de chaque individu et condamne toute forme de discrimination. Le groupe est entré dans une démarche volontaire pour promouvoir l'égalité professionnelle, la mixité et la diversité dans tous les secteurs et les niveaux de l'entreprise.

Le groupe Econocom est convaincu que la diversité des profils, des talents est une source de performance pour son activité et pour s'engager publiquement, Econocom est signataire de la Charte de la diversité. La Charte de la diversité encourage les organisations signataires à garantir la promotion et le respect de la diversité dans leurs effectifs et dans tous les actes de management, de gestion commerciale et de gestion de carrière, en mettant en place des actions en faveur de la diversité.

Econocom s'engage notamment à :

- sensibiliser ses collaborateurs impliqués dans le recrutement et la formation à respecter le principe de non-discrimination ;
- refléter la diversité de la société ;
- communiquer auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.

En tant que groupe européen, Econocom est soumis à une réglementation stricte sur les droits humains. Elle garantit le respect des droits de l'Homme y compris le droit du travail.

Transparence des accords

Chaque société respecte les droits et réglementations en vigueur dans le pays. Les 52 sociétés qui composent le groupe sont pour la majeure partie couvertes par des conventions collectives du travail qui viennent compléter les droits nationaux. Elles définissent les statuts (rémunération, conditions de travail) des travailleurs d'une entreprise, d'un groupe d'entreprises ou d'une branche professionnelle. Les modalités sont définies après négociation entre l'employeur et les organisations représentant les salariés. Certaines sociétés ont un nombre de collaborateurs trop faible pour avoir des Conventions Collectives mais dont les statuts sont systématiques définis contractuellement et sont alignés aux standards des pays.

En France, la convention collective la plus répandue dans les sociétés du groupe est la Syntec. Econocom Factory est sous la convention collective de la métallurgie et Les Abeilles dépendent de trois conventions collectives qui sont la convention collective des personnels navigants officiers des entreprises de transport et services maritimes, la convention collective transports maritimes personnes navigant d'exécution et la convention collective du personnel sédentaire des entreprises de navigation.

Les principaux accords d'entreprise conclus couvrent le temps de travail (dont heures supplémentaires, astreintes, don de jours), le télétravail, la mutuelle et la prévoyance, la participation et le handicap.

L'information des parties prenantes sur les accords existants est primordiale afin de garantir la transparence des pratiques et permettre l'exécution du droit d'alerte. Ainsi, lors de l'embauche, le collaborateur a accès à des documents comme le livret d'accueil et le règlement intérieur qui récapitulent les droits et obligations de tous.

Les accords sont mis à la disposition des collaborateurs sur l'intranet dans la rubrique mon espace RH > Mes documents utiles. Depuis le 1er septembre 2017, conformément à la réglementation, les accords sont publiés sur légifrance *via* la plateforme téléaccords. Le livret d'accueil est également accessible à tous *via* l'intranet.

Politique de rémunération claire et communiquée

La politique de rémunération qui définit les éléments constitutifs du package de rémunération et la méthodologie d'attribution est accessible sur le site institutionnel du groupe Econocom.

Les outils de paie sont paramétrés pour répondre au cadre légal et réglementaire et une partie de l'équipe paie est dédiée au contrôle mensuel de la bonne exécution et aux calculs non gérés par l'outil.

En France, pour compléter la politique de rémunération, une foire aux questions paie est accessible pour les salariés sur la page d'accueil de la plateforme d'échange avec le service paie. Elle récapitule l'ensemble des pratiques RH liés aux congés, salaires, temps de travail afin de garantir une bonne information des collaborateurs sur les pratiques internes. En cas de questions, ils peuvent adresser un ticket au service paie directement *via* cet outil.

Enfin, le collaborateur réceptionne en début d'année un bilan social individuel faisant état des éléments perçus sur l'année écoulée et des avantages proposés par sa société juridique. Les bilans sont envoyés sur le coffre-fort digital Digiposte où les bulletins de paie sont déposés chaque mois.

Gestion de carrière centralisée

La gestion de carrière des collaborateurs s'effectue sur l'outil TalentSoft pour la France, la Belgique et le Maroc. Cet outil est une référence sur le marché et il propose une expérience unifiée et digitalisée à nos collaborateurs.

L'outil centralise la gestion des entretiens annuels et professionnels, les revues des

talents (plan de rétention et succession), les campagnes de rémunération (revalorisation salariale et paiement des parts variables). La réalisation des entretiens fait partie des indicateurs de performance des managers soumis à variable et une fois par an, l'emploi et la classification des collaborateurs sont validés par la hiérarchie avec la supervision des ressources humaines lors de la revue salariale. Des guides utilisateurs sont mis à disposition et relayés chaque année auprès des managers pour garantir l'égalité de traitement. Les souhaits de mobilité, d'évolution, de formation sont centralisés et suivis par les Ressources Humaines.

Un référentiel métier est accessible à l'ensemble des collaborateurs et des managers. Il rationalise les emplois et aligne les critères d'évaluation. Les missions et le niveau des compétences attendues sont identifiées sur chaque fiche.

Afin de favoriser la transparence sur les opportunités et favoriser la rétention des collaborateurs *via* la mobilité interne, l'ensemble des postes ouverts est publié sur le site recrutement d'Econocom et sur le portail de mobilité interne. Il existe une charte de mobilité accessible à l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet pour décrire la démarche et le processus de la mobilité interne.

Déploiement de la politique RH

Les services d'expertise RH participent chaque jour à la bonne exécution des engagements et veillent à l'égalité de traitement des collaborateurs. Ils ont accès à de nombreux *reporting* lors des campagnes et tout au long de l'année afin de pouvoir accompagner les managers. Des bilans sont également réalisés pour rendre compte à la direction et aux représentants du personnel.

Des directeurs des ressources humaines transnationaux couvrent les zones géographiques partageant la même langue. Ils sont garants du déploiement de la politique RH. Deux départements transverses d'excellence RH, « Rémunération et outils » et « Talent management » couvrent l'entièreté du groupe et favorisent un déploiement unifié du plan stratégique groupe.

La France regroupe 57 % des effectifs salariés, ainsi, en plus de la directrice des ressources humaines France, des directeurs des ressources humaines société, membre des comités de direction, garantissent le déploiement des politiques RH sur leurs périmètres.

Les RH sont accompagnés par un avocat spécialisé en droit social dans leur mission de veille juridique. Différents moyens sont également mis à disposition des collaborateurs et de leurs représentants pour remonter leurs interrogations. Les instances représentatives du personnel des sociétés sont consultées régulièrement, ils peuvent émettre des alertes lors de ces réunions. Les collaborateurs peuvent quant à eux, poser des questions directement à la RH ou la paie *via* l'outil d'échange avec la paie, sous forme de ticket.

Lutte contre les discriminations

- Le code de conduite des affaires précise dans son chapitre 8 « Lutte contre la discrimination » les repères liés aux principes de non-discrimination notamment, sur la race, le sexe, l'âge, la santé, la religion, l'orientation sexuelle ou les opinions politiques, religieuses ou syndicales. Le chapitre 10 « Lutte contre le harcèlement (moral et sexuel) » interdit tout comportement, parole, acte, geste ou écrit pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne collaborateur du groupe ou non. Les sanctions en cas de violation sont précisées à l'encontre du salarié, agent ou partenaire commercial.
- Pour faciliter les signalements et offrir une autre option que le signalement au responsable hiérarchique, le comité éthique du groupe a mis en place une plateforme externe sécurisée de levée d'alerte.

Politique santé et la sécurité

La santé et la sécurité est également un sujet majeur pour le groupe Econocom. La politique santé et sécurité définit les règles, les équipements de protection et la conduite à tenir en cas d'accident. Une équipe sécurité et prévention intervient dans la formation des collaborateurs, l'identification des risques (document unique par site) et le suivi des populations sensibles. En cas d'accidents de travail ou de trajet, ils interviennent pour définir les causes et mettre en place les actions correctives adaptées afin de prévenir et d'éviter un nouvel accident.

Les actions menées par le groupe sont détaillées dans le chapitre S1-14 Santé et sécurité au travail.

9.1.2. ENGAGEMENT SOCIAL

[S1 - 2]

Les représentants du personnel sont élus au sein du comité social et économique (CSE) par les salariés. Ces comités sont des lieux d'échanges et de discussions. Les élus reçoivent en amont des informations sur l'état de la société et les prévisions. Ils reçoivent également les comptes et bilans consolidés ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants aux entreprises constitutives du périmètre.

En France, le nombre de réunions annuelles est fixée à fois par mois pour les sociétés de plus de 300 salariés et une fois tous les deux mois pour les plus petites. Au moins 4 réunions annuelles doivent porter sur ses attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Le CSE se réunit également à la suite de tout accident grave ou de demande motivée. Ils sont centralisés au niveau d'une unité économique et sociale en cas d'accord (exemple accord relatif à la reconnaissance de l'UES Services et aux modalités de mise en place et de fonctionnement du comité social et économique du 31 janvier 2019) ou au niveau des sociétés juridiques. Une subvention de fonctionnement est versée chaque année, annexée à un pourcentage de la masse salariale ainsi qu'un budget d'activités sociales et culturelles. À noter que des expertises, prises en charge par l'employeur, peuvent être demandées sauf pour les expertises libres qui sont à financer *via* la subvention de fonctionnement.

Un comité de groupe regroupant les sociétés françaises se réunit une fois par an pour une séance ordinaire et une réunion extraordinaire peut être mise en place en cas de circonstances exceptionnelles pouvant entrainer des changements significatifs sur plusieurs sociétés du groupe. Le nombre de siège est réparti entre les élus des différents collèges (cadre, non-cadre) des sociétés membres.

Enfin, sur le périmètre international, il existe un comité européen. La délégation est composée d'un membre effectif par pays puis des sièges sont attribués pour les pays dont l'effectif est supérieur à 10 % des effectifs groupe. Le nombre total ne peut dépasser 5 représentants par pays. Sa fréquence est d'une réunion ordinaire par an et des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu quand des circonstances transnationales affectent les intérêts des travailleurs.

Le comité groupe et européen ne peut se substituer aux institutions représentatives des sociétés qui demeurent les institutions de plein exercice pour l'information et la consultation des questions relevant du niveau national ou local.

Les points évoqués sont référencés dans les procès-verbaux relayés par affichage sur les espaces réservés aux CSE. La directrice des ressources humaines, en tant que responsable des relations sociales, veille à ce que les engagements soient tenus et que le retour des instances représentatives soit relayé à la direction de la société.

L'évaluation de l'efficacité des échanges avec les représentants est mesurée par l'amélioration des relations sociales : suivi des conflits sociaux comme l'appel à la grève, signature des procès-verbaux de

négociations par les instances représentatives du personnel. La bonne réalisation des engagements est suivie lors des réunions périodiques où les bilans sont présentés aux élus.

Les élus sont des relais de proximité des salariés et peuvent remonter des alertes concernant le respect des droits de l'homme ou toute information sur des incidents négatifs dont l'employeur doit avoir connaissance pour mettre en place des mesures correctives.

9.1.3. CANAUX DE COMMUNICATION ET PROCESS DES NÉGOCIATIONS

[S1 - 3]

Il existe trois formes d'impact négatif importants pouvant subvenir à l'encontre des salariés :

- conflits individuels entre le salarié et l'employeur,
- atteinte du collaborateur par un tiers,
- accident de travail entrainant un arrêt de travail ou une invalidité.

Le conflit peut être porté devant le conseil des prud'hommes dans un délai d'un an en cas de rupture de contrat, de deux ans en cas de litige sur l'exécution du contrat de travail, de 3 ans pour l'obtention d'un paiement dû ou de 5 ans pour des actes graves comme le harcèlement ou la discrimination.

La procédure des prud'hommes consiste à tenter une conciliation plus rapide qu'une action devant le bureau de jugement qui rendra une décision faute d'accord entre les parties lors du bureau de conciliation d'orientation. En cas d'impact négatif avéré, Econocom répondra devant les juridictions compétentes qui auront la charge de fixer la réparation attendue.

- En cas d'atteinte du collaborateur par un tiers, le canal de communication définit dans le règlement intérieur et dans son code de conduite des affaires internes est de se rapprocher de sa hiérarchie sans délai ou directement de sa responsable des ressources humaines. Pour faciliter les signalements et offrir une autre option, le comité éthique du groupe a mis en place une plateforme externe sécurisée de levée d'alerte. La protection de l'anonymat est garantie afin de permettre le signalement des manquements au code de conduite ou réglementaires dont les collaborateurs peuvent être témoins. À chaque signalement, à la RH ou au comité éthique, une enquête est menée, les manquements sont mesurés et sanctionnés le cas échéant. La procédure d'enquête et de traitement des manquements est disponible sur l'intranet.
- En cas d'accident du travail, la responsabilité de l'employeur est engagée. Le salarié est couvert par la prévoyance avec un maintien de sa rémunération au-delà de 90 jours. La prévoyance couvre également les risques de décès et d'invalidité. Le service santé et sécurité veille à la sécurisation des locaux. Le règlement intérieur précise dans son article 3 le cadre légal lié à la sécurité au travail et invite les salariés à signaler les défaillances ou anomalies constatées.

À noter, les salariés peuvent être accompagnés par les élus représentants du personnel. Ces derniers ont un bureau mis à leur disposition au sein de la société pour assurer une présence physique et ont des heures de délégation allouées sur leur temps de travail.

9.1.4. GESTION DES RISQUES RH ET MESURES CORRECTIVES

[S1 - 4]

L'anticipation et la réactivité sont indispensables dans la gestion des incidents afin de pouvoir adapter rapidement des solutions appropriées.

Dispositif

Depuis 2018, Econocom utilise les ressources détenues dans le groupe pour développer un outil interne porté par le département informatique et ressources humaines nommé *Everyone*. Cet outil a vocation à s'étendre sur pour le périmètre mondial. Pour l'instant, il est utilisé en France, en Allemagne, au Maroc et en Espagne. Il permet d'identifier l'ensemble des collaborateurs du groupe, de gérer les entrées, la mobilité et les sorties.

Le dossier d'embauche est créé par le recrutement, le salarié a accès à un extranet sécurisé pour déposer l'ensemble des documents nécessaires à l'embauche. Ils sont envoyés automatiquement vers le coffre-fort sécurisé du dossier collaborateur (primobox). Le collaborateur peut télécharger tous les documents nécessaires à son intégration (règlement intérieur, livret d'accueil, la charte IT, documents d'affiliation à la mutuelle, prévoyance…). L'outil centralise aussi les demandes de matériels et les droits d'accès des collaborateurs. Ainsi, lors d'un départ, les accès sont automatiquement coupés, les informations personnelles des collaborateurs supprimées dans un délai raisonnable. La sécurité des données est garantie à chaque instant. Le département sécurité informatique et le délégué à la protection des données sont obligatoirement impliqués dans chaque projet traitant des données personnelles. Par ailleurs, Econocom tient des registres de traitement pour maitriser les transferts de données, leur sécurité et les délais de conservation selon les préconisations du règlement général de la protection des données. Ces outils permettent d'accroitre les segmentations sur l'accès aux données et la sécurité.

Référentiel métiers et développement des compétences

Une politique RH ambitieuse a été déployée en France depuis 2019. Des entretiens ont été organisés avec les managers du groupe pour identifier les métiers d'Econocom et positionner les collaborateurs dans ce référentiel. Les missions, compétences attendues et passerelles ont été identifiées. L'automatisation des entretiens professionnels permet de centraliser le suivi des besoins de formation et l'investissement dans *Placedelaformation* permet d'optimiser la gestion administrative de la formation et ainsi faciliter son accès.

Le référentiel métier français permet de suivre les collaborateurs du monde entier mais l'accès aux fiches métier sur un périmètre global reste à mettre en œuvre. De plus, le référentiel est évolutif. Régulièrement, de nouvelles fiches de postes peuvent venir enrichir la cartographie des emplois et ainsi suivre les expertises évolutives.

Afin d'optimiser l'identification des compétences, Econocom utilise l'outil Whoz sur une partie des Services. Cet outil permet de cartographier les compétences, de gérer de manière dynamique le processus d'allocation des ressources en prenant en compte les compétences des collaborateurs.

Des actions de formations sont également organisées sur les sujets non techniques tels que des formations de prévention face à la violence verbale sur l'activité Services en France.

Depuis 2020, Econocom mesure la rétention pour ses profils clés *via* l'identification des talents. Des plans de carrière et de succession sont également définis pour réduire les risques.

Pratiques responsables

Il existe des procédures pour harmoniser les pratiques autour du recrutement, de la gestion RH, de la formation afin d'harmoniser les pratiques RH et d'assurer des pratiques responsables. Le recrutement est ainsi très sensible aux pratiques de non-discrimination et à des arguments pour favoriser l'emploi des travailleurs handicapés *via* l'accord handicap.

Le code de conduite des affaires affirme la tolérance zéro du groupe face aux pratiques ne respectant pas les droits de l'homme, de discriminations ou d'harcèlement. Les sanctions sont évoquées à l'égard des salariés, agents ou partenaires commerciaux. Econocom s'engage à rompre toutes prestations si nécessaire et favoriser le respect des droits de l'homme.

Un référent « harcèlement » est nommé au sein de chaque CSE afin de porter ces sujets prioritaires.

9.1.5. CIBLE RELATIVES À LA GESTION DES INCIDENCES NÉGATIVES ET POSITIVES

[S1 - 5]

Notre stratégie repose sur les compétences et l'agilité de nos collaborateurs. La diversité, la fidélisation et le maintien des compétences de nos talents en sont la clé. Ainsi, les principales mesures dans la maitrise des incidences négatives et positives sont le suivi des indicateurs clés suivants.

- Évolution du taux de turn-over subi : permet de mesurer la satisfaction des collaborateurs.
- Évolution du taux de recours à l'intérim : permet de mesurer la part des emplois précaires.
- Suivi des fixations des objectifs des collaborateurs : permet de mesurer la performance des collaborateurs.
- Évolution du nombre de femmes : permet de mesurer les mesures visant à favoriser la diversité.
- Nombre d'heures de formation : permet de garantir le maintien des compétences de nos collaborateurs.
- Évolution de la notation de l'index égalité professionnelle : permet de garantir l'égalité de traitement des hommes et des femmes.
- Évolution du taux d'emploi des travailleurs handicapés : permet de mesurer les progressions de recrutement et de fidélisation de ces travailleurs.

Ces sept indicateurs sont importants pour le groupe compte tenu du bilan établi. Ainsi, les sujets sont portés par la direction générale. Le nouveau plan stratégique lancé en 2023 inclus des objectifs ambitieux sur les volets égalité hommes femmes, emploi des travailleurs handicapés et sur la satisfaction des collaborateurs.

En France, le turn over subi, le taux de réalisation des entretiens professionnels sont des indicateurs de performance managériale intégrés dans les objectifs soumis à rémunération variable.

Les indicateurs d'absences de courte durée et de recours aux CDD sont maitrisés et ne constituent pas de risque immédiat pour l'entreprise.

Un tableau de bord RH est réalisé chaque mois et envoyé à chaque périmètre. Les RH peuvent suivre les indicateurs à l'échelle générale de la société jusqu'à l'agence de rattachement du collaborateur. Les élus ont trimestriellement et annuellement des données sur l'évolution des effectifs *via* la base de données économiques, sociales et environnementales.

9.1.6. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS

[S1 - 6]

Les effectifs du groupe sont comptabilisés en équivalent temps plein au 31 décembre. Cette méthodologie identifie les ressources disponibles à la fin de l'exercice en prenant en compte le temps de travail attendu contractuellement.

En tant que société européenne, la majorité de nos salariés sont physiquement présents dans les pays européens.

Le décompte des effectifs groupe prend en compte les réglementations locales des différents pays, ainsi, sont comptabilisés dans les effectifs les contrats CDI, CDD, les alternants, les agents commerciaux et les indépendants belges.

Ne sont pas comptabilisés les prestataires, les intérimaires et les stagiaires.

Répartition des salariés par région	Homme	Femme
France	3 907	1 136
Benelux	586	149
Europe du Sud	2 012	745
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	173	100
Total	**6 678**	**2 131**

Afin de faire un focus sur les pays les plus représentatifs, une répartition par pays lorsque l'effectif est supérieur à 50 salariés est proposée.

À noter, les sociétés qui composent le groupe n'ont pas forcément un effectif très significatif car elles détiennent souvent des expertises pointues. La taille des structures favorise l'agilité.

Répartition des salariés par pays représentatifs *	Homme	Femme
France	3 907	1 136
Belgique	362	102
Pays Bas	189	41
Allemagne	95	28
Angleterre	46	18
Espagne	1 218	408
Italie	623	182
Maroc	1 60	144
Roumanie	23	39
Total	**6 623**	**2 098**

* + 50 salariés ou 10 % effectif total

Répartition des salariés par temps de travail et région

Temps plein	Homme	Femme
France	3 878	1 059
Benelux	546	106
Europe du Sud	1 954	676
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	168	91
Total	**6 546**	**1 932**

Temps partiel	Homme	Femme
France	29	77
Benelux	39	43
Europe du Sud	58	69
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	5	9
Total	**131**	**199**

La majorité des contrats sont à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée est limité aux recours légaux : accroissement temporaire d'activité et remplacement de salariés absents. Le renouvellement est de deux fois au maximum sauf dérogation.

L'alternance est un dispositif pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Durant la formation, l'étudiant peut développer une expérience professionnelle dans le métier choisi durant la période d'obtention d'un diplôme ou qualification reconnue par l'état. L'alternance est assimilée aux contrats étudiant en Belgique.

Répartition des effectifs par type de contrat salariés

Salariés	Homme	Femme
CDI	6 195	1 992
CDD	145	46
Alternance	170	49
Agents commerciaux	107	38
Indépendants belges	60	6
Total	**6 678**	**2 131**

Le taux de sortie représente 24 % des effectifs, ce qui est élevé cependant ce taux se situe dans la fourchette de la moyenne sectorielle du secteur du numérique. Malgré ce taux de sortie, les salariés restent en moyenne dans l'entreprise pendant 3 à 4 ans.

Il convient de nuancer ce taux de sortie car les familles de métiers de la conception, du développement et du test enregistrent des taux plus élevés (26 %). Cette tendance s'explique par la dynamique des recrutements dans ces domaines spécifiques.

Econocom est particulièrement concerné car 17 % de ses effectifs sont dans ces métiers.

Les sorties subies regroupent les départs pour les motifs de démission et fin de période d'essai à l'initiative du salarié. Le nombre de sorties totales porte sur l'ensemble des salariés.

Le taux de sortie calcule la part des sorties totales sur les effectifs salariés y compris les contrats à durée déterminée.

Sorties des salariés sur la période	
Sorties subies	1 250
Sorties non subies	864
Taux de sortie	24,38 %

Des actions de rétention menées en 2023 (plan de carrières et mise en place d'un suivi des exits interviews) ont permis de réduire le taux de sorties subies de 2 points.

9.1.7. CARACTÉRISTIQUES DES NON-SALARIÉS

[S1 - 7]

Nombre de contrats externes	
Stagiaire	138
Intérimaire	782
Prestataire	548
Total	**1 468**

Econocom a recours à des salariés externes afin de combler la pénurie de main d'œuvre. Les collaborateurs externes ne sont pas gérés par les ressources humaines. Ils sont suivis dans *Everyone* pour l'attribution du matériel informatique, par la direction financière pour la gestion de la facturation et par les ressources managers (rattachés au business) pour le suivi des missions.

Le genre n'est pas une information reportée sur le suivi des intérimaires.

Pour faire suite à la nature courte de ces missions, les effectifs sont suivis en équivalent temps plein sur l'année de référence.

Le contrat le plus couramment utilisé est l'intérim, salarié d'une agence d'intérim qui met à disposition le temps d'une prestation, le salarié bénéficie des mêmes droits que les salariés Econocom (accès la cantine, versement des primes collectives, temps de travail...) mais ils bénéficient des accords d'entreprise de la société d'intérim (couverture santé, prévoyance, participation...).

Econocom travaille principalement avec 4 sociétés d'intérim (Manpower, Expectra, Ergalis et Adecco).

Les emplois occupés par les intérimaires sont principalement de l'infogérance utilisateur (service desk, support utilisateur).

Econocom n'emploie pas de contrat à heures non garanties au niveau du groupe.

9.1.8. NÉGOCIATION COLLECTIVE ET DIALOGUE SOCIAL

[S1 - 8]

Le fort engagement social assure un fort taux de couverture et d'harmonisation des pratiques au niveau du groupe.

Les collaborateurs sont couverts par des droits plus favorables que la simple application de la loi sur la majorité du périmètre. Les quelques exceptions sont des structures avec un effectif réduit.

Taux de couverture	Convention collective
France	100,0 %
Benelux	100,0 %
Europe du Sud	100,0 %
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	75 %
Total	**99 %**

Ci-dessous le détail pour les pays représentatifs. À noter, un collaborateur compte pour un, même s'il est couvert par plusieurs accords.

Taux de couverture - focus pays européens *	Convention collective	Représentant du personnel
France	100,0 %	100,0 %
Belgique	100,0 %	100,0 %
Pays Bas	100,0 %	85 %
Espagne	100,0 %	92 %
Italie	100,0 %	97 %
Allemagne	100,0 %	45 %
Total	**100 %**	**97 %**

* + 50 salariés ou 10 % effectif total

9.1.9. DIVERSITÉ

[S1 - 9]

Econocom est particulièrement attentif à l'égalité hommes/femmes au sein de ses effectifs. Encourager la présence de femmes dans un secteur à forte présence masculine, *via* notamment le recrutement ou encore des prises de parole en faveur de l'égalité hommes/femmes est un enjeu important pour le groupe.

Econocom fait en sorte que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes opportunités de carrière, notamment dans le cadre de l'accès à la formation, aux évolutions professionnelles, au salaire, et aux positions de management.

Répartition du Top management par sexe	Homme	Femme
Nombre	116	31
%	78 %	22 %

Sont comptabilisés dans le Top management les managers gérant un P&L.

En France, l'index égalité hommes/femmes calculé en 2023 au titre de l'année 2022 est de 86/100 pour le groupe.

Cet index est basé sur le calcul de cinq indicateurs :

- écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
- pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficiées d'une augmentation à leur retour ;
- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçus les plus hautes rémunérations.

Econocom constate une faible représentativité des femmes dans le secteur du numérique. En effet, le taux moyen de femmes hors activité Services est de 31 % sur le groupe. Le taux de féminisation marché en France est de 29 % sur le marché du numérique [Enquête Emploi – Rémunérations, Quadrat Numeum 2023], Econocom doit évoluer sur cette représentativité.

Les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les recrutements féminins sont les suivantes :

- attirer et recruter grâce à la reconversion avec le Manifeste : #ReconversionFemmesNumérique

Les équipes de recrutement et l'ensemble de la Direction Econocom sont déjà très actifs sur la recherche de femmes sur les filières dites classiques. Le programme Femmes du Digital a donc orienté ses actions sur la partie reconversion.

Econocom a souhaité ouvrir d'autres voies que les filières dites « classiques » pour attirer et recruter plus de femmes. Fort de son expérience dans la Reconversion, Econocom est signataire du Manifeste #ReconversionFemmesNumérique

Exaprobe : déploiement de Mooc de sensibilisation pour le recrutement des femmes dans les métiers numériques.

La diversité passe également par des collaborateurs ayant une carrière corrélée à leur compétence et non à leur âge.

Répartition des salariés par tranche d'âge	Homme	Femme
< 30 ans	1 394	424
30/50 ans	3 893	1 273
> 50 ans	1 391	433
Total	**6 678**	**2 131**

Les démarches concrètes d'Econocom sont les suivantes :

L'insertion des jeunes

Le groupe Econocom encourage particulièrement le recrutement en alternance de jeunes diplômés ou d'étudiants en fin de cycle. Econocom est acteur dans la formation en accompagnant tous les ans des jeunes dans le cadre de contrats d'alternance ou de stages. Ces formations de niveau Bac +2 à Bac +5 sont suivies par des tuteurs dans les métiers techniques et fonctionnels. L'activité Services d'Econocom représentant les plus importants besoins en recrutement a mis en place des partenariats privilégiés avec plus de 40 écoles.

L'accompagnement des salariés de plus de 45 ans

À partir de 45 ans, les collaborateurs en France ont la possibilité de réaliser un entretien de carrière pour faire le point sur leur situation et leur projet d'évolution professionnelle. Ils peuvent également bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un bilan de compétences réalisé par un organisme externe habilité.

Les plus de 55 ans bénéficient également de mesures complémentaires. Une autorisation d'absence rémunérée d'une journée tous les deux ans leur est accordée pour réaliser un bilan de santé. Ils ont également la possibilité de bénéficier d'un aménagement du temps de travail ou de transmettre leur savoir-faire *via* un programme de tutorat auprès des jeunes collaborateurs Econocom.

Dans le cadre de la réforme des retraites, l'index sénior mesure l'évolution des embauches et de l'emploi des séniors dans l'entreprise.

L'insertion professionnelle *via* des POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle)

La Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) a pour objet de promouvoir une offre d'emploi déposée par un employeur à France Travail par la formation d'un demandeur d'emploi qui a des compétences proches de celles requises pour le poste à pourvoir. La POEI doit permettre de résorber les écarts entre les compétences du candidat et les compétences requises par le poste.

Ce dispositif permet à des demandeurs d'emploi de se réinsérer dans la vie professionnelle.

En 2023 Econocom a fortement développé cette source d'embauches permettant de recruter 125 collaborateurs *via* des POEI :

- femmes : 25 POEI soit 20 % ;
- ingénieurs : 5 POEI soit 4 % ;
- personnes en situation de handicap : 1 POEI ;
- âge moyen de 30 ans ;
- contrat à durée indéterminée : 123 POEI.

Mise en place de clauses sociales sur l'ensemble des marchés publics

Econocom s'engage dans ses appels d'offres publics à mettre en place une clause sociale. Il s'agit de garantir un

volume d'heures d'activité sur la prestation par une personne éloignée de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes de moins de 26 ans...). Ces recrutements en CDD ou intérim permettent de faciliter le retour à l'emploi de publics prioritaires.

Economon Italia |Asystel Bizmatica, partenaires importants du projet ReadyForIT lancé par la fondation Accenture.

Econocom soutient l'initiative de reconversion professionnelle dans les métiers du numérique de personnes éloignées de l'emploi, souvent jeunes et venant de pays extérieurs à l'Europe. En un an, 800 personnes de 19 à 35 ans ont été formées à l'analyse de données, au développement web et mobile et à la cybersécurité. Econocom fournit des compétences expertes, des ressources humaines et des platesformes technologiques. Depuis mai 2023, 9 personnes ont rejoint l'entreprise dans les centres de compétences Services, Cybersécurité, Réseaux et Ingénierie logicielle.

Econocom Products & Solutions France, Académie Product care propose des formations qualifiantes en 6 mois pour des publics éloignés de l'emploi avec la position d'un CDI à la fin de la formation.

9.1.10. ÉQUITÉ SALARIALE

[S1 - 10]

La politique salariale est publiée sur le site Econocom pour assurer la transparence des pratiques autour de la rémunération.

Une revue est nécessaire pour valider le salaire adéquat selon la norme de la directive 2022/2041 du parlement européen et du conseil relative à des salaires minimaux adéquats dans l'UE. Cette norme fixe que les salaires versés ne doivent pas être en deçà de 60 % du salaire médian national ou 50 % du salaire moyen national.

Le salaire adéquat est garanti en France.

Une revue est nécessaire auprès de l'international pour valider cet indicateur.

Salaire adéquat	**%**
% de collaborateurs qui ne percoit pas un salaire adéquat	0 %

Selon l'étude Numeum 2023, un écart salarial de 4,3 % est constaté en défaveur des femmes dans les entreprises du numérique. Il s'explique en grande partie par la sous représentativité des femmes dans les positions élevées mais il reste un écart résiduel non expliqué de 1,4 %.

Selon l'organisation internationale du travail, l'écart de rémunération résulte des constats suivants :

- les femmes sont recrutées à des salaires inférieurs,
- moins de représentativité des femmes dans les réseaux d'influence,
- maternité et obligations familiales,
- hésitation à la négociation salariale pour les femmes,

L'ensemble des ressources humaines est sensibilisé à ces questions *via* des procédures récapitulant les constats, le cadre légal et les outils mis en place pour garantir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

9.1.11. PROTECTION SOCIALE

[S1 - 11]

La protection sociale est garantie pour l'ensemble des postes suivants aux collaborateurs salariés :

- Maladie,
- Chômage,
- Accident de travail ou invalidité,
- Congé parental,
- Retraite.

Les intérimaires sont couverts par la société qui les emploie. Pour les prestataires, ils peuvent souscrire à une protection sociale en plus d'une assurance responsabilité civile d'exploitation et professionnelle obligatoire. Cette charge supplémentaire est prise en compte dans les taux journaliers négociés.

9.1.12. HANDICAP

[S1 - 12]

Dans sa volonté de promouvoir la diversité, la politique handicap est un enjeu majeur pour le groupe.

Econocom s'engage dans une démarche volontariste au profit des personnes en situation de handicap.

Un échange sur les meilleures pratiques est en cours de déploiement dans tout le groupe.

Sur les sociétés planète France, une convention de partenariat a été conclue en 2014 avec l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) puis un accord handicap a été signée en 2018, renouvelé en 2021 pour 3 ans.

- Avec ces accords, le périmètre s'est engagé à augmenter son taux d'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi notre taux de personnes en situation de handicap calculé pour la DOETH est passé de 2,61 % en 2018 à 5 % en 2022. Le taux 2023 sera publié en mai 2024. L'augmentation du taux d'emploi a été possible avec la mise en œuvre d'actions, en lien avec les objectifs définis dans les accords, qui ont pour but de développer notre politique d'emploi en faveur des travailleurs en situation de handicap : recruter, former et intégrer les personnes en situation de handicap.
- Maintenir dans l'emploi les salariés en situation de handicap *via* un suivi individualisé par la Mission Handicap et l'interlocuteur RH. La mise en place des aménagements du poste de travail préconisés par la médecine du travail afin de compenser la situation de handicap rencontrée sur le poste.
- Sensibiliser au handicap tous les acteurs internes par des formations dispensées par un cabinet externe, mais aussi les salariés d'Econocom lors d'événements tels que la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).
- Développer la sous-traitance avec les établissements du milieu protégé afin de contribuer indirectement à l'emploi de travailleurs en situation de handicap.

Exaprobe a développé un webinaire sur la reconnaissance des travailleurs handicapés et sur le handicap invisible et fait des sensibilisations auprès des collaborateurs sur l'intérêt des déclarations pour adapter les postes de travail.

Econocom est également signataire du « Manifeste inclusion ». L'association mobilise plus de 130 entreprises signataires engagées en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap afin de contribuer au changement de notre société et de faire de la diversité une force.

- Objectif :
  - avoir un nombre de collaborateurs en situation de handicap de 6 % d'ici 2028.

% de travailleurs en situation de handicap	Homme	Femme
Groupe	3,05 %	3,49 %

Le résultat moyen est de 3,16 % pour le groupe.

9.1.13. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

[S1 - 13]

La direction des ressources humaines développe une politique forte en termes de gestion des talents et des carrières. Le groupe souhaite que chaque collaborateur puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens. Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits : gérer les recrutements et la mobilité.

Les collaborateurs recrutés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé ayant pour objectif de leur présenter l'ensemble des équipes, de les aider à comprendre au mieux l'organisation et de se familiariser avec l'activité de leur département.

Pour compléter ce dispositif, les nouveaux arrivants participent à un séminaire d'intégration national appelé « Welcome Day ». Cette journée leur permet de découvrir l'organisation d'Econocom et ses différents métiers.

Les collaborateurs en délégation chez les clients sont, eux, conviés aux « Welcome Dates » qui leur permettent de découvrir l'organisation et le fonctionnement de leur agence. Des après-midi d'intégration sont organisées sur les centres de services tous les 15 jours.

Attirer les talents	2022	2023
Nombre de recrutements groupe	2 342	2 235

Econocom a ainsi défini trois champs d'actions prioritaires afin de répondre aux attentes des candidats et des collaborateurs :

- une présence accrue sur les réseaux sociaux, véritables lieux d'échanges entre les candidats et les collaborateurs, qui ciblent prioritairement les jeunes générations ;
- une utilisation forte du réseau des collaborateurs du groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise :
  - une prime de cooptation pouvant aller jusqu'à 1 000 € est proposé aux collaborateurs ;
- le développement de la mobilité interne des collaborateurs. Econocom invite les collaborateurs à renseigner dans leurs entretiens professionnels leurs souhaits de mobilité et d'évolution qui sont ensuite étudiés et traités par les équipes RH. Pour les aider dans leur réflexion, le référentiel métiers présente l'ensemble des métiers du groupe en France et les passerelles d'évolution possibles.

L'ensemble des postes ouverts sont publiés sur le portail de mobilité interne. Les candidatures internes sont suivies par le pôle Carrières qui assure l'interface entre les différents acteurs internes (recruteurs, ressources managers, RH, managers...) pour garantir un traitement efficace et un retour

systématique à toute candidature interne. Pour accompagner au mieux les collaborateurs, Econocom met à leur disposition une charte de mobilité accessible sur l'intranet pour décrire la démarche et le processus de la mobilité interne. Un webinar interne « évolution professionnelle au sein du groupe » a également été proposé à l'ensemble des collaborateurs.

Le groupe Econocom accompagne le développement professionnel de ses collaborateurs en proposant un large panel de formations.

Les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les formations sont les suivantes :

- France : les souhaits de formation renseignés dans les entretiens professionnels sont étudiés par les managers, en lien avec les équipes RH, lors de la construction du plan de développement des compétences. En complément, le niveau des compétences évaluées lors de l'EAI est étudié par le pôle carrière et permet de mettre en évidence les besoins de formation de certaines catégories de métiers par rapport au niveau des compétences attendues sur le poste. Une attention particulière est apportée aux besoins de formation des collaborateurs identifiés comme talents ou moteurs lors de la *talent review*, afin de les accompagner dans leur plan de carrière. Depuis 2023, des licences e-learning *via* la plateforme UDEMY sont attribuées à des collaborateurs de l'activité Services. Un programme de mentorat a également été déployé en 2023 pour accompagner le développement des compétences de nos talents et booster leur évolution de carrière ;
- Belgique : centres de compétences pour la montée en expertise des collaborateurs avec programme d'intégration et de suivi ;
- Maroc : école intégrée de formations, développement en cours d'un centre de compétences NEXTHINK ;
- Espagne : développement en cours d'un outil de gestion de formation et formations techniques UDEMY.

Développement des compétences	Homme	Femme
Nombre d'heures moyen de formation groupe	11	13

Hors Benelux qui ne dispose pas d'un suivi centralisé des heures de formations. Ce sujet est en cours d'étude.

La gestion des carrières au sein d'Econocom donne lieu à un processus structuré, permettant de cibler des actions de rétention et de développement des compétences spécifiques pour les différents profils de collaborateurs.

Les entretiens annuels et professionnels sont menés une fois par an *via* des formulaires prédéfinis entre le collaborateur et son manager.

Ils visent à faire un bilan de l'année passée : réalisation des objectifs et développement des compétences attendues dans le poste. L'entretien professionnel fait également un état sur les souhaits d'évolutions et de formation.

% de participation des salariés	Homme	Femme
Participation à évaluation de performance et entretien carrière	91 %	92 %

Les données sont extraites et analysées par les RH pour guider les revues de rémunération et de talents. La réalisation des entretiens fait partie des indicateurs de performance des managers soumis à variable. Une fois par an, l'emploi des collaborateurs et la classification sont validés par la hiérarchie avec la supervision des ressources humaines lors de la revue salariale. De plus, tout au long de l'année, la talent review suit le plan de rétention d'un collaborateur en lien avec son identification (formation, rémunération, mobilité interne).

9.1.14. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

[S1 - 14]

Santé et sécurité	Nombre
Salariés couvert par un systeme de santé	8 597
Décès dus à des causes professionnelles	0
Accident de travail (y compris décès)	88 soit 5,3 %
Maladies professionnelles	0
Nombre de jours perdus suite accident de travail	5 158

Il existe pour tous un risque d'être exposé à des accidents, ainsi, des formations santé et sécurité au travail sont effectuées tous les deux ans afin de former les collaborateurs aux gestes de premiers secours par un prestataire externe et une formation guide file/serre file est effectuée tous les ans pour former à l'évacuation des locaux. La formation est animée par le service sécurité et prévention.

Econocom met l'accent sur la prévention santé et a déployé notamment les actions et prestations suivantes en 2023 :

- Econocom s'est engagé pour la deuxième année consécutive sur la thématique du cancer du sein au travers du programme « octobre rose ». Plus de cent femmes ont été accompagnées individuellement sur 2023 (bilan prédictif et suivi médical personnalisé) ;
- des bilans auditifs ont été proposés prioritairement aux collaborateurs exposés sur les plateformes téléphoniques du site de Grenoble ;
- des fiches conseils sont mis à disposition des collaborateurs pour adapter l'ergonomie de l'écran, adopter de bonnes habitudes et faire des exercices de gym visuelle pour réduire les impacts dû à la sédentarité digitale ;
- une campagne de vaccination contre la grippe a été déployée sur les sites ;
- un challenge sportif à l'échelle de la France a été proposé lors de la semaine de la QVCT ;
- une possibilité de participer à des courses solidaires avec Exaprobe ;
- la mise à disposition de salle de sport sur sites ou la mise en place d'un contrat avec

Gymlib pour cofinancer les abonnements sportifs des salariés pour Helis ;

- une sensibilisation obligatoire des salariés à la santé et la sécurité *via* des formations ;
- des formations habilitations électriques, nucléaires et risques ionisants sont organisées régulièrement pour les collaborateurs exposés. Un suivi renforcé est prévu pour ces collaborateurs dals les visites médicales.

9.1.15. ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE, PERSONNELLE

[S1 - 15]

Du recrutement au développement professionnel, le groupe place la satisfaction de ses collaborateurs au premier plan. Ils sont les premiers ambassadeurs du groupe.

Label Happy@work, Exaprobe a obtenu la note de 4,14/5 en 2023.

En France, l'année 2022 a été l'année de la généralisation du télétravail. Quatre chantiers structurants ont été initialisés :

- accord de télétravail ambitieux pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs éligibles volontaires ;
- aménagement des espaces de travail en espace collaboratif sur l'ensemble des sites Econocom ;
- garantir l'usage de nos outils IT : déploiement du MFA pour sécuriser la connexion à distance ;
- outil de suivi du télétravail avec Teamplanner ;
- accompagnement des managers pour soutenir les équipes dans une organisation hybride.

En Italie, le flex office permet de travailler dans des espaces autres que le domicile du collaborateur, comme un espace de coworking.

Programme télétravail	2022	2023
Taux de télétravailleurs groupe	63 %	87 %

La sensibilisation sur l'équilibre de vie

Les collaborateurs ont la possibilité de poser des congés spéciaux pour des événements liées aux obligations familiales (maternité, paternité, congés parental, congés d'aidant). À noter, en France, des jours sont octroyés également pour les enfants malades.

Congés spéciaux	Homme	Femme
% de salariés éligibles	91 %	97 %
% de bénéficiaires	NC	NC

En France, le collaborateur est invité à faire un bilan de sa charge de travail dans son entretien annuel avec son manager. La charge et l'organisation du temps de travail sont évaluées avec une question spécifique pour l'activité en télétravail depuis 2023. Le collaborateur doit aussi évaluer son équilibre vie professionnelle et privée en indiquant un commentaire et un plan d'action associé si nécessaire. Le manager doit également renseigner un plan d'action sur cet item.

En Italie, un centre de formation avec coaching accompagne les collaborateurs pour améliorer le développement professionnel et personnel des collaborateurs.

En Allemagne, une plateforme de psychologues certifiés pour le bien-être et la santé psychique avec une programme de maintien en condition physique a été mise en place.

Titres restaurants

En France, des titres restaurants sont attribués pour chaque journée travaillée déduction faite des passages à la cantine (car une subvention est déjà attribuée) ou lors d'un remboursement de notes de frais. Swile a remplacé Sodexo sur certaines sociétés. Swile propose un service 100 % dématérialisé et plus complet avec par exemple le dépassement du solde légal journalier (liaison avec le compte bancaire), la possibilité d'avoir plusieurs cartes et de faire des dons. L'employeur participe à hauteur de 5.4 € pour chaque titre restaurant. Ces titres peuvent être utilisés dans les restaurants mais également dans les commerces pour les denrées alimentaires. En période d'inflation, ils contribuent au maintien du pouvoir d'achat des ménages.

Un environnement de travail convivial

Econocom a aussi mis en place sur le site de Puteaux une cantine connectée qui délivre des produits frais, sains, de saison et issus des circuits courts.

De nombreux afterwork ont été organisés afin de fédérer et souder les équipes. La coupe du monde de Rubgy a été suivie en simultané sur plusieurs sites. On peut aussi évoquer la *Summer party*, la journée de Noël et bien d'autres.

Les locaux sont aménagés afin de proposer le maximum de services comme des salles de sport, des espaces de restauration et de détente. Les bureaux sont également aménagés pour favoriser le travail collaboratif et des zones permettent de s'isoler si besoin afin de travailler dans les meilleures conditions.

9.1.16. INCIDENTS, PLAINTES LIÉES AUX DROITS DE L'HOMME

[S1 - 16]

De nombreux canaux ont été développés pour permettre le relais des incidents et plaintes liées aux droits de l'Homme :

- référent dans le comité social et économique ;
- processus d'information par le biais de la hiérarchie, des ressources humaines ;
- plateforme sécurisée du comité éthique.

9.2. Les travailleurs de la chaîne de valeur

9.2.1. CONTEXTE : IMPACTS RISQUES ET OPPORTUNITÉS RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

Le groupe est très majoritairement présent dans les pays d'Europe de l'Ouest où les réglementations sociales et le droit du travail vont au-delà des standards imposés dans le cadre du respect des droits humains. Le groupe a défini ses standards RH en adéquation avec ces réglementations et les réplique sur l'ensemble des pays où il est présent. Le personnel d'Econocom représente essentiellement une population qualifiée pour laquelle les attentes de gestion des ressources humaines sont particulièrement élevées.

Les risques en matière de droits humains pour le groupe, se trouvent donc essentiellement chez ses fournisseurs et sous-traitants ; c'est pourquoi dans le cadre de ses pratiques d'achats, Econocom demande à ses fournisseurs de rang 1, les fournisseurs considérés comme critiques et stratégiques au regard notamment du volume d'activité généré, de se conformer à ses propres standards éthiques et sociaux.

Ces fournisseurs critiques et stratégiques représentent un volume d'achats compris entre 70 % et 80 % des achats d'Econocom.

9.2.2. POLITIQUES RELATIVES AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR – S2-1

9.2.2.1. POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES ET RÉSILIENCE DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

La Direction des Achats joue un rôle prépondérant dans la politique RSE d'Econocom, puisque les fournisseurs constituent une partie-prenante essentielle dans la chaîne de valeur du groupe.

Le groupe Econocom a fait le choix de structurer sa politique d'achats responsables afin d'établir une relation de confiance avec ses fournisseurs en les encourageant à s'inscrire dans une démarche RSE. Une coopération durable entre le groupe Econocom et ses fournisseurs est, en effet, un véritable levier de performance pour tous.

Caractéristiques des fournisseurs

Econocom se fournit principalement auprès de fournisseurs situés sur le continent européen.

Nos achats matériels s'effectuent auprès de grossistes/revendeurs ou de constructeurs/éditeurs reconnus sur le marché et respectant toutes les normes environnementales, compliance. Le groupe commercialise toutes les grandes marques internationales (Dell, HP, Lenovo, Microsoft...) nos achats services (sous-traitance par exemple) s'effectuent auprès de sociétés de services locales, de proximité.

Par ailleurs, côtés constructeurs, des usines/des stocks s'implantent, notamment en Europe (Intel, Lenovo...), pour assurer la meilleure qualité d'approvisionnement possible des marchandises.

Concernant notre chaîne d'approvisionnement matériels et logiciels :

- achats : de 50 à 60 % chez des grossistes/revendeurs, et 40 à 50 % constructeurs et éditeurs en direct (commande et facturation). Pour information la plupart des commandes passées pour nos clients en location le sont auprès de fournisseurs présélectionnés et agrées par ces clients ;
- livraisons : soit en entrepôts grossistes, ou indépendants (prestataires logistiques ou centre de services). Soit directes clients.

Risques majeurs

Les risques majeurs identifiés pour nos approvisionnements sont limités aux délais d'approvisionnement liés au sourcing des

composants, à la production d'assemblage en usine (parfois perturbés pour raison de Covid) et aux transports : perturbations/détournements des trafics aériens et de rail – depuis la guerre en Ukraine mais aussi maritime (le plus usité – raison de prix – prix des containers et main-d'œuvre limitée en période Covid dans les ports, ou encore le blocage du canal de Suez qui a eu un impact sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et qui a mis des mois à se remettre de cette perturbation).

La Direction des Achats groupe Econocom privilégie en priorité des Achats responsables

Dès 2015, le groupe Econocom a commencé à structurer sa politique d'achats responsables afin d'établir une relation de confiance avec ses fournisseurs en les encourageant à s'inscrire dans une démarche RSE.

Econocom a la conviction que la RSE doit avant tout passer par un dialogue avec ses fournisseurs et à une contribution de chaque acteur dans la chaîne de valeur

Le groupe a ainsi mis en place, avec ses fournisseurs, une Charte Achats qui repose sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette dernière est adressée aux fournisseurs critiques et stratégiques, lesquels sont tenus de la retourner signée confirmant ainsi sa prise en compte et son application.

Le respect de cette Charte Achats et du Code de conduite du groupe est également appréhendé, pour certaines filiales, par le biais de clauses contractuelles ad hoc. À ce titre, des travaux d'harmonisation sont en cours et devraient être effectifs courant 2023.

En complément, la Direction des Achats groupe Econocom a renforcé cette démarche par l'envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation RSE avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires sous un angle social & environnement.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Achats responsables :

Achats responsables	2022	2023
Pourcentage de fournisseurs des achats de Services signataires de la Charte achats responsables / Code conduite parmi les 20 plus gros fournisseurs	100 % (Périmètre EIS)	100 % (Périmètre EIS)

Les 20 plus gros fournisseurs représentent entre 70 et 80 % de nos fournisseurs.

Certaines données de l'ESRS-S2 exigées par la réglementation n'ont pas pu être collectées cette année car indisponibles ou inexistante. Néanmoins la directive CSRD permet aux entreprises soumises à la réglementation un délai de 3 ans en moyenne (à partir de la première clôture) pour mettre en place les indicateurs matériels.

Econocom met un point d'honneur à mettre en place rapidement des plans d'actions pour répondre de manière efficace aux exigences légales.

Respect de la réglementation et/ou les exigences de nos clients

Dispositif

Nous nous attachons à ce que l'ensemble de nos fournisseurs, respectent les Droits de l'Homme et les exigences éthiques, sociales et environnementales que nous jugeons fondamentales et indispensables à une bonne collaboration. La Charte des Achats Responsables du groupe présente ces engagements que nous demandons à l'ensemble de nos fournisseurs de respecter, mais également ceux que nous prenons vis-à-vis d'eux.

Au niveau de la logistique, un système de traçabilité du produit et/ou des pièces détachées a été mis en place. Concernant les achats de ces pièces, ceux-ci se font sur la base de critères précis auprès de prestataires qui sont qualifiés en amont (certification ISO 14001, respect des normes DEEE et ROHS, pérennité, fiabilité, qualité des produits). Ces pièces sont d'origine et non des produits compatibles. Acheter une référence constructeur tracée nous permet de travailler uniquement avec nos partenaires constructeurs. Il y a ensuite dans le déploiement un processus d'évaluation fournisseurs. Ces procédures font partie intégrante de nos activités et peuvent être fournies sur demande.

Enfin, concernant les produits que nous distribuons, nous travaillons en amont avec les constructeurs pour n'acheter auprès de nos grossistes partenaires que des produits issus de la filiale locale de ceux-ci (répondant ainsi aux normes obligatoires pour leur diffusion sur le marché et non contrefaits) et respectons une traçabilité très stricte *via* les numéros de série et/ou IMEI.

Concernant les personnels sous-traitants (prestations assistance technique), tous les contrats cadres incluent l'obligation de respecter toutes les réglementations et le droit du travail.

9.3. Consommateurs et utilisateurs finaux

Les informations qualitatives et quantitatives de l'ESRS-S4 exigées par la réglementation n'ont pas pu être collectées cette année car indisponibles ou inexistante. Néanmoins la directive CSRD permet aux entreprises soumises à la réglementation un délai de 3 ans en moyenne (à partir de la première clôture) pour mettre en place les indicateurs matériels.

Econocom met un point d'honneur à mettre en place rapidement des plans d'actions pour répondre de manière efficace aux exigences légales.

10. Volet sociétal – Les travailleurs de la chaîne de valeur

10.1. Déployer des actions de mécénat (éducation et numérique responsables)

10.1.1. ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX USAGES LIÉS AU DIGITAL UTILE DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION ET DU *GREEN IT*

Econocom s'engage en faveur du numérique à l'école afin de lutter contre la fracture numérique et promouvoir l'accessibilité digitale.

L'État Français a pris la décision d'encourager le numérique à l'école afin de rattraper le retard de la France dans ce domaine. Econocom veut être acteur de ce mouvement en proposant aux établissements scolaires des solutions adaptées aux besoins des élèves, professeurs, parents et administrations publiques.

L'objectif d'Econocom au travers de son engagement dans le milieu éducatif est de participer à la transformation des apprentissages, au renforcement du plaisir d'apprendre chez les élèves. L'enjeu est aussi d'encourager de nouvelles pratiques pédagogiques et de favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

Les investissements d'Econocom dans l'éducation se concrétisent au travers plusieurs actions :

- **le développement d'offres plus spécifiques à l'Éducation** qui intègrent, notamment, des volets personnalisés et *green* particulièrement bien adaptés aux nombreux projets éducatifs en France et à l'étranger. En 2023, c'est plus de 173 000 équipements qui ont été vendus à l'Éducation (primaire/collèges lycées), en France.
- **Éducapital :** toujours dans l'objectif d'accompagner de jeunes entreprises innovantes qui ambitionnent de réinventer l'éducation, Econocom a été le premier acteur à investir dans Educapital, le premier fonds de capital-risque européen dédié à l'éducation et à la formation professionnelle. Éducapital a investi depuis sa création dans plus d'une trentaine de Edtech européennes innovantes.
- **Econocom est membre d'Impact AI.** Impact IA est un collectif de réflexion et d'actions constitué d'un ensemble d'acteurs gravitant autour de l'intelligence artificielle, afin de soutenir des projets innovants et positifs pour le monde de demain, spécialement dans l'Éducation.

En 2023, des collaborateurs ont participé à la création d'un module de formation et sensibilisation aux biais de genre.

L'objectif du module est d'accompagner les établissements de formation (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce...) dans leurs actions de sensibilisation sur les problématiques de biais de genre dans les modèles d'IA.

10.1.2. DES ACTIONS DE MÉCÉNAT DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Mécénat du projet Démos de la Philharmonie de Paris

Depuis deux ans, Econocom est devenu mécène du projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) porté par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, en particulier pour accompagner le volet numérique de ce dispositif.

Démos est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre initié en 2010 par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris. Il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas, pour des raisons géographiques, économiques et sociales, d'un accès facile à cette pratique dans les institutions existantes.

Le projet s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) ou dans des zones de revitalisation rurale (ZRR), éloignées des lieux de pratique traditionnels. Le dispositif ne cesse de se développer depuis son lancement avec plus de 50 orchestres actuellement en activité sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer. Depuis 2010, près de 10 000 enfants ont déjà découvert la musique classique grâce à ce projet.

Cet engagement s'inscrit en ligne directe avec les actions menées par le groupe en tant qu'Entrepreneur du numérique responsable en faveur de l'inclusion et de l'éducation.

Econocom partenaire de « Double Horizon »

Depuis plus de 9 ans, Econocom est partenaire de l'association Double Horizon qui agit pour l'éducation de populations défavorisées en France et à l'étranger. Econocom a décidé d'apporter son soutien aux activités françaises de l'association. Double Horizon intervient en effet dans des écoles du réseau d'éducation prioritaire. Lors d'une étude effectuée il y a quelques années, il avait été constaté que la plupart des enfants issus de ces écoles n'avaient, même à la fin du collège, jamais visité Paris, ses monuments, ses musées. Econocom fournit un soutien matériel et financier qui permet notamment de lutter contre la fracture numérique école-famille.

Econocom partenaire de l'association Espérance Banlieues

Espérances Banlieues est une association qui se concentre sur la lutte contre les inégalités en matière d'éducation et de culture dans les zones défavorisées en créant des écoles dans ces quartiers ou à proximité. Sa mission vise à combattre l'injustice des disparités éducatives, en s'efforçant de prévenir le décrochage scolaire dès le plus jeune âge. Elle fournit une éducation de qualité et un soutien aux enfants de ces communautés, dans le but de découvrir leurs talents. De plus, l'association cherche à favoriser l'intégration des jeunes et de leurs familles dans la société. En s'associant avec les partenaires locaux et en démontrant des améliorations tangibles dans les résultats scolaires, elle encourage la mobilisation collective pour lutter contre ces disparités.

Depuis trois ans Econocom a noué un partenariat avec Espérance Banlieues. C'est sur cette même ambition et ces mêmes valeurs que nous nous engageons à leurs côtés au travers de la sensibilisation des élèves et l'accueil de stagiaires, le don d'ordinateurs et l'accompagnement au développement d'ateliers pédagogiques autour du numérique (avec un apprentissage du code destiné aux éducateurs.)

Econocom soutient également le projet Colori qui est né d'un constat fait par Espérance Banlieues au cours de ses dix années d'expérience au cœur des quartiers prioritaires :

- une fracture numérique plus forte dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) en raison d'inégalités sociales, culturelles et économiques déjà fortes ;
- une fracture d'usages et de compétences surtout (avant l'accès à Internet) ;
- un contexte paradoxal : il faut préparer les enfants atout-technologique, mais il faut aussi éviter d'exposer les jeunes enfants aux effets néfastes des écrans.

Consciente de l'importance du numérique pour les générations futures, l'Association Réseau Espérance Banlieues s'est associée avec Colori afin de former ses élèves – de la grande section au CE1-numérique sans écrans.

Grâce à cette initiative le groupe Econocom a contribué à former sept enseignants afin de déployer Colori dans six classes additionnelles dans les écoles de Reims, Poissy, Saint-Etienne et Roubaix.

Entre 2022 et 2023, un total de 84 élèves ont bénéficié de la formation avec 14 heures de formation suivies par les enseignants.

Econocom partenaire de l'association « 100 000 entrepreneurs »

Afin de créer des passerelles entre l'école et l'entreprise et transmettre aux jeunes l'envie d'entreprendre, Econocom soutient l'action de l'association « 100 Entrepreneurs ».

Cette association organise des témoignages d'entrepreneurs bénévoles dans les établissements scolaires, de la 4e à l'enseignement supérieur.

Sur l'année scolaire qui vient de s'écouler, plus de 110 000 jeunes ont ainsi rencontré ces femmes et ces hommes qui entreprennent de multiples façons et au total, depuis 2007, plus de 850 000 jeunes ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat.

Econocom partenaire de l'association Maison de l'Amitié

La Maison de l'Amitié (MDA), est une association qui va à la rencontre des personnes en situation de grande précarité et isolées qui vivent ou passent à la Défense. Elle apporte un premier accueil aux personnes, en développant des relations entre les bénéficiaires, les bénévoles (salariés des entreprises riveraines et habitants), et en proposant un accompagnement global. Au-delà de la rencontre avec les personnes de la rue, et pour compléter les services primaires proposés (se nourrir, se vêtir, rester propre), la MDA développe directement ou en partenariat, des actions d'ordre social, sanitaire, culturel et existentiel.

Econocom se mobilise avec ses clients et ses partenaires Emmaüs Connect et Ateliers Sans Frontières pour lutter contre la fracture numérique et aider les réfugiés à se reconnecter.

Econocom partenaire de l'association ZUPdeCO

ZUPdeCO est une association qui vise à réduire l'échec scolaire des jeunes issus de milieux défavorisés. L'association a été créée en 2005 et a depuis aidé plus de 100 000 élèves. La mission de ZUPdeCO est d'apporter un soutien individualisé aux élèves du collège et du lycée, en mettant l'accent sur la réussite scolaire et personnelle. Avec plus de 80 collèges partenaires et plus de 35 000 enfants accompagnés, ZUPdeCO a développé divers programmes, dont le tutorat en ligne *via* Homeclasse.org, des initiatives influentes comme le manifeste national « Les Devoirs c'est à l'école, pas à la maison » et des partenariats avec des acteurs de l'éducation nationale. Ils mobilisent une communauté de plus de 20 000 bénévoles et s'efforcent de créer des environnements éducatifs plus égalitaires et inclusifs.

Econocom s'engage en faveur du numérique à l'école plus précisément dans le soutien scolaire afin de lutter contre la fracture numérique et promouvoir l'accessibilité digitale.

Cette année, nous avons décidé de soutenir et de fournir une importante donation d'ordinateur de 40 ordinateurs à l'association ZupdeCO.

Econocom partenaire de l'association Konexio

Konexio est une association qui vise à réduire la fracture numérique en proposant des programmes de formation à l'informatique aux personnes issues de communautés défavorisées. Initialement fondée sous la forme d'ateliers communautaires dans les quartiers à forte densité d'immigrants de Paris, Konexio a évolué pour offrir une gamme variée de formations en compétences numériques, comme l'initiation à l'informatique et le développement de logiciels avancés. Son objectif est de permettre aux groupes marginalisés d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle. En utilisant l'éducation numérique, Konexio cherche à créer des voies d'accès pour ces personnes afin qu'elles puissent accéder à des opportunités d'emploi, améliorant ainsi leur intégration sociale et économique.

Econocom a réalisé une donation d'une vingtaine d'ordinateurs à l'association Konexio et nous participons au financement du programme DigiStart.

DigiStart est un programme de formation découverte de 20 h sur cinq semaines, permettant aux apprenants de découvrir les bases du développement web, de démystifier le code, de confronter ses représentations du métier de développeur et de leur donner l'occasion de confirmer ou infirmer leur appétence pour le code. Les apprenants sont introduits aux concepts basiques de la programmation et au vocabulaire associé au développement « front end » (HTML, CSS, Javascript). À la fin de la session, les apprenants sont en mesure de coder leur propre site Internet personnel et/ou professionnel.

À la fin de nos formations, Konexio délivre à ses apprenants une attestation de suivi de formation qui fera office de justificatif d'assiduité de formation auprès d'employeurs potentiels.

Cet engagement rentre parfaitement dans notre politique de lutte contre la fracture numérique et pour l'accompagnement de personnes fragilisées et éloignées de l'emploi.

Quelques actions à l'international

Econocom Belux

Econocom Belux souhaite aussi accroître son impact sociétal en étant plus solidaire. À ce titre, nous avons noué il y a deux ans un partenariat avec l'association internationale Pink Ribbon qui collecte des fonds pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Nous souhaitons sensibiliser nos collaborateurs à la pratique régulière d'une activité physique comme arme contre la maladie. Des challenges connectés et autres initiatives ponctuelles en lien avec l'association sont proposés tout au long de l'année.

Econocom Belux est aussi le partenaire logistique du Télévie, une opération caritative organisée en Belgique francophone et au Grand-Duché de Luxembourg par RTL-TVI depuis 1989 au profit du F.R.S.-FNRS. Elle permet de récolter des fonds pour aider la recherche scientifique dans sa lutte contre le cancer et la leucémie, chez l'enfant et chez l'adulte. Une dizaine de collaborateurs bénévoles installe chaque année des centaines d'ordinateurs portables utilisés pour l'encodage des dons lors de la soirée de clôture, retransmise en direct à la télévision.

Econocom Italie

Le groupe Econocom Italie (Econocom Italie et Asystel-BDF) a choisi de soutenir des initiatives caritatives méritoires pour Noël 2023 dans le but de soutenir les

enfants et leur scolarisation dans des pays plus en difficulté.

Les actions consistent notamment dans la création d'une salle de classe à la Casa San Giuseppe (Rwanda), qui s'occupe de l'éduction et de l'alphabétisation des enfants. Mais aussi de la prise en charge de leurs besoins émotionnels et physiques. La création de cet espace d'apprentissage dédié permettra à chaque jeune de grandir et d'apprendre.

Econocom UK

Au Royaume-Uni, nous défendons à la fois nos objectifs caritatifs ainsi que nos efforts environnementaux et durables. Cette année, Econocom UK a signé l'engagement #workingwithcancer ; une initiative lancée par Publicis Groupe pour réduire la stigmatisation sur le lieu de travail et créer un environnement favorable aux salariés diagnostiqués avec un cancer. Il s'agit d'une initiative mondiale. Pour soutenir cette initiative, les salariés d'Econocom UK ont également participé à une marche sponsorisée de 25 km le long de la Tamise et ont récolté plus de 1,5 K£ pour la recherche sur le cancer. En retour, ce fut un excellent exercice de consolidation d'équipe tout en promouvant le bien-être entre collègues.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Soutien du territoire :

Sensibilisations autour du numérique insuffisante ou inadaptée et éducation	**2022**	**2023**
Nombre de donations d'ordinateurs portables reconditionnés	646	270

11. Synthèse des indicateurs clés de performance RSE

Les tableaux suivants présentent les principaux indicateurs clés de performance d'Econocom en matière de responsabilité d'entreprise en 2023.

Périmètre du groupe Econocom :

Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Lux, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie, USA, Brésil, Mexique, Angleterre et Pays-Bas.

groupe Econocom

Enjeux RSE	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	GRI standards
Un capital humain créateur de valeur	Effectif	Qté	8 197	8 750	8 808	
	Embauches annuelles	Qté	1 481	2 342	2 235	*New employee hires and employee turnover* GRI 401-1
	Salariés en alternance ou en apprentissage	%	1,50 %	3 %	2,48 %	*Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews* GRI 404-3
	Personnes en situation de handicap pour le périmètre groupe	%	N/A	3 %	3,16 %	*Incidents of discrmination and collective actions taken* GRI 406-1
	Personnes en situation de handicap pour le périmètre France (DOETH)	%	4,6 %	5 %	Data disponible à partir du mois de mars 2024	
	Taux de sortie	%	12,7 %	15 %	24.38 %	
	Répartition du Top management par sexe	%	/	/	21 %	*New empoyee hires and employee turnover* GRI 401-1
	Collaborateurs bénéficiant du télétravail	%	30 %	63 %	87 %	
	Nombre d'heures moyen de formation	Qté	N/A	6	11	*Average hours of training per year per employee* GRI 404-1

groupe Econocom

Enjeux RSE	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	GRI standards
Une conduite engagée et locale de nos activités	Bilan carbone groupe	tCO_2	720 368	877 477 (1)	En cours	*GHG emissions intensity* GRI 305-4
	Surface des bâtiments occupés/loués	m^2	75 858	69 335	65 532	
	Consommation électricité annuelle	kWh	7 795 530	8 024 025	8 370 088	*Energy consumption within the organization* GRI 302-0
	Consommation électricité annuelle	kWh/m^2	103	116	127	*Energy consumption within the organization* GRI 302-1
	Véhicules électriques et hybrides au sein de la flotte	%	2,00 %	13 %	25 %	Energy direct (scope 1) GHG emissions + Energy indirect (scope 2) GHG emissions GRI 305-1/GRI 305-2
	Empreinte énergétique du numérique	kWh/an	3 664 685	3 516 543	3 465 888	Energy direct (scope 1) GHG emissions + Energy indirect (scope 2) GHG emissions GRI 305-1/GRI 305-3

(1) Le périmètre et la méthodologie du bilan carbone entre 2021 et 2022 a évolué (ce qui explique la variation significative).

groupe Econocom

Enjeux RSE	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	GRI standards
Des offres à impact RSE pour des usages plus sobres et durables	Offres en rapport avec l'économie circulaire, *Green IT*, Numérique responsable	Qté	9	12	12	GRI 301-2/GRI 301-3
	Matériels informatiques reconditionnés	Qté	410 000	490 000	493 000	Recycled input materials used + Reclaimed products and their packaging materials GRI 301-2/GRI 301-4
	% de matériels informatiques reconditionnés	%	92 %	90 %	90 %	Recycled input materials used + Reclaimed products and their packaging materials GRI 301-2/GRI 301-3
	Quantité de DEEE (déchets électroniques et électromagnéti -ques) générés	t	/	/	4 783	Waste generated GRI 306-3
	% de matériels informatiques reconditionnés avec des entreprises sociales et solidaires ainsi que les entreprises à mission	%	88 % (Périmètre France)	92 % (Périmètre France)	90 % (Périmètre France)	Recycled input materials used + Reclaimed products and their packaging materials GRI 301-2/GRI 301-
Une gouvernance responsable	Alertes éthiques	Qté	13	0	6	
	Collaborateurs ayant suivi une formation éthique	%	52,70 %	63 % (Périmètre groupe)	68 % (Périmètre groupe)	Communication and training about ant-corruption policies and procedures GRI 205-2
	Collaborateurs ayant suivi une formation RGPD	%	75 % (Périmètre France)	80,31 % (Périmètre France)	85 % (Périmètre France)	Average hours of training per year per employee GRI 404-1
	Collaborateurs ayant suivi formation cybersécurité	%	76 % (Périmètre France)	85 % (Périmètre France)	57 % (Périmètre groupe)	Average hours of training per year per employee GRI 404-1
	Fournisseurs signataires de la Charte Achats responsables parmi les 20 plus gros	%	100 % (Périmètre EIS)	100 % (Périmètre EIS)	100 % (Périmètre EIS)	Negative environmental impacts in the supply chain and actions taken GRI 308-2
Les partenariats dans l'éducation et l'université *Green IT*	Associations soutenues	Qté	15	18	19	Membership associations GRI 2-28
	Ordinateurs portables reconditionnés ou neufs donnés à des associations	**Qté**	**520**	**646**	**270**	Recycled input materials used + Reclaimed products and their packaging materials GRI 301-2/GRI 301-3

Définition des indicateurs

groupe Econocom

Indicateurs	Définition du KPI
Effectifs	Nombre de salariés (CDI, CDD y compris les contrats de professionnalisation, alternants) présents au 31/12, tenant compte de leur temps de travail (temps plein ou temps partiel) y compris les contrats suspendus et hors stagiaires, expatriés, mandataires sociaux sans contrat de travail. Les salariés présents le dernier jour du mois sont comptabilisés dans l'effectif.
Recrutements annuels	Nombre de recrutements (CDI, CDD, alternants) faits sur l'année. Les changements de contrat et mutations ne comptent pas pour un recrutement.
Nombre/Taux de personnes en situation de handicap	Nombre de salariés en situation de handicap parmi les salariés présents au 31/12 (CDI, CDD, alternants).
Taux de sortie	Nombre de départs subis (*i.e.* démission, fin PE à l'initiative du collaborateur) sur 12 mois/effectif moyen sur 12 mois (CDI, CDD y compris les contrats de professionnalisation, alternants hors stagiaires).
Nombre/Taux de collaborateurs bénéficiant de télétravail	Nombre de salariés pouvant bénéficier de télétravail parmi les salariés présents au 31/12 (CDI, CDD y compris les contrats de professionnalisation, alternants hors stagiaires).
Empreinte carbone	L'empreinte carbone du pays évaluée par le prestataire externe Greenly, sur base du FEC (fichier des écritures comptables) et/ou le bilan carbone calculé en interne (Scope 1 et 2, Scope 3 en partie).
Surface des bâtiments occupés/loués	**Surface locative en m^2 à bail portés par les entités**. France + International.
Consommation électrique par an	**Consommation en kWh selon relevé (facturée par l'opérateur) par site et par an.** Si inclus aux charges locatives, montant annuel en euros refacturé par le Bailleur quand cela concerne la surface privative.
Pourcentage de véhicules électriques et hybrides au sein de la flotte	Pourcentage de véhicules électriques et hybrides au sein de la flotte.

groupe Econocom

Indicateurs	Définition du KPI
Empreinte environnementale numérique (France + International)	L'empreinte environnementale du numérique calculée à l'aide de l'outil Watt's Green, par pays (hardware uniquement, sur base des infos du parc données par l'IT).
Nombre d'alertes éthiques	Nombre d'alertes éthiques enregistrées sur la plateforme d'alerte éthique.
% de collaborateurs ayant suivi une formation éthique	Nombre de personnes formées *via* l'*e-learning* anti-corruption ou une formation spécifique sur l'éthique (formation spécifique sur la lutte contre la corruption, sur le Code, sur les procédures éthiques, etc.) Population : tous les collaborateurs + les agents du groupe.
% de collaborateurs ayant suivi une formation RGPD	Nombre de personnes formées *via* l'*e-learning* GDPR. Population everyone : CDI, CDD, alternants, intérimaires, stagiaires.
% de collaborateurs ayant suivi une formation cybersécurité	Nombre de personnes formées *via* l'e-learning cybersécurité à des formations spécifiques (population spécifique identifiée). Population *everyone* : CDI, CDD, alternants, intérimaires, stagiaires.
Pourcentage de fournisseurs signataires de la Charte achats responsables/ Code conduite parmi les 20 plus gros fournisseurs	Identifier & Privilégier lors des AO les fournisseurs signataires de la Charte RSE et du Code de bonne conduite. Application du même processus pour les Achats.
Combien d'offres commerciales avez-vous identifiées sur l'économie circulaire, Green IT, le Numérique Responsable ?	Le nombre d'offres commerciales intégrant un ou plusieurs enjeux RSE par pays (sur l'économie circulaire, green IT, numérique responsable).
Nombre de matériels informatiques reconditionnés	Le nombre de matériels informatiques reconditionnés issus des contrats de location par pays.
Quantité de DEEE	Le nombre de DEEE par pays : matériels défaillants et/ou inutilisables issus des contrats de location.
Pourcentage de matériels informatiques reconditionnés	Le pourcentage de matériels informatiques reconditionnés issus des contrats de location par pays (par rapport au total des matériels issus des contrats de location).

groupe Econocom

Indicateurs	Définition du KPI
Pourcentage de matériels informatiques reconditionnés avec des entreprises sociales ou solidaires (France)	Pourcentage de matériels informatiques reconditionnés avec des entreprises sociales ou solidaires (France) par rapport au total des matériels reconditionnés.
Nombre d'associations soutenues	Le nombre d'associations soutenues dans votre pays (associations soutenues matériellement, financièrement ou *via* du mécénat de compétences).
Nombre d'ordinateurs portables reconditionnés ou neufs donnés	Le nombre de donations d'ordinateurs portables reconditionnés ou neufs dans votre pays.

Glossaire :

DPEF : Déclaration de Performance Extra-Financière

CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

ESRS : European Sustainability Reporting Directive

WII (ex EIS) : Worplace Infra Innovation (ex Econocom Infogérance Système)

POEI : Préparation opérationnelle à l'emploi Individuel

DEEE : Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques

SBTi : Science-Based Targets initiative

12. Données relatives à la Taxonomie verte européenne

Reporting des activités du groupe Econocom au regard de la taxinomie verte Européenne

1. Contexte

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxinomie européenne », est un pilier central de la stratégie de responsabilisation du secteur financier de l'Union européenne, en tant qu'outil permettant de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables. Cet outil définit un cadre de référence et un langage commun visant à identifier les activités contribuant substantiellement à l'atteinte de six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection des écosystèmes sains.

Les entreprises concernées doivent publier au sein de leur déclaration de performance extra-financière (DPEF) trois ratios d'activités « verts » :

- le chiffre d'affaires vert (**CA**) ;
- les dépenses d'investissement vertes (**CapEx**) ;
- les dépenses opérationnelles vertes (**OpEx**).

Ce référentiel décrit des critères et des seuils précis d'éligibilité et d'alignement :

- l'activité doit être conforme aux critères d'examen techniques de la Commission ;
- l'activité éligible ne peut contribuer à un des objectifs en nuisant significativement à l'un des cinq autres (principe du *Do No Significant Harm* – DNSH) ;
- l'entreprise doit respecter les garanties sociales minimales.

Aucune donnée comparative au titre de l'exercice 2021 n'est imposée pour cette clôture au titre de l'alignement.

2. Périmètre et méthodologie de calcul

Pour déterminer les ratios financiers présentés dans cette note, Econocom a appliqué les règles définies par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement Taxinomie :

- le périmètre considéré couvre l'ensemble des activités du groupe correspondant au périmètre des sociétés consolidées. Sont exclues les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence ;
- les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2023. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers. Les informations financières sous-jacentes ont fait l'objet d'un contrôle conjoint entre les équipes financières et opérationnelles afin d'assurer la cohérence et la réconciliation avec les comptes consolidés ;
- les dépenses d'investissement correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute

autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

3. Éligibilité des activités

Dans le cadre de son analyse d'éligibilité, Econocom s'est attaché à rapprocher son modèle d'affaires de la description des activités listées dans l'acte délégué climat de la Taxinomie Verte au-delà de la simple analyse des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), et ce pour les deux premiers objectifs environnementaux.

Au titre de l'exercice 2023, Econocom a identifié sept activités éligibles :

Objectifs	Classification des activités économiques	Descriptif pour Econocom	Codes NACE
Atténuation du changement climatique	9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Activités relatives à la *Business Unit* « Green & Energy »	M71
	8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Activités d'hébergement	J61 ; J62 ; J63
Économie circulaire	4.1. Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise (exemple : MLC, HOUSTON, TWIST, TRAMS CLOUD MANAGE)	J61 ; J62 ; J63
	5.1. Réparation, remise en état et remanufacturage	*Product Care*	C27
	5.3. Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	Econocom Factory	C27
	5.5. Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	*Technology Management & Financing*	C26 ; C32
	5.6. Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	*Marketplace* (EcoTwice)	C26 ; C27

Econocom a également considéré des investissements individuellement éligibles aux titres des activités 6.5 Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules désignés comme appartenant aux catégories M1 et N1 et 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments.

Pour la première année d'application au titre de l'exercice 2023, des quatre autres objectifs environnementaux, seule l'analyse de l'éligibilité et la déclaration relative des trois Indicateurs Clés de Performance (ICP) est exigée. L'achat-revente de matériels électriques et électroniques n'a pas été considérée comme éligible. Selon une interprétation stricte du règlement, seul le chiffre d'affaires correspondant aux actifs détenus en pleine priorité par Econocom a

été considéré comme éligible au titre de l'activité 5.5.

4. Alignement des activités

Le règlement rendait obligatoire à compter de l'exercice 2022 la publication de la part des trois indicateurs (CA, Capex, Opex) qui sont associés à des activités économiques alignées et non-alignées au titre des deux objectifs « climat » uniquement. Ces indicateurs portent sur les données de l'exercice 2023 avec une information comparative au titre de l'exercice 2022.

Selon le règlement de la taxinomie, une activité éligible est alignée, et donc durable, si l'activité :

(i) respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux ;

(ii) ne cause de préjudice à aucun autre objectif environnemental (*Do no Significant Harm* – DNSH) ;

(iii) respecte les garanties minimales visées à l'article 3.c, à savoir les procédures qu'une entreprise exerçant une activité économique met en œuvre pour s'aligner sur :

a) les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,

b) les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,

c) les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail,

d) la Charte internationale des Droits de l'homme.

a. Critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

 # Critères techniques

- 7.7 Acquisition et propriété des bâtiments

La taxonomie européenne requiert d'atteindre un seuil de consommation d'énergie primaire correspondant à la NZEB-10 % pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, ceux ayant un DPE égal à A ou appartenant au top 15 % du parc immobilier national. À date, le seuil moyen retenu sur notre parc immobilier est de 156 kWh/m^2/an (source : Observatoire de l'Immobilier Durable). Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 doivent satisfaire aux critères spécifiés à la section 7.1.

Dans ces conditions, Econocom ne satisfait dès lors pas aux critères de contribution substantielle pour cette activité.

- 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes

L'activité a mis en œuvre les pratiques pertinentes du Code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données.

- 9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments

L'alignement des activités est conditionné à la typologie des services relatifs à la performance énergétique des bâtiments.

b. *Do not significant harm*

 # Adaptation au changement climatique

- 7.7 Acquisition et propriété des bâtiments

Les risques physiques et de vulnérabilité des actifs face au changement climatique ont fait l'objet d'une analyse spécifique qui a conduit à la définition en cours de plans d'action selon les niveaux d'exposition.

Les critères de contribution substantielle pour l'activité 7.7 n'étant pas satisfaits, les DNSH correspondant n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

- 9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments

Il a été considéré que le DNSH relatif à l'adaptation au changement climatique et Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines étaient non applicables au regard des activités de services concernées.

 # Transition vers une économie circulaire

- 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes

L'équipement utilisé satisfait aux exigences établies conformément à la directive 2009/125/CE pour les serveurs et les produits de stockage de données.

Il a été considéré que les DNSH relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, étaient non applicables au regard de l'activité d'hébergement concernée.

c. Garanties minimales sociales

Econocom répond à ces différents critères de garanties minimales :

- **droits de l'homme :** Econocom a déployé une démarche de vigilance globale couvrant ses risques en matière de droits humains sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Par ailleurs, le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation relative à la violation des droits de l'homme (cf. §.9.1.1, chapitre 4 sur Déclaration de Performance Extra-Financière) ;
- **lutte contre la corruption :** Econocom est soumis à la loi SAPIN II et a déployé les dispositifs attendus dans le cadre de la lutte contre la corruption. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière (cf. §.10.1.2.2, chapitre 4 sur la Déclaration de Performance Extra-Financière) ;
- **fiscalité :** Econocom s'attache à respecter les réglementations applicables dans tous les pays où il est implanté et met en œuvre une politique de transparence conforme aux recommandations BEPS de l'OCDE. Le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation pour manquement grave en la matière (cf. note 7, chapitre 7 sur les états financiers consolidés) ;
- **droit de la concurrence :** Econocom respecte, dans son périmètre d'activité, les législations en vigueur dans le cadre du droit de la concurrence. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière.

5. Résultats

Menée conjointement par les Directions Financière, RSE et opérationnelles, Econocom a conduit une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités afin d'identifier les activités éligibles et les ratios associés.

a. Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible couvre les activités de la *Business Unit* « Green & Energy » et les activités d'hébergement au sein du métier « Services ».

en millions €

				Critères de contribution substantielle					
Activité économiques	**Code(s)**	**Chiffre d'affaires absolu**	**Part du chiffre d'affaires éligible**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation du changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystème**
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	9,52	0,35 %	100 %					
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	9.3	16,00	0,59 %	100 %					
Fourniture de solutions informatiques/ opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,8	0,03 %				100 %		
Réparation, remise en état et remanufacturage	5.1	0,1	0,00 %				100 %		
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	24,0	0,89 %				100 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	340,0	12,63 %				100 %		
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6	0,6	0,02 %				100 %		
Chiffre d'affaires des activités durables (A.1)		**391,0**	**14,6 %**	**100 %**					
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
Chiffre d'affaires des activités éligibles mais non durables (A.2)		**-**	**0,0 %**						
Total (A.1 + A.2)		**391,0**	**14,6 %**						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		**2 290,2**	**85,4 %**						
Total (A + B)		**2 681,2**	**100,0 %**						

			DNSH							
	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie - 2022	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
		OUI	OUI	OUI			OUI	0,35 %		T
		OUI					OUI	0,59 %	H	
								0,9 %		

Cf. Note 1 chapitre 7 sur les états financiers consolidés, Chiffres d'affaires 2023 = 2 691,7 millions d'euros

	Chiffre d'affaires	
	Part des activités alignées	**Part des activités éligibles**
Atténuation du changement climatique	0.9 %	0,9 %
Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	Non applicable	0 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	Non applicable	13,6 %
Prévention et contrôle de la pollution	Non applicable	0 %
Protection des écosystèmes sains	Non applicable	0 %

b. Dépenses d'investissements (CapEx)

En vertu de l'annexe 1 du règlement délégué Article 8, Econocom reporte les dépenses d'investissements et d'exploitation associées à une activité éligible et les dépenses d'investissements individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée.

Les dépenses d'investissements et d'exploitation concernent principalement des dépenses individuelles liées au secteur immobilier, et correspondent principalement aux droits d'utilisation des contrats de location des bâtiments et des véhicules.

en millions €

Activité économiques	Code(s)	CapEX absolu	Part CapEX éligibles	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	1 789,2	3,1 %	100 %					
Fourniture de solutions informatiques/ opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,0					100 %		
Réparation, remise en état et remanufacturage	5.1						100 %		
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	0,2					100 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	0,7					100 %		
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6						100 %		
CapEx des activités durables (A.1)		**1 790,1**	**3,1 %**	**100 %**			**100 %**		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables			**0,0 %**						
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	16 102,8	28,1 %						
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	16 443,0	28,7 %						
CapEx des activités éligibles mais non durables (A.2)		**32 545,8**	**56,7 %**						
Total (A.1 + A.2)		**34 335,9**	**59,9 %**						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
CapEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		**13 069,0**	**22,8 %**						
Total (A + B)		**57 350,0**	**100,0 %**						

	DNSH									
	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	Part des CapEX alignée sur la taxonomie - 2022	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
	OUI		OUI	OUI	OUI		OUI	3,1 %		
								3,1 %		

Cf. Note 10, chapitre 7 sur les états financiers consolidés , CAPEX 2023 = 57 350,0 millions d'euros

	CapEx	
	Part des activités alignées	**Part des activités éligibles**
Atténuation du changement climatique	28,7 %	28,7 %
Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	Non applicable	0 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	Non applicable	31,2 %
Prévention et contrôle de la pollution	Non applicable	0 %
Protection des écosystèmes sains.	Non applicable	0 %

c. Dépenses d'exploitation (OpEx)

Sur la base du *reporting* 2023, les charges de maintenance et de location (relative aux contrats non capitalisés) représentent une part non significative des charges opérationnelles totales du groupe.

Suivant la définition de la section 1.1.3.1 de l'Annexe 1, le montant total du dénominateur des OpEX au titre d'exercice 2023 est de 2 535,4 millions d'euros, la part prépondérante concernant les coûts d'achat des biens vendus ou loués.

en millions €

				Critères de contribution substantielle					
Activité économiques	**Code(s)**	**OpEX absolu**	**Part des OpEX éligibles**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation du changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Économie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystème**
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
		-	0 %						
OpEX des activités durables (A.1)		**-**	**0 %**						
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
		-	0 %						
OpEX des activités éligibles mais non durables (A.2)		**-**	**0 %**						
Total (A.1 + A.2)		**-**	**0 %**						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
OpEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		**-**	**0 %**						
Total (A + B)		**-**	**0 %**						

	DNSH									
	Atténuation du changement climatique	Adaptation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	OpEX alignée sur la taxonomie - 2022	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
								0 %		
								0 %		

6. Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Le tableau ci-après reprend le modèle standard pour la publication des informations liées aux activités nucléaires et gaz selon le règlement délégué (UE) n° 2022/1214 de la Commission européenne du 9 mars 2022.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

05

facteurs de risques et environnement de contrôle

1. Facteurs de risque non financiers |RDG| 242

1.1. Risques opérationnels 242
1.2. Risques réglementaires 244
1.3. Risques de dépendance 245

2. Gestion des risques financiers |RDG| 246

2.1. Politique de gestion du capital 246
2.2. Politique de gestion des risques 246

3. Description des caractéristiques du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière |RDG| 253

3.1. Organisation financière 253
3.2. Reportings et pilotage 253
3.3. Normes comptables et veille 253
3.4. Systèmes d'information 254
3.5. Facteurs de risques, surveillance et contrôle 254
3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière 255

4. Procédures judiciaires et arbitrages |RDG| 255

5. Assurances et couverture des risques 255

1. Facteurs de risque non financiers

1.1. Risques opérationnels

1.1.1. RISQUES LIÉS AUX CONTRATS DE L'ACTIVITÉ SERVICES

Le groupe délivre des prestations de service selon trois modèles :

- les contrats au forfait avec engagement de résultat par lesquels le groupe s'engage à fournir des livrables spécifiés pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat peut prévoir des pénalités financières en cas de non atteinte des résultats convenus ; celles-ci sont évaluées sur la base du montant du contrat et en général plafonnées à un pourcentage du montant annuel du contrat. Econocom gère ce risque en procédant au suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jour-hommes passés et des estimations de temps-consultants restant, indicateurs de qualité de services, délais...). Ce suivi permet de mesurer et piloter l'atteinte des engagements contractuels et, le cas échéant, d'anticiper comptablement les éventuelles pertes à terminaison du contrat. Les contrats avec engagement de résultat représentent près de la moitié de l'activité Services en valeur ;
- les contrats au forfait avec engagement de services par lesquels le groupe s'engage à fournir une prestation définie, sur une durée définie pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Econocom gère ce risque en procédant à un suivi technique et financier régulier, notamment au niveau de la consommation en jour-hommes ;
- les contrats en régie par lesquels Econocom s'engage à délivrer des compétences techniques facturées au temps passé. Econocom gère ces contrats en accordant une attention particulière à sa grille tarifaire et aux coûts de ses consultants.

Par ailleurs, les contrats de services portent un risque lié au délai de résiliation. Le groupe veille à ce que ce délai soit suffisant pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Le groupe s'attache par ailleurs à anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser ses employés et a recours à un certain niveau de sous-traitance afin d'augmenter sa flexibilité.

1.1.2. RISQUES LIÉS À LA DÉFAILLANCE D'UN SOUS-TRAITANT

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom a pour politique de répercuter les pénalités éventuellement prévues à ses sous-traitants. Il peut toutefois arriver qu'Econocom porte un risque lié à la défaillance d'un de ses sous-traitants. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

Par ailleurs, Econocom étudie la capacité financière et opérationnelle de ses sous-traitants chaque fois que c'est nécessaire et notamment quand elle recourt à un sous-traitant nouveau sur le marché.

1.1.3. RISQUES LIÉS AUX VARIATIONS DE PRIX ET À L'OBSOLESCENCE TECHNOLOGIQUE

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note sur les principes comptables au 4.1. des états financiers consolidés. Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Lorsqu'il s'agit d'équipements non standards, le groupe s'assure de la correcte valorisation de la valeur future des équipements loués, notamment en faisant appel à des experts indépendants.

Dans le cadre de son activité Products & Solutions, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des *data centers*, le groupe garde un stock dédié. La composition et le niveau de ce stock sont suivis en permanence pour correspondre au parc infogéré et répondre au risque d'obsolescence.

1.1.4. RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Le marché des services informatiques est un marché concurrentiel. Dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux. Toutefois, Econocom se différencie de ses concurrents grâce à son mix d'activités et en particulier à ses compétences dans le domaine de la location-financement, ainsi que par sa dimension internationale.

1.1.5. RISQUES SOCIAUX

À la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges, espagnoles, italiennes et marocaines.

1.1.6. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le groupe n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire afin d'assurer le traitement et le recyclage des déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie des clients d'Ecologic, pour lesquels l'éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels sur toute la France, dans le respect de la réglementation.

Avec l'acquisition de 90% des parts de la société *Sofi Group* (rebaptisée *Econocom Factory*) en mai 2022, le groupe affirme par ailleurs sa volonté de se développer sur le marché du numérique recondtitionné en Europe.

1.1.7. RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE EXTERNE

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en procédant à des acquisitions ciblées.

L'acquisition de sociétés et leur intégration comportent certains risques, notamment la prise en charge de frais financiers et opérationnels plus élevés qu'attendus, l'échec de l'intégration des opérations qui peut se traduire par la perte de clients importants ou le départ de salariés clés des entreprises acquises, et la dégradation de leurs performances financières.

L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncée, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies supérieures aux attentes. Les éléments susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif sur le *goodwill* comptabilisé dans les comptes consolidés (voir aussi note 9 « Écart d'acquisition et tests de dépréciation » des comptes consolidés).

1.2. Risques réglementaires

1.2.1. RISQUES JURIDIQUES

Le groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales dont les dirigeants connaissent la réglementation et la législation locale applicable et travaillent avec les juristes du groupe et des Conseils.

Le groupe effectue un suivi permanent des litiges et situations exceptionnelles présentant un risque financier. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la Direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2023, figurent dans la note 17 des comptes consolidés.

1.2.2. RISQUES LIÉS AUX CONTRÔLES FISCAUX

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe a estimé au mieux les provisions pour risque relatives à ces contrôles fiscaux, et les a comptabilisées en conséquence dans ses comptes. Les résultats définitifs de ces contrôles pourraient avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement.

1.2.3. RISQUES LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE LOCATION FINANCEMENT

Certains pays ont décidé de renforcer la législation applicable aux sociétés de location-financement en la rapprochant de celle applicable aux établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est celui d'une augmentation des coûts administratifs.

1.3. Risques de dépendance

1.3.1. DÉPENDANCE ENVERS LES REFINANCEURS

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité de ses contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces institutions opèrent généralement sur des zones géographiques ou des types d'équipements bien définis. En outre, le groupe s'attache à conserver l'équilibre de son portefeuille de refinanceurs de sorte à ne pas se trouver dans une situation de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs institutions.

En 2023, la part des cinq refinanceurs les plus importants représente 68% de la valeur totale des loyers refinancés (contre 70 % en 2022). La part du premier refinanceur du groupe dans la valeur totale des loyers refinancés reste pour sa part stable à 27 %.

1.3.2. DÉPENDANCE ENVERS LES CLIENTS

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Au 31 décembre 2023, aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe.

1.3.3. DÉPENDANCE ENVERS LES FOURNISSEURS

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Technology Management & Financing, Products & Solutions comme Services, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre fournisseur.

Au 31 décembre 2023, aucun fournisseur ne représente plus de 15 % du volume total des achats du groupe.

1.3.4. DÉPENDANCE ENVERS LES TECHNOLOGIES

Dans le cadre de ses activités de Technology Management & Financing, de Services et de Products & Solutions, le groupe développe des partenariats avec certains constructeurs, opérateurs télécoms, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la solution la plus adaptée, qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

2. Gestion des risques financiers

2.1. Politique de gestion du capital

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques.

Les actions d'auto-contrôle sont détaillées en note 16.3.3.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les actions gratuites attribuées dans le cadre des plans d'actions gratuites de performance, les options de souscription d'actions (cf. note 16) et les obligations convertibles (cf. note 15).

2.2. Politique de gestion des risques

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans les activités Produits & Solutions et Services.

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont plus particulièrement gérés par la Direction Générale du groupe.

2.2.1. RISQUE DE MARCHÉ

En fin d'année, la Direction Générale du groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change et d'intérêt pour l'année suivante.

Le groupe gère le cas échéant son exposition aux risques de taux d'intérêt et de change par le recours à des instruments de couverture tel que les contrats de SWAP et les couvertures de change à terme. Ces instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Risque de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité en Europe hors zone Euro, ainsi que sur le continent américain, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Le tableau ci-après récapitule la sensibilité de certains agrégats du compte de résultat consolidé du groupe à une variation de plus ou moins 10 % des parités de change face à l'euro, liée à la conversion des comptes des filiales libellées en devise étrangère.

Sensibilité du compte de résultat

en millions €	Contribution aux comptes consolidés						Sensibilité à une variation de	
	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Zloty polonais	Autres devises	Total	+10 %	(10 %)
Produits des activités poursuivies	2 579,4	73,5	8,3	11,6	8,4	2 681,2	(9,3)	+11,3
Marge opération-nelle	105,2	0,7	3,6	0,8	5,9	116,2	(1,0)	+1,2
Résultat net	**54,4**	**0,7**	**2,5**	**0,6**	**4,4**	**62,6**	**(0,8)**	**+0,9**

Les achats et ventes de ces filiales sont principalement libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère donc ce risque comme peu significatif.

Par ailleurs, le groupe, dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, peut être amené à gérer des contrats de location-financement en dollar américain. Le mécanisme de fonctionnement de ces contrats est tel que le risque de change est naturellement couvert. Quelle que soit la variation du cours du dollar, l'impact sur le résultat est non significatif.

Risque de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Au niveau de l'endettement financier brut, le tableau ci-dessous présente la répartition entre dettes à taux fixes (ou faisant l'objet d'une couverture de taux) et dettes à taux variables :

en millions €	Au 31 déc. 2023		Au 31 déc. 2022	
	Encours	% dette total	Encours	% dette total
Taux fixe [1]	307,6	76 %	424,7	78 %
Taux variable [2]	99,1	24 %	121,2	22 %
Endettement financier brut [1] (cf. note 15.2 du chapitre 7)	**406,7**	**100 %**	**545,9**	**100 %**

(1) Emission en 2022 d'un emprunt « Schuldschein » avec un taux variable ; toutefois, une couverture de taux a été mise en place afin que cette exposition à taux variable soit considérée à taux fixe.

(2) Hors concours bancaires courants.

Au 31 décembre 2023, l'endettement financier du groupe est en partie à taux variable ; il est constitué des emprunts à court terme (lignes de crédit, billets de trésorerie ou NEUCP) ainsi que de l'affacturage, également à court terme.

L'analyse de sensibilité concernant les taux d'intérêt montre que l'impact sur le résultat avant impôt d'une hausse des taux à court terme de 1,0 % (100 points de base) serait de 1,0 millions d'euros.

Risque de variation de prix et intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif, se prémunissant ainsi du risque d'obsolescence. La méthode de calcul est décrite dans la note 11.1.

Elle est régulièrement comparée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont dressées annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

2.2.2. RISQUE SUR ACTIONS

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2023 figurent dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres depuis leur acquisition ; il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

2.2.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction du Financement est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie ;
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement suffisant ;
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Les lignes de crédit négociées au 31 décembre 2023 sont présentées ci-après :

en millions €	Total montant disponible	Total montant utilisé
Lignes de crédit non confirmées	86	-
Lignes de crédit confirmées	271	-
Total lignes de crédit	**357**	**-**

Les lignes de crédit permettent de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement, et ce, au moindre coût.

En octobre 2015, le groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie (NEUCP) sur le marché français. Le plafond de ce programme est de 200 millions d'euros et l'encours au 31 décembre 2023 est de 20,0 millions d'euros contre 32,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les caractéristiques des dettes obligataires sont présentées dans la note 15.2.

La Direction du groupe estime, compte tenu des projections financières actuelles, qu'Econocom dispose de ressources suffisantes à la poursuite et au développement de ses activités.

Échéancier des passifs financiers (hors dérivés) et des autres passifs (y compris les dettes sur options croisées de rachat de minoritaires)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2023 *en millions €*	**Engagement total**	**< 1 an**	**1 an < x < 5 ans**	**> 5 ans**
Passifs locatifs	55,7	19,1	30,2	6,3
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	116,0	31,4	84,6	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	154,4	27,9	126,5	0,0
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	50,7	49,0	1,7	
Emprunt obligataire non convertible (*Schuldshein*)	229,3	9,6	209,4	10,3
Dettes d'acquisition conditionnées	46,7	23,8	22,9	-
Autres passifs non courants	6,4	0,2	6,2	-
Fournisseurs	648,2	648,2	-	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	178,4	178,4	-	-
Autres passifs courants	36,4	36,4	-	-
Total	**1 522,0**	**1 023,9**	**481,5**	**16,6**

2022 *en millions €*	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Passifs locatifs	59,9	18,6	41,2	-
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	109,9	25,8	84,1	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours	124,3	34,7	75,8	13,8
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres	61,5	56,4	5,0	0,1
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	152,9	152,9	-	-
Emprunts obligataires non convertibles (Euro PP/*Schuldshein*)	234,0	14,4	209,0	10,6
Dettes d'acquisition conditionnées	61,2	24,9	36,3	-
Autres passifs non courants	13,1	3,7	6,6	2,8
Fournisseurs	741,2	741,2	-	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	190,8	190,8	-	-
Autres passifs courants	15,4	15,4	-	-
Total	**1 764,2**	**1 278,7**	**458,0**	**27,3**

2.2.4. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe vise à garantir que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et de Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition. Néanmoins, dans certains cas, le groupe ne refinance pas les contrats de location ; les contrats de location pour lesquels Econocom porte alors le risque de contrepartie représentent environ 10 % de l'encours de l'activité TMF.

Le groupe concentre ces opérations stratégiques avec risque crédit dans sa filiale Econocom Digital Finance Limited afin d'assurer une gestion uniformisée.

La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients dont la solvabilité a fait l'objet d'une évaluation détaillée. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités Products & Solutions et Services, et de refinancement sans recours fournis par des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition au risque de crédit.

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve cependant la possibilité de

conserver le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques. Ces opérations sont principalement portées par Econocom Digital Finance Limited (EDFL), la structure de refinancement interne du groupe, qui possède une expertise en matière de sécurisation des transactions et de financement des contrats hors des standards.

L'encours des contrats pour lesquels Econocom porte le risque de crédit se monte au 31 décembre 2023 à 209,1 millions d'euros, contre 284 millions d'euros en décembre 2022, et représente environ 10 % de l'encours total de l'activité Technology Management & Financing.

Les placements du groupe sont réalisés uniquement avec des acteurs financiers de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant ni dérivé de crédit ni implication continue significative dans les actifs transférés, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable des actifs financiers (note 14.1).

Balance âgée des créances échues

			Répartition par échéances			
2023 *en millions €*	**Valeur comptable**	**Créances non échues**	**Total échues**	**Moins de 60 jours**	**Entre 60 et 90 jours**	**Plus de 90 jours**
Clients refinanceurs – valeur brute	44,0	32,7	11,3	10,8	0,1	0,4
Autres clients – valeur brute	726,6	593,0	133,7	60,7	5,6	67,3
Perte de valeur sur créances douteuses	(44,2)	(20,8)	(23,4)	(0,1)	-	(23,4)
Total clients et comptes rattachés nets	**726,4**	**605,0**	**121,5**	**71,5**	**5,7**	**44,4**

			Répartition par échéances			
2022 *en millions €*	**Valeur comptable**	**Créances non échues**	**Total échues**	**Moins de 60 jours**	**Entre 60 et 90 jours**	**Plus de 90 jours**
Clients refinanceurs – valeur brute	28,7	14,8	13,9	12,0	0,9	1,0
Autres clients – valeur brute	827,7	685,0	142,7	62,2	8,5	72,0
Perte de valeur sur créances douteuses	(47,2)	(23,3)	(23,9)	(0,0)	(0,1)	(23,8)
Total clients et comptes rattachés nets	**809,2**	**676,4**	**132,8**	**74,2**	**9,3**	**49,3**

3. Description des caractéristiques du contrôle interne et de la gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

L'information financière communiquée par le groupe correspond aux états financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces états financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au Comité d'Audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des Administrateurs.

3.1. Organisation financière

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale. En effet, le groupe est organisé par métier et par pays. Les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, Directeurs Financiers et contrôleurs de gestion sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur Financier groupe. Les *Financial Controllers* des activités et pays veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité quel que soit le territoire concerné.

3.2. *Reportings* et pilotage

La consolidation des comptes est réalisée par une équipe dédiée sur une base mensuelle. Les sociétés consolidées transmettent, *via* l'outil de consolidation, leurs états financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (société ou *business unit*) réalise un budget. La prévision de résultat est réactualisée plusieurs fois dans l'année et fait l'objet d'un suivi mensuel sur la base des *reportings* d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces *reportings* sont réalisés conjointement par le Responsable Opérationnel et le Financial Controller de l'entité.

Les différents budgets, *reportings* et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiquées par la Direction Financière groupe.

3.3. Normes comptables et veille

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel définit les normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation a également pour mission de réaliser une veille et un suivi des évolutions comptables des normes IFRS.

3.4. Systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information supervise les différents systèmes d'information utilisés par le groupe. Elle veille à l'harmonisation progressive des solutions mises en place et à la continuité des opérations. Dans le cadre de l'élaboration de l'information financière, les flux d'information provenant des outils informatiques propres aux différentes activités sont centralisés dans des solutions uniques de gestion de la comptabilité et de *reporting*.

3.5. Facteurs de risques, surveillance et contrôle

Les *reportings* mensuels permettent aux différents responsables opérationnels et financiers ainsi qu'à la Direction du groupe de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. À la fin de chaque mois, ces *reportings* contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'audit interne du groupe (externalisé) complète l'organisation en matière de *Risk Management* et réalise entre autres, une cartographie des risques. Dans le cadre de ses missions, il s'assure du respect des règles « groupe », de la fiabilité des *reportings* et de l'adéquation de la couverture des risques. L'audit interne du groupe reporte directement au Président et au Comité d'Audit.

Dans l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de *reporting* financiers, la Direction du groupe tient compte de la possibilité de déclarations erronées liées à des fraudes et prend les actions nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'Audit Interne mène des audits spécifiques, sur base de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir des fraudes. Les éventuels constats sont systématiquement signalés au Comité d'Audit.

3.5.1. RISQUES LIES AUX SYSTÈMES D'INFORMATIONS COMPTABLE

Les risques liés aux systèmes d'information comptable font l'objet d'une évaluation régulière afin d'identifier les plans d'amélioration qui sont ensuite mis en place.

Les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont harmonisés et communs à l'ensemble des métiers et des filiales à l'exception de certaines sociétés dans lesquelles le groupe a pris récemment des participations, qui peuvent utiliser d'autres outils que ceux du groupe, plus appropriés à leur taille.

Les différents systèmes d'information propres aux activités sont interfacés avec les systèmes comptables afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard.

3.5.2. RISQUES LIÉS AUX NORMES COMPTABLES

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Financière groupe et les *Financial Controllers* des activités et pays, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS et adapte en conséquence les principes comptables du groupe. Il organise également les formations des personnels financiers lorsque cela est nécessaire.

3.5.3. PRINCIPAUX CONTRÔLES DES OPÉRATIONS

Afin de s'assurer de la fiabilité des informations financières liées aux opérations, les équipes « contrôle de gestion » s'assurent chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux flux attendus lors de l'approbation des opérations.

La Direction Financière groupe réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, des contrôles mensuels définis par activité sont réalisés par les équipes de *Financial Controlling* des filiales.

3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté, depuis 2004, d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 2.1. ci-avant.

4. Procédures judiciaires et arbitrages

Les procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage à l'encontre du groupe, en suspens ou dont il serait menacé, font l'objet de provisions établies conformément aux normes IAS 37 en tenant compte de l'ensemble des informations pertinentes disponibles sur ces procédures.

Le montant global consolidé des provisions ainsi constituées pour l'ensemble des contentieux du groupe (cf. note 17. des états financiers consolidés) inclut l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le groupe rencontre dans la conduite de ses activités.

5. Assurances et couverture des risques

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation et contre le risque de fraude.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

06

commentaires sur l'exercice

1. Situation du groupe et faits marquants |RDG| 258

1.1. Variations de périmètre de l'exercice 258

1.2. Opérations de financement 259

2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2023 |RDG| 260

2.1. Chiffres clés 260

2.2. Compte de résultat consolidé 261

2.3. Chiffre d'affaires 263

2.4. Marge opérationnelle 266

2.5. Bilan et structure financière 267

Annexe – Définition des principaux indicateurs de performance 270

3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2023 |RDG| 273

3.1. Comptes de résultat 273

3.2. Bilan 273

3.3. Le capital 274

4. Événements postérieurs à la clôture des comptes |RDG| 274

5. Perspective 2024 |RDG| 275

1. Situation du groupe et faits marquants

Le groupe Econocom réalise en 2023 un chiffre d'affaires consolidé de 2 681 millions d'euros. À périmètre et normes constants, le chiffre d'affaires enregistre une croissance de 3,5 % dont 1,2 % organique. Cette croissance est portée par les activités TMF et Services, l'activité Produits & Solutions étant quant à elle confrontée à un marché de la distribution des actifs numériques liés au poste de travail en forte baisse.

La marge opérationnelle s'élève à 116,2 millions d'euros contre 114,2 millions en 2022 ; elle représente une profitabilité de 4,3 % en 2023, stable comparée à celle de 2022.

Compte tenu de la forte baisse des autres charges opérationnelles nettes, le résultat opérationnel du groupe s'établit à 105,5 millions d'euros, en forte progression par rapport aux 85,2 millions d'euros de 2022.

Malgré les mesures prises pour optimiser la génération et la gestion de la trésorerie, les charges financières nettes s'élèvent à 19,8 millions d'euros en hausse de 6,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent en raison des augmentations de taux d'intérêt intervenues au cours de l'exercice.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 26,1 millions d'euros, le résultat net annuel des activités poursuivies atteint 59,5 millions d'euros contre 49,3 millions d'euros en 2022. En intégrant le profit des activités non poursuivies de 3,1 millions d'euros, le résultat net consolidé s'établit à 62,6 millions d'euros.

Les performances 2023 d'Econocom, en particulier le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le résultat net, sont globalement en ligne avec les indicateurs présentés comme points de départ du plan stratégique One econocom lors du Capital Market Day du 16 novembre 2023.

L'élaboration et la présentation de ce plan stratégique ont été un fait marquant de l'exercice 2023 pour Econocom. En effet, ce plan One econocom, marque la fin de la période de recentrage et de stabilisation du groupe avec comme marqueurs clés pour les cinq années à venir :

- un marché du poste de travail, de l'audiovisuel et des infrastructures et réseaux anticipé en croissance soutenue ;
- une accélération du déploiement d'offres couvrant de bout en bout les besoins clients en matière d'actifs numériques ;
- une feuille de route claire avec des objectifs ambitieux permettant d'embarquer l'ensemble des équipes internes ;
- un plan autofinancé pour atteindre en 2028 un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros, doubler le résultat net à 130 millions d'euros et réduire l'endettement net financier.

L'exercice 2023 n'a pas été marqué par la réalisation d'acquisition ou de cession significative.

1.1. Variations de périmètre de l'exercice

1.1.1. CESSIONS

Au cours de l'exercice 2023, le groupe a procédé à la cession de ses filiales Aciernet France et USA, déjà considérées comme destinées à la vente dans les états financiers consolidés 2022.

1.1.2. VARIATIONS DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT

Econocom Group SE a augmenté sa participation dans la société Trams *via* l'acquisition de titres auprès des

actionnaires minoritaires, portant ainsi sa participation à 90 %.

1.1.3. ACQUISITION ET CRÉATIONS DE SOCIÉTÉS

Fin mars 2023, Econocom a acquis, *via* sa filiale de location aux Pays-Bas, l'intégralité des titres de la société Reliance Financial Services, société hollandaise de location d'actifs numériques. Cette entité a été rattachée à l'activité Technology Management & Financing.

1.2. Opérations de financement

ÉVOLUTION DES MOYENS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, Econocom Group a remboursé le solde de sa dette OCEANE pour 151,8 millions d'euros (en mars 2023) et la dernière tranche de son emprunt Schuldschein pour 8,0 millions d'euros (en novembre 2023).

Ces remboursements ont été refinancés par la mise en place de lignes bancaires permettant un allongement de la maturité de la dette et offrant une plus grande flexibilité pour répondre à la variation de nos besoins de financement tout au long de l'année. En conséquence, l'Endettement Financier Brut au 31 décembre 2023 baisse d'environ 140 millions d'euros alors que l'Endettement Financier Net augmente de moins de 40 millions d'euros.

ÉVOLUTION DE L'AUTO-DÉTENTION

Le groupe a poursuivi en 2023 ses rachats d'actions propres. Il en a acquis sur le marché 7 051 234. Après prise en compte des remises de titres à des *managers* bénéficiant de plans d'intéressement au capital et de l'annulation d'actions décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023, Econocom Group SE détenait, au 31 décembre 2023, 6 444 846 actions, soit 3,60 % du capital de la Société.

2. Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2023

2.1. Chiffres clés

en millions €	2023	2022 retraité (1)	2021 retraité (2)
Produits des activités poursuivies	2 681	2 591	2 367
Marge opérationnelle	116,2	114,2	127,7
Résultat opérationnel	105,5	85,2	109,2
Capitaux propres (part du groupe et minoritaires)	474,7	456,8	438,8
Excédent de trésorerie/(Endettement financier net)	(181,2)	(143,5)	(66,8)

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2021 des activités considérées comme non poursuivies en 2022 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2021. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2021 est impacté de la décision de l'IFRIC portant sur le traitement des coûts d'implémentation des logiciels en mode SaaS ainsi que des corrections pour comparabilité sur certains contrats de type *sale & leaseback* et sur certains services inclus dans des contrats de l'activité TMF.

2.2. Compte de résultat consolidé

en millions €	2023	2022 retraité [1]	Variation
Chiffre d'affaires	**2 681,2**	**2 590,5**	**3,5 %**
Marge opérationnelle [2]	**116,2**	**114,2**	**1,8 %**
Dotations aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	(2,3)	(2,2)	
Autres produits opérationnels	2,1	0,1	
Autres charges opérationnelles	(10,5)	(27,0)	
Résultat opérationnel	**105,5**	**85,2**	**23,9 %**
Autres produits financiers	1,1	0,4	
Autres charges financières	(20,9)	(13,9)	
Résultat avant impôt	**85,7**	**71,7**	**19,5 %**
Impôts	(26,1)	(22,3)	
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	**59,5**	**49,3**	**20,7 %**
Résultat des activités non poursuivies	3,1	16,0	
Résultat net consolidé	**62,6**	**65,3**	**(4,2 %)**
Résultat net, part du groupe	63,5	63,8	(0,6 %)
Résultat net, part des minoritaires	(0,9)	1,5	(158,3 %)
Résultat net ajusté [2]	**67,6**	**71,7**	**(5,7 %)**

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

(2) Afin de faciliter le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le groupe Econocom présente deux indicateurs clés, la « Marge opérationnelle » et le « Résultat net ajusté », dont la définition est donnée en annexe.

PASSAGE DU RÉSULTAT PUBLIÉ AU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

en millions €	2023	Amort. des actifs incorporels d'acquisition	Autres éléments non courants	Résultat des activités non poursuivies	2023 ajusté	2022 ajusté (1)
Chiffre d'affaires	**2 681,2**	**-**	**-**	**-**	**2 681,2**	**2 590,5**
Marge opérationnelle	**116,2**	**-**	**-**	**-**	**116,2**	**114,2**
Dotations aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	(2,3)	2,3	-	-	-	-
Autres produits et charges opérationnels	(8,4)	-	8,4	-	-	-
Résultat opérationnel	**105,5**	**2,3**	**8,4**	**-**	**116,2**	**114,2**
Autres produits et charges financiers	(19,8)	-	-	-	(19,8)	(12,6)
Résultat avant impôt	**85,7**	**2,3**	**8,4**	**-**	**96,4**	**101,6**
Impôt	(26,1)	(0,6)	(2,1)	-	(28,8)	(30,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités non poursuivies	3,1	-	-	(3,1)	-	-
Résultat net consolidé	**62,6**	**1,8**	**6,3**	**3,1**	**67,6**	**71,7**
Résultat net, part des minoritaires	**(0,9)**	**-**	**0,0**	**2,3**	**1,4**	**2,8**
Résultat net, part du groupe	**63,5**	**1,8**	**6,3**	**(5,3)**	**66,2**	**68,9**

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

RÉSULTAT NET PAR ACTION

en €	2023	2022 retraité (1)	Variation
Résultat par action	**0,354**	**0,363**	**(2,5 %)**
Résultat des activités poursuivies par action	0,336	0,274	22,7 %
Résultat des activités non poursuivies par action	0,017	0,089	(80,5 %)
Résultat net ajusté par action	0,382	0,398	(4,1 %)
Résultat par action dilué	**0,351**	**0,338**	**4,0 %**
Résultat des activités poursuivies par action dilué	0,334	0,259	29,2 %
Résultat des activités non poursuivies par action dilué	0,017	0,079	(78,3 %)

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION

	2023	2022
Nombre total d'actions à la clôture	179 045 899	222 929 980
Nombre moyen d'actions en circulation [1]	176 990 225	180 041 957
Nombre d'actions en circulation à la clôture [1]	172 601 053	178 752 287
Cours de l'action Econocom au 31 décembre *(en €)*	2,57	2,85
Capitalisation boursière au 31 décembre *(en millions €)*	444	509

(1) Hors actions propres.

2.3. Chiffre d'affaires

en millions €	2023	2022 retraité [1]	2021 retraité [2]
Produits & Solutions	1 207	1 238	970
Services	476	455	516
Technology Management & Financing Services	998	898	881
Total chiffre d'affaires	**2 681**	**2 591**	**2 367**

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2021 des activités considérées comme non poursuivies en 2022 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2021. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2021 est impacté de la décision de l'IFRIC portant sur le traitement des coûts d'implémentation des logiciels en mode SaaS ainsi que des corrections pour comparabilité sur certains contrats de type *sale & leaseback* et sur certains services inclus dans des contrats de l'activité TMF.

Chiffres d'affaires par activité

Le groupe Econocom a réalisé, pour ses activités poursuivies, sur l'exercice 2023 un chiffre d'affaires consolidé annuel de 2 681 millions d'euros, en croissance organique de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

en millions €	2023	2022 retraité (1)	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
Produits et Solutions	1 207	1 238	(2,5 %)	(6,1 %)
Services	476	455	4,6 %	4,5 %
Technology Management & Financing	998	898	11,2 %	10,0 %
Total Chiffre d'affaires	**2 681**	**2 591**	**3,5 %**	**1,2 %**

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

ACTIVITÉ PRODUITS & SOLUTIONS

L'activité Produits & Solutions réalise en 2023 un chiffre d'affaires de 1 207 millions d'euros contre 1 238 millions d'euros en 2022, soit une baisse de 2,5 % dont 6,1 % organiques. Après un exercice 2022 en forte croissance organique (plus de 15,0 %), l'activité pâtit en 2023 de l'évolution défavorable du marché européen de la distribution des actifs numériques liés au poste de travail, en particulier en France, en Allemagne et au UK.

ACTIVITÉ SERVICES

À nouveau en croissance, l'activité Services atteint un chiffre d'affaires 2023 de 476 millions d'euros, en progression organique de 4,5 %. Cette croissance est portée par l'ensemble des entités Services du groupe à commencer par celles au Belux et en Espagne.

ACTIVITÉ TECHNOLOGY MANAGEMENT & FINANCING

En 2023, l'activité Technology Management & Financing enregistre un chiffre d'affaires de 998 millions d'euros contre 898 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de 11,2 % dont 10,0 % organique. Cette croissance a été observée essentiellement en Allemagne, en Italie et en Espagne. Les solutions de TMF, offrant un conseil personnalisé et indépendant ainsi qu'un modèle contractuel flexible, sont particulièrement appréciées des clients dans un contexte de resserrement des conditions d'octroi et de pricing du crédit.

Chiffres d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

en millions €	2023	2022 retraité (1)	Variation à normes comparables	Variation à périmètre comparable
Benelux	387	349	10,7 %	4,8 %
France	1 245	1 331	(6,4 %)	(7,0 %)
Europe du Sud	679	572	18,6 %	12,4 %
Europe du Nord et de l'Est	353	316	11,8 %	12,3 %
Amériques	17	22	(23,1 %)	(22,5 %)
Total Chiffre d'affaires	**2 681**	**2 591**	**3,5 %**	**1,2 %**

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

Le Benelux affiche une croissance organique générale sur l'ensemble de ses métiers et notamment sur l'activité Services.

La zone France affiche une situation contrastée entre une décroissance des activités TMF et Produits & Solutions, partiellement compensée par la croissance des activités de Services.

L'Europe du Sud connaît une croissance organique importante portée par l'ensemble des activités du groupe, notamment en Italie et en Espagne.

L'Europe du Nord et de l'Est présente une forte croissance organique, résultat d'une situation contrastée entre la forte croissance de l'activité TMF en Allemagne et la décroissance organique des activités Produits et Solutions en Allemagne et au Royaume-Uni du fait des conditions de marché.

2.4. Marge opérationnelle

en millions €	2023	2022 retraité (1)	2021 retraité (2)	*en % du CA 2023*	*en % du CA 2022*
Produits et Solutions	43,3	49,0	45,0	3,6 %	4,0 %
Services	25,3	35,9	42,4	5,3 %	7,9 %
Technology Management & Financing	47,6	29,3	40,2	4,8 %	3,3 %
Marge opérationnelle	**116,2**	**114,2**	**127,7**	**4,3 %**	**4,4 %**

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2021 des activités considérées comme non poursuivies en 2022 sont reclassées en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2021. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé 2021 est impacté de la décision de l'IFRIC portant sur le traitement des coûts d'implémentation des logiciels en mode SaaS ainsi que des corrections pour comparabilité sur certains contrats de type *sale & leaseback* et sur certains services inclus dans des contrats de l'activité TMF.

La marge opérationnelle du groupe s'élève à 116,2 millions d'euros, soit 4,3 % du chiffre d'affaires. le taux de profitabilité est stable par rapport à 2022 (4,4 %).

Chez Produits et Solutions, malgré la baisse d'activité, la profitabilité reste proche de 4,0 %.

Chez Services, dans un contexte marqué par une hausse sensible des coûts du personnel et de l'énergie, le groupe est parvenu, au second semestre, à mieux répercuter à ses clients ces effets de l'inflation. Le taux de profitabilité passe ainsi de 4,3 % au premier semestre à 5,3 % sur l'année.

Chez TMF, profitant de cette croissance du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle augmente fortement pour s'établir à 47,6 millions d'euros, soit 4,8 % du chiffre d'affaires contre 3,3 % l'an passé.

2.5. Bilan et structure financière

en millions €	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Écarts d'acquisition	525,1	554,2
Autres actifs long terme	157,8	163,3
Intérêts résiduels sur contrats de location	164,3	164,6
Autres actifs non courants	44,3	49,1
Clients et autres débiteurs (1)	775,9	878,9
Autres actifs courants	160,6	180,7
Trésorerie	226,6	404,8
Actifs détenus en vue de la vente	225,0	106,4
Total actif	**2 279,6**	**2 501,9**

(1) Dont encours de locations autoportées : 209,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 283,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

en millions €	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capitaux propres – Part du groupe	413,9	390,3
Capitaux propres – Minoritaires	60,8	66,6
Capitaux propres – Total	**474,7**	**456,8**
Emprunts obligataires (1)	201,6	360,1
Dette financière (1)	206,1	188,2
Provisions	52,9	59,2
Engagement sur valeurs résiduelles	107,1	102,8
Autres passifs financiers (2)	46,7	61,2
Fournisseurs et autres créditeurs	826,6	932,1
Autres passifs	284,6	285,1
Passifs détenus en vue de la vente	79,1	56,5
Total passif et capitaux propres	**2 279,6**	**2 501,9**

(1) Compte tenu de la trésorerie apparaissant à l'actif pour 226,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (404,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) et des emprunts obligataires et dettes financières, le bilan fait ressortir un endettement financier net de 181,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 143,5 millions d'euros au 31 décembre 2022) ; cet endettement financier net doit être mis en regard des paiements futurs attendus des encours de location autoportés représentant 209,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (283,7 millions d'euros au 31 décembre 2022).

(2) Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

La présentation du bilan ci-dessous en donne une lecture plus économique :

- en imputant la trésorerie d'actif sur les dettes obligataires et les autres dettes financières au passif afin d'y faire apparaître directement l'endettement financier net ;
- en faisant ressortir des créances clients à l'actif et de l'endettement net au passif la part correspondant aux contrats TMF autoportés.

en millions €	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Écarts d'acquisition	525,1	554,2
Autres actifs non courants	202,1	212,4
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	164,3	164,6
Clients et autres débiteurs	777,3	878,9
dont encours de location autoportés	*209,2*	*283,7*
Autres actifs courants	160,6	180,7
Actifs détenus en vue de la vente	225,0	106,4
Total actif	**2 054,4**	**2 097,1**

en millions €	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Passif		
Capitaux propres	474,7	456,8
Endettement financier net	181,2	143,5
dont endettement financier net lié aux contrats autoportés	*209,2*	*283,7*
dont endettement financier net autre	*(28,0)*	*(140,2)*
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	107,1	102,8
Autres passifs financiers [1]	46,7	61,2
Autres passifs non courants	104,0	109,0
Fournisseurs	826,6	932,1
Autres passifs courants	235,0	235,3
Passifs détenus en vue de la vente	79,1	56,5
Total passif	**2 054,4**	**2 097,1**

(1) Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

ÉCARTS D'ACQUISITION *(GOODWILLS)*

La valeur des *goodwills* est au 31 décembre 2023 de 525,1 millions d'euros en diminution de 29,1 millions d'euros sur l'exercice. Cette baisse est principalement liée au reclassement sur la ligne « Actifs détenus en vue de la vente » des *goodwills* relatifs aux activités destinées à la vente.

CAPITAUX PROPRES

Le total des capitaux propres consolidés s'établit à 474,7 millions d'euros, en hausse de 17,9 millions d'euros par rapport à fin 2022. Cette hausse s'explique principalement par le résultat net de la période de 62,6 millions d'euros diminué du montant du remboursement de prime d'émission de 28,5 millions ainsi que des rachats nets d'actions propres intervenus au cours de l'exercice à hauteur de 18,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, Econocom détenait 6 444 846 actions propres non inscrites à son bilan, d'une valeur de 16,6 millions d'euros (au cours du 31 décembre 2023, soit 2,57 euros).

La répartition des capitaux propres entre les intérêts groupe et la quote-part attribuable aux minoritaires varie sous l'effet de l'augmentation de la participation du groupe dans certains sociétés suite à l'exercice des options détenues sur les actionnaires minoritaires : la part des minoritaires s'établit ainsi à 60,8 millions d'euros contre 66,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net du groupe, au 31 décembre 2023, s'élève à 181,2 millions d'euros contre 143,5 millions d'euros fin 2022. Cet excédent se détaille comme suit :

en millions €	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	225,5	402,4
Dettes bancaires et billets de trésorerie	(49,0)	(54,2)
Trésorerie nette	**176,6**	**348,2**
Dette obligataire convertible OCEANE	-	(151,2)
Dette obligataire non convertible *(Schuldschein)*	(201,6)	(208,9)
Autres	(156,1)	(131,6)
Endettement financier net	**(181,2)**	**(143,5)**

Cet endettement financier net est à mettre en regard d'encaissements futurs attendus des contrats autoportés de l'activité TMF pour 209,2 millions d'euros (contre 283,7 millions d'euros en 2022).

Dans le cadre de ses emprunts, le groupe n'est soumis qu'à un seul covenant. Ce dernier, calculé le 31 décembre de chaque année, correspond au rapport entre l'Endettement Financier Net et l'EBITDA *pro-forma*. Ce ratio ne peut dépasser trois pendant deux périodes de test consécutives. Le non-respect de ce covenant ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation de taux d'intérêt durant la période pendant laquelle le groupe n'atteint pas le ratio. Au 31 décembre 2023, ce covenant était respecté.

Les lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du groupe.

Annexe – Définition des principaux indicateurs de performance

Les indicateurs de performance, non définis par les normes comptables mais utilisés par le groupe Econocom pour aider le lecteur à apprécier la performance économique et financière du groupe sont les suivants :

MARGE OPÉRATIONNELLE

La marge opérationnelle inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du groupe. Elle mesure le niveau de performance opérationnelle après neutralisation de l'amortissement des actifs incorporels d'acquisition générés suite à des regroupements d'entreprises. Au 31 décembre 2023, les principaux actifs incorporels d'acquisition retenus par le groupe, et dont la dotation aux amortissements n'est pas prise en compte pour la détermination de cet agrégat, sont le portefeuille de clients ECS et la marque Smaaart issue de l'acquisition de Sofi Group (renommé Econocom Factory).

Pour le suivi de la performance opérationnelle de ses activités, Econocom utilise comme principal indicateur cette marge opérationnelle.

AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELS

Les « Autres produits et autres charges opérationnels » regroupent les éléments qui, de par leur fréquence, leur montant ou leur nature, sont susceptibles d'affecter la pertinence du suivi des performances opérationnelles du groupe. Ils comprennent notamment les pertes de valeur d'écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, les résultats de cessions significatives d'actifs immobilisés, les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs, les coûts liés aux déménagements d'activité, les variations de valeur sur les dettes d'acquisitions (compléments de prix) ainsi que les coûts liés aux différentes opérations de croissance externe.

EBITDA *(EARNING BEFORE INTEREST, TAX, DEPRECIATION AND AMORTIZATION)*

Le groupe utilise aussi un solde intermédiaire de gestion intitulé « EBITDA ». Cet indicateur financier correspond à la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements, des dotations et reprises de dépréciations d'actifs et de provisions pour risques et charges, et des pertes nettes de valeur sur actifs courants et non courants.

en millions €	2023	2022 retraité (1)
Marge opérationnelle	116,2	114,2
Dotations aux amortissements (hors actifs incorporels d'acquisition) et provisions	31,9	22,7
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	1,3	4,8
EBITDA	**149,4**	**141,7**

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

Cet indicateur est essentiellement utilisé dans le cadre de la communication financière du groupe ainsi que dans les discussions du groupe avec ses partenaires bancaires.

RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté (dont le calcul est présenté plus haut) est un indicateur de performance retenu par Econocom pour mieux apprécier sa performance économique et financière. Le résultat net ajusté correspond au résultat net, avant prise en compte des éléments suivants :

- charges d'amortissement des actifs incorporels d'acquisition, nettes des effets fiscaux ;
- autres produits et autres charges opérationnels, nets des effets fiscaux ;
- produits et charges financiers non courants (essentiellement plus ou moins-values financières), nets des effets fiscaux ;
- résultat des activités abandonnées, net des effets fiscaux.

ENDETTEMENTS FINANCIERS NET ET BRUT

La notion d'endettement financier net (voir note 15.3 de l'annexe aux comptes consolidés) utilisée par le groupe inclut l'endettement financier brut (voir note 15.2) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement financier net comprend l'ensemble des dettes portant intérêt et contractées par la réception d'instruments financiers. Il ne comprend pas les passifs locatifs, les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif), les intérêts résiduels à l'actif ni aucun actif ou passif détenu en vue de la vente.

L'endettement financier net est utilisé tant pour des raisons opérationnelles de gestion des besoins de trésorerie que pour des raisons de communication financière. Dans ce cadre, le groupe utilise également des ratios mettant en rapport l'endettement financier net avec les capitaux propres *(gearing)* ou l'EBITDA (endettement financier net/EBITDA).

CROISSANCE ORGANIQUE

La croissance organique représente la croissance du chiffre d'affaires du groupe à norme, périmètre et change comparables. Elle est calculée en ajustant le revenu de l'exercice précédent des taux de change du présent exercice et de la contribution, pour une période comparable, des acquisitions de l'exercice.

Cette croissance organique sert à mesurer la variation de chiffre d'affaires sur une base comparable d'un exercice à l'autre.

3. Comptes sociaux de la société Econocom Group SE au 31 décembre 2023

3.1. Comptes de résultat

Le chiffre d'affaires constitué des prestations rendues aux filiales du groupe durant l'exercice s'élève à 20,4 millions d'euros contre 21,7 millions d'euros l'an dernier.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à -4,2 millions d'euros contre -1,0 million d'euros en 2022 en raison notamment d'une augmentation ponctuelle des coûts propres de la société.

Le résultat financier récurrent est une charge nette de 3,4 millions d'euros contre un profit de 51,0 millions d'euros en 2022. Il intègre principalement les dividendes reçus des filiales pour 10,7 millions d'euros en 2023 (contre 55,9 millions d'euros en 2022), les produits de commissions sur garantie facturés aux filiales pour un montant de 2,9 millions d'euros (contre 3,6 millions d'euros en 2022), les charges relatives à l'endettement (interne et externe) pour un montant net de 16,8 millions d'euros (contre 9,0 millions d'euros en 2022).

Le résultat financier non récurrent de l'exercice est un produit de 8,7 millions d'euros (contre une charge de 8,3 millions d'euros en 2022). Il comprenait l'an dernier des charges de réduction de valeur sur les actions propres reprises cette année compte tenu du cours de l'action lors de l'annulation des actions propres.

L'impôt sur les sociétés est nul (contre un produit de 1,3 million d'euros l'an dernier). Le résultat net ressort ainsi en profit de 1,1 millions d'euros (contre 43,1 millions d'euros l'an dernier).

3.2. Bilan

Les capitaux propres d'Econocom Group SE s'élèvent à 390,9 millions d'euros à comparer à 554,3 millions d'euros fin 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par l'impact de l'annulation d'actions propres décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023 pour un montant de 136,2 millions d'euros ainsi que par le remboursement de prime d'émission pour un montant de 28,5 millions d'euros.

Les créances et participations dans les entreprises liées ont augmenté de 5,1 millions d'euros pour atteindre 935,8 millions d'euros, en raison principalement de l'acquisition des parts minoritaires dans la filiale anglaise Trams réalisée en cours d'année et des augmentations de capital réalisées au profit de filiales hollandaises et luxembourgeoises surcompensant l'impact des variations de réduction de valeur sur titres de participations.

Les dettes financières externes à 222,1 millions d'euros sont en réduction de 171,2 millions d'euros sur l'année. Cette réduction provient des remboursements pour 151,8 millions d'euros de l'emprunt obligataire OCEANE émis en mars 2018 et de la dernière tranche de l'emprunt *Schuldschein* 2016. Par ailleurs, les billets de trésorerie (à échéances comprises entre un et trois mois) ont diminué de 12,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, les dettes financières externes se composent de l'emprunt *Schuldschein* 2022 émis en mai dernier et de billets de trésorerie pour 20 millions d'euros.

Par ailleurs, Econocom Group SE emprunte auprès de la société Econocom Finance un montant de 337,1 millions d'euros.

3.3. Le capital

Au 31 décembre 2023, le capital d'Econocom Group est représenté par 179 045 899 actions sans désignation de valeur nominale et s'élève à 23 731 026,74 euros.

Au 31 décembre 2023, il n'existe plus d'élément dilutif pouvant avoir une influence sur le capital d'Econocom Group.

La structure de l'actionnariat est décrite au Chapitre 3 « Informations sur la société et le capital ».

LES ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a modifié l'article 12 des statuts portant sur l'acquisition et l'aliénation d'actions propres, pour supprimer les références au plafond d'auto-détention de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 7:215 du CSA.

À la suite de cette modification, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale, à acquérir au maximum 88 000 000 actions propres de la Société. Elle a fixé à 1 euro par action le prix minimum de rachat et à 10 euros par action le prix maximum.

Au cours de l'exercice 2023, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group SE a acquis 13 833 937 actions Econocom, pour un prix d'acquisition de 39,1 millions d'euros ;
- Econocom Group SE a procédé à l'annulation de 43 884 081 actions conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023 ;
- Econocom Group SE a transféré 900 000 actions propres à des bénéficiaires de Plans d'Attribution d'Actions Gratuites ou de conventions sur actions.

Au 31 décembre 2023, Econocom Group SE détenait 6 444 846 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit une auto-détention représentant 3,60 % du nombre total d'actions émises.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende ni à remboursement de prime d'émission.

Les réserves disponibles d'Econocom Group SE (données non consolidées) s'élèvent à 8,0 millions d'euros auxquels s'ajoute un bénéfice reporté de 223,9 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SE s'élèvent à 18,9 millions d'euros, auxquels s'ajoutent des primes d'émission indisponibles de 113,8 millions d'euros.

4. Événements postérieurs à la clôture des comptes

Il n'existe pas, au jour de la finalisation de ce rapport, d'événement significatif postérieur à la clôture des comptes.

5. Perspective 2024

Dans un contexte attendu plus favorable, notamment pour les marchés de la distribution de matériel IT, le groupe va poursuivre en 2024 la mise en œuvre de son plan One econocom visant à accélérer la croissance organique de ses métiers, renforcer les synergies entre les différents segments d'activité et développer ses relais de croissance dans l'audiovisuel (lancé sous la marque Gather with Econocom). Pour y parvenir, Econocom anticipe d'accroître sensiblement sa force commerciale dans les géographies cibles et de recruter de nouveaux talents pour renforcer l'attractivité et la distribution de ses offres.

Compte-tenu d'un niveau d'endettement net maîtrisé, et de capacités d'autofinancement renforcées dans la perspective de cessions prévues au cours de l'année, Econocom poursuivra également en 2024 ses recherches de cibles de croissance externe, visant à l'acquisition d'expertises spécifiques.

Pour 2024, le groupe prévoit une croissance de chiffre d'affaires comprise entre 3,0 et 5,0 %.

Au-delà de 2024 et sur l'horizon de son plan stratégique visant à atteindre 4,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 130 millions d'euros de résultat net en 2028, Econocom souhaite capitaliser sur :

- une forte croissance anticipée du marché du poste de travail, de l'audiovisuel et des infrastructures et réseaux ;
- une accélération du déploiement d'offres Econocom couvrant de bout en bout les besoins clients en matière d'actifs numériques ;
- une feuille de route claire avec des objectifs ambitieux permettant d'embarquer l'ensemble des équipes internes ;
- un plan autofinancé avec un programme avancé de cessions qui permet au groupe d'exécuter son plan stratégique, y compris le volet de croissance externe, sans faire appel à des levées de fonds supplémentaires.

Econocom a aussi construit son Plan Stratégique 2024–2028 autour d'ambitions très fortes en matière de performances extra-financières, avec un focus particulier sur la réparabilité et l'allongement de la durée de vie des actifs numériques de ses clients, sur la réduction de son empreinte carbone et le renforcement de l'égalité des chances pour tou(te)s ses salarié(e)s. Econocom confirme ainsi viser l'atteinte du niveau Platinum du Sustainability Rating d'Ecovadis® d'ici 2028.

07

états financiers

1. États financiers consolidés au 31 décembre 2023 **278**

1.1. Compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos 278

État du résultat global consolidé des exercices clos 279

1.2. État de la situation financière consolidée 280

1.3. État de variation des capitaux propres consolidés 282

1.4. État des flux de trésorerie consolidés 284

1.5 Notes annexes aux états financiers consolidés 286

1.6. Historique des chiffres clés consolidés 387

2. États financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2023 |RDG| **389**

2.1. Bilan non consolidé 390

2.2. Compte de résultat non consolidé 392

2.3. Tableau de flux de trésorerie non consolidé 394

1. États financiers consolidés au 31 décembre 2023

1.1. Compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022

en millions €	Notes	2023	2022 retraité*
Produits des activités poursuivies	4.1	**2 681,2**	**2 590,5**
Coût d'achat des biens vendus ou loués	4.2	(1 947,2)	(1 890,5)
Frais de personnel	4.3	(449,5)	(432,9)
Charges liées aux services achetés	4.5	(128,9)	(122,5)
Dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition) et aux provisions	4.6	(31,9)	(22,7)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	4.7	(1,3)	(4,8)
Impôts et taxes d'exploitation		(8,2)	(6,0)
Produits financiers opérationnels	4.8.1	19,0	25,0
Charges financières opérationnelles	4.8.2	(17,0)	(21,9)
Marge opérationnelle		**116,2**	**114,2**
Dotations aux amortissements des actifs incorporels d'acquisition	4.6	**(2,3)**	**(2,2)**
Autres produits opérationnels	5	2,1	0,1
Autres charges opérationnelles	5	(10,5)	(27,0)
Résultat opérationnel		**105,5**	**85,2**
Autres produits financiers	6.1	1,1	0,4
Autres charges financières	6.2	(20,9)	(13,9)
Résultat avant impôt		**85,7**	**71,7**
Impôts	7	(26,1)	(22,3)
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités poursuivies		**59,5**	**49,3**
Résultat net des activités non poursuivies	2.2.5	3,1	16,0
Résultat net consolidé		**62,6**	**65,3**
Résultat net part des minoritaires		(0,9)	1,5
Résultat net part du groupe		63,5	63,8

Résultat par action *(en €)*	**Notes**	**2023**	**2022 retraité***
Résultat net par action	8	0,35	0,36
Résultat net par action – activités poursuivies		0,34	0,27
Résultat net par action – activités non poursuivies	2.2.5	0,02	0,09
Résultat net dilué par action	8	0,35	0,34
Résultat dilué par action – activités poursuivies		0,33	0,26
Résultat dilué par action – activités non poursuivies	2.2.5	0,02	0,08
Résultat net ajusté par action (1)	8	0,38	0,40

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

(1) Le résultat net ajusté est l'indicateur de performance retenu par Econocom pour mieux apprécier sa performance économique et financière. Il exclut :

- les amortissements des actifs incorporels d'acquisition, nets des effets fiscaux ;
- les autres produits et autres charges opérationnels, nets des effets fiscaux ;
- les autres produits et autres charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- le résultat net des activités abandonnées.

Un tableau de passage du résultat net au résultat net ajusté est fourni au paragraphe 2.2 du chapitre 6 « Commentaires sur l'exercice ».

État du résultat global consolidé des exercices clos

en millions €	**2023**	**2022 retraité***
Résultat net consolidé	62,6	65,3
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	**(0,4)**	**8,0**
Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	(0,4)	10,7
Impôts différés sur la réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies	0,1	(2,7)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	**(4,1)**	**10,8**
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs	(6,2)	14,2
Impôts différés sur la variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie futurs	1,5	(3,5)
Écarts de change découlant de la conversion d'établissements à l'étranger	0,6	0,1
Autres éléments du résultat global	**(4,4)**	**18,8**
Résultat global total	**58,2**	**84,1**
Attribuable aux intérêts minoritaires	(0,7)	1,3
Attribuable au groupe	58,8	82,8

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

1.2. État de la situation financière consolidée

Actif

en millions €	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	10.1	46,1	43,3
Écarts d'acquisition nets	9	525,1	554,2
Immobilisations corporelles nettes	10.2	32,0	38,0
Droits d'utilisation	10.3	54,0	57,6
Immobilisations financières	10.4	25,6	24,4
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	118,8	114,7
Autres créances à long terme	10.5	19,6	21,4
Impôts différés actifs	7.2	24,7	27,7
Total actifs non courants		**846,0**	**881,3**
Actifs courants			
Stocks	12.1	80,1	103,6
Clients et autres débiteurs*	12.2	775,9	878,9
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	11.1	45,5	49,8
Actifs d'impôt courants		8,3	9,5
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	12.2	34,5	31,3
Autres actifs courants	12.2	37,8	36,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.1	226,6	404,8
Actifs détenus en vue de la vente	2.2.5	225,0	106,4
Total actifs courants		**1 433,6**	**1 620,6**
Total actif		**2 279,6**	**2 501,9**

* dont encours de location autoportés : 209,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 283,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Passif

en millions €	Notes	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capital social		23,7	23,7
Primes et réserves		326,7	302,6
Résultat de la période – part du groupe		63,4	63,8
Total capitaux propres – part du groupe	16	**413,9**	**390,2**
Intérêts minoritaires	16.4	60,8	66,6
Total capitaux propres		**474,7**	**456,8**
Passifs non courants			
Emprunts obligataires*	15.2	199,5	199,3
Dettes financières*	15.2	122,7	91,9
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	78,1	78,7
Passifs locatifs long terme	10.3	36,6	41,2
Autres passifs financiers**	13	22,9	36,3
Provisions	17	14,4	11,2
Provisions pour retraites et engagements assimilés	18	27,3	30,5
Autres dettes		6,4	13,1
Impôts différés passifs	7.2	19,3	12,8
Total passifs non courants		**527,1**	**515,0**
Passifs courants			
Emprunts obligataires*	15.2	2,1	160,8
Dettes financières*	15.2	83,5	96,3
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	29,0	24,1
Passifs locatifs court terme	10.3	19,1	18,6
Autres passifs financiers**	13	23,8	24,9
Provisions	17	11,3	17,4
Passifs d'impôt courants		12,7	10,7
Fournisseurs et autres créditeurs courants	12.3	826,6	932,1
Passifs du contrat	12.4	57,5	63,7
Autres passifs courants	12.4	133,1	124,8
Passifs détenus en vue de la vente	2.2.5	79,1	56,5
Total passifs courants		**1 277,8**	**1 530,1**
Total passif et capitaux propres		**2 279,6**	**2 501,9**

* Compte tenu de la trésorerie apparaissant à l'actif pour 226,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (et 404,8 millions d'euros au 31 décembre 2022) et des emprunts obligataires et dettes financières, le bilan fait ressortir un endettement financier net de 181,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 143,5 millions d'euros au 31 décembre 2022) ; ces dettes financières doivent être mises en regard notamment des 209,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (et 283,7 millions d'euros au 31 décembre 2022) d'encaissements futurs attendus des contrats de l'activité TMF autoportés.

** Concernent les dettes d'acquisition conditionnées.

1.3. État de variation des capitaux propres consolidés

en millions €	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Action d'auto-contrôle
Solde au 31 décembre 2021	**222 281 980**	**23,7**	**194,8**	**(106,0)**
Impact des changements de normes ou méthodes comptables*				
Solde au 1 janvier 2022	**222 281 980**	**23,7**	**194,8**	**(106,0)**
Résultat de l'exercice				
Autres éléments du résultat global de l'exercice,				
Résultat global total de l'exercice 2022		-	-	-
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions				
Remboursement des primes d'émission / Rémunération de l'Actionnaire			(25,3)	
Augmentation de capital	648 000	0,1	1,7	
Mouvements nets de titres d'auto-contrôle				(25,4)
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires – variation de valeur				
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - comptabilisation initiale				
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires (cf. note 16)				
Solde au 31 décembre 2022	**222 929 980**	**23,7**	**171,2**	**(131,4)**

en millions €	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Action d'auto-contrôle
Solde au 31 décembre 2022	**222 929 980**	**23,7**	**171,2**	**(131,4)**
Impact des changements de normes ou méthodes comptables et autres impacts*				
Solde au 1er janvier 2023	**222 929 980**	**23,7**	**171,2**	**(131,4)**
Résultat de l'exercice				
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat				
Résultat global total de l'exercice 2023				
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions				
Remboursement des primes d'émission / Rémunération de l'Actionnaire			(28,5)	
Augmentation de capital				
Mouvements nets de titres d'auto-contrôle	(43 884 081)			114,8
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires – variation de valeur				
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires - comptabilisation initiale				
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires (cf. note 16)				
Solde au 31 décembre 2023	**179 045 899**	**23,7**	**142,7**	**(16,6)**

* Le bilan consolidé 2021 est impacté de la décision de l'IFRIC portant sur le traitement des coûts d'implémentation des logiciels en mode SaaS ainsi que des corrections pour comparabilité sur certains services inclus dans des contrats de l'activité TMF (cf. 1.2.1. et 1.3.2.).

Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables au groupe	Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
273,9	**(5,9)**	**380,5**	**58,3**	**438,8**
(10,4)		(10,4)		(10,4)
263,5	**(5,9)**	**370,1**	**58,3**	**428,4**
63,8		63,8	1,5	65,3
	19,0	19,0	(0,1)	18,8
63,8	19,0	82,8	1,3	84,1
1,2		1,2		1,2
		(25,3)	(6,3)	(31,6)
		1,8		1,8
		(25,4)		(25,4)
17,9		17,9	(19,3)	(1,4)
(32,8)		(32,8)	32,8	-
(0,1)		(0,1)	(0,2)	(0,3)
313,6	**13,1**	**390,2**	**66,6**	**456,8**

Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables au groupe	Capitaux propres attribuables aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
313,6	**13,1**	**390,2**	**66,6**	**456,8**
-		-		-
313,6	**13,1**	**390,2**	**66,6**	**456,8**
63,5		63,5	(0,9)	62,6
	(4,6)	(4,6)	0,2	(4,4)
63,5	(4,6)	58,8	(0,7)	58,2
1,6		1,6		1,6
		(28,5)	-	(28,5)
		-	-	-
(133,3)		(18,5)	-	(18,5)
13,5		13,5	(6,9)	6,6
		-	-	-
(3,1)		(3,1)	1,7	(1,4)
255,6	**8,4**	**413,9**	**60,8**	**474,7**

1.4. État des flux de trésorerie consolidés

en millions €	Notes	2023	2022 retraité*
Résultat net des activités poursuivies		59,5	49,3
Élimination du résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Provisions, dépréciations et amortissements	19.1.1	35,1	32,3
Élimination de l'impact des intérêts résiduels donnés en location	19.1.1	(4,2)	7,2
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	19.1.1	(0,8)	7,9
Capacité d'auto-financement après coût de l'endettement financier net et impôt		**89,7**	**96,7**
Charge d'impôt constatée	7	26,1	22,3
Coût de l'endettement financier net	19.1.2	19,0	8,1
Capacité d'auto-financement avant coût de l'endettement financier net et impôt (a)		**134,8**	**127,1**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (b) dont :	19.1.3	(69,6)	25,1
Investissements nets dans les contrats TMF autoportés		(13,4)	(5,5)
Autres variations du BFR		(56,2)	30,6
Impôt décaissé avant imputation des crédits d'impôts (c)		(13,8)	(25,6)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a + b + c = d)	19.1	**51,3**	**126,7**
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(23,0)	(18,1)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,2	0,3
Acquisition d'immobilisations financières		(1,2)	(12,3)
Cession d'immobilisations financières		0,7	4,2
Acquisition / cession de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise / cédée		(8,0)	(59,0)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (e)	19.2	**(31,3)**	**(85,0)**

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2022 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2023.

en millions €	Notes	2023	2022 retraité*
Remboursement et rachats d'OCEANE		(151,1)	(33,8)
Remboursement Schuldschein 2016		(8,0)	-
Augmentation de capital de la société-mère		-	1,8
Rachats d'actions propres (nets des cessions)		(18,5)	(29,6)
Rémunérations des actionnaires		(28,3)	(24,9)
Rémunérations des actionnaires minoritaires des filiales		-	(6,3)
Variation des dettes de refinancement sur les contrats de location		(17,5)	(21,7)
Augmentation des dettes financières		314,9	249,4
Remboursement des dettes financières		(217,9)	(158,0)
Variation des dettes d'affacturage et d'affacturage inversé		1,0	(2,8)
Variation nette des billets de trésorerie		(12,5)	11,0
Principaux éléments des paiements provenant des contrats de location		(21,6)	(22,6)
Intérêts décaissés		(21,5)	(10,1)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (f)	19.3	**(180,9)**	**(47,6)**
Incidence des différences de change sur la trésorerie (g)		1,0	2,2
Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies (h)	2.2.5	(17,0)	0,2
Variation de la trésorerie nette (d + e + f + g + h)		**(176,9)**	**(3,4)**
Trésorerie nette au début de l'exercice (1)	15.1/19	**402,4**	**405,9**
Variation de la trésorerie		**(176,9)**	**(3,4)**
Trésorerie nette à la clôture de la période (1)	15.1/19	**225,5**	**402,4**

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2022 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2023.

(1) Nette des découverts bancaires : 1,0 million d'euros au 31 décembre 2023 et 2,4 millions d'euros au 31·décembre 2022.

Les principaux mouvements de l'état des flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la note 19.

1.5 Notes annexes aux états financiers consolidés

1.	Base de préparation des comptes	287
2.	Principes de consolidation et périmètre	291
3.	Information sectorielle	302
4.	Marge opérationnelle	306
5.	Autres produits et autres charges opérationnels	316
6.	Résultat financier	318
7.	Impôts sur les résultats	319
8.	Résultat par action	323
9.	Écarts d'acquisition et tests de dépréciation	326
10.	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	330
11.	Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières	343
12.	Actifs et passifs d'exploitation	345
13.	Autres passifs financiers (dettes d'acquisition conditionnées)	350
14.	Instruments financiers	351
15.	Trésorerie, endettement financier brut, endettement financier net	355
16.	Éléments sur capitaux propres	361
17.	Provisions	367
18.	Provisions pour retraites et engagements assimilés	369
19.	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	375
20.	Engagements hors bilan	379
21.	Information sur le transfert d'actifs et passifs financiers	381
22.	Informations sur les parties liées	384

1. Base de préparation des comptes

1.1. Informations relatives aux états financiers

Les états financiers consolidés du groupe Econocom (« le groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 intègrent :

- les états financiers de la société Econocom Group SE ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Econocom est un groupe indépendant qui conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises.

Econocom Group SE, société mère du groupe, est une Société Européenne dont le siège social se situe Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles, Belgique.

La société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422 646 816 et est cotée sur Euronext à Bruxelles.

Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en millions d'euros. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux et/ou dans le calcul des pourcentages de variation.

Le 14 février 2024, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 et autorisé leur publication. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 2 avril 2024.

1.2. Référentiel appliqué

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Econocom au titre de l'exercice 2023 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'exception des normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2023 (cf. 1.2.1.) et des changements de présentation et de méthodes et corrections aux fins de comparabilité (cf. 1.3.2.).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Commitee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr#overview

1.2.1. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE ET APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2023

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-après, sont d'application obligatoire au 1er janvier 2023.

Les normes ci-après n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- amendement d'IAS 1, clarification des informations à fournir sur les méthodes comptables dites significatives ;
- amendement d'IAS 1, présentation des états financiers : classement d'un passif en courant ou non courant ;
- amendement d'IAS 8, disctinction entre changement de méthode et changement d'estimation comptable en définissant la notion d'estimation comptable ;
- amendement d'IAS 12 relatif aux « Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultants d'une même transaction » ;
- amendement d'IAS 12 relatif à la « Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 » : l'amendement considère l'impôt complémentaire « Pilier 2 » comme un impôt sur le résultat ; il introduit une exception temporaire obligatoire aux impôts différés qui résulteraient de ces dispositions ; il requiert des informations en annexe sur l'exposition de l'entité aux nouvelles conséquences fiscales. Il est applicable rétrospectivement. En attendant l'entrée en vigueur des règles Pilier 2, une analyse de leurs impacts est en cours. Le groupe Econocom n'a pas, à ce stade, identifié d'exposition significative en termes d'impôt complémentaire.
- IFRS 17 relatif aux « Contrats d'assurance », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2023 : cette norme vise à harmoniser l'évaluation des contrats d'assurance entre pays et à rendre plus transparente leur présentation comptable. Cette norme n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe Econocom.

1.2.2. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

En attente de leur adoption définitive par l'Union Européenne, le groupe n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations suivantes :

- amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers » : classement des dettes en courants ou en non courants assortis de clauses d'exigibilité anticipée (covenants), d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2024. Cet amendement n'aurait pas d'incidence sur la présentation des comptes consolidés du groupe ;
- amendement d'IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement des fournisseurs » (affacturage inversé) d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2024 ;
- amendement d'IFRS 10 et IAS 28, « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2024 ;
- amendement IFRS 16 « Dettes de loyers dans une opération de cession-bail », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

Le groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels impacts de la première application de ces textes.

1.3. Base de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.3.1. BASE D'ÉVALUATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente est considérée comme hautement probable ; ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

1.3.2. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES ET CORRECTIONS AUX FINS DE COMPARABILITÉ

L'état de la situation financière consolidée et le compte de résultat consolidé au titre de l'exercice 2022 ont été modifiés comme suit :

- présentation du compte de résultat consolidé : dans un souci de meilleure information des lecteurs des états financiers conformément à IAS 1 et comme annoncé dans le rapport annuel 2022, l'appellation Marge opérationnelle remplace désormais celle de Résultat opérationnel courant.

Comme le prévoit la norme IAS 8, ces changements de présentation, de méthodes et corrections sont rétrospectifs sur l'ensemble de l'exercice 2023 ainsi que sur les années comparatives.

1.3.3. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

La préparation des états financiers consolidés du groupe Econocom implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du groupe et qui peuvent entrainer, au cours de la période suivante, un ajustement de la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sont faites à partir de l'expérience passée et d'autres éléments considérés comme réalistes ou raisonnables et sont une base à l'exercice du jugement pour la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs. Le groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs.

La Direction du groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

L'impact des changements d'estimations est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel est survenu le changement.

Recours à des estimations

Les principales estimations et hypothèses retenues par le groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et portent sur :

- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ;
- les obligations liées aux avantages du personnel et les paiements fondés sur des actions ;
- les intérêts résiduels du groupe dans les actifs donnés en location ;
- les impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge d'impôt exigible.

Dans le cadre de ces estimations, le groupe applique les méthodes suivantes :

- provisions : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte de façon prudente des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes (note 17) ;
- valorisation des plans de stock-options et d'actions gratuites octroyés : les formules actuarielles retenues sont impactées par les hypothèses de rotation du personnel, d'évolution et de volatilité du cours de bourse d'Econocom Group SE ainsi que de probabilité d'atteinte des objectifs par les managers (note 16.3.1) ;
- appréciation de la probabilité de récupération des reports fiscaux déficitaires et des crédits d'impôt des filiales du groupe (note 7 sur l'état des reports déficitaires) ;
- valorisation de l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs donnés en location : cette valorisation est établie selon la méthode décrite dans la note 11.1 et revue annuellement.

  Même si le groupe considère ses estimations commes raisonnables, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Recours au jugement

Le groupe est amené à exercer un jugement critique pour déterminer les éléments suivants :

- la qualification de bailleur-distributeur dans les contrats de sale & lease-back ;
- la distinction entre « agent » et « principal » pour la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ;
- l'identification d'un actif ou d'un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente, et des activités abandonnées.

Pour information, il est précisé que le groupe revoit la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et écarts d'acquisition, annuellement et lors d'une indication de perte de valeur au cours de l'exercice (note 9.3).

Risque climatique

De par ses activités et ses implantations, le groupe estime être peu sujet aux impacts physiques liés au changement climatique. En effet, le groupe est présent essentiellement en Europe occidentale, dans des pays peu exposés à des événements climatiques extrêmes pouvant porter atteinte à ses activités ou à ses actifs.

Econocom est néanmoins concerné par les évolutions attendues des usages numériques et par le changement de comportement de ses clients dans leur équipement en matériels digitaux. Ces évolutions devraient se traduire progressivement par un allongement de la durée d'utilisation des actifs et un poids plus important des équipements reconditionnés par rapport aux équipements neufs. Ces évolutions sont perçues par le groupe comme des opportunités commerciales plus que comme des risques. Ainsi, les activités de distribution ont intégré des services de remise en état. Surtout, l'activité TMF dispose depuis longtemps d'offres de location de matériels d'occasion et le groupe a renforcé son positionnement dans ce secteur en faisant l'acquisition en 2022 de la société française SOFI Groupe, acteur industriel du reconditionnement de smartphones et de matériels IT.

Le groupe est également exposé aux enjeux de son secteur en matière de transition énergétique et à ceux de ses fournisseurs dans l'approvisionnement des actifs numériques.

Le groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur ses actifs immobilisés et l'impact lié aux enjeux climatiques n'est pas significatif dans les états financiers au 31 décembre 2023.

2. Principes de consolidation et périmètre

2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Principes de consolidation pour les filiales

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Econocom Group SE et de toutes les filiales qu'elle contrôle.

La notion de contrôle définie par la norme IFRS 10 repose sur les trois critères suivants :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatif ;
- le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements obtenus.

Le groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés pour leur totalité et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) au bilan et au compte de résultat consolidé.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

Principes de consolidation pour les participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Le groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition dans l'état consolidé de la situation financière puis est ajustée pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.1.2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Méthode comptable

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées en application de la norme IFRS 3. Le coût du regroupement d'entreprises (ou « contrepartie transférée ») correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- des actifs transférés par le groupe ;
- des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise ;

- des parts des capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;

auxquels peut s'ajouter, au choix du groupe, la valorisation des minoritaires à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net attribuable aux minoritaires.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

Évaluation de l'écart d'acquisition (ou goodwill)

L'excédent entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la somme des justes valeurs des actifs, des passifs identifiés et des passifs éventuels à la date d'acquisition est défini comme un écart d'acquisition et apparaît comme tel sur une ligne spécifique des états financiers. Ces éléments peuvent être ajustés dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition et est constitutive du coût d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur des contreparties éventuelles sont constatées au compte de résultat.

Acquisitions réalisées à des conditions avantageuses

Si suite à une réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs est supérieur à la somme du coût du regroupement, du montant des intérêts minoritaires (« participations ne donnant pas le contrôle ») dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé directement en résultat à titre de profit sur acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)

Les intérêts minoritaires donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Par conséquent, sur option à prendre lors de chaque regroupement, ils peuvent être évalués initialement :

- soit à la juste valeur, donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire (option du « goodwill complet » ou « full goodwill ») ;
- soit à la quote-part des intérêts minoritaires dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise (option du « goodwill partiel »).

Variation de pourcentage d'intérêts

La comptabilisation des variations ultérieures du pourcentage d'intérêts (par acquisition d'intérêts supplémentaires ou cession) découle de la définition des impacts sur le contrôle de l'entité concernée.

Si le contrôle n'est pas remis en cause par la variation du pourcentage d'intérêts, la transaction est définie comme une opération entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la participation acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Si le contrôle est remis en cause (dans le cadre notamment d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes), la participation détenue précédemment par le groupe dans l'entreprise acquise fait l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat.

Dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 9.3.

En cas de perte de valeur de l'écart d'acquisition, la dépréciation est enregistrée sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

2.1.3. CONVERSION DE DEVISES ÉTRANGÈRES

2.1.3.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère.

Les états financiers consolidés du groupe présentés dans ce rapport ont été établis en euros qui constitue la monnaie de présentation du groupe.

2.1.3.2. Comptabilisation des opérations en devises

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité, les transactions libellées en devise étrangère des filiales (monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas réévalués.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également en capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

2.1.3.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les résultats et les situations financières des entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis en euro comme suit :

- les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis au cours de change à la date de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global.

Les principaux cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants (un euro = xx devise étrangère) :

Cours de change de clôture	2023	2022
Dollar canadien	1,4622	1,4480
Livre sterling	0,8668	0,8844
Dirham marocain	10,8890	11,1659
Zloty polonais	4,3337	4,6883
Dollar américain	1,1036	1,0702

Cours de change moyen	2023	2022
Dollar canadien	1,4572	1,3771
Livre sterling	0,8690	0,8535
Dirham marocain	10,9710	10,7017
Zloty polonais	4,5336	4,6793
Dollar américain	1,0808	1,0593

2.1.4. DETTES SUR OPTIONS CROISÉES DE RACHAT DE MINORITAIRES

Le groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des promesses d'achat de leurs participations à un prix d'exercice généralement valorisé en fonction des rentabilités et des performances futures. Ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le groupe enregistre initialement un « Autre passif financier» correspondant au prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif est comptabilisée en diminution des capitaux propres.

La différence entre la dette au titre des promesses d'achat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du groupe. Les promesses d'achat sont réévaluées annuellement ; les variations ultérieures de ce droit de vente liées à d'éventuels changements d'estimations ou relatives à sa désactualisation sont reconnues également en capitaux propres. La variation de la dette liée à la promesse d'achat de minoritaires suit par anticipation, le même traitement que celui retenu lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires (cf. 2.1.2.).

Dans le cas où l'option expire sans être exercée, la valeur comptable du passif financier est reclassée en capitaux propres.

2.1.5. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable. La Direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que celle-ci se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Ces actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté séparément au compte de résultat sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Résultat net des activités abandonnées

Une activité abandonnée (arrêtée, cédée) ou en cours de cession est une composante dont le groupe s'est séparé ou qui est destinée à être cédée et :

- qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale et distincte pour le groupe ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un secteur d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat net des activités abandonnées comprend :

- le résultat net d'impôt de l'activité non conservée réalisé jusqu'à la date de cession ou jusqu'à la date de clôture si l'activité non conservée n'a pas encore été cédée à la clôture de l'exercice ;
- le résultat de cession net d'impôt si l'activité non conservée a été cédée avant la clôture de l'exercice.

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Econocom est présenté dans la note 2.3 – Liste des sociétés consolidées.

2.2.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Reliance Financial Services Group BV

Le 28 mars 2023, la société Econocom Nederland BV a pris le contrôle exclusif de la société Reliance Financial Services Group BV en achetant 100 % des titres de participation. La société est consolidée en intégration globale à partir de l'exercice 2023 au sein de l'activité TMF.

2.2.2. VARIATION DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT

Trams

Le groupe a exercé des options d'achat vis-à-vis des actionnaires minoritaires ; la société Trams est désormais détenue à 90 % depuis juillet 2023.

2.2.3. CREATION DE SOCIÉTÉS

Il n'y a pas eu de création de société sur l'exercice 2023.

2.2.4. CESSIONS DE SOCIÉTÉS / LIQUIDATIONS DE L'EXERCICE

Aciernet France et USA

Le 1er mars 2023, le groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Aciernet France qui détenait 100 % des titres de l'entité Aciernet USA, entrainant une plus-value impactant la ligne « Résultat des activités non poursuivies » au compte de résultat.

Alcion Group

La société a été liquidée par décision d'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2023 et est donc sortie du périmètre de consolidation au 1er avril 2023 sans impact significatif sur les comptes consolidés.

NMR Consultancy

La société, sans activité, a été liquidée le 25 avril 2023 et est donc sortie du périmètre de consolidation à compter du 1er mai 2023 sans impact significatif sur les comptes consolidés.

Le groupe a analysé les risques liés aux entités vendues au cours de l'exercice 2023 et n'a identifié, à date, aucun élément devant être communiqué.

2.2.5. ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Au cours de l'exercice 2023, conformément aux délibérations du Conseil d'Administration, ont été ajoutées 5 sociétés à la liste des activités et entités non stratégiques destinées à être arrêtées ou cédées. Dès lors, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie 2022 ont été retraités afin d'assurer la comparabilité des périodes.

Impacts dans le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie

Le résultat net des activités destinées à être arrêtées ou cédées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, en « Résultat net des activités non poursuivies ». Ce résultat net se présente comme suit pour les exercices 2023 et 2022 :

en millions €	2023	2022 retraité*
Produits des activités opérationnelles	118,1	272,2
Charges opérationnelles**	(112,6)	(244,7)
Marge opérationnelle	**5,5**	**27,6**
Autres produits et charges opérationnels	3,1	(8,5)
Résultat opérationnel	**8,6**	**19,0**
Autres charges et produits financiers	(3,0)	(1,1)
Résultat avant impôt	**5,6**	**17,9**
Impôts	(2,5)	(2,0)
Résultat des activités non poursuivies	**3,1**	**16,0**

* Conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

** Conformément à la norme IFRS 5, les immobilisations n'ont pas été amorties ce qui aurait représenté une dotation de 4,5 millions d'euros en 2023 contre 5,3 millions d'euros en 2022.

Les flux de trésorerie liés aux activités non poursuivies sont également présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie. Le tableau de flux de trésorerie relatif à ces entités pour les exercices 2023 et 2022 se présente de la manière suivante :

en millions €	2023	2022 retraité*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationelles	21,7	(19,7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(0,5)	(1,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(17,7)	18,6
Incidence des variations des cours de change et changement de méthode	(20,5)	3,0
Flux nets de trésorerie des activités non poursuivies	**(17,0)**	**0,2**

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2022 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2023 .

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs de ces activités sont présentés sur des lignes séparées de l'état de la situation financière. L'application de la norme IFRS 5 impacte l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 de la manière suivante :

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Ecarts d'acquisition	41,9	10,7
Actifs non courants	41,1	18,0
Actifs courants	120,2	76,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21,8	1,7
Actifs détenus en vue de la vente	**225,0**	**106,4**
Passifs non courants	41,5	3,0
Passifs courants	37,6	53,5
Passifs détenus en vue de la vente	**79,1**	**56,5**

2.3. Liste des sociétés consolidées

Les filiales du groupe consolidées par intégration globale sont les suivantes :

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2023		2022	
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Holdings						
Belgique	Econocom Finance SNC	Bruxelles / 0830.430.556	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Grupo Econocom Espana	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Systèmes SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Produits & Solutions						
Allemagne	Econocom Service GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	Energy net	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Brésil	Gigigo do Brasil de technologia	Sao-Paulo	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom products & Solutions Belux SA/NV	Bruxelles / 0426.851.567	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Canada	Exaprobe Canada inc.	Montréal	80,00 %	100,00 %	80,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom Products & Solutions SL	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Servicios microinformatica S.A.U. (Semic)	Lleida	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %
Espagne	Essentiam services SL	Lleida	51,00 %	100,00 %	51,00 %	100,00 %
États Unis	Aciernet USA inc.	Newark	-	-	80,00 %	100,00 %
France	Econocom Products & Solutions SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Exaprobe SAS	Le Plessis-Robinson	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %
France	Aciernet France	Le Plessis-Robinson	-	-	80,00 %	80,00 %
Italie	BDF	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Italie	Asystel Italia	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Italie	Bizmatica [2]	Milan	-	-	100,00 %	100,00 %
Suisse/ Pologne	Filiales Asytel (ex Bizmatica)	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom PSF SA	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Mexique	Gigigo Mexico Srl de CV	Mexico	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas, Belgique	Groupe BIS	Ridderkerk	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Lydis BV	Almere	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %
Royaume-Uni	Trams	Londres	90,00 %	90,00 %	60,00 %	60,00 %
Singapour	Exaprobe Singapore Pte. ltd.	Singapour	80,00 %	100,00 %	80,00 %	100,00 %

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2023		2022	
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Services						
Belgique	Econocom Digitalent SA/NV	Bruxelles / 0671.649.180	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Managed Services SA/NV	Bruxelles / 0432.093.428	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	A2Z Solutions SA/NV	Bruxelles / 0448.487.220	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Com 2002 SL Nexica	Barcelone	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom Servicios	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Alcion[2]	Le Plessis-Robinson	-	-	99,48 %	99,48 %
France	Econocom Solutions SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	ESR SAS	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Groupe Helis	Paris	63,02 %	63,02 %	63,02 %	63,02 %
France	Econocom Apps. Cloud & Data	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Workplace Infra Innovation	Le Plessis-Robinson	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France, All., Roumanie, É-U/Ita./Esp.	Groupe SynerTrade	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Maroc	Econocom Maroc SARL	Rabat	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Managed Services BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Technology Management & Financing						
Allemagne	Econocom Deutschland GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	Econocom Deutschland Holding GmbH	Francfort	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Atlance SA/NV	Bruxelles / 0476.489.635	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	Econocom Lease SA/NV	Bruxelles / 0431.321.782	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Canada	Econocom Canada inc.	Montréal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	Econocom SA (Espagne)	Madrid	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
États-Unis	Econocom Corporation	Wilmington New Castle Country	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Abeilles Financement [1]	Paris	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
France	Caroline 89 [1]	Paris	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
France	Atlance SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Pays	Nom	Villes / N°immatriculation	2023		2022	
			% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
France	Atos Finance Solutions	Puteaux	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %
France	Econocom France SAS	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Lease Explorer	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Lease Flow	Puteaux	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Les Abeilles	Le Havre	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	Econocom Factory	St Mathieu de Tréviers	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %
Irlande	Econocom Digital Finance Limited	Dublin	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Italie	Econocom International Italia SpA	Milan	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom Luxembourg SA	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Luxembourg	Econocom Ré SA Luxembourg	Luxembourg	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Maroc	Econocom Location Maroc SA	Casablanca	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Mexique	Econocom Mexico SA de CV	Mexico	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Financial Services International BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Nederland BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Econocom Public BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pays-Bas	Reliance Financial Services Group BV	Utrecht	100,00 %	100,00 %	-	-
Pologne	Econocom Polska SP z.o.o	Varsovie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
République-Tchèque	Econocom Czech Republic S.r.o	Prague	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Roumanie	Econocom International Romania Srl	Bucarest	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Suisse	Econocom Switzerland SA	Lugano	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Royaume-Uni	Econocom Ltd	Richemond Upon Thames	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

(1) Entités consolidées comme des entités ad'hoc.

(2) Outre les liquidations détaillées dans le point 2.2.4, la société Bizmatica a fusionné avec la société Asystel Italia avec un effet rétroactif au 1er janvier 2022.

2.4. Principaux impacts de l'invasion de l'Ukraine et de la situation macroéconomique

2.4.1. INVASION DE L'UKRAINE PAR LA RUSSIE

Econocom considère que les impacts de la guerre en Ukraine et des sanctions à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie n'ont pas d'impact négatif significatif sur ses comptes consolidés. Econocom n'a pas de filiale dans ces trois pays et ses ventes comme ses approvisionnements y sont limités.

De ce fait, le groupe n'attend aucun impact particulier de cette guerre dans la valorisation de ses actifs.

Les mesures prises à l'encontre des ressortissants russes ou biélorusses n'impactent pas l'actionnariat du groupe.

2.4.2. SITUATION MACROÉCONOMIQUE

De manière générale, Econocom est attentif à la situation macro-économique globale et notamment aux impacts que les hausses des prix et des taux d'intérêt ont sur l'activité de ses clients.

2.4.2.1. Effets de l'inflation

Les effets de l'inflation (et notamment l'augmentation des prix des matériels IT) ont concerné les activités Produits et Solutions et TMF. Néanmoins, dans la mesure où les cycles d'approvisionnement sont relativement courts, la hausse des prix d'achat de ces matériels par Econocom est, pour l'essentiel, reflétée dans les prix de vente ou les loyers négociés avec ses clients permettant de ne pas dégrader significativement les marges de ses activités. A l'inverse, pour l'activité TMF, la hausse des prix des actifs informatiques permet de sécuriser la valeur résiduelle des actifs à la fin de la période de location.

Le groupe ne considère donc pas d'impact défavorable à ce titre dans ses marges futures.

Les effets de l'augmentation des salaires ont davantage concerné l'activité Services d'Econocom qui emploie plus de 60 % des effectifs du groupe. Dans le cadre de ses contrats pluri-annuels, le groupe dispose de clauses d'indexation permettant de limiter les effets de l'inflation et de la hausse des salaires sur ses marges. A ce titre, le groupe n'anticipe pas dans ses projections de baisse significative de ses marges sur cette activité.

2.4.2.2. Effets de la hausse des taux d'intérêt

Le groupe Econocom reste attentif à l'évolution des taux d'intérêt sur ses financements. Néanmoins, la majeure partie de ses emprunts long terme ont été émis à taux fixe ou à un taux fixé par une couverture de taux d'intérêt. Cela est notamment le cas de l'emprunt obligataire Schuldschein émis au printemps 2022 et qui a fait l'objet d'une telle couverture. De même, dans la grande majorité des cas, les contrats de location refinancés le sont à taux fixe ; la marge attendue de ces contrats n'est donc pas impactée par les variations ultérieures de taux.

Au sein de ses activités, TMF est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt pour ses futurs contrats soit au travers des taux de refinancement qui sont appliqués soit au travers du coût de financement des actifs dans le cadre de contrats non refinancés. Le groupe estime néanmoins qu'il est à même de transmettre à ses clients la majeure partie des hausses de taux, l'impact résiduel sur ses marges et sur la rentabilité de l'activité TMF restant limité. Le groupe n'anticipe pas dans ses projections d'évolution notable de ses marges TMF.

3. Information sectorielle

L'information sectorielle, présentée en application de la norme IFRS 8, est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe, aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur.

L'information sectorielle en application de la norme IFRS 8 présente cette segmentation :

Secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés	Description	Implantations pays
Produits & Solutions	Prestations allant de la conception de solutions à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques...) et l'intégration de systèmes.	Allemagne, Brésil, Belgique, Canada, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Suisse, Royaume-Uni et Singapour.
Services	Accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises (en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solutions digitales).	Belgique, Espagne, France, Maroc et Pays-Bas.
Technology Management & Financing	Solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.	Allemagne, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Roumanie et Royaume-Uni.

Chaque secteur d'activité a une rentabilité financière et des caractéristiques propres ; ils sont gérés suivant la nature des produits et des services vendus dans leurs environnements économiques et géographiques.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché et sont éliminés selon les principes de consolidation usuels.

3.1. Informations par secteur d'activités opérationnelles

3.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE OPÉRATIONNELLE

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles aux comptes du groupe est détaillée ci-après :

en millions €	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Chiffre d'affaires 2023				
Chiffre d'affaires des clients externes	1 206,6	476,1	998,5	2 681,2
Chiffre d'affaires interne opérationnel	224,2	64,4	7,2	295,9
Total – Revenus des secteurs opérationnels	**1 430,8**	**540,5**	**1 016,2**	**2 987,5**
Marge opérationnelle	**43,3**	**25,3**	**47,6**	**116,2**

*en millions €, retraité**	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Chiffre d'affaires 2022				
Chiffre d'affaires des clients externes	1 237,6	455,3	897,6	2 590,5
Chiffre d'affaires interne opérationnel	195,5	42,3	5,9	243,7
Total – Revenus des secteurs opérationnels	**1 433,1**	**497,6**	**903,5**	**2 834,2**
Marge opérationnelle	**49,0**	**35,9**	**29,3**	**114,2**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

Le chiffre d'affaires interne opérationnel se compose :

- des ventes de biens et services : le groupe s'assure que ces transactions sont faites à des conditions de marché et qu'aucun montant significatif de marge interne n'est stocké ;
- des refacturations de frais de structure et de personnel.

Le résultat sectoriel du groupe est la « Marge opérationnelle ». Il correspond au Résultat opérationnel avant autres charges et autres produits opérationnels et amortissements des actifs incorporels d'acquisition, comme détaillé dans la note 4.

3.1.2. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

en millions €	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Holdings	Total
BFR au 31 décembre 2023	(144,1)	(75,2)	190,0	6,4	**(22,9)**
BFR au 31 décembre 2022	(171,1)	(81,9)	238,9	12,4	**(1,7)**

3.2. Informations par zone géographique

3.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La contribution de chaque secteur d'activité opérationnelle par zone géographique d'origine au chiffre d'affaires du groupe est détaillée ci-après :

en millions €

Chiffre d'affaires 2023	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Benelux	193,4	88,3	104,9	386,6
dont Belgique	*88,1*	*68,4*	*68,1*	*224,6*
France	586,4	310,3	348,5	1 245,3
Europe du Sud	321,4	77,5	280,1	679,1
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	105,3	-	264,9	370,2
Total	**1 206,6**	**476,1**	**998,5**	**2 681,2**

*en millions € retraité**

Chiffre d'affaires 2022	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
Benelux	170,2	80,5	98,6	349,2
dont Belgique	*78,8*	*61,2*	*69,5*	*209,4*
France	649,8	303,5	377,5	1 330,8
Europe du Sud	262,2	71,4	238,8	572,3
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	155,4	-	182,8	338,1
Total	**1 237,6**	**455,3**	**897,6**	**2 590,5**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

3.2.2. ACTIFS NON COURANTS

en millions €

2023	Immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations corporelles	Droits d'utilisation
Benelux	4,0	75,4	6,9	10,2
dont Belgique	*3,6*	*53,0*	*3,8*	*4,6*
France	39,7	254,4	11,6	31,3
Europe du Sud	2,4	161,3	13,1	11,0
Europe du Nord et de l'Est	0,0	34,0	0,3	1,6
Total	**46,1**	**525,1**	**32,0**	**54,0**

en millions €

2022	Immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations corporelles	Droits d'utilisation
Benelux	0,9	73,5	7,1	10,7
dont Belgique	*0,5*	*52,9*	*4,0*	*4,8*
France	38,8	285,6	17,9	35,0
Europe du Sud	3,6	161,3	12,6	9,6
Europe du Nord et de l'Est	0,0	33,8	0,4	2,3
Total	**43,3**	**554,2**	**38,0**	**57,6**

Les goodwills sont affectés à la zone géographique dans laquelle était située la société acquise ou la maison-mère du sous-groupe acquis.

4. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle, correspondant au résultat opérationnel retraité des autres produits et autres charges opérationnels, est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

4.1. Produits provenant de contrats avec les clients

Les produits provenant de contrats avec les clients par métier se répartissent comme suit :

en millions €	2023	2022 retraité*
Produits & Solutions	1 206,6	1 237,6
Services	476,1	455,3
Technology Management & Financing	998,5	897,6
Total des produits des activités poursuivies	**2 681,2**	**2 590,5**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES RELATIFS À LA RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires varie selon la nature des obligations de prestations du contrat dans lequel les entités du groupe sont engagées auprès de leur client. Les obligations de prestation correspondent aux biens ou services promis dans le contrat.

L'obligation de prestation constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu : le prix du contrat est alloué à chaque obligation de prestation individuelle, et un rythme de reconnaissance du revenu est déterminé pour chaque obligation de prestation.

Econocom comptabilise un chiffre d'affaires lorsqu'il a satisfait (ou à mesure qu'il satisfait) à une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou le service promis.

Une obligation de prestation est remplie lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Ce transfert peut se faire à un moment précis ou progressivement. Les produits des activités ordinaires du groupe sont reconnus :

- à l'avancement dès lors qu'une des conditions ci-dessous est remplie :
  - le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance du vendeur,
  - le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa contribution,
  - l'actif final n'a pas d'utilité alternative pour le vendeur et le vendeur a un droit à paiement pour les travaux réalisés à date ;
- en totalité à une date spécifique, c'est-à-dire à l'achèvement, dans les autres cas.

Application aux différentes activités du groupe

Ventes de biens

Le revenu est reconnu au moment de la livraison et du transfert de propriété, lorsque sont remplies les conditions suivantes :

- le groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages principaux liés à la propriété des biens ;
- le groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus.

Ventes de location-financement

Conformément à la norme IFRS 16, les modalités de reconnaissance des revenus diffèrent selon le type de contrat (cf. 4.1.2.).

Ventes de prestations de services

On distingue les types de contrats et d'activités suivants :

- contrats d'infogérance : ces contrats sont découpés entre phase de construction (Build) et phase opérationnelle (Run), lorsque les livrables sont distincts ; le revenu de ces deux phases est reconnu à l'avancement au fur et à mesure du transfert du contrôle. Pour apprécier le caractère séparable de la phase de « Build », celle-ci doit être représentative d'une prestation de service dont le client peut retirer des avantages distinctement de la prestation de « Run ». Si ce n'est pas le cas, le revenu ne peut être reconnu qu'au fur et à mesure de l'exécution des prestations de services récurrentes et les coûts de la phase de « Build » doivent être capitalisés s'ils créent une ressource qui servira à l'exécution future des prestations de services ;
- activités de maintenance opérées par Econocom : le revenu est reconnu à l'avancement ;
- activités de mise à disposition de personnel en régie : le revenu est reconnu au temps passé ;
- activités de développement applicatif au forfait : la règle de l'avancement s'applique et le revenu est reconnu au fur et à mesure du transfert du contrôle ;
- projets d'installation d'infrastructure : dans la mesure où le transfert du contrôle s'opère progressivement, le revenu est reconnu à l'avancement des coûts.

Pour certains contrats au forfait prévoyant plusieurs obligations de prestations, le prix de transaction peut parfois être alloué, au cas par cas, aux différentes obligations pour tenir compte de la valeur économique réelle des prestations exécutées (qui peut être différente de la valeur contractuelle).

Dans le cadre des contrats à exécution successive, le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés à l'avancement selon la méthode qui reflète le mieux le transfert des biens et services au client. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Distinction entre « agent » et « principal »

Dans le cadre de ses activités, le groupe peut être amené à revendre des matériels, logiciels et prestations de services achetés à des tiers. Pour la fourniture de ces biens et services, Econocom peut agir soit en tant que principal soit en tant qu'agent.

Econocom est défini comme principal si son « obligation de performance » est de fournir des biens et ou services sous-jacents au client. Cela implique qu'Econocom a le contrôle du bien ou du service promis avant qu'il ne soit transféré au client.

Econocom comptabilise également les livraisons directes en mode principal. Par livraisons directes, on entend la vente des matériels stockés dans les entrepôts des fournisseurs d'Econocom et expédiés directement au client final.

Ces flux sont reconnus en mode principal car le groupe Econocom :

- fixe contractuellement les prix de vente au client final ;
- dispose de la capacité de choisir jusqu'au dernier moment de procéder par une livraison directe ou non ;
- est responsable vis-à-vis du client final de l'acceptation des matériels ;
- est en charge de de la gestion des retours de matériels si nécessaire.

Le groupe Econocom est défini comme agent si son « obligation de performance » est d'arranger la fourniture des biens ou services sous-jacents par un tiers, sans le contrôle de diriger l'utilisation et d'obtenir les avantages économiques essentiels. Dans ce cas, Econocom n'a pas le contrôle sur les biens et services avant qu'ils ne soient transférés au client.

La Direction émet un jugement significatif quant à l'application de la distinction entre agent et principal. L'impact sur la présentation du chiffre d'affaires qui sera constaté est le suivant :

- en brut quand Econocom est principal ;
- en net des coûts de ventes lorsqu'Econocom est agent.

Présentation bilancielle

Les prestations de services en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées au prix de vente. Si ces factures à établir constituent un droit inconditionnel à une contrepartie, c'est-à-dire si l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible, ces factures à établir constituent des créances. Dans les autres cas, il s'agit d'actifs du contrat. Elles sont classées en « Clients et autres débiteurs ».

Les paiements d'avances reçues des clients et les produits constatés d'avance constituent les passifs du contrat. Ils sont classés en « Autres passifs courants ».

Les coûts d'exécution des contrats correspondent aux coûts affectés directement à un contrat client et non encore refacturés. Il peut s'agir par exemple de stocks en transit dédiés, de coûts affectés aux obligations de prestations, de frais de transition dans les contrats d'infogérance ou de coûts marginaux d'obtention des contrats (ie. coûts qu'Econocom n'aurait pas encourus s'il n'avait pas obtenu le contrat). Tous ces coûts sont activés si Econocom s'attend à les recouvrer. Ces coûts activés sont alors classés en « Autres actifs courants ».

4.1.2. COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location peuvent être qualifiés (i) de contrats de location-financement (ou « Finance Lease »), ce qui est le cas pour la majorité de nos contrats de location, (ii) de contrats de location simple (ou « Operating lease ») ou (iii) de Financement (ou « Financing ») pour certaines opérations de Sales & Lease back.

4.1.2.1. Les contrats de location-financement (ou « Finance Lease ») au sens d'IFRS 16.62 et suivants

Un contrat est qualifié de contrat de location-financement dès lors que l'analyse de la transaction montre qu'il y a bien (i) transfert du contrôle des biens loués (selon IFRS 15.38) et (ii) transfert au preneur de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués (selon IFRS 16.62).

Econocom considère qu'il y a transfert de contrôle de l'actif loué par Econocom au client (conformément à IFRS 15.38) dès lors que :

- le groupe a transféré au client la possession matérielle de l'actif c'est-à-dire que le client a la capacité de décider de son utilisation ;
- le client a accepté l'actif ;
- le groupe a un droit actuel à un paiement au titre de l'actif ;
- le client a les risques et avantages importants inhérents à la propriété de l'actif.

Econocom appréhende ce transfert des risques et avantages selon la substance de la transaction (IFRS 16.62) dès lors que :

- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif sous-jacent et/ou ;
- la valeur actualisée des paiements de loyers s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif sous-jacent à la date de conclusion du contrat de location.

Dans l'hypothèse de livraisons successives des équipements donnés en location, chiffres d'affaires et coûts d'achat associés sont reconnus au prorata du montant de ces livraisons successives.

La reconnaissance comptable se fait conformément à IFRS 16.71, à la date à laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation des actifs loués. La date d'exercice de ce droit d'utilisation des actifs, est précisée dans nos conditions générales de location qui la définit comme étant la date de livraison des actifs loués matérialisée par la signature d'un procès-verbal de réception.

Les contrats de location-financement ou « Finance Lease » sont comptabilisés comme suit :

Bilan

- une créance (ou « encours de location ») est enregistrée correspondant à la valeur actualisée des paiements attendus du client est reconnue à l'actif ;
- un « intérêt résiduel » dans les actifs loués (défini en note 11.1) est porté à l'actif du bilan en actif financier ;
- à la fin de chaque période, ces deux actifs financiers font l'objet d'une désactualisation qui conduit à augmenter leur valeur au bilan.

Compte de résultat

- le chiffre d'affaires est égal à la valeur actualisée des paiements que le preneur est tenu d'effectuer durant la période de réalisation et la durée du contrat de location ;
- le coût des ventes est égal au coût d'achat de l'actif ;
- l'intérêt résiduel dans les actifs loués est comptabilisé en minoration de ce coût des ventes pour sa valeur actualisée ;
- à la fin de chaque période, les effets de désactualisation impactent le compte de résultat dans la ligne « Produits financiers opérationnels ».

4.1.2.2. Contrat de location qualifié de contrat de location simple (ou « Operating Lease ») au sens d'IFRS 16.9 et suivants

Lorsqu'un contrat de location ne peut être qualifié de location de financement (ou « Finance Lease ») au sens d'IFRS 16.62 et suivants, il est alors qualifié de location simple (ou « Operating lease »). Dans ce cas, le traitement comptable est le suivant :

Bilan

- Les équipements donnés en location sont enregistrés à l'actif du bilan en « immobilisations corporelles » et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat de façon à atteindre en fin de période de location la valeur résiduelle desdits matériels.

Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires est reconnu à chaque fin de période et correspond à la somme des loyers dus au titre de la période ;
- La dotation aux amortissements est reconnue pour chaque période sur la base des modalités indiquées ci-avant.

4.1.2.3. Reconnaissance du revenu dans l'hypothèse de prolongations de contrats de location simple ou de location-financement

La reconnaissance du revenu et des coûts relatifs aux prolongations de contrats de location suit la qualification initiale du contrat de location, à savoir :

- si le contrat de location initial est qualifié de contrat de location-financement ou « Finance Lease », le revenu de la prolongation sera reconnu intégralement au premier jour de la durée de prolongation ; le coût des biens loués correspond à la valeur de l'intérêt résiduel constaté lors de l'opération initiale ;
- si le contrat initial est qualifié de contrat de location simple ou « Operating Lease », le revenu de la prolongation sera reconnu de façon étalée sur la durée de la prolongation ; de même, la valeur nette comptable des biens loués immobilisés est amortie sur la durée de la période de prolongation.

4.1.2.4. Contrats de type Sales & Lease-back (IFRS 16.98 et suivants)

Un contrat de Sales & Lease-back consiste en une transaction dans laquelle :

- une entité (le « vendeur-preneur » ou « seller-lessee ») cède un actif à Econocom (l'« acheteur-bailleur » ou « buyer-lessor ») ; puis
- le « vendeur-preneur » reprend en location le bien ou l'actif auprès d'Econocom (IFRS 16.98 et suivants).

Econocom examine pour chaque transaction de Sales & Lease-back, si le transfert du bien ou de l'actif s'analyse comme une vente selon IFRS 16.99 et suivants :

- si l'analyse de la transaction selon IFRS 15.38 confirme qu'il y a bien transfert du contrôle de l'actif à Econocom, alors le chiffre d'affaires est reconnu selon un des deux schémas présentés précédemment :
  - « Location de financement » ou « Finance Lease » (IFRS 16.62) décrite dans la note 4.1.2.1. ; ou
  - « Location simple » ou « Operating Lease » (IFRS 16.9) décrite dans la note 4.1.2.2. ;
- si l'analyse de la transaction selon IFRS 15.38, conduit à ne pas reconnaitre un transfert du contrôle du bien à Econocom par le « vendeur-preneur », la transaction sera comptabilisée comme un financement conformément à IFRS 9. En conséquence, l'actif restera chez le vendeur-preneur et Econocom reconnaitra la marge de l'opération en résultat financier opérationnel. Cette marge correspond à la chaine de loyers actualisée diminuée des coûts d'achats des actifs loués. Au bilan, Econocom comptabilise en contrepartie de cette marge un encours de location et une dette fournisseurs.

4.2. Coût d'achat des biens vendus ou loués

Le coût d'achat des biens vendus ou biens loués se décompose de la façon suivante :

	2023	2022 retraité*
Produits & Solutions	(987,7)	(1 032,5)
Services	(106,8)	(86,8)
Technology Management & Financing	(852,7)	(771,2)
Total	**(1 947,2)**	**(1 890,5)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022..

4.3. Frais de personnel

Les charges de personnel se décomposent de la façon suivante :

	2023	2022 retraité*
Salaires et traitements	(336,1)	(313,2)
Charges sociales	(99,6)	(95,2)
Autres charges de personnel	(13,8)	(23,8)
Total	**(449,5)**	**(432,9)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022..

Les charges afférentes aux régimes de retraites à prestations définies, incluses dans les autres charges de personnel, concernent les filiales en France, en Italie, et en Belgique. Les caractéristiques des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées en note 18.

Effectifs

La ventilation des effectifs moyens du groupe est défini selon le secteur d'activité opérationnelle d'appartenance :

	2023	2022 retraité*
Produits et Solutions	2 199	1 908
Services	5 121	5 077
Technology Management & Financing	660	599
Holding et fonctions support	181	204
Total	**8 161**	**7 788**

* Les effectifs de l'exercice 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 ne sont pas présentés.

4.4. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées soit en moins des coûts (salaires par exemple), soit dans les autres produits et charges d'exploitation, selon leur nature.

Les subventions publiques ne sont comptabilisées que lorsque le groupe a une assurance certaine qu'il les recevra. Conformément à IAS 20, le groupe comptabilise différemment les subventions liées à des actifs (ou subventions d'investissement) et les subventions liées au résultat.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en résultat sur les périodes au titre desquelles le groupe comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. En pratique, ils sont reconnus au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations visées par la subvention ; le résultat différé est enregistré au passif. Les subventions liées au résultat sont reconnues en compensation des coûts qu'elles couvrent.

Crédits d'impôt assimilables à des subventions

Les crédits d'impôt sont comptabilisés en fonction du traitement fiscal appliqué dans chaque pays :

- si le crédit d'impôt est calculé uniquement sur la base de dépenses précises, s'il ne modifie pas le calcul du résultat taxable de la filiale, s'il n'est pas limité par la dette d'impôt de cette dernière et s'il peut être remboursé en trésorerie, alors il correspond à une subvention au sens d'IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », et est comptabilisé en résultat opérationnel ;
- sinon, il est comptabilisé en impôt.

Les crédits d'impôts français dénommés « Crédit d'Impôt Recherche (CIR) » sont comptabilisés comme des subventions publiques.

À fin décembre 2023, le montant des subventions est de 0,3 million d'euros contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2022.

4.5. Charges liées aux services achetés

Les charges liées aux services achetés se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2023	2022 retraité*
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(40,2)	(42,3)
Commissions agents	(28,7)	(29,2)
Services extérieurs (entretiens, assurances...)	(17,7)	(15,6)
Autres charges externes (sous-traitances, relations publiques, transports...)	(42,2)	(35,4)
Total	**(128,9)**	**(122,5)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

4.6. Dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition) et aux provisions

Les dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition) et aux provisions se décomposent de la façon suivante :

en millions €	2023	2022 retraité*
Immobilisations incorporelles : concessions, brevets, licences et droits similaires, fonds de commerce	(7,1)	(6,8)
Droits d'utilisation	(19,8)	(16,8)
Autres immobilisations corporelles	(9,2)	(7,9)
Dotations aux amortissements des immobilisations (hors actifs incorporels d'acquisition)	**(36,1)**	**(31,5)**
Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	**4,2**	**8,8**
Total	**(31,9)**	**(22,7)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

Le montant des dotations aux amortissements sur les actifs incorporels d'acquisition est de 2,3 millions sur l'exercice 2023 contre 2,2 millions sur l'exercice 2022.

4.7. Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants

en millions €	2023	2022 retraité*
Perte de valeur sur stocks	(2,1)	(1,3)
Reprise de perte de valeur sur stocks	0,5	0,5
Perte nette/gain net – stocks	**(1,6)**	**(0,8)**
Perte de valeur sur créances douteuses	(8,7)	(12,5)
Reprise de perte de valeur sur créances douteuses	7,7	8,0
Gains et pertes sur réalisations de créances	1,3	0,5
Pertes nettes/gains nets – créances commerciales	**0,3**	**(4,0)**
Total	**(1,3)**	**(4,8)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

4.8. Résultat financier opérationnel

Les produits et charges financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing résultent de la désactualisation sur l'exercice des engagements bruts de valeurs résiduelles financières, des intérêts résiduels du groupe ainsi que des encours de location.

Les différences de change portent principalement sur la fluctuation monétaire des GBP et USD.

4.8.1. PRODUITS FINANCIERS OPÉRATIONNELS

Le tableau ci-dessous détaille les produits financiers opérationnels selon leur nature :

en millions €	2023	2022 retraité*
Produits financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing	12,0	15,4
Différence de change	6,9	9,0
Produits financiers opérationnels divers	0,1	0,6
Total produits financiers opérationnels	**19,0**	**25,0**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

4.8.2. CHARGES FINANCIÈRES OPÉRATIONNELLES

Le tableau ci-dessous détaille les charges financières opérationnelles selon leur nature :

en millions €	2023	2022 retraité*
Charges financières opérationnelles liées à l'activité Technology Management & Financing	(1,8)	(9,3)
Différence de change	(6,8)	(8,7)
Charges financières d'affacturage	(8,3)	(3,8)
Charges financières opérationnelles diverses	(0,1)	(0,1)
Total charges financières opérationnelles	**(17,0)**	**(21,9)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

5. Autres produits et autres charges opérationnels

Les autres produits et autres charges opérationnels, exclus de la marge opérationnelle, comprennent notamment :

- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux adaptations des effectifs ;
- les coûts liés aux déménagements d'activité ;
- les coûts liés aux différentes opérations de croissance externes (honoraires d'acquisition) ;
- les variations de valeur sur les dettes d'acquisition (compléments de prix) ; les variations de valeur des options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- les résultats de cessions significatives d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de partcipations opérationnelles dans les activités poursuivies ;
- les pertes de valeur d'écart d'acquisition ;
- et, plus généralement, tous les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

en millions €	2023	Autres produits opérationnels	Autres charges opérationnelles
Coûts liés à des réorganisations	(4,3)	1,4	(5,7)
Créances douteuses & litiges	(2,6)	0,7	(3,3)
Autres	(1,4)	-	(1,4)
Total 2023	**(8,4)**	**2,1**	**(10,5)**

*en millions €, retraité**	2022	Autres produits opérationnels	Autres charges opérationnelles
Coûts liés à des réorganisations	(10,7)	0,0	(10,7)
Dépréciations d'immobilisations et coûts des surfaces inoccupées	(2,6)	-	(2,6)
Créances douteuses & litiges	(8,4)	-	(8,4)
Autres	(5,1)	0,1	(5,2)
Total 2022	**(26,8)**	**0,1**	**(27,0)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

Les coûts liés aux réorganisations correspondent à la poursuite au cours de la période de plans d'amélioration de la performance. Ces coûts nets des reprises de provisions utilisées, s'élèvent à 4,3 millions d'euros et concernent l'ensemble des activités et les holdings de manière équivalente.

Les charges sur créances douteuses & litiges sont au premier chef liées à des dossiers italiens et néerlandais.

Enfin, les autres charges opérationnelles incluent notamment 0,5 millions de coûts d'acquisition.

6. Résultat financier

6.1. Autres produits financiers

en millions €	2023	2022 retraité*
Rachats d'OCEANE	-	0,2
Autres produits financiers	1,1	0,2
Produits financiers	**1,1**	**0,4**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

Les autres produits financiers incluent des intérêts sur obligations.

6.2. Autres charges financières

en millions €	2023	2022 retraité*
Charges financières sur emprunts obligataires	(5,0)	(7,2)
Intérêts sur financements à court terme	(6,1)	(3,1)
Charges de dettes long terme	(5,6)	(0,2)
Charges d'intérêts sur dettes locatives (IFRS 16)	(2,0)	(1,7)
Composante financière des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(0,9)	(0,4)
Autres charges financières	(1,3)	(1,3)
Charges financières	**(20,9)**	**(13,9)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2022 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

7. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes et (iii) tout autre impôt calculé sur un montant net de produits et de charges.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôt différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale. Ils sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

7.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

en millions €	Notes	2023	2022 retraité*
Impôt courant		(15,8)	(19,8)
Dotations et reprises sur provisions fiscales	17	0,1	-
Impôt différé	7.2	(10,4)	(2,5)
Total		**(26,1)**	**(22,3)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

Rationalisation du taux d'impôt

en millions €	2023	2022 retraité*
Résultat avant impôt des activités poursuivies	85,7	71,7
Impôt sur le résultat des activités poursuivies	(26,1)	(22,3)
Taux effectif d'impôt rapporté au résultat avant impôt	30,5 %	31,2 %
Taux effectif d'impôt (hors CVAE et IRAP)	28,6 %	27,3 %

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

La charge d'impôt sur les sociétés s'établit à 24,6 millions d'euros auxquels s'ajoutent 1,5 million d'euros de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Enteprises en France) et d'IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive en Italie), soit un total de 26,1 millions d'euros.

Compte tenu d'un résultat publié avant impôt des activités poursuivies de 85,7 millions d'euros, le Taux Effectif d'Impôt (TEI) publié atteint 30,5 % (contre 31,2 % en 2022 retraité) ; hors CVAE/IRAP, le TEI ressort à 28,6 % en 2023 (contre 27,3 % en 2022).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

en millions €	2023	2022 retraité*
Résultat avant impôt des activités poursuivies	85,7	71,7
Charge d'impôt théorique au taux courant belge (25,00 %)	**(21,4)**	**(17,9)**
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non reconnus	(1,4)	(4,2)
Déficits fiscaux utilisés sur l'exercice et antérieurement non reconnus	-	0,2
Déreconnaissance des déficits fiscaux précédemment reconnus	(1,9)	-
Reconnaissance de déficits antérieurs	1,5	1,6
Régularisation d'impôt courant et différé	0,4	1,3
Effet des taxes en charge d'impôt (1)	(1,1)	(2,6)
Effet des taux d'impôt étrangers et de leurs changements	0,1	0,2
Crédits d'impôts et assimilés	0,5	0,8
Autres différences permanentes	(2,8)	(1,7)
Total des différences	**(4,7)**	**(4,4)**
Charge réelle d'impôt	**(26,1)**	**(22,3)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

(1) Les taxes classées en charge d'impôt correspondent aux taxes dont la base est assise sur la valeur ajoutée et qui répondent aux exigences de la norme IAS 12. Il s'agit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée en France (nette d'impôt sur les sociétés) et des cotisations IRAP (Imposta Regionale sulle Attività Produttive) en Italie.

7.2. Actifs et passifs d'impôt différés

Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

en millions €	31 déc. 2022	Produit/ charge de l'exercice (résultat)	Autres éléments du résultat global (capitaux propres)	Reclas-sements	Reclas. en actifs/ passifs détenus en vue de la vente	Variation de périmètre et autres	31 déc. 2023
Engagements de retraite	5,9	0,3	(0,0)	0,1	(0,5)	-	5,8
Différences temporelles sur provisions	5,4	(0,6)	-	0,3	(0,0)	0,1	5,1
Autres actifs et passifs*	3,7	(2,9)	0,0	(0,1)	(0,0)	(0,1)	0,7
Reports fiscaux déficitaires	25,5	(2,7)	-	(0,2)	(2,5)	-	20,1
Effet de la compensation IDA/IDP	(12,7)	-	-	3,7	2,3	(0,1)	(6,9)
Total Actifs d'impôts différés	**27,7**	**(5,9)**	**(0,0)**	**3,7**	**(0,8)**	**-**	**24,7**
Imposition différée sur l'activité TMF	(16,9)	(4,8)	-	0,0	1,7	-	(20,0)
Actifs incorporels amortissables	(8,1)	0,6	1,6	(0,2)	-	-	(6,1)
Autres actifs et passifs	(0,6)	(0,3)	-	0,2	0,6	-	(0,1)
Effet de la compensation IDA/IDP	12,7	-	-	(3,7)	(2,3)	0,1	6,9
Total Passifs d'impôts différés	**(12,8)**	**(4,4)**	**1,6**	**(3,7)**	**-**	**0,1**	**(19,3)**
Solde net d'impôts différés	**14,9**	**(10,4)**	**1,5**	**-**	**(0,8)**	**0,1**	**5,4**

* Comprend l'impôt différé actif lié au suramortissement italien.

en millions €	2023	31 déc. 2022 retraité
Recouvrés dans les 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(3,2)	(1,5)
Recouvrés au-delà de 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	8,6	16,3
Solde net d'impôts différés	**5,4**	**14,9**

Reports déficitaires

Au 31 décembre 2023, le groupe dispose de reports fiscaux déficitaires sur ses activités poursuivies d'un montant de 178,0 millions d'euros en base, contre 183,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La baisse des reports fiscaux déficitaires concerne principalement des entités en France, en Allemagne et aux Pays-bas. Parallèlement à cette diminution, des déficits ont été générés en Italie.

Les actifs d'impôt différés non comptabilisés au titre de ces reports déficitaires s'élèvent à 24,4 millions d'euros contre 23,7 millions d'euros en 2022.

7.3. Impôts reconnus par juridiction

en millions €

Juridiction	Impôt courant	Impôt différé	Total
Belgique	(0,8)	(2,8)	(3,6)
France	(6,9)	(4,2)	(11,1)
Italie	(2,3)	(2,2)	(4,5)
Espagne	(1,9)	(0,8)	(2,7)
Allemagne	(0,9)	(1,3)	(2,2)
Etats-Unis	(1,2)	-	(1,2)
Brésil	(1,1)	0,0	(1,1)
Pays-Bas	0,7	0,3	1,0
Autres	(1,3)	0,6	(0,7)
Total	**(15,7)**	**(10,4)**	**(26,1)**

8. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est-à-dire en excluant prorata temporis les actions détenues en auto-contrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments anti dilutifs.

Résultat par action

en millions €, à l'exception des données par action et du nombre d'actions	2023	2022 retraité*
Résultat net consolidé	62,6	65,3
Résultat net consolidé des activités poursuivies	59,5	49,3
Résultat net consolidé des activités non poursuivies	3,1	16,0
Résultat net ajusté (1)	67,6	71,7
Nombre moyen d'actions en circulation	176 990 225	180 041 957
Résultat net consolidé par action (en €)	0,35	0,36
Résultat net des activités poursuivies par action (en €)	0.34	0,27
Résultat net des activités non poursuivies par action (en €)	0,02	0,09
Résultat net ajusté par action (1) (en €)	0.38	0,40

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

(1) Le résultat net ajusté correspond au résultat net, avant prise en compte des éléments suivants :

- amortissements des actifs incorporels d'acquisition, nets des effets fiscaux ;
- autres produits et autres charges opérationnels, nets des effets fiscaux ;
- autres produits et charges financiers non courants, nets des effets fiscaux ;
- résultat net des activités abandonnées.

Résultat dilué par action

en millions €, à l'exception des données par·action·et du nombre d'actions	2023	2022 retraité*
Résultat net dilué	62,6	68,0
Résultat net dilué des activités poursuivies	59,5	52,0
Résultat net dilué des activités non poursuivies	3,1	16,0
Nombre moyen d'actions en circulation	176 990 225	180 041 957
Impact des stocks options	458 239	369 334
Impact des actions gratuites	792 603	2 561 507
Impact des OCEANE	-	18 291 081
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	178 241 067	201 263 879
Résultat net dilué par action (en €)	0,35	0,34
Résultat net dilué des activités poursuivies par action (en €)	0,33	0,26
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action (en €)	0,02	0,08
Résultat net ajusté dilué par action (en €)	0,38	0,37

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.5), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

La charge relative aux stock-options reconnue en résultat n'est pas retraitée, conformément aux normes IFRS.

9. Écarts d'acquisition et tests de dépréciation

9.1. Définition des unités génératrices de trésorerie

L'internationalisation de sa clientèle et la mise en commun de ressources par métier ont conduit le groupe à définir le périmètre de ses Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) comme correspondant à ses trois activités : Produits & Solutions, Services et Technology Management & Financing.

Une Unité Génératrice de Trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque unité ou groupe d'unités auquel un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe.

9.2. Allocation des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, réalisés chaque année au 31 décembre, les écarts d'acquisition ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie.

en millions €	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
2023				
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2022	**175,0**	**237,2**	**142,0**	**554,2**
Reclassements nets d'actifs détenus en vue de la vente	-	(29,0)	(2,2)	(31,2)
Acquisitions	-	-	1,0	1,0
Cessions	-	-	-	-
Écart de change	0,3	-	-	0,3
Ajustement Lydis	0,9	-	-	0,9
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2023	**176,1**	**208,2**	**140,7**	**525,1**
dont montant brut	**176,1**	**211,5**	**140,7**	**528,4**
dont dépréciation cumulée	**-**	**(3,3)**	**-**	**(3,3)**

En 2023, le goodwill lié à l'entité acquise concerne Reliance Financial Services Group BV.

Le montant du goodwill Lydis a été ajusté au cours de l'exercice 2023 et durant la période d'affectation, impactant la variation des capitaux propres groupe et minoritaires.

Au 31 décembre 2023, seul l'écart d'acquisition de l'entité Reliance est encore dans la période d'affectation.

en millions €	Produits & Solutions	Services	Technology Management & Financing	Total
2022				
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2021	**141,7**	**237,2**	**116,0**	**494,9**
Reclassements nets d'actifs détenus en vue de la vente	2,0	-	-	2,0
Acquisitions	27,4	-	26,0	53,3
Cessions	-	-	-	-
Écart de change	-	-	-	-
Ajustement Trams	3,9	-	-	3,9
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2022	**175,0**	**237,2**	**142,0**	**554,2**
dont montant brut	**175,0**	**241,5**	**142,0**	**558,4**
dont dépréciation cumulée	**-**	**(4,3)**	**-**	**(4,3)**

En 2022, les goodwills liés aux sociétés acquises concernent So-IT, Servicios Informatica, Econocom Factory et Lydis.

9.3. Tests de dépréciation et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation consistent à déterminer si la valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'activité et au contexte spécifiques de l'UGT ou du groupe d'UGT et correspond à la somme :

- de l'actualisation des projections de flux de trésorerie sur le plan d'affaires contruit sur un horizon de 4 ans ainsi que
- l'actualisation a l'infini d'un flux annuel normatif.

La juste valeur correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente des actifs testés dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Lorsque la valeur recouvrable des actifs, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est prioritairement portée en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité et est par la suite imputée aux actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des éléments compris dans l'unité. La perte de valeur est enregistrée sur la ligne « Autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

Lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée. Etant précisé que les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

À la cession d'une unité génératrice de trésorerie, l'écart d'acquisition qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la cession.

Conclusion des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation conduits concluent qu'il n'est pas nécessaire de déprécier les écarts d'acquisition.

Pour atteindre une situation de risque de dépréciation, les hypothèses principales devraient être les suivantes :

- pour l'UGT P&S : aucune hypothèse raisonnablement envisageable ne peut conduire à une dépréciation ;
- pour l'UGT Services : aucune hypothèse raisonnablement envisageable ne peut conduire à une dépréciation ;
- pour l'UGT TMF : une dégradation du plan d'affaires (projection de chiffre d'affaires considérant le taux de marge sur achats inchangé mais les couts indirects fixes) de plus de 10,3 %.

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation des flux ;
- taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision ;
- plan d'affaires (projection de chiffre d'affaires considérant le taux de marge sur achats inchangé et les coûts indirects fixes).

	2023		2022	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Produits & Solutions	9,75 %	2,00 %	9,75 %	2,00 %
Services	10,00 %	2,00 %	9,50 %	2,00 %
Technology Management & Financing	9,75 %	2,00 %	9,75 %	1,50 %

Les hypothèses de taux de croissance et du coût moyen pondéré du capital ont été revues en cohérence avec l'ensemble des données globales de marché. Le taux de croissance réflète notre meilleure estimation compte tenu du contexte économique actuel.

Le taux d'actualisation après impôt retenu correspond au coût moyen pondéré du capital. Il convient de souligner que le taux de croissance à l'infini retenu par le groupe n'excède pas celui du secteur d'activité. L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aurait conduit à une valorisation similaire des unités génératrices de trésorerie.

Le plan d'affaires sur 5 ans est déterminé sur la base des croissances attendues des marchés correspondant aux UGT et tient compte des relais de croissance identifiés par le management. Les taux de marge sont déterminés sur la base des marges historiquement constatées au titre des exercices précédant le début de la période budgétée. Ces taux de marge tiennent compte également des gains de productivité attendus ainsi que des événements connus du management pouvant affecter la rentabilité des activités.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La sensibilité des valeurs d'entreprise aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

en millions €	Sensibilité aux taux				Sensibilité au plan d'affaires
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		
	+ 1,0 %	**(1,0 %)**	**+ 0,5 %**	**(0,5 %)**	**(5 %)**
Produits & Solutions	(59,4)	77,1	27,7	(24,4)	(40,1)
Services	(29,8)	38,3	13,7	(12,1)	(32,4)
Technology Management & Financing	(48,5)	63,1	23,0	(20,3)	(86,4)

La sensibilité des tests de dépréciation à des modifications défavorables mais néanmoins possibles des hypothèses se présente ainsi :

- sensibilité raisonnable au taux d'actualisation : une variation simulée jusqu'à + 1 point au-delà du taux d'actualisation utilisé ne modifiera pas les conclusions de l'analyse ;
- sensibilité raisonnable au taux de croissance long terme : dans l'hypothèse pessimiste d'un taux de croissance long terme diminué de 0,5 point, la valeur d'utilité de chaque UGT demeure supérieure à la valeur comptable ;
- sensibilité raisonnable sur le plan d'affaires : la conclusion serait identique si les prévisions de chiffre d'affaires du plan d'affaires étaient réduites de 5 %, les différents coûts variables étant ajustés en conséquence.

Ainsi, aucun de ces tests de sensibilité n'a pour conséquence de réduire la valeur d'utilité d'une UGT à une valeur inférieure à sa valeur comptable.

10. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

10.1. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique. La durée de vie des concessions, des brevets et des licences est estimée entre trois et sept ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Le groupe réalise des projets de développement informatique. Les dépenses liées à ces activités peuvent être intégrées au coût d'immobilisation incorporelle. Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet informatique interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement. Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Lorsqu 'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

La durée de vie des systèmes d'information est estimée entre trois et sept ans.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation et les logiciels informatiques. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Le portefeuille clients acquis du groupe ECS a été valorisé selon la méthode MEEM (*Multi-period Excess Earning Method*) à 40 millions d'euros amortis sur 20 ans.

Durée d'utilité	*En années*
Fonds de commerce amortissable	3 – 5
Portefeuille de clients ECS	20
Concessions, brevets, licences	3 – 7
Systèmes d'information	3 – 7

Le groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie en dehors des écarts d'acquisitions présentés en note 9.

Immobilisations incorporelles 2023

en millions €	Fonds de commerce & portefeuille clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et dévelop-pements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2022	**54,0**	**36,5**	**57,8**	**3,4**	**151,8**
Acquisitions	-	1,7	7,7	3,4	12,9
Cessions/Mises au rebut	-	(4,5)	(1,6)	-	(6,1)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	1,2	(2,4)	(0,1)	(1,3)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	(0,1)	(0,2)	(0,0)	(0,3)
Valeur brute au 31 décembre 2023	**54,0**	**34,7**	**61,4**	**6,8**	**156,9**
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**(38,3)**	**(29,5)**	**(37,6)**	**(3,1)**	**(108,4)**
Dotations	(2,0)	(2,4)	(5,2)	(0,1)	(9,7)
Cessions/Mises au rebut	-	4,5	1,6	-	6,1
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	0,9	-	0,1	1,0
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	-	0,0	0,2	0,0	0,2
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	**(40,3)**	**(26,4)**	**(41,0)**	**(3,1)**	**(110,8)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	**15,8**	**7,0**	**20,2**	**0,3**	**43,3**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	**13,8**	**8,3**	**20,3**	**3,7**	**46,1**

Les fonds de commerce et portefeuille clients sont des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise, amorties sur les durées d'amortissement présentées plus haut.

Les concessions, brevets, licences et droits similaires sont principalement des licences acquises et amorties sur leurs durées de validité.

Les systèmes d'information sont essentiellement issus de développements réalisés par le groupe, et sont amortis selon les durées mentionnées plus haut.

Immobilisations incorporelles 2022

en millions €	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et dévelop-pements internes	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2021*	**54,6**	**25,6**	**48,5**	**1,8**	**130,5**
Acquisitions	0,1	1,5	8,3	(0,0)	9,9
Cessions/Mises au rebut	-	(1,8)	(1,9)	-	(3,7)
Variations de périmètre	-	3,8	2,1	-	5,9
Transferts et autres	(0,0)	0,7	0,5	-	1,1
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	(0,7)	6,6	0,5	1,6	8,0
Valeur brute au 31 décembre 2022	**54,0**	**36,5**	**57,8**	**3,4**	**151,8**
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021*	**(36,6)**	**(22,9)**	**(33,2)**	**(1,2)**	**(93,9)**
Dotations	(2,0)	(2,9)	(4,8)	(0,2)	(9,9)
Cessions/Mises au rebut	-	1,8	1,6	-	3,4
Variations de périmètre	-	(1,0)	(1,1)	-	(2,0)
Reprise sur perte de valeur	-	-	0,0	0,9	0,9
Transferts et autres	-	-	(0,2)	(0,9)	(1,1)
Reclassement net d'actifs détenus en vue de la vente	0,3	(4,4)	(0,0)	(1,6)	(5,7)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**(38,3)**	**(29,5)**	**(37,6)**	**(3,1)**	**(108,4)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021*	**18,1**	**2,7**	**15,3**	**0,6**	**36,6**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	**15,8**	**7,0**	**20,2**	**0,3**	**43,3**

* Le bilan consolidé 2021 est impacté de la décision de l'IFRIC portant sur le traitement des coûts d'implémentation des logiciels en mode SaaS ainsi que des corrections pour comparabilité sur certains services inclus dans des contrats de l'activité TMF (cf. 1.2.1. et 1.3.2.).

10.2. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Durée d'utilité	En années
Terrain	Indéfini
Constructions	20 – 50
Agencements	5 – 10
Matériels informatiques	3 – 7
Matériels de transport	4 – 7
Mobilier	5 – 10

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans la « marge opérationnelle ».

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs en l'absence d'actif exigeant une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

Contrats de locations dont Econocom est preneur

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16, sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée comme un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat.

À la date de prise d'effet du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût, incluant :

- le montant initial de la dette, avec les paiements d'avance faits au bailleur, nets des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- les coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs, ce qui entraîne la comptabilisation d'une charge d'amortissement au compte de résultat.

À la date de prise d'effet du contrat de location, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat, telle que définie par le groupe Econocom. L'évaluation de la dette, au titre des loyers, inclut :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les garanties de valeur résiduelle éventuellement octroyées au bailleur ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Le passif locatif est comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et entraine la constatation, au compte de résultat, d'une charge d'intérêts pour la période et des paiements variables (non pris en compte dans l'évaluation initiale).

La dette peut-être réévaluée en contrepartie du droit d'utilisation dans les cas suivants :

- révision de la durée du contrat ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- changement du montant de paiement attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle octroyée au bailleur ;
- ajustement des taux ou des indices sur lesquels sont basés des loyers variables, lorsque ces derniers sont effectivement modifiés.

Les contrats de location concernent principalement des biens immobiliers et la flotte automobile. Les exemptions de comptabilisation prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inferieure ou égale à 12 mois) et sans tacite reconduction, ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur, ont été appliquées.

La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées à l'exception des véhicules pour lesquels Econocom retient par simplification l'approche du portefeuille étant donné que les contrats sont relativement similaires quel que soit le pays et que cette simplification n'induit pas de différences matérielles par rapport à la méthode détaillée préconisée par IFRS 16.

Pour les véhicules, les hypothèses et les modalités d'évaluation de cette approche « portefeuille » sont les suivantes : une évaluation est faite à chaque clôture permettant de mettre à jour le passif locatif et le droit d'utilisation ; les amortissements et les charges financières sont alors déterminés forfaitairement en fonction d'une durée moyenne d'utilisation des véhicules (amortissement) et en fonction de loyers effectivement supportés en charge pour la différence.

Le taux d'actualisation appliqué à la date de transition est basé sur le taux d'emprunt marginal du groupe.

Immobilisations corporelles 2023

en millions €	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2022	**35,1**	**55,4**	**17,0**	**21,9**	**0,8**	**130,2**
Acquisitions	1,9	5,2	0,3	2,7	-	10,1
Cessions/Mises au rebut	(2,1)	(6,7)	(1,1)	(0,1)	-	(9,9)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Transferts et autres	(0,7)	3,7	(2,4)	(1,2)	(0,8)	(1,3)
Reclassement net d'actifs déténus en vue de la vente	-	(1,1)	(3,5)	(4,1)	-	(8,7)
Valeur brute au 31 décembre 2023	**34,2**	**56,6**	**10,3**	**19,3**	**-**	**120,4**
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**(21,7)**	**(44,7)**	**(12,1)**	**(13,0)**	**(0,8)**	**(92,2)**
Dotations	(3,1)	(5,6)	(0,5)	(0,8)	-	(9,9)
Cessions/Mises au rebut	2,0	6,6	1,1	0,0	0,0	9,7
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	0,0	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,1)
Transferts et autres	0,4	(0,5)	0,6	(0,0)	0,8	1,4
Reclassement net d'actifs déténus en vue de la vente	-	0,8	1,8	0,0	-	2,6
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	**(22,3)**	**(43,4)**	**(9,0)**	**(13,8)**	**-**	**(88,4)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	**13,4**	**10,7**	**4,9**	**8,9**	**0,0**	**38,0**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	**11,9**	**13,3**	**1,3**	**5,5**	**-**	**32,0**

Les autres immobilisations comprennent notamment des immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles 2022

en millions €	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2021	**29,9**	**51,4**	**17,4**	**15,6**	**0,8**	**115,2**
Acquisitions	1,3	4,3	1,7	6,7	-	14,0
Cessions/Mises au rebut	(0,1)	(1,0)	(0,1)	(0,1)	-	(1,3)
Variations de périmètre	3,6	0,2	0,5	1,6	-	5,9
Transferts et autres	0,1	0,4	(2,5)	(1,9)	-	(3,8)
Reclassement net d'actifs déténus en vue de la vente	0,2	0,0	-	0,0	-	0,2
Valeur brute au 31 décembre 2022	**35,1**	**55,4**	**17,0**	**21,9**	**0,8**	**130,2**
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**(17,0)**	**(41,6)**	**(12,1)**	**(11,8)**	**(0,8)**	**(83,4)**
Dotations	(2,4)	(4,2)	(2,2)	(0,7)	-	(9,5)
Cessions/Mises au rebut	0,1	0,9	0,1	-	-	1,1
Variations de périmètre	(2,2)	(0,2)	(0,3)	(0,6)	-	(3,3)
Reprise sur perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	0,4	2,5	0,1	-	3,0
Reclassement net d'actifs déténus en vue de la vente	(0,2)	-	-	-	-	(0,2)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**(21,7)**	**(44,7)**	**(12,1)**	**(13,0)**	**(0,8)**	**(92,2)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	**12,9**	**9,8**	**5,3**	**3,8**	**-**	**31,8**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	**13,4**	**10,7**	**4,9**	**8,9**	**0,0**	**38,0**

10.3. Droits d'utilisation

Actifs liés aux droits d'utilisation relatifs aux contrats de location 2023

en millions €	Bâtiments & aménagements	Véhicules	Total
Coût d'acquisition			
Valeur brute au 31 décembre 2022	**89,7**	**43,1**	**132,7**
Acquisitions	16,5	17,9	34,3
Réévaluation et fin de contrat	(14,5)	(36,7)	(51,2)
Variations de périmètre	-	-	-
Transferts et autres	(0,1)	(6,3)	(6,4)
Reclassement net d'actifs déténus en vue de la vente	(0,2)	(0,2)	(0,4)
Valeur brute au 31 décembre 2023	**91,4**	**17,7**	**109,1**
Amortissements et pertes de valeur			
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**(46,2)**	**(28,9)**	**(75,1)**
Dotations	(13,3)	(6,5)	(19,9)
Réévaluation et fin de contrat	8,6	24,7	33,3
Variations de périmètre	-	-	-
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Transferts et autres	0,1	6,3	6,4
Reclassement net d'actifs déténus en vue de la vente	0,2	0,1	0,3
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	**(50,7)**	**(4,4)**	**(55,0)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	**43,5**	**14,1**	**57,6**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	**40,7**	**13,3**	**54,0**

La variation significative des réévaluations des véhicules, en valeur brute et cumul des amortissements, est principalement due à la mise à jour du portefeuille de véhicules.

Actifs liés aux droits d'utilisation relatifs aux contrats de location 2022

en millions €	Bâtiments & aménagements	Véhicules	Total
Coût d'acquisition			
Valeur brute au 31 décembre 2021	**88,9**	**33,0**	**121,9**
Acquisitions	12,6	10,9	23,5
Réévaluation et fin de contrat	(13,6)	(1,7)	(15,3)
Variations de périmètre	2,6	0,8	3,4
Transferts et autres	(0,8)	(0,2)	(1,0)
Reclassement net d'actifs déténus en vue de la vente	-	0,3	0,3
Valeur brute au 31 décembre 2022	**89,7**	**43,1**	**132,7**
Amortissements et pertes de valeur			
Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	**(44,7)**	**(22,2)**	**(67,0)**
Dotations	(12,8)	(6,6)	(19,5)
Réévaluation et fin de contrat	11,0	0,1	11,1
Variations de périmètre	(0,4)	(0,3)	(0,8)
Reprise sur perte de valeur	-	-	-
Transferts et autres	0,8	0,1	0,9
Reclassement net d'actifs déténus en vue de la vente	-	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	**(46,2)**	**(28,9)**	**(75,1)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	**44,2**	**10,7**	**55,0**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	**43,5**	**14,1**	**57,6**

Passif locatif

2023 en millions €	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
Passif locatif	**55,7**	19,1	15,1	15,2	6,3

10.4. Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Depuis le 31 décembre 2021, il n' y a plus d'entité mise en équivalence.

en millions €	Participations dans des sociétés non consolidées [1]	Autres immobilisations financières [2]	Total
Solde au 31 décembre 2021	**8,6**	**20,9**	**29,5**
Augmentations	0,2	2,7	2,9
Dotations financières	(1,1)	-	(1,1)
Remboursements/Cessions	(0,7)	(3,5)	(4,2)
Reprises financières	0,5	-	0,5
Variations de périmètre	0,1	0,1	0,2
Transferts et autres	(3,5)	0,1	(3,5)
Solde au 31 décembre 2022	**4,1**	**20,3**	**24,4**
Augmentations	-	3,1	3,1
Dotations financières	-	-	-
Remboursements/Cessions	(0,1)	(1,3)	(1,5)
Reprises financières	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
Transferts et autres	-	0,0	0,0
Reclassement net d'actifs déteenus en vue de la vente	-	(0,4)	(0,4)
Solde au 31 décembre 2023	**4,0**	**21,7**	**25,6**

(1) Il s'agit de participations du groupe dans des entités non contrôlées pour 4,0 millions d'euros, dont principalement 2,4 millions d'euros de titres Hélios, 0,8 million d'euros de titres Histovery, 0,5 million d'euros de titres Kartable, 0,2 million pour Neuradom et 0,1 million pour JTRS.

(2) Les autres immobilisations financières concernent principalement des dépôts et cautionnements.

Échéancier des immobilisations financières

2023 *en millions €*	**1 an < x < 5 ans**	**> 5 ans**	**Sans échéance**	**Total**
Participations dans des sociétés non consolidées	0,1	-	3,9	4,0
Autres participations	5,9	-	-	5,9
Dépôts de garanties – affacturage	10,1	-	-	10,1
Autres dépôts et cautionnements	1,1	4,5	-	5,6
Total	**17,2**	**4,5**	**3,9**	**25,6**

2022 *en millions €*	**1 an < x < 5 ans**	**> 5 ans**	**Sans échéance**	**Total**
Participations dans des sociétés non consolidées	0,2	-	3,9	4,1
Autres participations	5,0	-	-	5,0
Dépôts de garanties – affacturage	10,2	-	-	10,2
Autres dépôts et cautionnements	1,4	3,7	-	5,1
Total	**16,8**	**3,7**	**3,9**	**24,4**

10.5. Autres créances à long terme

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
État, subventions à recevoir à long terme	0,2	1,7
Autres créances à long terme	19,4	19,6
Autres créances	**19,6**	**21,4**

Le poste « État, subventions à recevoir à long terme » correspond à des créances à recevoir au titre des impôts sur les bénéfices. Les autres créances correspondent à des prêts accordés au personnel ou à des entités associées.

Les valeurs comptables des autres actifs non financiers, tels que les autres créances à long terme, sont examinées à chaque date de clôture au regard d'indices de perte de valeur éventuels ; dans le cas où la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

Par échéance

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
1 an < x < 5 ans	19,5	20,9
> 5 ans	0,1	0,5
Total	**19,6**	**21,4**

11. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières

11.1. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

Les intérêts résiduels sont enregistrés à l'actif dès lors qu'un contrat de location est qualifié de contrat de location-financement. Les intérêts résiduels dans les actifs donnés en location correspondent à une valeur de marché prévisionnelle des actifs inclus dans les contrats de location.

Ils sont déterminés sur la base d'un pourcentage de la valeur d'achat du matériel (une grille a été mise en place par catégorie de matériel) et de la durée du contrat de location (ce pourcentage est dégressif en fonction de cette durée).

Trois exceptions existent à l'application de cette grille :

- une grille adhoc ciblée sur une sélection de matériels digitaux précis est utilisée en remplacement de cette grille générale ;
- dans le cas de contrats renouvelables, les intérêts résiduels des actifs sont plafonnés et ne peuvent pas excéder un pourcentage plus limité de la valeur d'achat du matériel ;
- les actifs non digitaux (ou assimilés) donnés en location, dits actifs industriels, et les actifs récents pour lesquels le groupe ne dispose pas de connaissance de la valeur de marché secondaire ou de comparables ont une valeur d'intérêts résiduels égale à zéro, sauf si une évaluation externe peut donner une valeur à terminaison du contrat.

Ces grilles sont revues régulièrement par la Direction du groupe sur la base de son expérience des marchés de seconde main.

Si le groupe identifie des moins-values potentielles sur le montant des intérêts résiduels relatifs à certains actifs, une dépréciation est enregistrée.

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part non courante	118,8	114,7
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location part courante	45,5	49,8
Total	**164,3**	**164,6**

Le montant d'intérêt résiduel à fin décembre 2023 s'élève à 164,3 millions d'euros sur un portefeuille d'actifs donnés en location de 4,9 milliards d'euros (prix d'achat des actifs à l'origine), soit un ratio intérêts résiduels/portefeuille d'actifs de 3,3 % (3,0 % à fin décembre 2022).

L'incidence de l'actualisation sur la valeur totale des intérêts résiduels s'élève à 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit des valeurs avant actualisation de 181,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les intérêts résiduels dans les actifs donnés en location concernent des actifs digitaux et des actifs industriels pour respectivement 155,8 et 25,2 millions d'euros.

11.2. Dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières

Dans le cadre du refinancement des contrats de location-financement auprès de partenaires refinanceurs, les accords passés peuvent prévoir sous forme d'avance remboursable le refinancement de tout ou partie des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. Cette avance, remboursable à l'issue de la période initiale du contrat de location-financement, constitue donc une dette au sens d'IFRS 9. Ce passif est actualisé selon les mêmes conditions que le contrat de location-financement.

Le financement de ces intérêts résiduels par le partenaire refinanceur se fait sur la base de négociations au cas par cas ; ce dernier peut décider soit de ne pas faire d'avance, soit de faire une avance partielle ou totale de la valeur résiduelle. Par ailleurs, certains contrats de location-financement ne font pas l'objet de refinancement. Dès lors, intérêts résiduels et dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières peuvent tout à fait différer.

Cette dette est exclue du calcul de l'endettement financier net utilisé par le groupe présenté dans la note 15.3.

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Engagement brut total des valeurs résiduelles financières part non courante	78,1	78,7
Engagement brut total des valeurs résiduelles financières part courante	29,0	24,1
Total	**107,1**	**102,8**

La valeur actualisée des dettes « d'engagement brut de valeurs résiduelles » long terme et court terme s'élève à 107,1 millions d'euros. L'impact cumulé de l'actualisation est de 8,9 millions d'euros en 2023, soit un engagement brut de 116,0 millions d'euros avant actualisation au 31 décembre 2023.

12. Actifs et passifs d'exploitation

12.1. Stocks

Au sein du groupe, les stocks sont :

- des actifs destinés à être vendus dans le cours normal de l'activité et évalués à la plus faible valeur entre leur coût de revient (coût moyen pondéré) et leur valeur nette de réalisation ;
- ou des matières ou fournitures devant être consommées au cours du processus de prestation de services et comptabilisées au coût de revient et dépréciées selon la durée de vie économique des infrastructures auxquelles elles sont destinées.

en millions €	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Brut	Dépr.	Net	Brut	Dépr.	Net
Équipements en cours de refinancement	**18,7**	**(1,3)**	**17,4**	**19,2**	**(0,1)**	**19,1**
Autres stocks	**71,0**	**(8,3)**	**62,7**	**92,2**	**(7,8)**	**84,5**
Matériels informatiques et télécoms	61,7	(4,1)	57,6	79,6	(3,8)	75,8
Pièces détachées et autres stocks	9,3	(4,2)	5,1	12,7	(4,0)	8,7
Total	**89,7**	**(9,7)**	**80,1**	**111,4**	**(7,9)**	**103,6**

Les stocks de matériels informatiques et télécoms diminuent de 18,2 millions d'euros en grande partie en raison de l'évolution de l'activité et d'une gestion des stocks encore améliorée.

Valeur brute

en millions €	31 déc. 2022	Variation de stocks	Variation de périmètre	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	Autres variations	31 déc. 2023
Équipements en cours de refinancement	**19,2**	**(6,4)**	**-**	**-**	**5,9**	**18,7**
Autres stocks	**92,2**	**(20,7)**	**-**	**(0,5)**	**-**	**71,0**
Matériels informatiques et télécoms	79,6	(17,3)	-	(0,5)	-	61,7
Pièces détachées et autres stocks	12,7	(3,4)	-	-	-	9,3
Total	**111,4**	**(27,1)**	**-**	**(0,5)**	**5,9**	**89,7**

Dépréciation

en millions €	31 déc. 2022	Dotations	Reprises	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	Autres variations	31 déc. 2023
Équipements en cours de refinancement	**(0,1)**	**(1,2)**	**-**	**-**	**-**	**(1,3)**
Autres stocks	**(7,8)**	**(0,9)**	**0,5**	**-**	**(0,2)**	**(8,3)**
Matériels informatiques et télécoms	(3,8)	(0,5)	0,4	-	(0,2)	(4,1)
Pièces détachées et autres stocks	(4,0)	(0,4)	0,1	-	-	(4,2)
Total	**(7,9)**	**(2,1)**	**0,5**	**-**	**(0,2)**	**(9,7)**

12.2. Clients, autres débiteurs et autres actifs courants

en millions €	31 déc. 2023			31 déc. 2022		
	Brut	Dépr.	Net	Brut	Dépr.	Net
Clients	770,6	(44,2)	726,4	856,4	(47,2)	809,2
Autres débiteurs	51,8	(2,3)	49,4	70,7	(1,0)	69,7
Total clients et autres débiteurs	**822,4**	**(46,5)**	**775,9**	**927,0**	**(48,2)**	**878,9**
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	**34,5**	**-**	**34,5**	**31,3**	**-**	**31,3**

Le poste clients est détaillé ci-après par activité, pour son montant net des dépréciations.

	31 déc. 2023				31 déc. 2022			
en millions €	Créances facturées nettes des dépré-ciations	Facture à émettre	Encours de location	Total	Créances facturées nettes des dépré-ciations	Facture à émettre	Encours de location	Total
Produits & Solutions	138,3	44,3	-	182,6	154,3	48,1	-	202,4
Services	20,0	24,4	-	44,4	13,2	22,1	-	35,3
Technology Management & Financing	228,2	1,1	270,1	499,5	228,1	5,6	337,8	571,5
Total	**386,5**	**69,8**	**270,1**	**726,4**	**395,6**	**75,8**	**337,8**	**809,2**

À fin 2023, les 270,1 millions d'euros d'encours de location incluent les encours de location autoportés ou refinancés avec recours pour un montant net de 209,2 millions d'euros dont 136,0 millions d'euros à long terme. La part à court terme inclut non seulement la part à court terme des encours de location autoportés mais également les encours destinés à être refinancés (lorsqu'il existe un accord de refinancement). La baisse de 67,7 millions d'euros des encours de location entre fin 2022 et fin 2023 est due pour 93,5 millions d'euros à un reclassement en actifs détenus en vue de la vente.

Les factures à émettre s'expliquent principalement par le décalage entre la reconnaissance du chiffre d'affaires et la facturation qui conduit à la comptabilisation d'actifs sur contrats (factures à émettre). Ces décalages sont légérement moindres à fin 2023 par rapport à fin 2022.

Les conditions de paiement de nos clients respectent les règlementations locales des pays dans lesquels nous opérons et, le cas échéant, les pratiques commerciales habituelles et le calendrier de paiement défini dans nos contrats.

Les coûts d'obtention et d'éxécution du contrat correpondent aux coûts affectés directement à un contrat client et non encore refacturés. La majorité des actifs sur contrats se transformeront en créances clients dans les prochains mois.

Autres débiteurs

Les autres débiteurs représentent des créances sur le Trésor Public et diverses créances sur les tiers (fournisseurs, *factor*...) :

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Créances fiscales hors impôt	23,0	23,9
Créances sur factors	13,3	27,7
État, subventions à recevoir	2,0	1,0
Fournisseurs débiteurs	1,1	10,2
Autres	10,0	6,8
Autres débiteurs	**49,4**	**69,7**

Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 37,8 millions d'euros contre 36,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 et correspondent à des charges constatées d'avance pour 32,6 millions d'euros (contre 26,0 millions d'euros au 31 décembre 2022) et à la valorisation des instruments financiers actifs pour 5,2 millions d'euros présenté dans la note 14.2.

Dépréciation des créances

Dans un premier temps, les créances sont dépréciées en tenant compte des pertes de crédit attendues si elles sont significatives :

- les créances à court terme (essentiellement sur l'activité Produits & Solutions et Services) sont dépréciées sur la base d'un risque moyen observé de défaillance ; cette approche est effectuée en fonction des taux de défaillance constatés par chacune des filiales du groupe séparément ;
- les créances à long terme (il s'agit essentiellement des créances de l'activité TMF) sont dépréciées en prenant en compte le profil de risque du client, la valeur des actifs sous-jacents et une probabilité d'occurrence.

Dans un deuxième temps, s'il y a un doute sérieux concernant leur recouvrabilité, les créances sont dépréciées à hauteur du montant irrécouvrable.

en millions €	31 déc. 2022	Dotations	Reprises	Autres variations	Reclass. en actifs détenus en vue de la vente	31 déc. 2023
Perte de valeur sur créances douteuses	**(47,2)**	(10,8)	13,0	0,4	0,4	**(44,2)**

Les dotations et reprises dans le compte de résultat sont comptabilisées dans la marge opérationnelle à hauteur de 1,5 million d'euros, présentée dans la note 4.7, ainsi que dans les autres produits et autres charges opérationnels pour les éléments inhabituels correspondant à des événements non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur impact à hauteur de 0,7 million d'euros comme indiqué en note 5.

Les reprises pour un montant de 13,0 millions d'euros comprennent 5,1 millions d'utilisations.

12.3. Fournisseurs, autres créditeurs

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Fournisseurs	**648,2**	**741,2**
dont dettes fournisseurs d'affacturage inversé	*26,2*	*104,6*
Autres créditeurs	**178,4**	**191,0**
Dettes fiscales et sociales	162,1	183,8
Rémunération des actionnaires à payer	1,4	1,4
Clients créditeurs et autres	14,9	5,7
Total Fournisseurs et autres créditeurs	**826,6**	**932,1**

La baisse des dettes fournisseurs s'explique notamment par le débouclage début 2023 d'une dette fournisseurs d'affacturage inversé s'élevant à 53 millions d'euros au 31 décembre 2022.

12.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022 retraité
Passifs du contrat	**57,5**	**63,7**
Produits constatés d'avance	96,7	109,5
Autres passifs	36,4	15,4
Autres passifs courants	**133,1**	**124,8**

Les passifs du contrat s'expliquent principalement par la réception d'avances de nos clients d'acomptes et facturations d'avance.

La majorité des passifs sur contrats ont vocation à se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois.

13. Autres passifs financiers (dettes d'acquisition conditionnées)

Les dettes d'acquisition conditionnées regroupent les options d'engagement de rachat des intérêts minoritaires, les compléments de prix et les paiements différés qui ont été accordés le plus souvent sous réserve de l'atteinte d'objectifs financiers futurs. Elles dépendent ainsi des niveaux estimés de performance future des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau attendu de trésorerie future ...).

À fin 2023, le groupe dispose d'options d'achat (et les actionnaires minoritaires d'options de vente) sur les titres restants qui doivent lui permettre d'acquérir tout ou partie du capital des entités suivantes : Econocom Factory, Exaprobe, Helis, Lydis, Servicios Microinformatica et Trams. Ces options imposent à Econocom de procéder à l'acquisition des titres et lui confèrent également le droit d'en obtenir la cession par les minoritaires.

Le tableau ci-après présente les variations de dettes d'acquisition conditionnées sur la période :

en millions €	Options croisées d'engagement de rachat des intérêts minoritaires	Complé-ments de prix	Paiements différés	Total dettes d'acquisition conditionnées	Part courante	Part non courante
31 déc. 2022	**58,1**	**1,5**	**1,6**	**61,2**	**24,9**	**36,3**
Cessions et reclassements IFRS 5	(0,2)	-	-	(0,2)		
Augmentation par capitaux propres ou goodwill	-	0,6	-	0,6		
Décaissement	(6,7)	-	(0,9)	(7,6)		
Variation de juste valeur par capitaux propres	(6,6)	-	-	(6,6)		
Variation de juste valeur par résultat opérationnel non courant	-	(0,8)	-	(0,8)		
Variation de juste valeur par marge opérationnelle	-	-	-	-		
31 déc. 2023	**44,6**	**1,3**	**0,7**	**46,7**	**23,8**	**22,9**

Les variations de valeur des promesses d'achat des intérêts minoritaires sont comptabilisées en capitaux propres.

Les dettes d'options croisées et compléments de prix sont évaluées selon des estimations de niveau de performances futures des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT, niveau de trésorerie future attendu).

14. Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués :

- des actifs financiers qui comprennent les immobilisations financières (à l'exception des participations dans des sociétés mises en équivalence), les autres créances à long termes, les créances clients et autres débiteurs, les autres actifs courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à court et long terme et les découverts bancaires, dettes opérationnelles et autres dettes courantes et non courantes ; et
- d'instruments dérivés.

14.1. Classification et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers (actifs et passifs) entrent dans l'état de la situation financière consolidée à leur juste valeur initiale, majorée ou minorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur en contrepartie du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier.

L'évaluation ultérieure des actifs et passifs financiers est réalisée, selon leur catégorie, soit à la juste valeur (résultat ou autres éléments du résultat global), soit au coût amorti.

Le classement d'un actif financier dans chacune des trois catégories (actif financier au cout amorti, actif financier à la juste valeur par résultat, actif financier à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) catégories est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Le classement d'un passif financier dans chacune de deux catégories (passif financier au coût amorti ou passif financier à la juste valeur par résultat).

Le groupe applique la notion de juste valeur telle que décrite dans la norme IFRS 13 – « Évaluation à la juste valeur » dont la définition est la suivante : « prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (valeur de sortie) ».

Le coût amorti correspond à la juste valeur comptable initiale (nette des coûts de transaction), augmentée des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif et diminuée des sorties de trésorerie (coupons, remboursements de principal et, le cas échéant, des primes de remboursement). Les intérêts courus (produits et charges) ne sont pas enregistrés au taux nominal de l'instrument financier, mais sur la base du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier.

La comptabilisation des instruments financiers, lors de leur entrée dans l'état de la situation financière consolidée et de leur évaluation ultérieure selon les méthodes décrites ci-avant fait référence aux définitions de taux d'intérêt suivantes :

- le taux de coupon, ou coupon, qui est le taux d'intérêt nominal de l'emprunt ;

- le taux d'intérêt effectif ;
- les taux de marché qui correspond au taux d'intérêt effectif recalculé à la date de l'évaluation en fonction des paramètres courants de marché.

À chaque clôture, le groupe évalue si le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. Dans ce cas, le groupe évalue les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif.

La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Les instruments financiers actifs et passifs sont décomptabilisés dès lors que les risques et avantages liés sont cédés et que le groupe a cessé d'exercer un contrôle sur ces instruments financiers (cf. note 21).

14.2. Instruments dérivés

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Étant donné le faible niveau de risque de change, les contrats de change à terme et de devises sont comptabilisés comme des instruments évalués à la juste valeur par résultat.

Le groupe utilise des Swap de taux pour couvrir son exposition notamment sur les tranches à taux variable de l'emprunt Schuldschein. Ces instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture des flux futurs de trésorerie et la comptabilité de couverture s'applique conformément à IFRS 9.

Le profit ou la perte sur les instruments de couverture est comptabilisé directement dans les « Autres éléments du résultat global » jusqu'à ce que l'élément couvert soit lui-même reconnu en résultat. Les réserves de couverture sont alors transférées au compte de résultat.

	31 déc. 2022	Variation par résultat	Autres éléments du résultat global	31 déc. 2023
Instruments dérivés actifs	10,2	-	(5,0)	5,2
Instruments dérivés passifs	-	-	-	-
Total	**10,2**	**-**	**(5,0)**	**5,2**

14.3. Catégorisation des instruments financiers et hiérarchie de la juste valeur

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » hiérarchise les niveaux de juste valeur de la façon suivante :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix du marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation, nécessaire à la valorisation des actifs financiers. De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet significatif sur les montants estimés de juste valeur.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients, des autres débiteurs et de la trésorerie est considérée comme une bonne estimation de leur juste valeur.

Les instruments dérivés et les titres de participation non consolidés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur de niveau 1.

14.3.1. ACTIFS FINANCIERS

Au titre de l'exercice 2023, les actifs financiers du groupe s'analysent comme suit :

en millions €		Valeur comptable			Niveau de juste valeur		
Rubriques du bilan	**Notes**	**Coût amorti**	**Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global**	**Juste valeur par résultat**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Immobilisations financières	10.4	15,8	-	9,9	-	25,6	-
Créances long terme	10.5	19,6	-	-	-	14,5	-
Intérêts résiduels	11.1	164,3	-	-	-	164,3	-
Clients	12.2	726,4	-	-	-	726,4	-
Autres débiteurs	12.2	49,4	-	-	-	49,4	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.1	-	-	226,6	226,6	-	-
Total des actifs financiers		**975,5**	**-**	**236,5**	**226,6**	**980,2**	**-**

14.3.2. PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme étant une bonne estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données disponibles à la date de clôture de l'exercice.

en millions €		Valeur comptable			Niveau de juste valeur		
Rubriques du bilan	**Notes**	**Coût amorti**	**Juste valeur par résultat**	**Juste valeur par capitaux propres**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Endettement brut	15.2	406,7	-	-	-	403,5	-
Obligations non convertibles		*201,6*	-	-	-	*198,4*	-
Dettes bancaires, billets de trésorerie et autres		*49,0*	-	-	-	*49,0*	-
Dettes sur contrats refinancés avec recours		*156,1*	-	-	-	*156,1*	-
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	11.2	107,1	-	-	-	107,1	-
Passifs locatifs	10.3	55,7	-	-	-	54,2	-
Dettes d'acquisition conditionnées	13	-	1,3	45,3	-	-	46,7
Autres passifs non courants		6,4	-	-	-	6,4	-
Fournisseurs	12.3	648,2	-	-	-	648,2	-
Autres créditeurs (hors dérivés)	12.3	178,4	-	-	-	178,4	-
Autres passifs courants	12.4	36,4	-	-	-	36,4	-
Total des passifs financiers et autres passifs		**1 438,9**	**1,3**	**45,3**	**-**	**1 434,2**	**46,7**

15. Trésorerie, endettement financier brut, endettement financier net

15.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Dettes financières.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Résultat financier opérationnel.

La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; elle est présentée nette des découverts bancaires. La décomposition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à fin 2023 et 2022 se présente comme suit :

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Disponibilités	**219,2**	**384,4**
Caisses	0,0	0,1
Comptes à vue	219,1	384,3
Équivalents de trésorerie	**7,4**	**20,4**
Comptes à terme	2,7	-
Valeurs mobilières de placement	4,7	20,3
Trésorerie active	**226,6**	**404,8**
Découverts bancaires	(1,0)	(2,4)
Trésorerie nette des découverts bancaires	**225,5**	**402,4**

Le montant des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à la quote-part des partenaires d'Econocom dans les sociétés consolidées en intégration globale mais non détenues à 100 % par Econocom, représente 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

15.2. Endettement financier brut

L'endettement financier brut présente l'ensemble des dettes portant intérêt et contractées par la réception d'instruments financiers.

Sont exclus :

- les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif) et les intérêts résiduels à l'actif ;
- l'instrument dérivé de couverture du Schuldschein ;
- les actifs et passifs détenus en vue de la vente ; et
- les passifs locatifs.

Endettement financier brut

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Dette obligataire non convertible (Schuldschein)	199,5	199,3
Emprunts obligataires – part non courante	**199,5**	**199,3**
Autres emprunts	114,1	68,0
Dettes de location financement [1]	8,6	23,9
Dettes financières – part non courante	**122,7**	**91,9**
Passifs non courants portant intérêt	**322,1**	**291,1**
Dette obligataire convertible (OCEANE) (part courante)	-	151,2
Dette obligataire non convertible (Schuldschein) (part courante)	2,1	9,6
Emprunts obligataires – part courante	**2,1**	**160,8**
Billets de trésorerie	20,0	32,5
Dettes financières d'affacturage [2]	11,2	14,5
Dettes financières d'affacturage inversé	4,2	0,1
Dettes de location financement et assimilés [1]	16,3	17,8
Autres emprunts et dettes assimilées avec recours	30,7	29,1
Dettes financières – part courante [3]	**82,4**	**93,9**
Passifs courants portant intérêt	**84,6**	**254,8**
Total de l'endettement financier brut [3]	**406,7**	**545,9**

(1) Essentiellement dette sur contrats refinancés avec recours : cette dette est adossée aux loyers de nos clients mais le groupe conserve une part du risque de crédit. Le groupe a donc réintégré un montant similaire de créances non cédées conformément à la norme IAS 32 « instruments financiers : présentation ».

(2) Les dettes d'affacturage se composent des risques résiduels sur les contrats d'affacturage.

(3) Hors concours bancaires courants.

Emprunts obligataires convertibles

En mars 2018, le groupe Econocom a émis des obligations convertibles (OCEANE) pour un montant total de 200 millions d'euros (198,4 millions d'euros après imputation des frais d'émission). Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- maturité : cinq ans ;
- taux de coupon annuel : 0,5 % ;
- prix d'émission : 8,26 euros.

Le groupe a procédé au remboursement de cette dette obligataire convertible le 6 mars 2023.

Emprunts obligataires non convertibles

Schuldschein 2016

Fin novembre 2016, Econocom Group SE a émis un emprunt obligataire (Schuldschein) de 150 millions d'euros sur le marché de Francfort.

Cet emprunt, remboursable *in fine*, se décomposait en trois tranches (13 millions d'euros à sept ans, 22 millions d'euros et 115 millions d'euros à cinq ans). Les coupons attachés aux deux premières étaient à taux fixe (2,088 % à sept ans et 1,611 % à cinq ans). Les coupons attachés à la troisième tranche incluaient une part à taux fixe de 1,5 % et une part à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois. Un Swap de taux avait été mis en place afin de se prémunir contre le risque lié à ce taux flottant. Le Swap couvrait un risque de hausse de taux mais sa construction était telle que lorsque l'EURIBOR était négatif, Econocom supportait le risque de variation.

Le groupe a procédé au remboursement de cette dette obligataire non convertible en novembre 2023.

Schuldschein 2022

En mai 2022, Econocom Group SE a émis un emprunt obligataire (Schuldschein) de 200 millions d'euros sur le marché de Francfort.

Cet emprunt, remboursable *in fine*, se décompose en cinq tranches :

- 15 millions d'euros à trois ans, à taux fixe pour 2,127 % ;
- 43 millions d'euros à trois ans, à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois ;
- 19 millions d'euro à cinq ans, à taux fixe pour 2,565 % ;
- 113 millions d'euros à cinq ans, à taux flottant indexé sur l'EURIBOR 6 mois ;
- 10 millions d'euros sur sept ans, à taux fixe pour 3,081 %.

Des Swaps de taux ont été mis en place afin de se prémunir contre le risque lié à ces taux variables. Les Swaps couvrent un risque de hausse de taux mais leur construction est telle que lorsque l'EURIBOR est négatif, Econocom supporte le risque de variation.

Cette opération a permis de sécuriser la liquidité du groupe à des conditions favorables (notamment grâce à la mise en place d'opérations de pré-couverture et de couverture ayant permis d'afficher un taux moyen de 2.1 %) et d'allonger la maturité moyenne de la dette.

Billets de trésorerie (NEUCP)

Depuis octobre 2015, Econocom a diversifié ses moyens de financement avec la mise en place d'un programme de Billets de Trésorerie (NEUCP) au niveau d'Econocom Group auprès de la Banque de France. À travers ce programme, plafonné à 200 millions d'euros, le groupe optimise ses ressources à court terme pour le financement de son BFR.
Fort d'une présence de long terme sur ce marché, Econocom a bénéficié d'un accès régulier à cette source de liquidité grâce au référencement auprès d'investisseurs institutionnels confirmant la bonne signature du groupe.

Analyse par échéance des passifs non courants portant intérêt

2023 *en millions €*	**Total**	**1 an < x < 5 ans**	**> 5 ans**
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	8,6	8,6	-
Emprunts obligataires	199,5	189,5	10,0
Autres emprunts	114,1	114,1	-
Total	**322,1**	**312,1**	**10,0**

2022 *en millions €*	**Total**	**1 an < x < 5 ans**	**> 5 ans**
Dettes sur contrats de location refinancés avec recours (part non courante)	23,9	23,9	-
Emprunts obligataires	199,3	189,3	10,0
Autres emprunts	68,0	54,2	13,8
Total	**291,1**	**267,4**	**23,8**

15.3. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net utilisée par le groupe est constituée de l'endettement financier brut (cf. note 15.2) diminué de la trésorerie brute (cf. note 15.1 – trésorerie active). Cet indicateur est utilisé pour des besoins de communication financière notamment pour calculer certains ratios de performance.

Endettement financier net 2023

en millions €	31 déc. 2022	Flux monétaires	Flux non monétaires				31 déc. 2023
			Coût amorti de l'emprunt	Variations de périmètre	Conversion	Autres	
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	404,8	(154,1)	-	-	1,0	(25,1)	226,6
Concours bancaires **	(2,4)	1,3	-	-	-	-	(1,0)
Trésorerie nette des concours bancaires (1)	**402,4**	**(152,8)**	**-**	**-**	**1,0**	**(25,1)**	**225,5**
Billets de trésorerie et lignes de crédit	(54,2)	42,5	-	-	-	(37,2)	(49,0)
Trésorerie nette	**348,2**	**(110,3)**	**-**	**-**	**1,0**	**(62,3)**	**176,6**
Dette obligataire convertible (OCEANE)	(151,2)	151,8	(0,6)	-	-	-	-
Dette obligataire (Schuldschein)	(208,9)	15,7	(8,4)	-	-	-	(201,6)
Contrats de location refinancés avec recours	(41,7)	17,8	-	(0,8)	(0,1)	-	(24,9)
Dettes financières d'affacturage avec recours	(14,5)	3,1	-	-	(0,1)	0,3	(11,2)
Dettes d'affacturage inversé	(0,1)	(4,1)	-	-	-	-	(4,2)
Autres dettes	(75,3)	(118,5)	-	-	-	78,0	(115,8)
Sous-total	**(491,7)**	**65,8**	**(9,0)**	**(0,8)**	**(0,3)**	**78,2**	**(357,7)**
(Endettement financier net) / Excédent de trésorerie	**(143,5)**	**(44,5)**	**(9,0)**	**(0,8)**	**0,7**	**15,9**	**(181,2)**

* Trésorerie brute positive.

** Dont concours bancaires courants de 1,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 2,4 million d'euros au 31 décembre 2022.

(1) La variation de la trésorerie nette des concours bancaires de -176,9 millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des -152,8 millions d'euros de flux monétaires, des 1,0 million d'euros d'écart de conversion et des -25,1 millions d'euros d'autres variations.

L'endettement financier net est à mettre en regard des encaissements futurs attendus des contrats autoportés de l'activité Technology Management & Financing pour 209,2 millions d'euros.

Endettement financier net 2022

en millions €	31 déc. 2021	Flux monétaires	Flux non monétaires				31 déc. 2022
			Coût amorti de l'emprunt	Variations de périmètre	Conversion	Autres	
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	405,9	(2,7)	-	7,5	1,5	(7,3)	404,8
Concours bancaires **	00	(2,1)	-	(0,2)	-	-	(2,4)
Trésorerie nette des concours bancaires (1)	**405,9**	**(4,8)**	**-**	**7,3**	**1,5**	**(7,3)**	**402,4**
Billets de trésorerie et lignes de crédit	(71,9)	17,6	-	-	-	-	(54,2)
Trésorerie nette	**334,0**	**12,8**	**-**	**7,3**	**1,5**	**(7,3)**	**348,2**
Dette obligataire convertible (OCEANE)	(182,5)	34,7	(3,5)	-	-	-	(151,2)
Dette obligataire (Euro PP)	(56,4)	57,1	(0,7)	-	-	-	-
Dette obligataire (Schuldschein)	(13,0)	(192,6)	(3,2)	-	-	-	(208,9)
Contrats de location refinancés avec recours	(64,0)	21,9	-	-	0,4)	-	(41,7)
Dettes financières d'affacturage avec recours	(12,8)	(1,8)	-	-	0,1	-	(14,5)
Dettes financières d'affacturage inversé	(5,2)	4,9	-	-	-	0,2	(0,1)
Autres dettes	(67,0)	1,5	-	(9,8)	-	-	(75,3)
Sous-total	**(400,8)**	**(74,3)**	**(7,4)**	**(9,8)**	**0,4**	**0,2**	**(491,7)**
(Endettement financier net) / Excédent de trésorerie	**(66,8)**	**(61,5)**	**(7,4)**	**(2,5)**	**1,9**	**(7,1)**	**(143,5)**

* Trésorerie brute positive.

** Dont concours bancaires courants de 0,0 million d'euros au 31 décembre 2021 et 0,8 million d'euros au 31 décembre 2020.

(1) La variation de la trésorerie nette des concours bancaires de -242,7 millions d'euros telle qu'elle ressort dans le tableau de flux de trésorerie est égale à la somme des -243,8 millions d'euros de flux monétaires, des 7,5 millions d'euros de trésorerie acquise, des 1,4 million d'euros d'écart de conversion et des -7,8 millions d'euros d'autres variations.

16. Éléments sur capitaux propres

16.1. Éléments sur le capital social

La société Econocom Group SE a détruit 43 884 081 actions d'auto-contrôle par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023, sans modification de son capital qui s'élève à 23 731 027 euros.

Le nombre total de titres est ainsi réduit à 179 045 899.

	Nombre d'actions			Valeur *en millions €*		
	Total	Auto-contrôle	En circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions d'auto -contrôle
Au 1er janvier 2022	**222 281 980**	**37 303 151**	**184 978 829**	**23,7**	**194,8**	**(106,0)**
Achats nets de titres d'auto-contrôle	-	8 174 542	(8 174 542)	-	-	(25,4)
Levées d'option et attribution d'actions gratuites	-	(1 300 000)	1 300 000	-	-	-
Augmentation de capital	648 000	-	648 000	0,1	1,7	
Destruction d'actions propres	-	-	-	-	-	-
Remboursement de prime d'émission	-	-	-	-	(25,3)	-
Au 31 décembre 2022	**222 929 980**	**44 177 693**	**178 752 287**	**23,7**	**171,2**	**(131,4)**
Achats nets de titres d'auto-contrôle		7 051 234	(7 051 234)	-	-	(18,5)
Levées d'option et attribution d'actions gratuites	-	(900 000)	900 000	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Destruction d'actions propres	(43 884 081)	(43 884 081)	-	-	-	133,3
Remboursement de prime d'émission	-	-	-	-	(28,5)	-
Au 31 décembre 2023	**179 045 899**	**6 444 846**	**172 601 053**	**23,7**	**142,7**	**(16,6)**

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions dématérialisées s'élève à 117 179 349 et le nombre d'actions nominatives à 61 866 550 soit un total de 179 045 899.

Titres aux porteurs

En 2020, un actionnaire a réclamé ses titres, représentant 7 424 actions Econocom. Le nombre de titres Econocom Group inscrits au nom de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le registre nominatif s'élève donc au 31 décembre 2020 à 1 078 244 actions.

En 2022 et en 2023, aucun actionnaire ne s'étant manifesté, le nombre de titres Econocom Group inscrits au nom de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le registre nominatif demeure inchangé au 31 décembre 2023 à 1 078 244 actions.

16.2. Évolution des capitaux propres part du groupe

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 413,9 millions d'euros (390,2 millions d'euros au 31 décembre 2022). L'évolution est présentée ci-après :

en millions €	**Part groupe**
Au 31 décembre 2022	**390,2**
Résultat global	58,8
Paiements fondés sur des actions (nets d'impôt)	1,6
Remboursement des primes d'émission / Rémunération de l'actionnaire	(28,5)
Augmentation de capital	-
Opérations sur actions propres	(18,5)
Variations de valeur de dettes de *put*	13,5
Impact des engagements de rachat des minoritaires	-
Divers (opérations affectant les intérêts minoritaires et autres opérations)	(3,1)
Au 31 décembre 2023	**413,9**

16.3. Variations des capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

16.3.1. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS D'ECONOCOM GROUP

Des plans d'options d'achat, de souscription d'actions ou d'actions gratuites sont régulièrement attribués par le groupe à ses dirigeants, certains mandataires sociaux et certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle mathématique de valorisation d'options de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur, qui correspond à l'estimation du coût des services rendus par les bénéficiaires, est comptabilisée linéairement en « Frais de personnel » durant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de juste valeur des options sont sans impact sur la valorisation initiale.

À chaque clôture, le groupe révise ses hypothèses retenues pour son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres. L'incidence de cette révision des estimations initiales est, le cas échéant, inscrite en compte de résultat afin d'ajuster les charges cumulatives. La contrepartie est reconnue en capitaux propres.

16.3.1.1. Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Il a été consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du groupe, des plans d'options d'achat et de souscription d'actions à prix unitaire convenu. Les plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres. En fonction du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options octroyées est passée en charges sur la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant du produit reçu.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Plans d'options	Options de souscription 2014	Options de souscription 2017	Options d'acquisition 2022	Total
Année d'attribution	**2016**	**2017**	**2022**	
Options non exercées au 31 décembre 2022	**85 000**	**90 000**	**550 000**	**725 000**
Options attribuées sur la période	-	-	(200 000)	(200 000)
Options exercées sur la période	-	-	-	-
Options expirées, perdues ou annulées	(85 000)	(90 000)	-	(175 000)
Options non exercées au 31 décembre 2023	**-**	**-**	**350 000**	**350 000**
Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 décembre 2022	170 000	90 000	550 000	810 000
Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 décembre 2023	**-**	**-**	**350 000**	**350 000**
Prix d'exercice d'une option *(en €)*	11,48	6,04	0,42	
Prix d'achat d'une action *(en €)*	5,85	6,04	0,42	
Cours moyen de l'action au moment de l'exercice	-	-	-	
Date limite d'exercice	**déc. 2023**	**déc. 2023**	**déc. 2024**	

Les justes valeurs des options ont été évaluées à la date d'attribution selon le modèle mathématique de Black-Scholes-Merton. Les évaluations ainsi que les principales hypothèses retenues sont présentées dans le tableau ci-après :

Informations générales		**Hypothèses pour l'évaluation initiale selon IFRS 2**					
Plan	**Année d'attribution**	**Options non encore exercées**	**Juste valeur**	**Volatilité**	**Durée d'acquisition**	**Dividende futur estimé en %**	**TISR (1)**
2022	2022	350 000	2,89	38 %	3 ans	4,26 %	0,36 %

(1) TISR : taux d'intérêt sans risque.

Conformément à la norme IFRS 2, les options sont évaluées à leur juste valeur en date d'attribution.

La volatilité est calculée par un actuaire sur la base d'un historique de quatre ans de cours quotidiens précédant la date d'attribution des options, en adéquation avec la maturité des options.

Une description détaillée de ces plans d'attribution est donnée au point 2.2 du chapitre Gouvernement d'entreprise.

16.3.1.2. Plans d'actions gratuites

Le nombre d'actions gratuites non acquises définitivement au 31 décembre 2023 est de 250 000.

	Actions gratuites non-acquises au 31 déc.2022	Attribution	Acquisition	Perte ou annulation	Actions gratuites non-acquises au 31 déc. 2023	Date d'acquisition définitive
2018	50 000	-	-	(50 000)	-	Mars 2023
2021	700 000	-	(700 000)	-	-	Juillet 2023
	500 000	-	-	(250 000)	250 000	Juillet 2024
Total	**1 250 000**	**-**	**(700 000)**	**(300 000)**	**250 000**	**-**

Chaque tranche est conditionnée à des conditions de performance et éventuellement de cours de bourse.

16.3.1.3. Charges de paiement fondé sur des actions Econocom Group dans le compte de résultat

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2023 au titre des paiements en actions s'élève à 1,4 million d'euros comptabilisés en « Frais de personnel ».

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2022 au titre des paiements en actions s'élevait à 5,4 million d'euros comptabilisés en « Frais de personnel ».

16.3.2. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Les impacts sur les capitaux propres de ces obligations consolidées sont présentés en note 18.

16.3.3. ACTIONS D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle acquis ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nette des coûts de transaction, est comptabilisée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2023, le groupe détient 6 444 846 actions d'auto-contrôle (soit 3,60 % du nombre d'actions total) par l'intermédiaire de la société mère Econocom Group SE et de ses filiales.

16.3.4. REMBOURSEMENT DES ACTIONS

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilé à du capital libéré à raison de 0,16 euro par action. Le tableau ci-dessous présente également le montant de la rémunération par action payé par le groupe au titre des exercices antérieurs.

	Proposition de remboursement de prime d'émission en 2024 (1)	Prime d'émission remboursée en 2023	Prime d'émission remboursée en 2022
Montant total en millions €	27,6	28,6	25,9
Montant par action en €	0,16	0,16	0,14

(1) Déterminé à partir du nombre d'actions totales en circulation au 31 décembre de chaque clôture.

Dans la mesure où ce remboursement de prime d'émission est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2023.

16.3.5. RÉSERVE DE CONVERSION

La réserve de conversion représente l'effet cumulé de change résultant de la consolidation des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Les différences de change en capitaux propres (part du groupe et part des intérêts minoritaires) s'élèvent à -2,8 millions d'euros contre -2,2 millions d'euros au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, elles résultent principalement des fluctuations monétaires sur les devises suivantes : Livre Sterling, Dollar américain et Zloty polonais.

16.4. Évolution des intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2023, les intérêts minoritaires s'élèvent à 60,8 millions d'euros (66,6 millions d'euros au 31 décembre 2022). Leur évolution est détaillée ci-après :

en millions €	Part minoritaires
Au 31 décembre 2022 retraité	**66,6**
Part de résultat global attribuable aux minoritaires	(0,7)
Rémunération de l'actionnaire	-
Impact des engagements de rachat des minoritaires	(6,9)
Diverses transactions affectant les réserves minoritaires	1,7
Au 31 décembre 2023	**60,8**

La part de résultat net reconnue en compte de résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à - 0,9 million d'euros au titre de l'exercice 2023 contre +1,5 millions d'euros en 2022.

16.5. Information relative aux intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2023, les intérêts minoritaires concernent principalement les entités Econocom Factory, Exaprobe, Helis, Lydis, Servicios Microinformatica et Trams.

Ces sociétés contribuent en cumul à hauteur de 9,4 % du total du bilan et 14,6 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023. Individuellement, aucune de ces entités ne représente une contribution significative au total du bilan ou aux capitaux propres consolidés du groupe Econocom.

Les compte-courants d'Econocom Finance SA vis-à-vis de ces sociétés s'élèvent au 31 décembre 2023 à -8,5 millions d'euros contre -8,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Après élimination entre ces sociétés et les autres sociétés du groupe, ces entités ont contribué au chiffre d'affaires pour 375,1 millions d'euros en 2023.

17. Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe a, à l'égard de tiers, une obligation (juridique ou implicite) actuelle provenant d'événements passés et qui provoquera probablement une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle en tenant compte des risques et incertitudes connues à la date d'arrêté des comptes.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes portent sur des risques dont la matérialisation n'est raisonnablement pas attendue avant plusieurs exercices et concernent des risques sociaux. Elles font l'objet d'une actualisation si nécessaire.

Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent les provisions pour des litiges issus du cycle normal d'exploitation et qui devraient probablement trouver une issue dans les 12 mois à venir.

Elles couvrent principalement :

- les risques sociaux dans le cadre ou en dehors du cadre des réorganisations ;
- les risques juridiques et fiscaux (litiges en cours avec des clients, des fournisseurs, des agents ou des administrations fiscales) ;
- les commissions différées (calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat) ;
- les autres provisions.

Passifs éventuels

Le groupe n'a pas identifié de risque significatif non provisionné dans ses comptes.

Provisions pour restructuration et risques sociaux

Les provisions pour restructuration et risques sociaux s'élèvent à 7,3 millions d'euros et couvrent d'une part les coûts à venir liés notamment à la réorganisation de certaines entités et, d'autre part, les litiges avec certains anciens salariés.

Provisions pour risques juridiques, commerciaux et fiscaux

Ce poste inclut des provisions pour risques juridiques et commerciaux pour 12,3 millions d'euros, qui couvrent essentiellement les risques liés aux litiges en cours avec des clients.

Variation des provisions 2023

en millions €	31 déc. 2022	Var. de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change	31 déc. 2023
Restructurations et risques sociaux	7,8	-	1,5	(1,0)	(1,1)	0,1	7,3
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	18,1	0,3	2,0	(4,3)	(1,3)	0,1	14,9
Commissions différées	1,2	-	0,2	-	-	-	1,3
Autres risques	1,6	-	0,5	(0,5)	(0,0)	0,6	2,1
Total	**28,7**	**0,3**	**4,1**	**(5,8)**	**(2,4)**	**0,7**	**25,7**
Long terme	11,2	0,3	1,8	(0,3)	(0,4)	1,7	14,4
Court terme	17,4	-	2,3	(5,5)	(2,0)	(1,0)	11,3
Impact Résultats des dotations/reprises							
Marge opérationnelle			2,8	(5,2)	(1,8)		
Autres produits et autres charges opérationnels			1,4	(0,5)	(0,6)		
Impôt			-	(0,1)	-		
Résultat des activités non poursuivies			-	-	-		

Variation des provisions 2022

en millions €	31 déc. 2021	Var. de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres et change	31 déc. 2022
Restructurations et risques sociaux	6,7	0,5	2,7	(0,9)	(2,4)	1,2	7,8
Risques juridiques, commerciaux et fiscaux	16,2	3,8	8,5	(2,4)	(6,0)	(2,0)	18,1
Commissions différées	1,4	-	0,0	(0,0)	(0,1)	(0,1)	1,2
Autres risques	7,7	-	0,2	(1,7)	(2,9)	(1,7)	1,6
Total	**31,9**	**4,3**	**11,4**	**(5,1)**	**(11,3)**	**(2,6)**	**28,7**
Long terme	5,0	4,3	3,8	(0,0)	(2,3)	0,4	11,2
Court terme	26,9	0,1	7,6	(5,1)	(9,0)	(3,0)	17,4
Impact Résultats des dotations/reprises							
Marge opérationnelle			2,3	(3,6)	(9,7)		
Autres produits et autres charges opérationnels			9,2	(1,4)	(1,7)		
Impôt			-	-	-		
Résultat des activités non poursuivies			-	-	-		

18. Provisions pour retraites et engagements assimilés

18.1. Description des régimes

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

18.1.1. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite).

Cas particulier des régimes en Belgique

La législation belge (Loi Vandenbroucke) stipule que l'employeur a l'obligation de garantir un rendement minimum. Tous les régimes belges à cotisations définies sont de ce fait considérés en IFRS comme des régimes à prestations définies.

À compter du 1er janvier 2016, le taux minimum devant être garanti sur les primes versées dépend du rendement des obligations belges sur 10 ans, mais doit être dans la tranche comprise entre 1,75 % et 3,25 %. Il n'y aura pas de distinction entre les contributions employeurs et employés.

En raison de ce rendement minimum garanti pour les régimes à cotisations définies en Belgique, l'employeur est exposé à un risque financier. Il existe en effet une obligation légale de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer tous les avantages liés aux coûts des services passés.

Ces plans sont classés et comptabilisés comme des régimes à prestations définies selon IAS 19.

18.1.2. RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du groupe.

Pour le groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France :
  - indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération moyenne perçue au cours de douze derniers mois d'activité,
  - le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction des Ressources Humaines France une fois par an en novembre de chaque année,

- le montant calculé reste en provision au bilan ;

- les indemnités de cessation de service en Italie :
  - droits acquis par le salarié pour chaque année d'ancienneté au prorata de sa rémunération annuelle brute, revalorisés annuellement et versés sous formes d'avance ou au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement,
  - le montant calculé reste en provision au bilan.

Chez Econocom International Italia et Asystel Italia, les droits postérieurs au 1er janvier 2007 ont été transférés à un fonds de pension. La provision ne concerne donc que les droits acquis au 31 décembre 2006, encore à la charge de l'employeur au 31 décembre 2023.

- les assurances « groupe » en Belgique :
  - plans dits à cotisations définies, offrant une rémunération garantie sur des versements effectués par l'employeur et le salarié et versés sous forme de capital ou d'une annuité équivalente ou en cas de décès pendant l'emploi, le versement d'une indemnité. La rémunération garantie par l'assureur étant incertaine, le groupe présente ces plans en régimes à prestations définies malgré une faible variabilité du solde au bilan.

Le groupe dispose d'actifs de couverture en France et en Belgique. Le taux de rendement attendu des actifs a été fixé au même niveau que le taux d'actualisation de l'engagement.

Les provisions pour retraites et engagements assimilés pour les activités destinés à être cédées sont comptabilisées en « Passifs détenues en vue de la vente ».

Les sommes qu'Econocom s'attend à verser directement au cours de l'année 2024 au titre de la part employeur aux organismes chargés de la collecte des fonds, seront de l'ordre de 1,2 million d'euros.

18.2. Hypothèses actuarielles et ajustements liés à l'expérience

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme. Ces paramètres sont revus chaque année.

	France		Autres pays [1]	
	2023	2022	2023	2022
Âge de départ à la retraite	55-65 ans	55-65 ans	64-65 ans	64-65 ans
Évolutions des salaires et droits acquis	3,00%	3,00 %	2,60%	2,70 % - 3,20 %
Taux d'inflation	2,10%	2,20 %	2,10%	2,20 %
Taux d'actualisation des engagements	3,25%	3,50 %	3,25%	3,50 %
Table de mortalité	INSEE 2017-2019	INSEE 2016-2018	-	-

(1) Individuellement, les « autres pays » ont un impact peu significatif

Le niveau de rotation des effectifs a été déterminé sur la base d'observations statistiques au sein de chaque pays et de chaque activité. Ce niveau de rotation est appliqué en fonction de la classe d'âge des membres du personnel, et pour certains pays, en fonction du statut du salarié (cadre/non cadre).

Une baisse d'environ 0,25 point du taux d'actualisation des engagements entraînerait une hausse de la provision d'environ 0,7 million d'euros. Une hausse de 0,25 point entraînerait une diminution de la provision de 0,7 million d'euros.

En application de la norme IAS 19, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de l'engagement sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé sur un horizon correspondant à celui des obligations du groupe.

La réforme des retraites en France a un impact non matériel sur les engagements postérieurs à l'emploi car les hypothèses d'âge de départ en retraite adoptées par le groupe Econocom dans ses comptes consolidés à fin 2022 sont similaires aux nouvelles dispositions de la réforme

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur actuelle de l'obligation (a)	59,2	57,8
Valeur actuelle des actifs (b)	27,4	27,4
Impacts des activités non poursuivies et cessions (c)	4,8	0,3
Provision engagements de retraites (a) – (b) - (c)	**27,0**	**30,2**
Médailles du travail	0,3	0,4
Provisions pour engagements de retraites et engagements assimilés	**27,3**	**30,5**

18.3. Détail des charges et des produits comptabilisés en résultat

Éléments des coûts de retraite

en millions €	31 déc. 2023	31 déc. 2022 retraité*
Coût des services rendus	(2,2)	(5,5)
Réduction/cessation	0,0	1,3
Coût financier	(0,9)	(0,4)
Rendement attendu des actifs de couverture	1,0	0,3
Total des coûts comptabilisés dans le compte de résultat	**(2,1)**	**(4,3)**
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**0,3**	**(10,5)**

* Conformément à la norme IFRS 5 (cf. 2.2.4), les produits et charges 2022 des activités considérées comme non poursuivies en 2023 sont reclassés en « Résultat net des activités non poursuivies » dans le compte de résultat 2022.

Les coûts des services rendus comptabilisés au résultat sont présentés dans la ligne « Frais de personnel ». Les coûts financiers qui correspondent au coût de l'actualisation sont comptabilisés en « Charges financières ». Les réductions/cessations sont principalement comptabilisées dans la ligne « Frais de personnel ».

18.4. Variation de la provision au bilan

Variation de la provision 2023

en millions €	31 déc. 2022	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	IFRS 5	Écarts actuariel [1]	31 déc. 2023
France	26,4	-	2,1	(0,8)	(4,4)	(0,1)	23,2
Autres pays	3,8	-	0,0	(0,4)	-	0,3	3,8
Provisions pour retraite	**30,2**	**-**	**2,1**	**(1,2)**	**(4,4)**	**0,3**	**27,0**
Médaille du travail (France)	0,4	-	(0,0)	-	(0,0)	-	0,3
Total	**30,5**	**-**	**2,1**	**(1,2)**	**(4,5)**	**0,3**	**27,3**

(1) Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 9,3 millions d'euros en 2023, contre 9,7 millions d'euros en 2022, soit une variation de -0,4 millions d'euros, qui résulte principalement du changement des hypothèses actuarielles.

Variation de la provision 2022

en millions €	31 déc. 2021	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	IFRS 5	Écarts actuariel [1]	31 déc. 2022
France	31,4	0,1	3,8	(0,5)	(0,0)	(8,4)	26,4
Autres pays	4,8	-	0,5	(0,7)	1,4	(2,1)	3,8
Provisions pour retraite	**36,2**	**0,1**	**4,3**	**(1,2)**	**(1,4)**	**(10,5)**	**30,2**
Médaille du travail (France)	0,3	-	0,0	-	-	-	0,4
Total	**36,5**	**0,1**	**4,4**	**(1,2)**	**(1,4)**	**(10,5)**	**30,5**

(1) Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à 9,7 millions d'euros en 2022, contre -1,0 million d'euros en 2021, soit une variation de +10,6 millions d'euros, qui résulte principalement du changement des hypothèses actuarielles et des effets de périmètre.

18.5. Variation des actifs de couverture

Variation des actifs de couverture 2023

en millions €	31 déc. 2022	Effets variation de périmètre	Rende-ment attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Réduction/ cessation	Écarts actuariels	31 déc. 2023
France	1,0	-	0,0	-	(0,8)	-	-	0,2
Belgique	26,4	-	0,9	1,1	(1,1)	0,2	(0,2)	27,2
Total	**27,4**	**-**	**1,0**	**1,1**	**(1,9)**	**0,2**	**(0,2)**	**27,4**

Ces actifs de couverture sont principalement investis dans des placements financiers auprès de banques et de compagnies d'assurance.

Variation des actifs de couverture 2022

en millions €	31 déc. 2021	Effets variation de périmètre	Rende-ment attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Réduction/ cessation	Écarts actuariels	31 déc. 2022
France	1,5	-	0,0	-	(0,5)	-	-	1,0
Belgique	25,2	-	0,2	1,1	(0,7)	0,2	0,4	26,4
Total	**26,7**	**-**	**0,3**	**1,1**	**(1,2)**	**0,2**	**0,4**	**27,4**

18.6. Décaissements attendus des régimes à prestations définies (sans actualisation) à horizon 10 ans

Présentation des échéanciers de décaissements attendus des principaux régimes à prestation définie qui seront versés aux employés soit par les fonds (actifs de couverture), soit par Econocom directement s'il n'y a pas d'actifs de couverture :

en millons €	Moins d'un an	Entre 1 à 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 10 ans	Total
Décaissements attendus	3,0	4,8	3,7	4,0	33,4	48,6

19. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée dans le tableau des flux de trésorerie intègre la variation de toutes les activités, qu'elles soient poursuivies, cédées ou en cours de cession.

La trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; elle est présentée nette des découverts bancaires.

Ces variations de trésorerie 2023 et 2022 sont présentées dans le tableau suivant :

en millions €	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au début de l'exercice	402,4	405,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture de l'exercice	225,5	402,4
Variation de la trésorerie nette	(176,9)	**(3,4)**

19.1. Commentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ressortent à +51,3 millions d'euros en 2023 contre +126,7 millions d'euros en 2022 ; ils résultent principalement :

- d'une capacité d'auto-financement qui s'élève à 134,8 millions d'euros en 2023 contre 127,1 millions d'euros en 2022 ;
- d'une hausse des encours liés aux contrats autoportés dans l'activité Technology Management & Financing pour 13,4 millions d'euros en 2023 (contre 5,5 millions d'euros en 2022 retraité) ;
- d'une augmentation des autres éléments du besoin en fonds de roulement pour un montant de 56,2 millions d'euros en 2023 (contre une baisse de 30,6 millions d'euros en 2022) : ces évolutions divergentes s'expliquent principalement par le débouclage début 2023 d'une dette fournisseur d'affacturage inversé s'élevant à 53,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

19.1.1. CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

en millions €	Notes	2023	2022 retraité*
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10.1/10.2/ 10.3	39,3	36,4
Dotations (reprises) nettes de provisions pour risques et charges	17	(4,0)	(2,6)
Variation des provisions pour retraites et engagements assimilés	18	0,9	3,2
Perte de valeur sur immobilisations financières	10.4	-	0,6
Perte de valeur sur créances commerciales, stocks et autres actifs courants	12.1/12.2	(1,1)	(5,3)
Total provisions, dépréciations et amortissements		**35,1**	**32,3**
Variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location (1)		**(4,2)**	**7,2**
Coût d'actualisation des intérêts résiduels des actifs donnés en location et des engagements bruts de valeurs résiduelles financières		(1,5)	2,1
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,0	0,1
Profits et perte de réévaluation à la juste valeur	13	(0,9)	0,0
Charges calculées liées aux paiements en actions	16	1,6	5,4
Impact des cessions d'activité et changement de méthode d'intégration et autres produits/charges sans incidence sur la trésorerie		-	0,3
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		**(0,8)**	**7,9**
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie		**30,1**	**47,4**

(1) La variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location compare d'une année à l'autre la valeur actualisée de ces intérêts résiduels, retraitée des effets de change. Les effets d'actualisation de la période sont neutralisés dans le poste « Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie ».

* Conformément à la norme IFRS 5, le retraitement des chiffres 2022 est lié au reclassement en « Variation nette de trésorerie des activités non poursuivies » des flux des activités considérées comme non poursuivies en 2023.

19.1.2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le passage entre le résultat financier inscrit au compte de résultat et celui constitutif du coût de l'endettement présenté dans le TFT se détaille comme suit :

en millions €	Compte de résultat consolidé 2023	Actualisation et variation de juste valeur	Change et autres	Coût de l'endettement financier net 2023
Résultat financier opérationnel	2,0	(1,5)	3,3	3,8
Autres charges et autres produits financiers [1]	(19,8)	(4,5)	1,5	(22,8)
Total	**(17,8)**	**(6,0)**	**4,8**	**(19,0)**

(1) Y compris les intérêts courus sur coût amorti de l'OCEANE pour un montant de 0,4 million d'euros.

19.1.3. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La variation du besoin en fonds de roulement est présentée ci-après :

en millions €	Notes	31 déc. 2022	Var. BFR 2023	Reclass. des actifs/passifs détenus en vue de la vente	Autres variations [1]	31 déc. 2023
Autres créances à long terme Brut	10.5	26,1	(0,5)	(0,6)	(2,5)	22,5
Stocks – Brut	12.1	111,4	(27,1)	(0,5)	5,9	89,7
Clients et autres débiteurs – Brut	12.2	927,0	(12,5)	(105,6)	13,4	822,4
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location [2]	11.1	164,6	-	-	(0,3)	164,3
Actifs d'impôts courants		9,5	-	(0,2)	(1,1)	8,3
Coûts d'exécution et d'obtention du contrat à l'actif	12.2	31,3	2,8	-	0,4	34,5
Autres actifs courants	12.2	36,3	12,5	(0,1)	(10,9)	37,8
Clients et autres actifs d'exploitation		**1 306,4**	**(24,7)**	**(107,0)**	**4,9**	**1 179,6**
Autres dettes non courantes		(13,1)	5,7	2,4	(1,5)	(6,4)
Engagement brut de valeurs résiduelles financières [3]	11.2	(102,8)	(1,5)	0,2	(3,1)	(107,1)
Passifs d'impôts courants		(10,7)	(0,6)	0,3	(1,7)	(12,7)
Fournisseurs et autres créditeurs	12.3	(932,1)	95,1	17,1	(6,7)	(826,6)
Passifs du contrat	12.4	(63,7)	3,9	2,3	0,0	(57,5)
Autres passifs courants	12.4	(124,8)	(8,0)	1,2	(1,5)	(133,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation		**(1 247,2)**	**94,4**	**23,6**	**(14,2)**	**(1 143,4)**
Total Variation du besoin en fonds de roulement			**69,6**			

(1) Correspond principalement aux mouvements de périmètre, aux variations de juste valeur et aux écarts de conversion.

(2) La variation des intérêts résiduels donnés en location est constatée dans la capacité d'auto-financement.

(3) Correspond à la variation des valeurs résiduelles financières hors effet de change et d'actualisation de la période.

19.2. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie sur les opérations d'investissement, de -31,3 millions d'euros contre -85,0 millions d'euros en 2022, s'expliquent principalement par :

- -8,0 millions d'euros de décaissements nets liés principalement aux paiements de dettes d'acquisition conditionnées des sociétés Trams et Asystel et à l'acquisition de la société Reliance Fiancial Services Group BV ;
- -23,0 millions d'euros de décaissements liés aux investissements en immobilisations corporelles et incorporelles (cf. note 10).

19.3. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations de financement

Les flux nets de trésorerie sur les opérations de financement, de -180,9 millions d'euros contre -47,6 millions d'euros en 2022, s'expliquent principalement par :

- -151,1 millions d'euros pour le remboursement de l'OCEANE ;
- -8,0 millions d'euros pour le remboursement de la dette Schuldschein 2016 ;
- -18,5 millions d'euros de décaissements liés aux rachats d'actions propres ;
- -28,3 millions d'euros de remboursement de primes d'émission par Econocom Group ;
- -12,5 millions d'euros d'émission nette de billets de trésorerie ;
- +97,1 millions d'euros d'émissions nets de dettes financières ;
- -17,5 millions d'euros de diminution des dettes de refinancement des contrats de location ;
- -21,6 millions d'euros de décaissements liés aux contrats de location dont Econocom est preneur (bâtiments et véhicules) et présentés ici conformément à la norme IFRS 16 ;
- -21,5 millions d'euros de paiements d'intérêts financiers intervenus sur la période (dont les coupons versés sur les emprunts obligataires).

20. Engagements hors bilan

20.1. Engagements reçus liés aux acquisitions

Les garanties de passifs accordées par les vendeurs sur les acquisitions des années précédentes, sont d'un montant peu significatif.

20.2. Engagements donnés liés aux cessions

Dans le cadre des cessions intervenues les années précédentes, le groupe a accordé des garanties de passif non significatives.

20.3. Covenant bancaire

Il n'existe qu'un seul covenant associé à nos emprunts. Son non-respect ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation du taux d'intérêt durant la période où le groupe n'atteint pas le ratio. Le ratio est calculé le 31 décembre de chaque année et correspond au rapport entre l'endettement financier net et l'EBITDA *pro-forma*. Ce ratio ne peut dépasser 3.

Au 31 décembre 2023, ce covenant était respecté.

20.4. Engagements de garantie

en millions €	Garanties données totales 2023
Garanties données par Econocom aux banques dans le cadre de la sécurisation de ses lignes de financement et de ses emprunts [1]	568,7
Garanties données par Econocom aux refinanceurs en couverture de certains risques opérationnels, des valeurs résiduelles financières et des mandats de facturation et d'encaissement confiés à Econocom [2]	271,4
Garanties données aux clients et aux fournisseurs dans le cadre des activités commerciales du groupe et autres	141,5
Total des garanties données	**981,6**

(1) Dont 150,1millions d'euros ont été constatés en dettes financières. Le montant de garanties relatives à des lignes de financement non utilisées au 31 décembre 2023 s'élève à 418,6 millions d'euros contre 315,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(2) Dont 185,4 millions d'euros refinancés au 31 décembre 2023, incluant 24,9 millions d'euros au bilan au titre des dettes de contrats de location financement avec recours. Le montant de garanties données aux refinanceurs qui n'a pas fait l'objet de refinancement au 31 décembre 2023 s'élève à 86,0 millions d'euros contre 103,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les engagements hors bilan du groupe se ventilent par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

en millions €	À moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022
Engagements donnés	**68,2**	**788,8**	**124,7**	**981,6**	**881,8**
Garanties données aux banques	35,2	533,4	0,1	568,7	382,9
Garanties données aux refinanceurs	-	147,1	124,3	271,4	296,6
Garanties données aux clients et fournisseurs	31,4	107,3	0,3	138,9	199,8
Autres garanties	1,5	1,0	-	2,6	2,5
Engagements reçus	**-**	**1,2**	**0,0**	**1,2**	**6,7**
Cautions et Gages	-	1,2	0,0	1,2	6,7

21. Information sur le transfert d'actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Le groupe Econocom décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif (IFRS 9.3.2.3).

Dans le cas où le groupe a transféré des droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie d'un actif financier, le groupe Econocom observe différentes situations conduisant ou non à la décomptabilisation de l'actif financier (IFRS 9.3.2.6) :

- si le groupe a conservé le contrôle de l'actif financier ou la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, ce dernier est maintenu à l'actif dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif ;
- *a contrario*, si le groupe n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le groupe le décomptabilise et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif.

Traitement comptable de la décomptabilisation totale ou partielle des actifs financiers (IFRS 9.3.2.12)

Lors de la décomptabilisation totale d'un actif financier, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global et accumulé en capitaux propres.

Lors d'une décomptabilisation partielle d'un actif financier, le groupe ventile la valeur comptable antérieure de l'actif financier entre la partie qu'il continue à comptabiliser au titre de son implication continue et la partie qu'il ne comptabilise plus, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue au titre de la partie décomptabilisée et tout profit ou toute perte cumulée, qui lui a été alloué et qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être comptabilisée en résultat net. Un profit ou une perte cumulée qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie décomptabilisée, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties.

Passifs financiers

Le groupe Econocom décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint ou lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte ou annulée.

21.1. Décomptabilisation des encours de location

Une entité conserve une implication dans un actif cédé dès lors qu'elle conserve les risques et les avantages inhérents à cet actif. A l'inverse, une entité n'a aucune implication dans un actif cédé si elle ne détient aucun intérêt relatif à la performance future de l'actif ni aucune responsabilité d'effectuer un paiement au titre de ce même actif dans le futur.

Le groupe Econocom distingue ainsi 3 types de contrats de refinancement des encours de location :

- les cessions simples et sans recours d'encours de location : Econocom ne conserve alors aucun intérêt à la

performance future de l'actif ni aucune responsabilité d'effectuer un paiement au titre de ce même actif dans le futur ; l'actif est alors décomptabilisé ;

- les cessions d'encours avec recours : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle et à la propriété des actifs (au sens d'IFRS 9.3.2.6b), l'actif est alors maintenu au bilan ;
- les refinancements au travers de contrats de location-financement : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle (au sens d'IFRS 9.3.2.6b), l'actif est alors maintenu au bilan.

Le groupe gère de façon active son risque de manière à minimiser non seulement le risque de crédit mais toute autre implication continue. En conséquence, les encours des contrats de location conclus par le groupe avec ses clients sont, dans la plupart des cas, refinancés sans recours. Le groupe décomptabilise alors ces encours de location refinancés sans recours.

A noter toutefois que, lors de ces opérations de refinancement sans recours, le groupe vend fréquemment, avec obligation de rachat, le matériel sous-jacent aux contrats de location en même temps que les encours de ces mêmes contrats. Ces obligations de rachat, appelées « Engagements bruts de valeurs résiduelles financières », sont présentées au passif du bilan comme détaillé dans la note 11.2.

La société Les Abeilles a obtenu en février 2021, pour trois remorqueurs, un financement de 30 millions d'euros sur une durée de 7 ans. Considérant que ce financement s'assimile à une cession sans recours des créances de finance lease détenues par Les Abeilles sur la Marine Nationale française au titre du contrat qui les lie, il est déconsolidé au 31 décembre 2023 pour un montant de 16 millions d'euros.

La société Econocom Digital Finance Limited se finance notamment au travers de deux contrats assimilés à des cessions sans recours d'encours de location qu'elle détient. À ce titre, 75,5 millions d'euros sont déconsolidés au 31 décembre 2023 (contre 70,8 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Le groupe Econocom conserve dans certains cas, minoritaires, le risque de crédit sur les encours de location transférés. Dans cette situation, le groupe transfère au refinanceur, pour le temps de la location, la propriété des matériels sous-jacents aux contrats de location, en garantie de la transaction. Dans ces cas de refinancements avec recours, le groupe maintient en créances clients l'encours de location refinancé (« implication continue » au sens de la norme IFRS 9) et comptabilise une dette financière égale au total de l'encours refinancé avec recours. Ces créances et dettes représentaient 24,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 41,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

21.2 Traitement de l'affacturage et de l'affacturage inversé (ou reverse factoring)

Affacturage

Afin de diversifier les sources de financement de son besoin en fonds de roulement et de réduire le risque de crédit, certaines filiales Services et Produits & Solutions du groupe ont recours à des programmes d'affacturage et cèdent, tout au long de l'année, une partie de leurs créances à des sociétés d'affacturage. L'affacturage entraîne, *via* la subrogation conventionnelle, le transfert de propriété des créances commerciales et de tous les droits associés au profit du cessionnaire. Cela implique qu'il y a transfert du droit à recevoir les flux de trésorerie.

Selon la norme IFRS 9 – Instruments financiers, si la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances est transférée au cessionnaire, alors il y a décomptabilisation des créances au bilan

du cédant. Sinon, ces créances demeurent au bilan après cession et une dette financière est constatée en contrepartie de la trésorerie reçue.

À fin décembre 2023, le groupe a présenté aux sociétés d'affacturage des créances pour 257,7 millions d'euros dont 223,0 millions d'euros financés sans recours. Le montant non financé de 23,5 millions d'euros est présenté en immobilisations financières et en autres créances.

en millions €	2023	2022
Créances présentées au *factor* :	257,7	266,6
dont créances non cédées	*23,5*	*37,9*
*dont créances cédées avec recours **	*11,2*	*14,5*
Créances cédées sans recours	**223,0**	**214,2**

* Les créances cédées avec recours sont maintenues à l'actif et une dette financière est enregistrée au passif pour le montant du financement reçu.

Affacturage inversé (ou reverse factoring)

Le reverse factoring est une opération de cession de créances commerciales à un factor, organisée par Econocom, société débitrice des créances. Les accords d'affacturage inversé font intervenir trois parties qui signent deux contrats : un contrat de cession des créances entre le fournisseur et le factor et une convention entre le factor et le client (Econocom) qui s'engage à payer au factor les factures cédées par le fournisseur d'Econocom. Des accords de ce type ont été passés par le groupe en France, Belgique et Espagne, avec une dizaine de factors environ, qui sont tous des établissements financiers de premier plan.

Selon la norme IFRS 9, il n' y a pas extinction de la dette si elle n'est pas légalement éteinte et si ses modalités ne sont pas substantiellement modifiées. Dans ce cas, la dette est maintenue en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elle est reclassée en dettes financières.

Econocom recourt à l'affacturage inversé pour un montant total de 30,4 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 104,7 millions d'euros à fin 2022). Au vu des dispositions de la norme rappelées ci-avant et des caractéristiques des contrats, le groupe a jugé que ces montants se répartissent comme suit :

en millions €	2023	2022
Dettes d'affacturage inversé comptabilisées en dettes fournisseurs	26,2	104,6
Dettes d'affacturage inversé comptabilisées en dettes financières	4,2	0,1
Total des dettes d'affacturage inversé	**30,4**	**104,7**

La charge globale liée à l'affacturage et à l'affacturage inversé, comptabilisée dans la ligne « charge financière opérationnelle », s'est élevée à 8,3 millions d'euros en 2023 contre 3,8 millions d'euros en 2022.

22. Informations sur les parties liées

L'objet de cette note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le groupe et ses parties liées.

22.1. Rémunérations des dirigeants

Les principaux dirigeants du groupe sont le Président, le Vice-Président, les Administrateurs Délégués, les membres du Comité Exécutif.

Les conditions de rémunérations du Président, du Vice-Président et des personnes déléguées à la gestion journalière sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations. Le Conseil a donné mandat à son Président pour déterminer les rémunérations des autres dirigeants du groupe sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations.

en millions €	2023	2022
Avantages à court terme (y compris charges sociales)	(5,8)	(3,7)
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de départ	(1,4)	(2,5)
Paiements fondés sur des actions	(1,2)	(4,2)
Jetons de présence [1]	-	-
Total	**(8,4)**	**(10,5)**

(1) Seules les rémunérations versées aux principaux dirigeants sont présentées ci-dessus, ce qui exclut les jetons de présence versés aux Administrateurs non-exécutifs.

Le tableau ci-dessus présente les montants passés en charges pour les membres du Comité Exécutif et les Administrateurs Délégués. Ce tableau exclut les honoraires facturés aux entités du groupe Econocom par les dirigeants, ces honoraires sont reportés dans la note 22.2 ci-après.

La politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif est détaillée dans le chapitre 2 Gouvernement d'entreprise en note 2.

22.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette annexe.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations réalisées avec le Président du Conseil d'Administration, son Vice-Président, ses Administrateurs Délégués et Exécutifs ou avec les sociétés dans lesquelles ils exercent un contrôle ou une influence notable. Ces transactions excluent les éléments de rémunérations déjà présentés dans le paragraphe précédent.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

en millions €	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Econocom International BV (EIBV)	0,1	0,1	(2,1)	(1,8)	-	-	-	0,1
SCI de Dion-Bouton	-	-	(3,0)	(2,8)	2,6	2,5	-	-
SCI JMB	-	-	(1,2)	(1,2)	0,3	0,3	-	-
SCI Maillot Pergolèse	-	-	(0,2)	(0,2)	-	-	-	-
APL	-	-	(0,5)	(0,4)	0,1	0,1	-	0,3
Orionisa consulting	-	-	(0,1)	(0,2)	-	-	-	-
Métis	-	-	(1,3)	(2,5)	-	-	-	2,0
Total	**0,1**	**0,1**	**(8,4)**	**(9,0)**	**3,0**	**2,9**	**-**	**2,4**

Relations avec les entités contrôlées par Jean-Louis Bouchard

La SCI Dion-Bouton, dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, est propriétaire de l'immeuble de Puteaux. Elle a perçu 3,0 millions d'euros au titre des loyers de 2023 (2,8 millions d'euros en 2022). En outre, le groupe Econocom a une créance de 2,6 millions d'euros représentative des cautions immobilières versées par Econocom France SAS à la SCI Dion-Bouton.

La société Econocom International BV (EIBV), dont Jean-Louis Bouchard est Associé, est une société non cotée qui détient directement 40,0 % du capital d'Econocom Group SE au 31 décembre 2023. Elle a facturé à Econocom Group SE et à ses filiales des prestations de Direction et d'animation du groupe pour un montant de 2,1 millions d'euros en 2023 (1,8 million d'euros en 2022). Elle a par ailleurs supporté 0,1 million d'euros de refacturations par les entités du groupe Econocom.

La SCI JMB, propriétaire de l'immeuble de Villeurbanne et dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, a facturé des loyers et charges locatives au groupe pour un total de 1,2 million d'euros sur 2023 (1,2 million d'euros en 2022). La société Econocom SAS a une créance de 0,3 million d'euros de cautions.

Les transactions avec la SCI Maillot Pergolèse, propriétaire des locaux situés aux Ulis, dont Jean-Louis Bouchard est Associé et Robert Bouchard Gérant, représentent des loyers et charges locatives pour 0,2 million d'euros en 2023.

Autres relations avec des parties liées

La société APL, dont Robert Bouchard est le dirigeant, a facturé des prestations opérationnelles pour un montant de 0,5 million d'euros sur 2023 (0,4 million d'euros en 2022).

La société Métis, contrôlée par Philippe Gouillioud, a réalisé des prestations pour un montant de 1,3 million d'euros en 2023 (2,5 millions d'euros en 2022).

Econocom Group s'est engagé en 2017 à souscrire un montant de 3,0 millions d'euros dans le fonds d'investissement Educapital I FCPI, géré par une société de gestion (Educapital SAS) dont Marie-Christine Levet, administratrice indépendante d'Econocom Group, est présidente et actionnaire. Au 31 décembre 2023, 2,5 millions d'euros avaient déjà été apportés.

1.6. Historique des chiffres clés consolidés

	2017****	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actions (au 31 décembre de l'exercice)							
Ordinaires	245 140 430	245 140 430	245 380 430	220 880 430	222 281 980	222 929 980	179 045 899
Total	245 140 430	245 140 430	245 380 430	220 880 430	222 281 980	222 929 980	179 045 899
Flottant	59,68 %	57,86 %	57,90 %	53,6 %	43,11 %	40,20 %	46,61 %
Nombre moyen d'action en circulation	232 763 830	232 763 830	227 816 144	216 865 774	190 767 600	180 041 957	176 990 225
Données par action *(en €)*							
Rémunération nette (actions ordinaires)*	0,10	0,12	0,12	0,12	0,12	0,14	0,16
Rémunération brute (actions ordinaires)*	0,10	0,12	0,12	0,12	0,12	0,14	0,16
Marge opérationnelle**	0,65	0,46	0,55	0,56	0,70	0,77	0,66
Pay-out (1)	0,34	0,71	0,61	0,55	0,35	0,39	0,45
Résultat opérationnel**	0,56	0,37	0,44	0,39	0,62	0,61	0,60
Résultat avant impôts**	0,52	0,31	0,35	0,31	0,57	0,53	0,48
Résultat net (part du groupe)**	0,37	0,17	0,20	0,22	0,34	0,35	0,36
Capacité d'autofinancement consolidé**	0,56	0,45	0,61	0,46	0,70	0,77	0,76
Capitaux propres du groupe***	1,55	2,0	1,97	2,14	2,00	2,05	2,65
Rapport cours/ Résultat net (2)	16	17	12	11	11	8	7
Rapport cours/ capacité d'autofinance-ment (3)	11	6	4	5	5	4	3
Rendement net (4)	2,01 %	4,1 %	4,9 %	4,9 %	3,3 %	5,6 %	6,2 %
Rendement brut (4)	2,01 %	4,1 %	4,9 %	4,9 %	3,3 %	4,9 %	6,2 %

	2017****	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Données boursières *(en €)*							
Moyen	6,82	3,70	3,01	2,18	3,23	3,46	2,72
Au 31 décembre	5,96	2,91	2,43	2,48	3,65	2,85	2,57
Le plus haut	8	7,3	4,01	2,88	3,94	4,12	3,39
Le plus bas	5,75	2,28	2,00	1,37	2,37	2,43	2,10
Return annuel (à fin décembre) (5)	(13 %)	(49 %)	(12,3 %)	6,0 %	36 %	(18 %)	(8 %)
Volume annuel *(en unités)*	101 853 451	213 263 403	53 631 539	64 626 927	48 438 497	24 466 978	24 414 592
Volume moyen par jour	399 425	836 327	210 320	254 437	188 477	95 202	95 743
Volume annuel (en valeur) *(en millions €)*	695	789	161	141	157	85	66
Capitalisation boursière (31 déc.) *(en millions €)* (6)	1 405	673	539	519	675	509	444
Place de cotation (7)	TC	TC	TC	TC	TC	TC	TC
Personnel salarié	10 760	10 813	10 323	9 240	8 197	8 750	8 828

* Remboursement de primes d'émission ou dividende.

** Rapporté au nombre moyen d'actions en circulation.

*** Rapporté au nombre total d'action.

**** Dans le tableau 2017, le nombre d'actions est présenté après le *split* approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2017.

(1) *Pay-out* = rémunération brute/résultat net part groupe avant dépréciation ou sortie de *goodwill*.

(2) Cours au 31 décembre/Résultat net.

(3) Cours au 31 décembre/Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

(4) Rémunération nette (brute)/cours au 31 décembre de l'exercice.

(5) *Return* annuel = (variation du cours entre le 31 décembre de l'exercice et le 31 décembre de l'exercice précédent + rémunération nette)/cours au 31 décembre de l'exercice précédent.

(6) Capitalisation boursière = Nombre d'actions en circulation au 31 décembre de l'exercice x Cours au 31 décembre de l'exercice.

(7) Place de cotation = Bruxelles depuis le 9 juin 1988. À partir du 16 mars 2000, l'action est cotée au Marché à terme continu (TC).

2. États financiers non consolidés simplifiés au 31 décembre 2023 (1)

Comptes statutaires Econocom Group SE

En application de l'article 3:17 du Code des Sociétés et Associations, les précisions suivantes sont apportées : les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible au siège de la Société et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du Commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

(1) Les comptes non consolidés sont présentés selon les normes comptables belges.

2.1. Bilan non consolidé

Actif

en milliers €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Frais d'établissement	**530**	**787**
Actifs immobilisés	**935 846**	**930 705**
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	**5**	**2**
Installations, machines et outillage	5	2
Immobilisations financières	**935 841**	**930 703**
Entreprises liées	925 862	921 065
Participations	*925 862*	*921 065*
Créances	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	56	190
Participations	*56*	*190*
Créances	-	-
Autres immobilisations financières	9 923	9 448
Actions et parts	*6 774*	*6 684*
Créances et cautionnements en numéraire	*3 149*	*2 764*
Actifs circulants	**25 286**	**120 251**
Créances à plus d'un an	**-**	**-**
Créances commerciales	-	-
Autres créances	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	**-**	**-**
Créances à un an au plus	**9 649**	**12 955**
Créances commerciales	4 499	5 162
Autres créances	5 150	7 793
Placements de trésorerie	**16 563**	**106 576**
Actions propres	16 563	106 576
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	**71**	**671**
Comptes de régularisation	**27**	**49**
Total de l'actif	**962 685**	**1 051 743**

Passif

en milliers €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capitaux propres	**390 857**	**554 292**
Capital	**23 731**	**23 731**
Capital souscrit	23 731	23 731
Capital non appelé		
Primes d'émission	**113 783**	**142 430**
Plus-values de réévaluation	**2 520**	**2 520**
Réserves	**26 938**	**116 807**
Réserve légale	2 373	2 373
Réserves indisponibles	16 563	106 576
Pour actions propres	16 563	*106 576*
Réserves disponibles	*8 002*	*7 858*
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	**222 808**	**225 739**
Résultat de l'exercice	**1 077**	**43 065**
Provisions et impôts différés	**200**	**490**
Provisions pour risques et charges	**200**	**490**
Autres risques et charges	200	490
Impôts différés		
Dettes	**567 601**	**492 767**
Dettes à plus d'un an	**200 000**	**200 000**
Dettes financières	200 000	200 000
Emprunts obligataires non subordonnés	*200 000*	*200 000*
Dettes commerciales		
Acomptes reçus sur commandes		
Autres dettes		
Dettes à un an au plus	**368 626**	**292 767**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2 148	160 858
Dettes financières	20 000	32 515
Établissements de crédit	20 000	*32 515*
Dettes commerciales	5 386	2 299
Fournisseurs	*5 386*	*2 299*
Dettes fiscales, salariales et sociales	403	393
Impôts	*2*	*12*
Rémunérations et charges sociales	*401*	*381*
Autres dettes	340 688	96 702
Comptes de régularisation	**3 004**	**4 194**
Total du passif	**962 685**	**1 051 743**

2.2. Compte de résultat non consolidé

en milliers €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Ventes et prestations	**23 474**	**24 321**
Chiffre d'affaires	20 397	21 655
Encours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction) (+)/(-)		
Production immobilisée		
Autres produits d'exploitation	2 512	2 657
Produits d'exploitation non récurrents	565	
Coût des ventes et des prestations	**27 667**	**23 308**
Approvisionnements et marchandises		
Services et biens divers	25 957	24 206
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	1 482	1 340
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	2	1
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	71	49
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	(290)	(472)
Autres charges d'exploitation	445	184
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	**(4 193)**	**(996)**
Produits financiers	**34 127**	**91 792**
Produits financiers récurrents	17 847	60 073
Produits des immobilisations financières	*11 450*	*55 895*
Produits des actifs circulants	*309*	*537*
Autres produits financiers	*6 088*	*3 641*
Produits financiers non récurrents	16 280	31 719
Charges financières	**28 855**	**49 059**
Charges financières récurrentes	21 265	9 044
Charges des dettes	*20 872*	*8 967*
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)	-	-
Autres charges financières	*393*	*77*
Charges financières non récurrentes	7 590	40 015

en milliers €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	**1 079**	**41 737**
Prélèvements sur les impôts différés		
Transfert aux impôts différés		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	**2**	**(1 328)**
Impôts	2	2
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	-	(1 330)
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	**1 077**	**43 065**
Prélèvements sur les réserves immunisées		
Transfert aux réserves immunisées		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	**1 077**	**43 065**

en milliers €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	**269 882**	**322 293**
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	1 077	43 065
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	268 805	279 228
Prélèvements sur les capitaux propres	**-**	**-**
sur le capital et les primes d'émission		
sur les réserves		
Affectations aux capitaux propres	**45 997**	**53 488**
au capital et aux primes d'émission		
à la réserve légale	-	7
aux autres réserves	45 997	53 481
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	**223 885**	**268 805**
Intervention d'associés dans la perte		
Bénéfice à distribuer		
Rémunération du capital		
Administrateurs ou Gérants		
Employés		
Autres allocataires		

2.3. Tableau de flux de trésorerie non consolidé

en milliers €	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Résultat net	1 077	43 065
Amortissements d'immobilisations et de frais d'émission	259	422
Réductions de valeur	(4 579)	10 492
Incidence de la variation de provision pour autres risques et charges	(290)	(398)
Résultat sur cessions d'immobilisations financières	45	(183)
Dividendes reçus des participations financières	(13 375)	(53 179)
Intérêts et impact des rachats d'obligations	7 083	6 471
Marge brute d'autofinancement (a)	**(9 780)**	**6 690**
Variation des créances clients	1 616	(5 165)
Variation des dettes commerciales	2 961	(1 204)
Autres variations de besoin en fonds de roulement	2 785	(6 792)
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	**7 361**	**(13 161)**
Charge d'impôt constatée (c)	-	-
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a + b + c)	**(2 419)**	**(6 472)**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	(4)	(1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	-	-
Acquisitions de participations financières	(11 424)	(36 805)
Cessions de participations financières	131	134
Acquisitions de créances financières à plus d'un an	(90)	(227)
Cessions de créances financières à plus d'un an	-	2 963
Remboursements de créances financières à plus d'un an	-	112
Dividendes reçus des participations financières	13 375	53 179
Flux de trésorerie lié aux investissements et désinvestissements (d)	**1 988**	**19 354**
Euro PP – coupons	-	(1 556)
Euro PP – remboursement	-	(55 500)
Schuldschein – coupons	(7 652)	(2 338)
Schuldschein – remboursement	(8 000)	(5 052)
Schuldschein – émission	-	204 989
OCEANE – rachat et remboursement	(151 084)	(34 256)
OCEANE – coupons	(755)	(738)
Variation des billets de trésorerie	(12 500)	11 000
Variation des comptes courants	244 109	(39 278)
Variation des prêts long terme	466	-
Acquisitions d'actions propres	(39 089)	(70 203)
Cessions d'actions propres	2 681	4 155
Augmentations de capital	-	1 788
Dividendes payés durant l'exercice/prime d'émission	(28 330)	(25 686)
Flux de trésorerie des activités de financement (e)	**(154)**	**(12 677)**
Variation de la trésorerie (a + b + c + d + e)	**(585)**	**205**

08

contrôle des comptes

1. Rapport du commissaire sur les comptes consolidés 396
2. Déclaration du Président 403

Table de concordance 404

Les adresses du groupe Econocom 406

1. Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Econocom Group SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société européenne Econocom Group (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos, l'état du résultat global consolidé des exercices clos, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 18 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 3 exercices.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés d'Econocom Group SE, comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos, l'état du résultat global consolidé des exercices clos, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à € 2.279,6 millions et dont l'état du compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de € 63,5 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Test de dépréciation annuel des écarts d'acquisitions

Description du point clé de l'audit	Les Comptes Consolidés du Groupe montrent à l'actif un montant de € 525,1 millions au 31 décembre 2023 au titre d'écarts d'acquisitions (« goodwills »), qui doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux IFRS (voir l'annexe 9 des Comptes Consolidés). Nous considérons ces tests de dépréciation comme un point clé de l'audit dans la mesure où les écarts d'acquisition représentent 23 % du total de l'actif au 31 décembre 2023 et que l'évaluation de la valeur recouvrable de ceux-ci par le conseil d'administration repose sur des hypothèses liées entre autres aux plans d'affaires (chiffre d'affaires, taux de marge et besoin en fond de roulement), au taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision et au taux d'actualisation des flux.
Résumé des procédures d'audit mises en œuvre	• Nous avons obtenu les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, et nous avons évalué avec l'assistance de nos experts internes le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes. • Nous avons comparé les hypothèses retenues à celles du marché et aux prévisions économiques incluant l'impact du contexte inflationniste. • Nous avons évalué la procédure de préparation du budget du Groupe. • Nous avons obtenu et évalué les analyses de sensibilité afin de déterminer l'impact de possibles changements des hypothèses importantes, et nous avons réalisé notre propre analyse de sensibilité indépendante afin de quantifier les impacts négatifs sur les modèles de la Direction du groupe qui résulteraient en une réduction de valeur. • Nous avons contrôlé le reclassement des écarts d'acquisitions relatifs aux actifs détenus en vue de la vente pour les activités non-poursuivies. • Nous avons évalué le caractère raisonnable des prévisions des flux de trésorerie futurs actualisés par comparaison de ces derniers à la capitalisation de marché du Groupe. • Nous avons évalué les éléments du besoin en fond de roulement ainsi que les données retenues pour le calcul de la valeur terminale. • Enfin, nous avons contrôlé que les informations reprises dans l'annexe 9 des Comptes Consolidés étaient conformes aux exigences des normes IFRS.

Intérêts résiduels des actifs donnés en location

Description du point clé de l'audit	Les intérêts résiduels des actifs donnés en location (voir l'annexe 11 des Comptes Consolidés) s'élèvent à un montant de € 164,3 millions au 31 décembre 2023, soit € 45,5 millions au sein des actifs courants et € 118,8 millions au sein des actifs non courants. Globalement, les intérêts résiduels représentent au 31 décembre 2023, 3,3 % de la valeur d'achat historique du portefeuille d'actifs loués par le Groupe. Ces intérêts résiduels correspondent à la prévision à la date de début d'un contrat de location de la valeur de marché des actifs au terme de ce contrat. La valeur comptable de ces actifs dépend de méthodes de calculs différentes, selon qu'il s'agisse de contrats de durée fixe ou de contrats renouvelables (« TRO »). Dans les deux cas, la valeur comptable des actifs dépend d'hypothèses basées sur les statistiques historiques des valeurs de cession des actifs au terme des contrats de location, mais également d'hypothèses en termes de taux d'actualisation en ce qui concerne les contrats à durée fixe. Le Groupe met régulièrement à jour ces hypothèses sur la base de son expérience des marchés de revente ou de relocation de matériels de seconde main. Nous considérons les intérêts résiduels des actifs donnés en location comme un point clé de l'audit, car ces estimations influencent d'une part le rythme de comptabilisation en résultat de ces contrats, et qu'il existe d'autre part un risque de réduction de valeur dans le cas où ces prévisions seraient supérieures à la valeur de marché.
Résumé des procédures d'audit mises en œuvre	• Nous avons obtenu les estimations des intérêts résiduels des actifs donnés en location et nous avons évalué le caractère raisonnable de la méthodologie et des hypothèses importantes, ainsi que des changements d'hypothèses d'un exercice à l'autre. • Nous avons vérifié que la procédure mise en place par la Direction du Groupe avait été correctement appliquée lors de ces estimations, y compris pour les dérogations. • Pour un échantillon sélectionné, nous avons contrôlé que les données des contrats ont été rentrées sans erreur dans les outils de gestion et dans le logiciel comptable. Nous avons également évalué les contrôles généraux relatifs à l'environnement informatique du système comptable avec l'aide de nos experts en systèmes informatiques. • Pour un échantillon sélectionné, nous avons ensuite recalculé, sur la base des hypothèses de la Direction et du taux d'actualisation applicable, la valeur des intérêts résiduels des actifs donnés en location. • Nous avons contrôlé que les marges réalisées sur la réalisation des actifs en fin de contrat de location étaient positives (« procédure de back-testing »). Nous avons évalué que ces hypothèses sont cohérentes et en ligne avec nos attentes. • Nous avons contrôlé avec une attention particulière la valeur des intérêts résiduels des actifs liés à des contrats renouvelables (« TRO ») et ceux issus de contrats ne couvrant pas de l'équipement IT. • Enfin, nous avons contrôlé que les informations reprises dans l'annexe 11 des Comptes Consolidés étaient conformes aux exigences des normes IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est

chargé d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant ;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du

commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation ;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit.

Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, du rapport distinct sur l'information non-financière, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) relative aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, le rapport distinct sur l'information non-financière, et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Chapitre 1 – Présentation du Groupe et des activités
- Chapitre 8 – Déclaration du président

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le chapitre « 4. Déclaration de performance extra-financière » du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non-financière, le Groupe s'est basé sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les Comptes Consolidés pour le même exercice. Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies précité.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel d'Econocom Group SE au 31 décembre 2023 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 24 février 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire, représentée par

Marie-Laure Moreau (1)

Partner

(1) Agissant au nom d'une SRL

2. Déclaration du Président

Nous attestons qu'à notre connaissance, les États financiers consolidés clos le 31 décembre 2023, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le 14 février 2024

Au nom et pour le compte du Conseil d'Administration

Jean-Louis Bouchard
Représentant d'Econocom International BV,
Président du Conseil d'Administration

Table de concordance

Les différents éléments constitutifs du rapport de gestion conformément à l'article 3:6 du CSA se retrouvent dans les chapitres du rapport annuel :

	thèmes	chapitres
1.	Evolution, résultats des affaires et situation de la Société	chapitre 6
2.	Principaux risques, incertitudes et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société	chapitre 5
3.	Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice	chapitre 6 - partie 4
4.	Conflits d'intérêt et conventions avec les parties liées en 2023	chapitre 2 - partie 1.5
5.	Augmentations du capital et émission de droits de souscription	chapitre 3 - partie 2.3 & chapitre 2 - partie 2.2
6.	Acquisition et aliénation d'actions propres	chapitre 3 - partie 3.3.3
7.	Gestion des risques financiers	chapitre 5 - partie 2
8.	Indépendance et compétence des administrateurs	chapitre 2 - partie 1
9.	Déclaration de gouvernement d'entreprise (en ce compris le rapport de rémunération)	chapitre 2
10.	Structure du capital	chapitre 3 - parties 2 et 3
11.	Restriction légale ou statutaire au transfert de titres	chapitre 3 - partie 3.2
12.	Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux	chapitre 3 - partie 3.1
13.	Restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote	chapitre 3 - partie 3.2
14.	Accords prenant effet, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société	chapitre 3 - partie 3.3
15.	Accords entre la Société et les Administrateurs ou son personnel, prévoyant des indemnités en cas de démission ou de cessation de fonction sans raison valable	chapitre 2 - partie 2.1.4
16.	Déclaration relative aux questions sociales et environnementales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption	chapitre 4

Les adresses du groupe Econocom

Allemagne
Herriotstr. 1
60528 Francfort-sur-le-Main
Tél. : +49 69 71408-00
info.de@econocom.com

Belgique
Econocom (siège social)
Place du Champ de Mars,
5/B14 1050 Bruxelles

Adresse de correspondance :

Parc Horizon Chaussée de Louvain 510/B80
1930 Zaventem
Tél. : +32 2 790 81 11
marketing.be@econocom.com

Canada
1800 McGill College Av.
Bureau 600
H3A 3J6 Montréal
Tel. : +1 438 522 6079

Espagne
C / Cardenal Marcelo Spínola
28016 Madrid
Tél. : +34 91 411 91 20
info.es@econocom.com

C / Pallars, 99 08018,
Barcelona
Tél. : +34 93 470 30 00
info.es@econocom.com

États-Unis
Corporate Trust Center
1209 Oranfe St Wilmington
19801 Delawere
Tel. : +1 438 522 6079
info.us@econocom.com

France
The Hub-Paris
40, quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 30 00
contact@econocom.com

Centre d'Affaires la Boursidière
Rue de la Boursidière,
92350 Plessis Robinson
Tél. : +33 1 73 23 87 00
contact@econocom.com

Irlande
WEWORK COMMUNITY WORKSPACE
2 Dublin Landings,
North Wall Quay
Dublin 1
Tél. : +353 1 6750300
info.ie@econocom.com

Italie
Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : +39 02 33 62 61
info.it@econocom.com

Luxembourg
4 rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Tél. : +352 39 55 50-226
econocomPSF@econocom.com

Maroc
Technopolis, Rabat Shore 1
Pôle Offshoring, SALE
Tél. : +212 5 38 04 33 00
info.ma@econocom.com

Résidence Boissy
322 Bd Zerktoun 1er étage,
Casablanca
Tél. : +212 (0) 522 789 032
info.ma@econocom.com

Pays-Bas
Computerweg 22
3542 DR Utrecht
Tél. : +31 30 63 58 333
info.nl@econocom.com

Pologne
Ulica Twarda 18 00-105
Warsaw
Tel. : +48 503 666 303
info.pl@econocom.com

République tchèque
Plzeňská 157/98
150 00 Prague 5
Tél. : +420 225 100 300
info.cz@econocom.com

Roumanie
Șoseaua Iancului, nr. 31, etaj 7, camera 1,
modulul "B "Empire Tower", sector 2
București
Tél. : +40 21 310 93 43
info.ro@econocom.com

Royaume-Uni
33 Queen Street
London
EC4R 1BR
Tél. : +44 20 8940 2199
info.gb@econocom.com

Suisse
Route de Crassier 7
1262 Eysins
Tél. : +41 22 363 79 30
info.ch@econocom.com

Les autres adresses du groupe

Allemagne
Energy Net

Gutleutstraße 169-171
60327 Frankfurt am Main
Tel : +49 69 97697090
info@energy-net.de

Belgique
BIS|Econocom

Zandvoortstraat 23
2800 Mechelen
Tel: +32 15 28 7487
info@bis.be

France
Econocom Factory / SMAAART

5 rue des Orgueillous
ZAE Les Avants
34270 Saint Mathieu
de Tréviers
Tel.: +33 4 67 55 29 69

Exaprobe

Centre d'Affaires la
Boursidière
Rue de la Boursidière,
92350 Plessis Robinson
Tél. : +33 4 72 69 99 69
contact@exaprobe.com

Helis

6, rue Royale
75008 Paris
Tél. : +33 1 53 20 05 12
contact@helis.fr

Les Abeilles International

6, rue Dupleix – BP546
76058 Le Havre Cedex

Italie
Asystel BDF

Via Varesina 162
20156 Milan
Tél. : +39 02 38 084 1
info@asystel-bdf.it

Pays Bas
AplusK

Havenkade 2C
2984 AA Ridderkerk
Tel. : +31 88 700 0800
info@aplusk.nl

BIS|Econocom

Pesetastraat 5
2991 XT Barendrecht
Tel.: +31 180 486 777
info@bis.nl

Lydis

Jool-Hulstraat 16
1327 HA Almere
Tel. : +31 36 202 0120
info@lydis.com

Royaume-Uni
Trams Ltd (siège social)

New Derwent House, 69
73 Theobalds Road
WC1X 8TA London

Adresse de correspondance :

33 Queen Street
London EC4R 1BR
Tél : +44 20 7820 7111
sales@trams.co.uk

Consultez toutes nos adresses régionales sur www.econocom.com

N°Vert 0800 716 715 (France) | +33 800 716 715 (International)

Direction de la communication du groupe Econocom

11 Square Léon Blum
92800 PUTEAUX

FRANCE

email : communication.groupe@econocom.com
www.econocom.com

Designed & published by LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Mars 2024

Le rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du rapport financier annuel qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur le site www.econocom.com

retrouvez-nous sur econocom.com ou sur

one
econocom
équipements | services | financement